

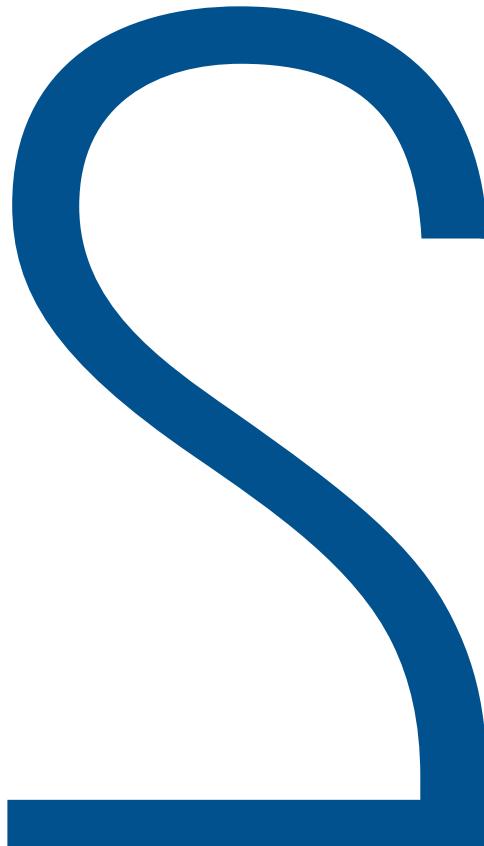
EN 2020, NOUS ÉTIIONS AU



DES CONNEXIONS QUAND ÇA COMPTAIT LE PLUS.

**BCE**

RAPPORT ANNUEL 2020



Transformer la façon dont les Canadiens communiquent





entre eux et avec le reste du monde



NOTRE PERFORMANCE FINANCIÈRE

# Intensifier ses efforts dans une année sans précédent

Alors que l'équipe Bell gardait la population canadienne connectée durant une année 2020 éprouvante, nous avons évolué avec dynamisme au sein du marché, en misant sur un réseau, des services et des innovations en matière de contenu de classe mondiale, tout en offrant à nos actionnaires une croissance durable du dividende.



## Performance financière de 2020

Produits des activités ordinaires*	(3,8 %)
BAlIA ajusté <sup>(1)</sup> *	(4,0 %)
Intensité du capital	18,4 %
BPA ajusté <sup>(1)</sup>	3,02 \$
Flux de trésorerie disponibles <sup>(1)*</sup>	(10,4 %)

\* Croissance comparativement à 2019.

6,1 %

Rendement  
du dividende  
en 2020<sup>(2)</sup>

+307 %

Rendement total procuré  
aux actionnaires  
2009–2020<sup>(3)</sup>

+5,1 %

Hausse du dividende  
par action ordinaire  
pour 2021

+140 %

Hausse du dividende  
par action ordinaire  
2009–2021

(1) Les termes *bénéfice net ajusté BPA ajusté* et *flux de trésorerie disponibles* sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Pour une description complète de ces mesures, se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés* aux pages 121 à 124 du rapport de gestion.

(2) Correspond au dividende annualisé par action ordinaire de BCE divisé par le cours de la action de BCE à la clôture de l'exercice.

(3) Correspond à la variation du cours des actions ordinaires de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes par action ordinaire de BCE réinvestis divisés par le cours des actions ordinaires de BCE au début de la période.

## NOTRE BUT

# Objectif et impératifs stratégiques de Bell

Notre objectif est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, et l'équipe Bell met en application une stratégie claire tirant parti de nos forces et faisant ressortir les possibilités qu'offre l'économie axée sur la large bande pour notre entreprise et l'ensemble de nos parties prenantes.

## 1



### Bâtir les meilleurs réseaux

Continuer de rehausser notre principal avantage concurrentiel en veillant à toujours offrir les meilleurs réseaux de fibre optique à large bande et sans fil, dans les grands centres aussi bien que les petites localités.

## 3



### Offrir le contenu le plus captivant

Adopter une approche unifiée pour l'ensemble de nos actifs médiatiques et de distribution, afin de fournir les contenus que les Canadiens veulent le plus.

## 5



### Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace

Mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle et le contrôle rigoureux des coûts dans tous nos secteurs d'activité.

## 2



### Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs

Tirer parti de nos réseaux de pointe pour offrir aux Canadiens des services de communication véritablement différenciés, en plus de stimuler la croissance des revenus.

## 4



### Promouvoir l'expérience client

Rendre plus facile, pour les clients, de faire affaire avec Bell à tous les niveaux, de la vente au soutien après-vente, en passant par l'installation.

## 6

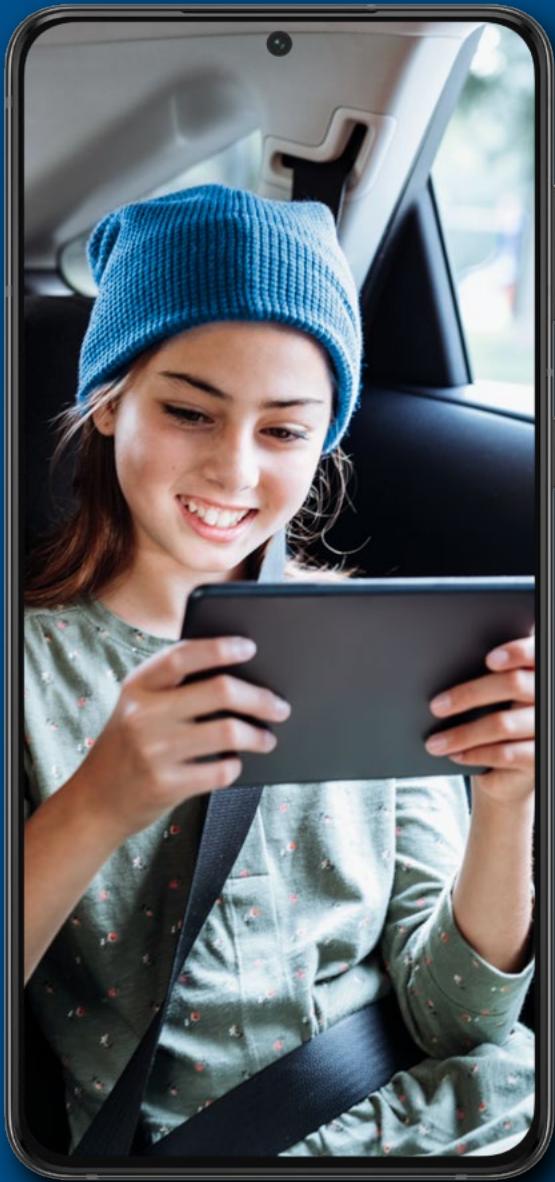


### Investir dans notre équipe et soutenir son engagement

Consolider notre culture de travail de premier plan et reconnaître l'importance d'une équipe dynamique et engagée dans le succès de Bell.

# Connecter les Canadiens à ce qu'il y a de mieux grâce aux communications à large bande

En portant une attention particulière à l'expérience client, l'équipe Bell a réagi promptement aux répercussions de la crise de la COVID-19 afin de parvenir à améliorer la performance opérationnelle à chaque trimestre et la croissance des services à large bande de prochaine génération.



Forte de ses connexions hautement performantes, de ses services innovateurs et de son contenu captivant, Bell a enregistré de solides augmentations du nombre d'abonnés aux services Internet de détail, sans fil et de télé IP, tout en ralentissant le déclin des services traditionnels comme les services de téléphonie fixe et de télé par satellite.

Bell a su investir dans la croissance future tout en jouant un rôle primordial dans la reprise économique du Canada suite à la crise de la COVID-19. Bell a également réalisé ses objectifs de 2020 en matière d'expansion de ses réseaux de fibre, sans fil et en zones rurales.

Abonnés de détail de BCE (en millions)	2020	2019	Variation
Sans-fil	10,22	9,96	+2,6 %
Internet haute vitesse <sup>(1)</sup>	3,70	3,56	+4,2 %
Télévision <sup>(1)</sup>	2,74	2,77	(1,2 %)
Services de téléphonie résidentielle locale <sup>(1)(2)</sup>	2,48	2,70	(7,9 %)
Total <sup>(1)</sup>	19,15	18,98	+0,9 %

22,32 M

Total des connexions des marchés résidentiels, d'affaires et de gros de Bell

(1) Exclut les abonnés des services de gros.

(2) Exclut les services de téléphonie d'affaires.

# Être concurrentiel dans un marché dynamique, investir dans la reprise et la croissance future

La solide exécution de notre stratégie nous a permis de réussir dans un secteur des communications aux prises avec une foule d'enjeux en 2020, puisque nous avons réalisé 96 % de nos produits et BAIIA ajusté de 2019, tout en intensifiant nos dépenses d'investissement dans l'expansion et l'amélioration de notre réseau.

Produits d'exploitation (en millions \$)

2020 (3,8 %)

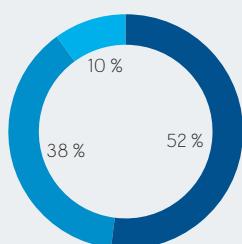
22 883 \$

2019

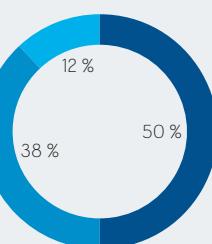
23 793 \$

Produits d'exploitation par secteur (%)

2020



2019



● Services sur fil de Bell

● Services sans fil de Bell

● Bell Média

BAIIA ajusté  
(en millions \$)

2020 (4,0 %)

9 607 \$

2019

10 006 \$

Bénéfice net  
(en millions \$)

2020 (17,0 %)

2 699 \$

2019

3 253 \$

Bénéfice net ajusté<sup>(1)</sup>  
(en millions \$)

2020 (12,5 %)

2 730 \$

2019

3 3119 \$

Flux de trésorerie provenant  
des activités d'exploitation  
(en millions \$)

2020 (2,6 %)

7 754 \$

2019

7 958 \$

Flux de trésorerie disponibles  
(en millions \$)

2020 (10,4 %)

3 348 \$

2019

3 738 \$

Dépenses d'investissement  
(en millions \$)

2020 5,7 %

4 202 \$

2019

3 974 \$

(1) Le terme bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Pour une description complète de cette mesure, se reporter à la section 10.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés aux pages 121 à 124 du rapport de gestion.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

# Miser sur nos forces pour des résultats immédiats et pour les années à venir

Tout au long de l'histoire de notre pays, Bell a été là pour soutenir la population canadienne durant les moments difficiles. En 2020, nous avons encore une fois répondu présents. Capables de s'adapter rapidement aux répercussions sans précédent de la COVID-19, les entreprises du groupe BCE ont fourni des connexions fiables et un service exceptionnel qui ont soutenu la réponse à l'échelle nationale, et ce, à tous les niveaux. Au cœur de notre effort se trouvait la décision d'accélérer l'investissement dans le réseau de Bell et dans l'innovation relativement à ses services, afin d'offrir un soutien essentiel dans l'immédiat et de bâtir de solides assises pour la croissance à venir.

L'année 2020 restera dans les annales. BCE, chef de file canadien en matière de communications, a su agir sans délai et avec souplesse afin de composer avec l'explosion de l'utilisation des réseaux et de la demande de capacité, la mise en place de mesures sanitaires et sécuritaires rigoureuses ainsi que de l'instabilité économique, tout en maintenant le service aux millions de clients et en assurant la croissance de ses activités d'une façon à la fois responsable et durable.

Je suis immensément fier de l'approche claire et directe qu'a adoptée l'équipe de la haute direction de Bell pour relever les défis posés par la COVID-19, qui a constitué une composante cruciale de la réponse globale du Canada, comme l'ont reconnu nos parties prenantes. Tout au long de la crise, Bell a comblé les besoins d'un pays bouleversé, en offrant à la clientèle des mesures d'allègement de paiement et des services gratuits, en accroissant le financement destiné à la santé mentale, et en donnant 1,5 million de masques de protection et autres équipements aux professionnels de la santé et intervenants de première ligne.

En parallèle, Bell a continué de développer l'infrastructure de réseau au Canada et les services de communications de prochaine génération, en intensifiant le déploiement des réseaux à large bande, en particulier dans les zones rurales et autres régions mal desservies, tout en lançant le réseau sans fil 5G le plus rapide du Canada dans plusieurs centres urbains.

Résolue à veiller à ce que les Canadiens demeurent connectés, informés et divertis, Bell a poursuivi ses initiatives dynamiques dans un contexte imprévisible et ardu, avec l'appui des politiques gouvernementales soutenant les investissements nécessaires pour que le Canada demeure un leader mondial des communications et de l'économie numérique.

## Devenir un chef de file en matière d'ESG

L'année 2020 a aussi souligné l'importance de Bell dans la vie personnelle et professionnelle des Canadiens. Depuis 1880, nous sommes une figure de proue des communications et nous avons établi une norme d'excellence pour la qualité de nos services. De nos jours, cette excellence se traduit par notre engagement comme chef de file dans l'application de normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

L'objectif de Bell, qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, est le fondement même de notre mission envers toutes nos parties prenantes. Cet objectif est soutenu par les investissements sans précédent que nous avons effectués dans l'infrastructure de réseaux au pays, dans l'innovation continue pour le service à large bande et dans le respect des normes opérationnelles et de gouvernance de données les plus exigeantes. Je suis



heureux de noter que le comité de la gouvernance d'entreprise sera chargé de surveiller les progrès dans la réalisation de notre objectif à compter de 2021.

Les réseaux et les services qu'offre Bell favorisent une économie propre, le service sans fil 5G étant en voie de devenir un vecteur crucial pour la réduction des émissions dans plusieurs secteurs. En 2020, Bell est devenue la première entreprise de communications en Amérique du Nord à obtenir la certification ISO 50001 pour son système de gestion de l'énergie et nous nous réjouissons à l'idée de consolider cette position de chef de file grâce à notre engagement à devenir carboneutre d'ici 2025.

En même temps, Bell Cause pour la cause soutient les initiatives en santé mentale dans les collectivités d'un océan à l'autre. Nous avons intensifié nos efforts en 2020, grâce à un financement supplémentaire de 5 millions \$, étant donné les besoins exceptionnels en santé mentale engendrés par la COVID-19, et par la création du Fonds diversité Bell Cause pour la cause qui vise à atténuer les répercussions du racisme systémique sur les personnes issues des communautés autochtones, noires ou de couleur (PANDC).

À l'échelle pancanadienne, notre équipe diversifiée entend créer un milieu de travail inclusif, qui stimule l'innovation et la créativité tandis que nous œuvrons à éliminer tout élément systémique qui empêcherait des membres de l'équipe de réaliser leur plein potentiel. En 2020, nous avons entrepris des initiatives pour offrir un milieu de travail plus diversifié, grâce à de nouvelles cibles de représentation des personnes issues des communautés PANDC dans l'équipe de haute direction (25 % d'ici 2025) et parmi les étudiants et nouveaux diplômés que nous recrutons (au moins 40 %). De plus, nous avons forgé de nouveaux partenariats au chapitre de la technologie, de l'enseignement et de l'emploi afin d'atteindre nos objectifs en matière de diversité.

BCE est également membre du Club 30 % et signataire de l'Accord Catalyst 2022, lesquels visent à porter à au moins 30 % la proportion de femmes siégeant au conseil d'administration des grandes entreprises canadiennes. À notre assemblée annuelle des actionnaires, nous devrions dépasser cet objectif.

Année après année, Bell est reconnue comme l'un des meilleurs employeurs au Canada. En 2020, elle a été désignée l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement, ainsi que l'un des meilleurs employeurs Pro-Famille et pour la diversité au pays, en plus d'être le meilleur employeur pour les jeunes professionnels.

### Rendement financier solide malgré le climat d'incertitude

Le recul marqué de l'activité commerciale avec la crise de la COVID-19, notamment la diminution des dépenses des consommateurs et des entreprises, a eu un impact très défavorable sur les résultats financiers de BCE durant la majeure partie de 2020. En revanche, comme l'équipe Bell n'a cessé de mettre en œuvre avec brio sa stratégie, nous avons amélioré notre performance d'un trimestre à l'autre pendant la crise. De fait, en 2020, nous avons dégagé des produits et un BAII ajusté correspondant à 96 % des résultats obtenus en 2019.

Nous avons de plus générés des flux de trésorerie disponibles de 3,35 milliards \$ qui nous ont permis d'investir dans le réseau, le service et le contenu inégalés de Bell, en plus d'offrir un rendement aux actionnaires, lesquels soutiennent notre stratégie. BCE jouit toujours de solides assises financières, dont des liquidités de 3,8 milliards \$ à la fin de 2020, des régimes de retraite entièrement capitalisés et la faculté de mobiliser rapidement des capitaux sur les marchés financiers, alors qu'aucun de nos emprunts importants n'arrive à échéance avant 2022.

C'est pourquoi BCE est fière d'annoncer, d'une part, des dépenses d'investissement supplémentaires d'au moins 1 milliard \$ pour les deux prochaines années et, d'autre part, la majoration de 5,1 % de notre dividende qui passe à 3,50 \$ par action ordinaire avec prise d'effet à compter du versement du premier trimestre de 2021, soit le 15 avril 2021. C'est la 13<sup>e</sup> année d'affilée que BCE accroît son dividende d'au moins 5 %, alors que le rendement total procuré aux actionnaires sur ce même horizon temporel s'est établi à 307 %.

### Changements au sein du conseil de BCE

À notre assemblée annuelle des actionnaires cette année, MM. Barry Allen, Robert Brown et Paul Weiss quitteront leur fonction d'administrateur au sein du conseil. Je tiens à les remercier de leur dévouement et de leur service exceptionnel à l'égard de nos actionnaires et de notre remarquable entreprise depuis plus d'une décennie.

Je me réjouis par ailleurs d'annoncer la nomination de Jennifer Tory et de Cornell Wright à titre d'administrateurs au sein de notre conseil.

Stratège d'entreprise reconnue, Jennifer était chef de l'administration à la Banque Royale du Canada jusqu'au moment de prendre sa retraite en 2019. Auparavant, elle était chef de groupe, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de RBC. Elle est actuellement présidente du Festival International du Film de Toronto et présidente du conseil de la fondation du Sunnybrook Hospital. Pour sa part, Cornell est président des services aux grandes sociétés du cabinet d'avocats Torys LLP et ancien co-chef du groupe Fusions et acquisitions de celui-ci. Il est également président du conseil du National Ballet of Canada, administrateur de l'University Health Network et cadre en résidence de la Rotman School of Management.

En ma qualité de président du conseil de BCE, et au nom de chacun de ses membres, je tiens à exprimer ma gratitude envers nos actionnaires pour leur soutien et leur confiance en notre société. Je suis convaincu que vous êtes aussi fiers que nous des réalisations de BCE en 2020, et que vous partagez notre enthousiasme à la perspective des impressionnantes possibilités que nous réserve l'avenir.



**Gordon M. Nixon**  
Président du conseil  
BCE Inc.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

# Favoriser le leadership du Canada dans le secteur des communications dans un monde en transformation rapide

**La force des réseaux à large bande de Bell, ses innovations dans les services et son équipe dévouée ont été à l'avant-plan en 2020 alors que nous avons permis aux Canadiens de continuer à se connecter, à s'informer et à se divertir en tout temps durant la crise de la COVID-19, tout en poursuivant notre essor sur le marché dynamique des communications. En accélérant le passage du pays aux technologies de communications de prochaine génération en 2021, Bell transforme la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.**

L'équipe Bell est guidée par six impératifs stratégiques qui font ressortir nos forces et qui misent sur les possibilités d'exceller dans un marché hautement concurrentiel et en évolution rapide : bâtir les meilleurs réseaux; stimuler la croissance grâce à des services innovateurs; offrir le contenu le plus captivant; promouvoir l'expérience client; gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace ainsi qu'investir dans notre équipe et soutenir son engagement.

Cette feuille de route claire vers le succès a été la base des solides progrès financiers et opérationnels de Bell en cette année 2020 avec ses défis inédits. Notre stratégie, à laquelle se sont greffés trois principes clés pour guider nos activités d'exploitation durant la crise de la COVID – faire en sorte que les Canadiens restent connectés et informés; protéger la santé et la sécurité du public, de nos clients et de notre équipe; et soutenir nos clients et les communautés – a aussi été au cœur de la réponse incroyable de notre équipe face aux répercussions sans précédent de la COVID-19.

### Bâtir les réseaux de l'avenir dès maintenant

La robustesse de l'infrastructure réseau de Bell, renforcée par les investissements continus dans la capacité et la couverture faits pour répondre à l'utilisation plus importante que jamais des consommateurs, des entreprises, des gouvernements et des intervenants d'urgence, s'est traduite par une disponibilité de plus de 99,99 % pour l'ensemble de nos réseaux sans fil et sur fil tout au long de la crise de la COVID-19.

De plus, Bell a dépassé les objectifs d'expansion du réseau à large bande pour l'année, notamment grâce à l'accélération substantielle de la zone de couverture dans les collectivités rurales et éloignées.

Nos connexions Internet 100 % fibre rejoignaient environ 5,6 millions de foyers et d'entreprises à la fin de l'année. Pour répondre à la demande accrue durant la crise de la COVID-19, nous avons aussi accéléré le déploiement de notre service Internet résidentiel sans fil en région rurale, et près d'un demi-million de foyers y ont maintenant accès. Cela a notamment compris l'expansion dans les zones rurales du Canada atlantique, ainsi que des vitesses plus rapides 50/10 (50 mégabits par seconde (Mbit/s) pour le téléchargement et 10 Mbit/s pour le téléversement) pour le service Internet résidentiel sans fil.

Bell a également lancé le réseau 5G le plus rapide au pays dans plus de 150 centres urbains, jetant les bases d'un changement de génération en matière de connectivité pour tous les Canadiens. Prenant appui sur son réseau 4G LTE de catégorie mondiale, actuellement accessible à plus de 99 % des Canadiens, Bell a fait preuve d'un leadership précurseur dans la 5G, et nous sommes maintenant bien préparés pour continuer d'offrir aux Canadiens le meilleur réseau sans fil à large bande.

Nos investissements de premier plan dans la recherche et le développement continuent de favoriser le déploiement de services novateurs, dont de nouvelles options dans les services résidentiels Internet et de télé, des systèmes de surveillance et de contrôle améliorés pour Bell Maison intelligente ainsi que des connexions plus évoluées pour les entreprises de toutes tailles, y compris les solutions intégrées 5G, en nuage et IoT, principaux moteurs de l'économie numérique en plein essor au Canada.

Bell reste déterminée à offrir le contenu le plus captivant sur toutes ses plateformes et à rechercher de nouvelles occasions de croissance dans un secteur des médias qui change rapidement, caractérisé par une évolution des goûts des consommateurs, par des moyens inédits d'accéder au contenu et par la concurrence grandissante de grandes entreprises internationales.

Nous avons consolidé notre position de premier fournisseur de services de télé au Canada en lançant de nouvelles plateformes comme Virgin TV et le Lecteur Bell et en continuant de faire croître notre clientèle d'abonnés à Crave avec l'ajout d'une vaste programmation en français. Pour offrir de nouveaux choix et accroître la concurrence sur le marché des médias au Québec, Bell Média a aussi lancé le réseau de langue française Noovo, qui s'ajoute à nos autres marques médias de premier plan comme CTV, le réseau de télé de langue anglaise numéro un au Canada, et RDS et TSN, les réseaux de sports préférés au pays.

### Promouvoir l'expérience client

Notre leadership en matière de réseaux, conjugué à l'innovation dont nous avons fait preuve dans la prestation de services, a contribué à améliorer davantage l'expérience client en 2020. Nous avons poursuivi le dévoilement d'un vaste éventail de nouvelles options de soutien à la clientèle, dont bon nombre ont été implantées de façon accélérée en raison des défis inédits posés par la COVID-19.

En 2020, nous avons lancé les ventes sur rendez-vous, l'auto-installation par les clients et notre service exclusif Valet de déménagement, en plus d'effectuer des investissements importants dans nos plateformes numériques de ventes et de soutien. Aujourd'hui, plus de la moitié des transactions clients de Bell se font en ligne.

Le dernier rapport annuel de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST) du Canada est révélateur des progrès de Bell au chapitre de l'amélioration de l'expérience client. Pour la cinquième année d'affilée, Bell a enregistré la réduction la plus significative, parmi ses principaux concurrents, au niveau des plaintes à la CPRST concernant le service à la clientèle.

## Soutenir notre équipe

Jusqu'à 80 % des membres de l'équipe ont fait du télétravail durant la crise de la COVID-19, et ceux qui travaillaient dans nos magasins et nos autres milieux de travail ont dû respecter des protocoles de sécurité rigoureux et les restrictions des gouvernements. Cette année a été tout sauf ordinaire.

Conformément à nos principes opérationnels dans le contexte de la COVID, Bell a fourni aux membres de l'équipe les outils nécessaires pour qu'ils s'adaptent aux changements dans nos méthodes de travail. Nous avons aussi bonifié les services de soutien avec des ressources spécialisées en santé mentale et en bien-être, augmenté les prestations pour les soins psychologiques, offert un accès mobile à notre Programme d'aide aux employés et à la famille et ajouté des ressources d'apprentissage et de collaboration en ligne.

Constamment reconnue comme l'un des meilleurs employeurs au Canada, Bell continue d'adopter les meilleures pratiques pour donner plus de moyens à notre équipe et pour faire en sorte que nous soyons les plus agiles, efficaces et productifs possible – y compris pour faire progresser de façon importante la diversité et l'inclusion dans nos milieux de travail et dans les collectivités.

## Poursuivre sur notre lancée

Nous poussons encore plus loin notre engagement d'être le chef de file du secteur canadien des communications en procédant à une intensification considérable de nos dépenses d'investissement avec un montant supplémentaire de l'ordre de 1 milliard \$ à 1,2 milliard \$ sur deux ans pour bonifier nos déploiements du réseau de fibre optique, en milieu rural, et 5G. Ce projet, qui s'ajoute aux dépenses d'investissement d'environ 4 milliards \$ que nous consacrons habituellement à nos réseaux chaque année, est le plus important du genre au cours de l'existence de Bell. Il étendra la couverture du réseau de fibre optique rapide et du service Internet résidentiel sans fil à plus de 400 000 foyers et entreprises de plus que prévu initialement et fera doubler la population couverte par le réseau 5G de Bell au pays.

Ce plan d'investissement constitue un excellent exemple de l'importance qu'accorde Bell au soutien des mesures adoptées au Canada pour lutter contre la COVID-19 et pour favoriser la reprise, alors que nous préparons aussi le terrain pour que le pays demeure le chef de file des communications de prochaine génération.

## Merci

Bell est une entreprise canadienne réputée qui est promise à un avenir brillant, et les actionnaires qui ont investi dans notre vision ont toujours été essentiels à nos réalisations. Au nom de toute l'équipe Bell, je vous remercie de votre soutien indéfectible alors que nous progressons vers notre objectif de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.



**Mirko Bibic**

Président et chef de la direction  
BCE Inc. et Bell Canada





## IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 1

# Bâtir les meilleurs réseaux

Accroître la portée et les capacités de l'infrastructure essentielle des communications du Canada est la mission de Bell depuis sa fondation en 1880. Près d'un siècle et demi plus tard, nous sommes toujours le chef de file à cet égard, avec nos investissements sans précédent dans la meilleure technologie fibre à large bande et sans fil au monde. L'engagement durable de Bell envers la construction des meilleurs réseaux a permis de doter notre pays du solide réseau de communications dont il avait besoin pour réagir à la crise de la COVID-19. De plus, grâce à cet engagement, les Canadiens des quatre coins du pays, en zones urbaines ou rurales, disposeront des connexions de prochaine génération idéales pour stimuler le dynamisme de leurs activités dans l'économie d'aujourd'hui, axée sur l'infrastructure numérique à large bande.

Bell a fait passer au niveau supérieur l'innovation en matière de réseau à large bande grâce à des investissements inégalés dans l'infrastructure, les systèmes de soutien et les activités de recherche et de développement (R et D). Nos dépenses d'investissement de 4,2 milliards \$ en 2020 reflètent l'expansion et l'amélioration de notre réseau sur fibre, de notre service Internet résidentiel sans fil en milieu rural et de notre réseau mobile 5G. Elles rendent compte aussi de l'augmentation de la capacité des réseaux et des investissements dans la redondance pour gérer les volumes d'utilisation sans précédent attribuables à la COVID-19. Elles témoignent également du budget le plus imposant destiné aux activités de recherche et de développement du secteur des communications au Canada.

Les réseaux sans fil et sur fil de Bell ont affiché un taux de disponibilité supérieur à 99,99 % durant la crise de la COVID-19, alors que les volumes d'utilisation connaissaient une hausse exponentielle : le trafic internet s'est accru jusqu'à 60 % le jour et 20 % la nuit au plus fort de la crise ; l'utilisation de l'Internet résidentiel sans fil a augmenté de 40 % et les communications téléphoniques ont grimpé jusqu'à 200 % durant les périodes d'appel de pointe. Lorsque les mesures de confinement ont pris effet d'un océan à l'autre, le volume de téléconférences d'entreprises a explosé, atteignant un pic de 250 %.

Par ailleurs, pour répondre à la demande accrue durant la crise de la COVID, Bell a intensifié le déploiement de son service Internet résidentiel sans fil et avait notamment connecté 137 000 foyers de plus dans les régions rurales du Canada à la fin du mois d'avril 2020. L'Internet résidentiel sans fil est un nouveau service à large bande révolutionnaire conçu précisément pour desservir les petites collectivités éloignées. En 2020, nous avons augmenté les vitesses à 50/10 (vitesse de téléchargement de 50 Mbit/s par seconde et vitesse de téléversement de 10 Mbit/s par seconde), en plus d'avoir entamé l'intensification du déploiement de ce service dans les provinces du Canada atlantique. L'Internet résidentiel sans fil pourra joindre environ un million de foyers en zones rurales et éloignées de sept provinces, et près de 50 % de notre plan de déploiement a été réalisé jusqu'à maintenant.

Pour faciliter la reprise de l'économie canadienne à la suite de la crise de la COVID, tout en maintenant à long terme sa position de chef de file dans les communications à large bande à l'échelle mondiale, Bell met en œuvre un programme ambitieux visant le déploiement accéléré de ses réseaux, assorti d'un budget d'investissement supplémentaire de 1 milliard \$ à 1,2 milliard \$ pour la période 2021-2022. Ce programme d'investissement audacieux, qui s'ajoute aux dépenses d'investissement annuelles ordinaires de Bell, de l'ordre de 4 milliards \$, permettra de porter le nombre total d'emplacements

connectés aux réseaux de fibre optique et d'Internet résidentiel sans fil à environ 6,9 millions d'ici la fin de 2021, tout en doublant la couverture de notre réseau 5G. Ce projet devrait générer une activité économique additionnelle de 2 milliards \$, en plus de créer approximativement 5 300 emplois directs et indirects supplémentaires au pays.

De concert avec Ericsson et Nokia, fournisseurs pour le volet infrastructure, Bell a procédé au lancement de son service mobile 5G dans de multiples centres durant l'été 2020, avec l'objectif d'offrir la couverture à 26 % de la population canadienne d'ici la fin de l'année. Notre leadership en matière de 5G a été souligné par le magazine PCMag, qui a désigné le réseau de Bell grand gagnant dans son rapport sur les réseaux mobiles les plus rapides au Canada pour 2020. Après une analyse poussée, PCMag a rapporté que Bell offrait des vitesses plus rapides et fiables dans un plus grand nombre de villes que n'importe quel autre fournisseur canadien. Les clients en dehors des zones de couverture 5G de Bell sont connectés sans encombre à son réseau 4G LTE, qui assure la couverture à plus de 99 % de la population canadienne.



● Grâce à des vitesses de débit rapides et fiables des interconnexions par fibre optique, le réseau 5G de Bell a été lancé en 2020 dans plusieurs centres urbains Canadiens. Il est prévu que la zone de couverture doublera en 2021.



- L'intensification des investissements dans le réseau de fibre et à large bande pour les zones rurales procurera des connexions supplémentaires dans les grands centres comme dans les petites localités, tout en favorisant la relance économique du Canada après la COVID-19.

Le service de fibre optique de Bell procure les vitesses de service Internet résidentiel les plus rapides sur le marché. En 2020, le programme de déploiement de ce réseau s'est poursuivi partout au Canada, dans les grands centres aussi bien que les petites villes. Il inclut un investissement de 400 millions \$ pour connecter au réseau de fibre des foyers et des entreprises de Winnipeg ainsi qu'un autre programme semblable pour raccorder au réseau de fibre plus de 200 000 foyers et entreprises à Hamilton.

Le réseau entièrement optique de Bell s'étend bien au-delà des grands centres urbains. De Churchill, au Manitoba, à Lakefield, en Ontario en passant par Val-David, au Québec, de Bouctouche, au Nouveau-Brunswick à Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard, en passant par Hantsport, en Nouvelle-Écosse, et à Fortune, à Terre-Neuve-et-Labrador, le service de fibre optique de Bell procure un service de connectivité à large bande rehaussé à un vaste nombre de petites collectivités.

Nous collaborons aussi avec le gouvernement fédéral et les autorités provinciales afin de procurer la fibre optique aux régions d'accès aussi difficile qu'onéreux. Le réseau sur fibre de Bell rejoindra sous peu 32 000 villes et exploitations agricoles en régions rurales dans le cadre de l'Internet for Nova Scotia Initiative, tandis qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, nous parachevons la connexion de 9 400 foyers supplémentaires en partenariat avec les paliers fédéral et provincial. À Terre-Neuve-et-Labrador, Bell, le gouvernement provincial et plusieurs organismes communautaires œuvrent de concert afin d'installer le réseau LTE sans fil dans 11 petites collectivités reculées, dont bon nombre profiteront de l'accès sans fil pour la première fois.

Au Québec, Bell déploie son réseau de fibre optique dans plus d'une centaine de collectivités non desservies et ces projets se font dans le cadre de programmes menés en collaboration avec le gouvernement du Québec et les autorités fédérales, ainsi que l'initiative

Régions branchées. Dans le but d'accélérer encore davantage l'innovation et l'accès au réseau à large bande au Québec, Bell a simplifié le processus pour que les autres fournisseurs de services puissent accéder en toute sécurité à nos structures de soutènement. Nous avons également annoncé la création d'un Centre d'excellence visant à mettre en commun les meilleures pratiques et à offrir du soutien technique dédié aux fournisseurs de services.

Dans le Nord canadien, Northwestel, filiale de Bell, procède à la connexion au réseau optique des collectivités de Hay River et d'Inuvik dans les Territoires-du-Nord-Ouest, Inuvik étant en voie de devenir la première collectivité au nord du cercle arctique à être raccordée au réseau entièrement optique de Bell. Qui plus est, Northwestel est en train de procurer un service Internet plus rapide aux résidents du Yukon et à d'autres collectivités des Territoires-du-Nord-Ouest, en partenariat avec le Fonds pour la large bande du CRTC.

Bell a collaboré avec la Société de transport de Montréal (STM) et des partenaires du secteur pour mener à bien le déploiement du service sans fil dans les 68 stations et 71 kilomètres de tunnels qui composent le réseau du métro de Montréal, soit le plus important réseau numérique intérieur au Canada.

Principal investisseur dans la recherche et le développement en matière de communications au Canada, Bell a forgé des partenariats de recherche en 2020, notamment pour créer de nouveaux centres de recherche sur la 5G avec l'Université Western et l'Université de Sherbrooke en soutien à l'innovation en matière d'IdO et à la gestion intelligente de l'énergie.



#### IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 2

## Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs

La qualité supérieure de ses réseaux permet à Bell d'offrir la plus large gamme de services de communications novateurs et intégrés à sa clientèle, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises : des produits Wi-Fi et de maison intelligente à la fine pointe permettant l'accès Internet résidentiel et mobile le plus rapide, ainsi que des solutions de prochaine génération en matière de télétravail, de cybersécurité et de solutions en nuage pour des entreprises clientes de toutes sortes.



- Du service prépayé abordable de Lucky Mobile au service 5G le plus rapide au Canada, les marques sans fil de Bell proposent une gamme complète de tarifs et de produits.

Le rôle essentiel d'un service Internet fiable a été mis en relief tout au long de 2020 tandis que des millions de Canadiens travaillaient à distance et que des familles entières, confinées à domicile durant la crise de la COVID, comptaient sur les services sur fil et sans fil de Bell pour demeurer connectées, rester informées et se divertir.

Étant donné l'utilisation accrue de multiples dispositifs compatibles avec Internet à domicile, Bell a continué d'élargir l'accès à son produit Wi-Fi Partout chez vous, y compris dans le Canada atlantique. Comme il intègre un modem Borne universelle Internet Fibe, des capsules spécialisées et l'application mobile Wi-Fi de Bell, le service Wi-Fi Partout chez vous permet aux clients d'optimiser leur connexion et d'obtenir le signal le plus puissant et la vitesse la plus rapide, et ce, partout dans leur foyer. Qu'ils disposent d'un téléphone intelligent ou d'une tablette, les clients peuvent vérifier aisément qui est connecté, configurer le contrôle parental, en plus de vérifier la vitesse et la puissance du signal.

Bell est le plus important fournisseur Internet au Canada, et l'expansion en cours des connexions au réseau de fibre contribue à l'accroissement du nombre d'abonnés et de la satisfaction de la clientèle. En reconnaissance de la haute vitesse et de la faible latence de notre réseau entièrement optique, PCMag a nommé le service Internet résidentiel de Virgin Mobile le meilleur service Internet pour le jeu vidéo en 2020, grâce à des pointages les plus élevés jamais attribués dans cette catégorie.

Bell Maison intelligente a agrandi sa suite de services de surveillance de domicile et de sécurité, facilitant ainsi la vie des clients résidentiels désireux de protéger leur foyer et de gérer plusieurs appareils intelligents. Une nouvelle solution d'auto-surveillance domotique permet au client de relier des produits intelligents, comme des caméras, des sonnettes vidéo et des thermostats, à l'aide de l'application Bell Maison intelligente de façon à contrôler son système peu importe où il se trouve.



● Le service Internet résidentiel sans fil procure les avantages du réseau à large bande de Bell aux Canadiens vivant dans de petites localités ou des collectivités rurales.



### Leader incontesté du sans-fil au Canada

En fort peu de temps, Bell s'est imposée comme le leader de la 5G au Canada avec un réseau en plein essor qui offre «des vitesses de connexion plus rapides et plus fiables dans un plus grand nombre de villes que n'importe quel autre fournisseur canadien», d'après PCMag, qui souligne de plus que les clients qui optent pour le service 5G de Bell «constateront une grande amélioration de la performance du réseau.»

Bell a joué un rôle crucial dans le lancement de plusieurs produits mobiles de prochaine génération en 2020, notamment le lancement exclusif de la configuration familiale Apple, qui permet aux enfants et aux membres plus âgés de la famille d'utiliser une montre Apple Watch même s'ils n'ont pas d'iPhone, et le lancement des premiers téléphones intelligents 5G d'Apple. L'éventail d'appareils 5G offerts par Bell comprend la série iPhone 12 d'Apple, la gamme complète des appareils 5G de Samsung, le Pixel 5 de Google, le Velvet 5G de LG et l'Edge de Motorola.

En plus d'offrir un éventail complet de services mobiles et d'options tarifaires, Bell a continué d'accroître la portée du service sans fil prépayé Lucky Mobile pour les Canadiens soucieux de leur budget. Nous avons renouvelé le contrat de distribution sans précédent conclu avec Dollarama pour la carte SIM prépayée Lucky Mobile, en plus de signer un nouveau contrat avec la chaîne de magasins à escompte Tigre Géant afin d'offrir Lucky Mobile dans plus de 250 magasins. Nous avons établi un partenariat avec Loblaw afin d'offrir le service prépayé PC mobile dans plus de 840 magasins au Canada.

### Dynamisme du segment Marchés Affaires

Même si la crise de la COVID a lourdement affecté le secteur des communications d'affaires, Bell Marchés Affaires a poursuivi sa dynamique percée avec des innovations en temps opportun au chapitre des solutions de sécurité avancée, de soutien au télétravail et de possibilités rehaussées en infonuagique.

La nouvelle passerelle de sécurité en nuage gérée de BMA procure aux entreprises clientes des solutions de sécurité avancées, notamment la protection contre les logiciels malveillants, l'hameçonnage et autres cybermenaces. En partenariat avec BlackBerry, nous offrons des solutions avancées de défense contre les menaces mobiles aux clients des secteurs public et privé pour leurs programmes de télétravail. Nous avons en outre lancé le Bureau Virtuel de Bell, nouvelle sélection de solutions intégrées de travail à distance qui permet aux entreprises d'accroître la productivité, d'optimiser les coûts et de renforcer l'engagement des employés en télétravail.

À la suite de la vente de ses centres de données à Equinix en 2020, Bell est de plus devenue le premier partenaire Platine d'Equinix au Canada, et est désormais en mesure d'offrir à ses clients l'accès à un réseau mondial sans pareil de centres de données et d'infonuagique pour leurs initiatives de transformation numérique.

Dans la foulée de l'accueil enthousiaste qu'a reçu le service Wi-Fi Partout chez vous, nous avons lancé les services Wi-Fi Affaires Total de Bell, qui permettent aux petites entreprises clientes de profiter d'une couverture Wi-Fi améliorée et de gérer facilement leur réseau.



### IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 3

## Offrir le contenu le plus captivant

Plus importante entreprise multimédias au Canada, Bell propose les marques les plus prisées en télé, radio, contenu numérique et publicité, des plateformes numériques à la fine pointe, comme Crave, et des services de télé comme Télé Fibe de Bell, Alt Télé, Virgin TV, et Télé Satellite, en plus d'une gamme complète de forfaits et de services. Pour que les Canadiens demeurent connectés durant la crise de la COVID-19, il a fallu entre autres s'assurer que la population puisse profiter pleinement du contenu le plus captivant en matière d'actualités, de sports, de style de vie et de divertissement, et ce, peu importe la plateforme choisie.

Bell Média regroupe les marques les plus renommées au sein des médias canadiens, et notre éventail ne cesse de croître. En 2020, nous avons procédé au lancement de la nouvelle marque au nom accrocheur Noovo, qui regroupe les services de télé généraliste et numérique en langue française destinés au marché du Québec. Récemment acquis, Noovo est synonyme d'investissement renouvelé dans la production de contenu francophone et d'une gamme de choix redynamisée pour les téléspectateurs, comprenant notamment le service de nouvelles Noovo Info, lancé prochainement.

Cette année marque la 19<sup>e</sup> année d'affilée où CTV se classe au premier rang des réseaux de télé au pays, en tête des cotes d'écoute grâce à Transplant, sa nouvelle production dramatique originale, ainsi qu'à ses dramatiques télévisuelles et à ses émissions de comédie les plus appréciées aux heures de grande écoute. CTV National News with Lisa LaFlamme demeure le journal télévisé le plus respecté et regardé par les Canadiens, tandis que les chaînes CTV News Channel, CP24 et BNN Bloomberg ont toutes trois enregistré une croissance de leurs téléspectateurs depuis au moins cinq ans.



- Grâce à ses investissements importants dans le talent et les productions canadiennes, Bell Média crée du contenu captivant, aussi bien en anglais qu'en français, qui gagne en popularité et ravit les auditeurs à travers le pays et à l'échelle internationale.

Bell Média est également le chef de file en matière de sports au Canada. En effet, TSN a été le réseau de sports le plus regardé au pays en 2020 alors que RDS conserve le premier rang pour ce qui est de la diffusion télévisuelle d'événements sportifs en langue française. RDS et TSN ont présenté la couverture télévisuelle du dernier Championnat mondial junior de l'IHF, qui a attiré le plus grand auditoire au total depuis 2015 à cette classique du hockey canadien, notamment grâce à une augmentation de 121 % de la lecture en continu en direct. Chaînes spécialisées dans la retransmission des plus grands événements sportifs, ces deux réseaux des sports canadiens ont également annoncé la prolongation à long terme des droits exclusifs à l'égard des événements de Formule 1 et de Curling Canada.

Premier radiodiffuseur au Canada avec 109 stations offertes par l'intermédiaire de ses plateformes iHeartRadio. Bell Média a procédé au changement de nom de plusieurs autres stations faisant partie des réseaux radiophoniques pancanadiens Pure Country et Virgin, en plus de procéder au lancement de la marque de radio contemporaine MOVE Radio dans 10 marchés au Canada. Astral, notre division de publicité extérieure, a conclu une entente d'exclusivité avec l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec, ainsi qu'avec la Toronto Parking Authority afin de gérer les faces publicitaires aux stations de vélo en libre-service de Toronto, contrats qui se traduisent par l'installation de 50 000 panneaux d'affichage supplémentaires dans d'importants marchés urbains.



**CRAVE****CTV**

## De nouvelles façons d'accéder au meilleur contenu qui soit

Notre plateforme Crave bien établie continue d'accroître sa portée. À la fin de 2020, elle desservait au total 2,8 millions de clients et grâce au service bilingue lancé cette année et assorti de plus de 7 500 heures de nouveau contenu exclusif en langue française, les diffusions de Crave au Québec ont doublé. Crave a lancé sa production originale la plus appréciée à ce jour, Canada's Drag Race, ainsi que la programmation exclusive de HBO Max dans le cadre de son contrat de licence à long terme avec Warner Bros.

Bell continue d'élaborer de nouveaux moyens de regarder du contenu, notamment avec le lancement de Virgin TV, service qui repose sur une application sans boîtier décodeur traditionnel; le Lecteur Bell, nouvel appareil Android puissant, exploité par Bell, permettant d'accéder à du contenu en direct et sur demande; ainsi que la plateforme vidéo numérique soutenue par publicité de CTV permettant de regarder en direct et sur demande la programmation de CTV.

Reflet de notre stratégie d'offrir le contenu le plus captivant sur les marchés canadien et internationaux, les productions originales de Bell Média sont de plus en plus prisées aux États-Unis. Letterkenny, la comédie télévisée de Crave, a reçu un accueil élogieux, et la série Transplant de CTV est maintenant diffusée sur la chaîne NBC. Quant à la comédie originale Jann, elle est diffusée sur Hulu, tandis que la série de téléréalité Holmes Family Effect a été acquise par Fox.

Bell Média a amélioré encore davantage ses ressources de création de contenu et de production en 2020 par l'entremise d'un partenariat avec Grandé Studios de Montréal ainsi que l'agrandissement significatif des plateaux de tournage et d'autres installations aux studios Pinewood de Toronto.

Pour l'année de diffusion 2020–2021, Bell Média collabore avec près de 50 entreprises de production partout au pays pour créer des centaines d'heures de contenu original en français et en anglais. Bell Média et ses partenaires ont reçu 57 prix Écrans canadiens en 2020, le plus grand nombre de trophées récoltés par un radiodiffuseur privé, notamment 5 prix pour Song of Names, film original de Crave. Elle a de plus récolté 46 prix de la part de l'Association des nouvelles radio, télévision et numériques, notamment pour CTV News, W5 et TSN.

**noovo      RDS      CRAVE****CTV      TSN      INVESTIGATION/****vie      D      Z      SUPER ÉCRAN      VRÀK**

- Avec CTV, qui se classe au premier rang des réseaux de télé, le nouveau réseau Noovo au Québec, le service de diffusion en continu Crave et ses chaînes spécialisées de premier plan, comme les réseaux de sports RDS et TSN, Bell détient les marques télé les plus regardées par les Canadiens.

**RDS**



#### IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 4

## Promouvoir l'expérience client

Pleinement concentrée à offrir la meilleure expérience client qui soit, l'équipe Bell s'est rapidement adaptée aux enjeux exceptionnels que présentait la COVID-19, tout en accélérant le déploiement de ses plateformes de soutien de prochaine génération, notamment les options de libre-service et de ventes numériques. À mesure que Bell élabore des façons novatrices de travailler et d'investir dans la technologie de prochaine génération, nous rendons la vie de notre clientèle plus facile à chaque étape de ses interactions avec nous.

Fondement essentiel des services de communications d'un océan à l'autre, les réseaux à grande capacité de Bell ont maintenu en tout temps les connexions fiables dont ont eu besoin les consommateurs, les entreprises, les autorités gouvernementales et les intervenants du secteur de la santé pour affronter la COVID-19. Ces connexions de fibre et sans fil de grande qualité sont au cœur même de l'avantage Bell en matière de service, car elles stimulent la croissance des abonnés tout en limitant le taux de désabonnement sur un marché concurrentiel, en plus de rehausser la réactivité de nos services et notre rentabilité.

Fortes de nos avantages fondamentaux en matière de qualité du service, nos équipes chargées de l'expérience client se sont adaptées sans délai aux obstacles que la COVID-19 faisait naître et ont su travailler en mettant l'accent sur la sécurité, en plus d'élaborer des solutions novatrices pour maintenir l'excellence de nos services.

Comme elle fournit des services essentiels d'installation et de réparation pour permettre à la population de demeurer connectée, Bell a instauré de nouveaux protocoles de sécurité à l'intention des techniciens des Services extérieurs desservant foyers et entreprises, en plus de lancer des innovations comme les programmes d'auto-installation assistée à distance, qui permettent aux techniciens

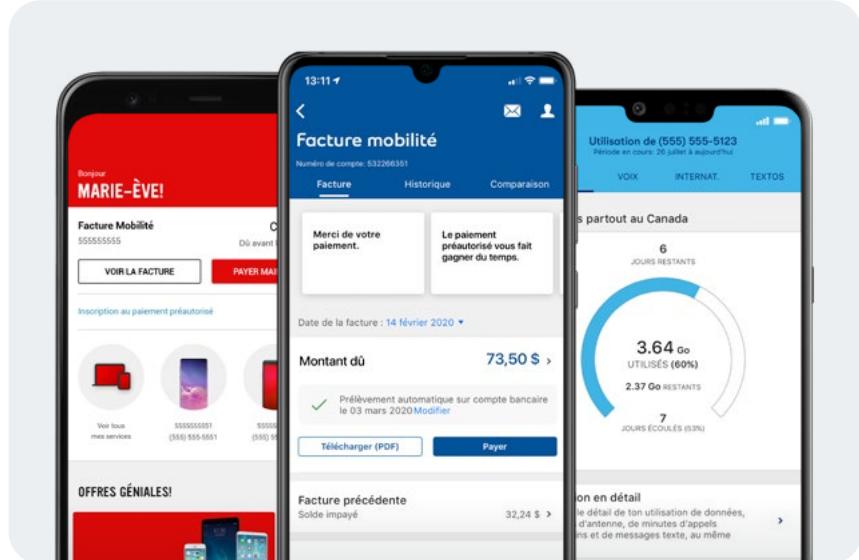
de guider les clients dans la configuration des services par téléphone ou vidéo depuis l'extérieur du domicile ou de l'entreprise.

Les commerces de détail de Bell, y compris les magasins La Source, ont été réorganisés pour permettre l'implantation de mesures de protection et de restrictions d'accès afin d'assurer la sécurité des équipes et des clients. Certains magasins sont demeurés ouverts même dans les zones visées par le confinement afin de fournir des services essentiels de réparation et de remplacement, sur rendez-vous. Des milliers d'agents de centres d'appel de Bell ont été dotés de la technologie nécessaire au télétravail en toute sécurité, et plusieurs membres de l'équipe dans les secteurs particulièrement touchés de nos activités, comme les magasins de détail et le secteur média, ont été réaffectés à des fonctions de soutien au service à la clientèle.

Nous avons poursuivi le déploiement des services spécialisés pour les clients résidentiels et d'affaires qui rendent Bell unique, notamment le Valet de déménagement, afin d'assurer le transfert sans encombre des services Internet, de télévision et de téléphone lorsque les clients déménagent, et la solution Bureau virtuel de Bell Marchés Affaires, qui procure aux entreprises clientes de nouvelles façons d'interagir avec leurs effectifs en télétravail.

- L'équipe Bell s'est adaptée rapidement à l'évolution des mesures de santé et de sécurité rigoureuses qui s'imposaient pour que nous puissions continuer à servir nos clients, tout en veillant à la sécurité de tous durant la crise de la COVID-19.





## Chef de file des transactions numériques

À mesure qu'un nombre croissant de clients optent pour les plateformes numériques pour acheter des services et gérer leurs comptes, Bell s'impose comme le chef de file avec ses options en ligne et d'applications libre-service, qui ne cessent de gagner en popularité. À la fin de 2020, 54 % du total des transactions clients de Bell avaient été exécutées en ligne.

MonBell.ca, l'application MonBell et les autres plateformes de libre-service pour nos différentes marques permettent aux clients de visualiser et de régler leurs factures facilement, de gérer leurs services ou de vérifier leur utilisation. En d'autres termes, le contrôle est confié au client, facteur qui réduit le volume d'appels acheminé aux centres d'appels et aux Services extérieurs. En 2020, nous avons ajouté l'outil Gérez votre rendez-vous à MonBell tandis que l'application Mon Compte de Virgin Mobile a été désignée application de l'année au Mobile Web Awards de 2020.

## Service primé

Pour la quatrième année d'affilée, Virgin Mobile Canada est arrivée en tête du sondage sur la satisfaction de la clientèle de J.D. Power. De plus, pour la cinquième fois en six ans, Virgin a surclassé les autres fournisseurs de services sans fil du Canada en ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle au chapitre du soutien par téléphone, en magasin et en ligne, ainsi que de l'expérience client liée aux achats de services sans fil.

Pour la cinquième année de suite, Bell a obtenu le meilleur taux d'amélioration de tous les principaux fournisseurs de services de communications, comme en témoigne le rapport annuel de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST). Les volumes de plaintes ont chuté de plus de 35 %, et la part totale revenant à Bell a baissé de six points de base pour s'établir à 24 % alors que l'entreprise dessert le plus important bassin de clients de tous les fournisseurs canadiens de services de communications.

Bell a également très bien paru dans le rapport du projet de client mystère de 2020 du Conseil de la radiodiffusion et de télécommunications canadiennes (CRTC), qui indique que Bell est le chef de file de l'industrie pour ce qui est de fournir des informations claires et simples ainsi que de recommander un service qui répond aux besoins du client.

- Plus de la moitié des transactions entre Bell et ses clients se déroulent désormais en ligne, notamment grâce à nos applications libre-service primées.



- Encore une fois, J.D. Power a classé Virgin Mobile Canada au premier rang en ce qui concerne le service à la clientèle pour le soutien au téléphone, en magasin et en ligne, ainsi que pour l'expérience client globale.



## IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 5

# Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace

Dans une industrie des communications en perpétuelle évolution et caractérisée par une forte concurrence, l'équipe

Bell travaille sans relâche pour gagner en flexibilité et en efficacité. Chaque jour, la plus grande entreprise de communications du Canada trouve de nouveaux moyens pour simplifier et améliorer la façon de bâtir ses réseaux, créer du contenu captivant, offrir un service de première qualité, rationaliser ses systèmes et réduire les coûts pour contribuer à la croissance à long terme et à l'innovation, tout en améliorant continuellement l'expérience client.

La réactivité rapide de Bell a joué un rôle crucial dans son adaptation rapide aux défis de la COVID-19, alors que nous avons doté la plupart de nos membres de l'équipe de la technologie nécessaire au télétravail, trouvé de nouvelles façons de servir la clientèle en magasin et à l'extérieur, en plus d'effectuer des investissements dans la capacité du réseau et le soutien à la clientèle pour gérer une augmentation sans précédent des volumes d'utilisation.

Alors que Bell a permis au Canada de rester complètement connecté, notre équipe chevronnée a su accélérer les installations de services fibre et sans fil tout en proposant de nouveaux services malgré les défis sans précédent de l'année. Nos six impératifs stratégiques éprouvés, conjugués à notre engagement collectif envers l'agilité, l'efficacité et le leadership proactif, nous ont permis d'arriver en tête du dynamique marché de la communication en 2020.

### Chef de file au Canada en matière de développement durable



Bell est la première société de télécommunications nord-américaine à obtenir la certification internationale ISO 50001 à l'égard de son

système de gestion de l'énergie, qui atteste notre statut à titre de l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada et nous permettra de tirer parti d'efficiencies opérationnelles durables pour les années à venir. Les économies de carburant et d'énergie issues de la modernisation du parc de véhicules, les bornes de recharge de véhicules électriques, l'optimisation des systèmes d'éclairage et de chauffage, le recours aux énergies renouvelables et la maximisation des solutions de téléconférence virtuelle et d'informatique en nuage sont tous autant de facteurs ayant contribué à diminuer notre impact environnemental et nos coûts d'exploitation.

### Avantage Fibre

Grâce aux connexions fibre à haute vitesse, Bell est en train de transformer l'épine dorsale même de la communication au Canada. Nous avons entamé la seconde moitié de notre programme historique, puisqu'à la fin de 2020, nous avions déjà connecté environ 5,6 millions de foyers et d'entreprises. Notre réseau de fibre sans fil nous permet de réaliser des avantages opérationnels, notamment au chapitre de l'accroissement du nombre d'abonnés et de la part de marché, de la fidélisation de la clientèle, et des coûts d'installation et de réparation.

Notre infrastructure de fibre sécurisée et évolutive connecte environ 92 % des stations cellulaires de notre réseau sans fil, permettant au réseau sans fil 5G de prochaine génération de Bell de bénéficier d'une capacité de raccordement inégalée pour l'IdO, la ville intelligente et les autres possibilités numériques intéressantes, ainsi que notre service Internet résidentiel sans fil pour le Canada rural.

L'ambitieux projet de Bell, qui consistait à accélérer le lancement des réseaux fibre, en milieu rural et 5G en engageant des dépenses d'investissement supplémentaires de 1,0 milliard à 1,2 milliard \$ au cours des deux prochaines années, stimulera encore davantage ces efficiencies concurrentielles. Financé en grande partie par le produit de la vente des centres de données de Bell à Equinix en 2020, le programme bénéficie également de la déduction pour amortissement accéléré du gouvernement fédéral qui nous permet de réaliser des économies d'impôt, dont le montant peut être réinvesti dans d'autres projets de développement d'infrastructure.



- La capacité de Bell d'investir et de livrer concurrence repose sur l'engagement éprouvé de notre équipe envers l'excellence opérationnelle et l'agilité afin de tirer parti au maximum de notre échelle et de nos ressources.

### Simplifier notre façon de faire des affaires

Bell entend offrir une expérience client fructueuse à tous les niveaux. À cette fin, nous misons sur les nouvelles technologies et des approches novatrices pour atteindre notre objectif à moindre coût. En 2020, cet objectif nous a permis de faire croître la satisfaction de la clientèle et de réduire le taux de désabonnement, tout en diminuant nos coûts d'exploitation globaux.

Nos outils numériques faciles d'utilisation permettent aux clients de gérer eux-mêmes une foule de services simples et d'options liées au compte, réduisent le volume d'appels, libèrent les centres d'appels et permettent aux agents en ligne de se consacrer aux problèmes de service plus épineux. Durant la crise de la COVID-19, cet accent mis sur l'autonomie du client a abouti au lancement d'options d'auto-installation et de réparation assistées pour des produits résidentiels, ainsi qu'à l'offre de nouveaux services spécialisés comme le Valet de déménagement, programme où nos équipes de représentants interfonctionnels veillent au transfert sans encombre des services Internet, de télé et de téléphonie de Bell pour les clients qui déménagent.

Chez Bell Média, nous accordons une attention nouvelle à l'expérience client afin de nous adapter à la rapide évolution du secteur canadien des médias. Pour ce faire, nous investissons dans la création de contenu et les nouvelles technologies au fil de l'élaboration de nouveaux moyens pour être plus accessible, en tant que principal fournisseur de médias au Canada, à toutes nos parties prenantes. Bell Média et Environics Analytics (EA), l'un des chefs de file canadiens en matière de données et d'analytique, travaillent en collaboration pour ouvrir de nouvelles perspectives pour les stratégies poussées de publicité, tout en rehaussant encore davantage les applications de contenu et autres plateformes de diffusion.



### Solides assises financières

La solide situation financière de BCE, en particulier sa trésorerie abondante, son solide bilan et ses régimes de retraite entièrement capitalisés, alimente la capacité de Bell d'investir et de livrer concurrence dans un secteur des communications en pleine évolution. Nous entendons tirer parti de notre échelle et de toutes nos ressources pour assurer l'excellence opérationnelle dans toutes nos activités, réduire les coûts, effectuer de nouveaux investissements et afficher une excellente performance sur le marché.

Au fil de la réorganisation de nos activités en vue d'offrir de façon ininterrompue un service hors pair à la population canadienne tout au long de la crise de la COVID-19, nous avons également réduit nos coûts d'exploitation globaux de 3,7 % en 2020, facteur qui traduit bien la méthode rigoureuse de gestion des coûts de notre équipe : maximisation du service fibre et des autres technologies, réduction des dépenses discrétionnaires à tous les paliers, repérage de possibilités de synergies à l'échelle de notre entreprise, comme la réaffectation rapide des membres de l'équipe à de nouvelles fonctions durant la crise de la COVID-19 ; et renégociation de contrats avec une multitude de fournisseurs.

De nos jours, la prospérité sur le marché des communications repose sur l'attention accordée à l'excellence opérationnelle. C'est le cas de Bell, qui fait preuve d'une stricte gestion des coûts et de l'innovation opérationnelle qui s'impose pour transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

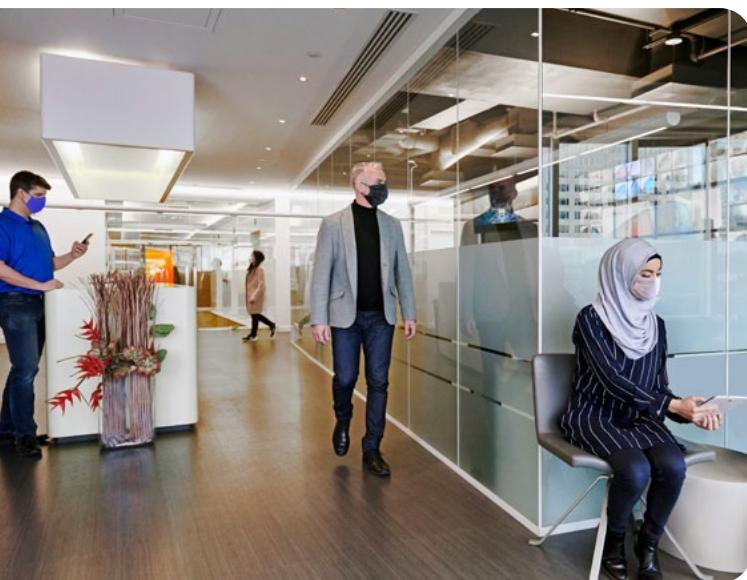


## IMPÉRATIF STRATÉGIQUE 6

# Investir dans notre équipe et soutenir son engagement

Essentielle à la réalisation de notre objectif qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, l'équipe Bell, composée de plus de 50 000 employés, travaille dans les grands centres et les petites localités de chaque province et territoire, au service de nos clients et de nos collectivités. Aux prises avec une crise sanitaire d'envergure mondiale, l'équipe Bell a réagi en faisant preuve de dévouement, de flexibilité et de sens de l'innovation de sorte que la clientèle demeure bien connectée en toute sécurité, tout en travaillant à l'exécution de notre stratégie.

Reconnue année après année comme l'un des meilleurs employeurs au Canada, Bell s'engage à ce que chaque membre de l'#ÉquipeBell réalise son plein potentiel en lui procurant les outils et les ressources nécessaires pour bien desservir la clientèle et les autres parties prenantes, en favorisant son développement de carrière, en plus de veiller à son bien-être, notamment en maintenant un statut de chef de file en matière de santé mentale en milieu de travail.



- Reconnue année après année comme l'un des meilleurs employeurs au Canada, Bell offre un milieu de travail axé sur la diversité et l'inclusion qui permet à tous les membres de son équipe de réaliser leur plein potentiel.

Cet engagement s'est traduit par notre réaction rapide aux besoins qu'a engendrés la crise de la COVID. Nous avons élaboré des principes directeurs clairs et des mesures de sécurité strictes pour notre équipe et notre clientèle, conformes aux protocoles sanitaires les plus récents des autorités publiques; nous avons instauré du soutien technologique et rehaussé des processus pour rendre possibles les horaires variables et le télétravail; nous avons apporté des améliorations aux régimes d'avantages sociaux et aux ressources sanitaires, notamment en ce qui a trait aux consultations de soins de santé et de santé mentale virtuelles en ligne, en plus de mettre sur pied plusieurs innovations pour protéger notre équipe et le public dans les commerces de détail et dans les lieux de travail de Bell, ainsi qu'à l'extérieur, au domicile ou aux locaux de nos clients.

### Un milieu de travail axé sur la diversité et l'inclusion

Tandis que notre pays affrontait la COVID-19, la société canadienne a également intensifié ses efforts pour combattre le racisme systémique au sein de ses collectivités et de ses milieux de travail. C'est pourquoi Bell a accéléré son initiative en vue de créer un milieu de travail inclusif, équitable et accessible, en forgeant de nouveaux partenariats et en prenant de nouveaux engagements qui aboutiront à des mesures concrètes.

Bell a établi un partenariat avec l'initiative Onyx afin d'aider à réduire l'écart au chapitre du recrutement d'étudiants universitaires noirs au sein de son entreprise et du milieu des affaires au Canada en général, en plus de s'associer au Black Professionals in Tech Network, à Ascend Canada et à Indigenous Works afin de favoriser encore davantage l'embauche et la promotion de personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC).

À titre de plus important fournisseur de services multimédia du Canada, Bell a également créé un Groupe de travail sur la diversité dans les contenus pour accroître la représentativité et la diversité des voix dans la programmation et le processus décisionnel, notamment par l'entremise du partenariat de Bell Média avec BIPOC TV & Film en vue de favoriser l'avancement de carrière et d'accroître le taux d'embauche au moyen du nouveau site Web EmbauchezDiversité. Dans le cadre de Bell Cause pour la cause, un Fonds diversité de cinq millions de dollars a également été créé et un nouveau comité consultatif visant à soutenir la santé mentale des Canadiens racisés dans les collectivités à l'échelle du pays a été établi.



### La diversité comme avantage concurrentiel

Pour souligner son ferme engagement envers le changement positif, Bell a établi de nouvelles cibles liées à la représentativité des PANDC au sein de la haute direction afin que celle-ci atteigne au moins 25 % d'ici 2025, en plus de porter à 40 % le taux d'embauche de stagiaires et de nouveaux diplômés issus des communautés racisées. De surcroît, pour rehausser la compréhension des préjugés inconscients et d'autres facteurs pouvant influer sur les membres de notre équipe, Bell collabore avec des partenaires externes et des réseaux de travailleurs comme celui des professionnels noirs de Bell afin de sensibiliser les membres de l'équipe aux divers enjeux connexes, au moyen de divers événements et ressources. En outre, Bell a élaboré un programme de formation en leadership inclusif que plus de 1 500 chefs d'équipe à l'échelle de son entreprise ont suivi.

- Durant la crise de la COVID-19, Bell a épaulé les membres de son équipe en se concentrant sur la santé et la sécurité, les occasions de redéploiement et les solutions de télétravail novatrices.



En 2020, le recrutement et l'avancement professionnel se sont déroulés en ligne, avec des visites de campus et des campagnes de recrutement en mode virtuel, ces activités ont donné lieu à plus d'un million d'interactions dans les médias sociaux (en hausse de 73 %) et débouché sur plus de 35 000 candidatures au total (en hausse de 114 %), qui ont reflété un intérêt plus marqué de la part de candidats issus des communautés PANDC. Les activités d'accueil et les programmes de carrières virtuels ont compris la présentation de Bell U, un programme d'apprentissage continu interne concentré sur le développement de compétences essentielles dans diverses fonctions axées sur la technologie, ainsi que des initiatives externes en collaboration avec des institutions comme l'Université Western et l'Université de Sherbrooke en vue de développer la prochaine génération de spécialistes de la 5G et de la cybersécurité.

Plus de 1 200 étudiants et nouveaux diplômés se sont joints à la société l'an dernier grâce à nos initiatives de recrutement, notamment notre programme primé de leadership des nouveaux diplômés, qui offre des occasions d'emploi, de réseautage et de mentorat sans pareil au sein de Bell. L'intérêt qu'ont suscité en 2020 nos programmes virtuels de développement de carrière et d'apprentissage a triplé, puisque plus de 1,7 million de vidéos ont été visionnées en ligne et plus de 77 000 heures d'apprentissage autonome ont été suivies par l'équipe Bell.

Encore une fois en 2020, Bell a été classée au palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes et a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité, et a reçu des mentions d'honneur à titre d'entreprise offrant l'un des meilleurs milieux de travail à l'échelle nationale et dans la ville de Montréal, où se trouve notre siège social, en plus d'être reconnue comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement et la meilleure entreprise Pro-Famille.

# Faits saillants en environnement, société et gouvernance

L'équilibre entre la croissance économique, la responsabilité sociale et la performance environnementale est au cœur de l'approche que préconise Bell en matière de ESG. Concentrée sur son objectif de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, Bell fournit à des millions de consommateurs et d'entreprises des réseaux et des services de communications de pointe, sans oublier un contenu média hors pair. De plus, elle crée de la valeur pour les actionnaires, propose des carrières enrichissantes d'un océan à l'autre et contribue de manière significative à la vitalité sociale et à la prospérité économique du Canada.

Les thèmes au sujet desquels Bell fait rapport se trouvent à la croisée de la chaîne de valeur de notre entreprise, des tendances actuelles et émergentes en matière de durabilité ainsi que des intérêts des parties prenantes et de leurs répercussions éventuelles sur nos activités d'exploitation.

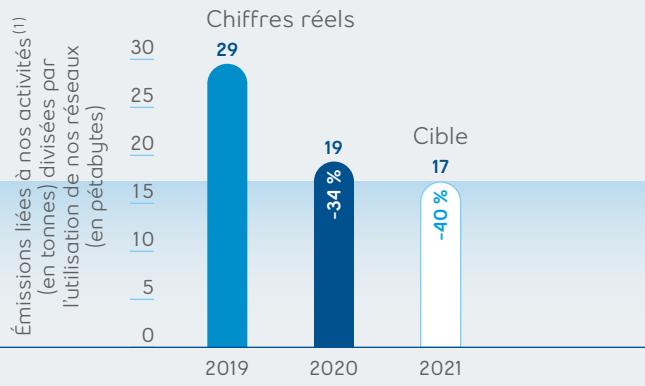
## Changements climatiques

Bell prend des mesures qui aident à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs conséquences. La lutte contre les changements climatiques commence par la consommation d'énergie. Nous nous efforçons donc d'économiser l'énergie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Entre autres initiatives, nous accroissons l'efficacité énergétique dans les établissements de Bell, nous réduisons la consommation de carburant de nos véhicules et nous encourageons l'utilisation de l'énergie renouvelable.

### Indicateurs clés

Bell s'est engagée à ce que ses activités soient carboneutres à compter de 2025, et a établi un objectif intermédiaire de réduction de 40 % du ratio des émissions de GES liées à nos activités par unité d'utilisation de nos réseaux par rapport aux niveaux de 2019.

#### Principale cible : Réduction de 40 % de nos émissions directes par unité d'utilisation des réseaux d'ici 2021 par rapport aux niveaux de 2019



### Principales réalisations

En 2020, notre système de gestion de l'énergie a été certifié conforme à la norme ISO 50001, ce qui a fait de Bell la première société de télécommunications en Amérique du Nord à avoir obtenu une telle certification. En outre, nous avons dépassé notre cible de réduction de GES pour l'année, puisque le ratio des émissions liées à nos activités par unité d'utilisation de nos réseaux a diminué de 34 % par rapport aux niveaux de 2019.

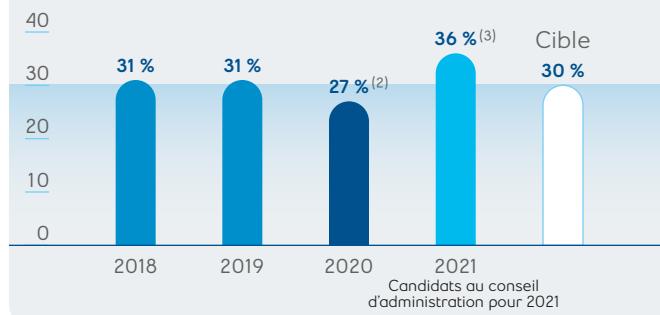
## Diversité et inclusion

Bell est fière de son engagement envers la promotion d'un milieu de travail inclusif, équitable et accessible où tous les membres de l'équipe et les clients se sentent valorisés, respectés et soutenus. Nous tenons à offrir un milieu de travail qui reflète la diversité des communautés que nous desservons et à nous assurer que chaque membre de l'équipe soit en mesure de réaliser son plein potentiel.

#### Principale cible : Au moins 35 % des postes de direction (vice-président et échelons supérieurs) occupés par des femmes d'ici la fin de 2021



#### Principale cible : 30 % des postes d'administrateurs non dirigeants de BCE occupés par des femmes



(1) Les émissions liées aux activités comprennent les émissions de GES de niveau 1 provenant de sources qui appartiennent ou sont contrôlées par Bell et les émissions de GES de niveau 2 provenant de la consommation d'électricité, de vapeur et d'énergie achetées pour le chauffage et la climatisation.

(2) L'écart entre 2019 et 2020 est attribuable aux nominations au conseil de BCE faites en 2020 en prévision du départ à la retraite de trois administrateurs à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021.

(3) D'après le nombre de candidats à un poste d'administrateur dans le cadre de l'élection tenue lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021.

- La protection des renseignements des clients ayant une importance cruciale, la gouvernance des données est au cœur de toutes nos décisions d'affaires.



#### • Indicateurs clés

Membre du Club 30 % et signataire de l'Accord Catalyst 2022, Bell entend atteindre l'objectif qu'énonce cet Accord, soit veiller à ce qu'au moins 30 % des postes d'administrateurs non dirigeants de BCE soient occupés par des femmes d'ici 2022, et qu'au moins 35 % des postes de direction de Bell (vice-président et échelons supérieurs) soient occupés par des femmes d'ici la fin de 2021.

En 2020, Bell a mis à jour ses cibles de représentation afin qu'au moins 25 % de l'équipe de haute direction et 40 % des étudiants et nouveaux diplômés embauchés soient des personnes issues des communautés autochtones, noires ou de couleur (PANDC) d'ici 2025.

#### • Principales réalisations

D'après le nombre de candidats au poste d'administrateur dans le cadre de l'élection tenue à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021 de BCE, 36 % des administrateurs non dirigeants au conseil de BCE sont des femmes, soit un résultat supérieur à notre objectif de 30 %. En outre, 32 % des postes de vice-président et d'échelons supérieurs sont actuellement occupés par des femmes. Pour une troisième année d'affilée, notre soutien à l'égard de l'égalité entre les genres en milieu de travail a été reconnu par la Certification Parité de niveau or accordée par l'organisme La Gouvernance au Féminin.

Encore une fois en 2020, Bell a été nommée l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada. En vue de faire progresser toujours plus la diversité et l'inclusion au sein de son équipe, Bell a établi un partenariat avec l'initiative Onyx, qui rassemble de grandes sociétés et des établissements universitaires dans le but de favoriser l'avancement professionnel et les possibilités de recrutement des étudiants et diplômés noirs de niveau postsecondaire. Bell s'est également associée au Black Professionals in Tech Network, à Ascend Canada et à Indigenous Works en vue de soutenir l'embauche et la promotion des personnes issues des communautés PANDC au sein du secteur canadien des télécommunications et de la technologie. Elle collabore également avec BIPOC TV & Film dans le cadre du lancement du site EmbachezDiversité, qui vise à aider les créateurs et membres d'équipes de tournage issus de ces communautés à tirer parti des possibilités liées aux médias canadiens.

#### Protection de la vie privée et sécurité de l'information

Nos clients, les membres de notre équipe et les investisseurs s'attendent à ce que nous fassions la preuve que nous recueillons les données de façon appropriée, les utilisons à des fins qui servent leurs intérêts et en assurons la protection.

Notre approche de gouvernance de données englobe la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie, et nous considérons la gouvernance de données comme un facteur primordial à considérer dans toutes nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies.

#### • Indicateurs clés

En 2021, Bell élaborera et déployera une formation bonifiée en matière de gouvernance de données, et elle terminera le déploiement de la nouvelle formation en sécurité de l'information BeCyberSavvy à l'intention de tous les membres d'équipe concernés à l'échelle de l'entreprise.

#### • Principales réalisations

Le conseil de BCE a adopté une politique plus rigoureuse en matière de gouvernance de données, laquelle réunit les multiples politiques et programmes que nous avions mis en place dans les domaines interreliés de la protection de la vie privée, de la sécurité de l'information, de la gestion de l'accès aux données et de la gestion des dossiers.

Pour de plus amples renseignements sur notre approche en matière de ESG et de reddition de comptes, veuillez visiter [BCE.ca/Responsabilite](http://BCE.ca/Responsabilite).

# Bell Cause pour la cause accélère l'investissement dans la santé mentale au Canada

La 11<sup>e</sup> Journée Bell Cause pour la cause passe en mode virtuel au Canada et dans le reste du monde

Le stress et l'incertitude causés par la crise de la COVID-19 ainsi que l'attention accrue accordée aux effets du racisme systémique se sont traduits par une augmentation importante des besoins en matière de soutien en santé mentale en 2020. Bell Cause pour la cause est passée à l'action en consacrant du financement additionnel et en posant de nouveaux gestes pour aider à répondre à ces besoins.

En mars, Bell Cause pour la cause a commencé à collaborer avec des partenaires nationaux qui fournissent des services en santé mentale de première ligne afin de trouver des façons d'apporter du soutien supplémentaire rapidement et efficacement aux jeunes et aux familles. L'une des priorités était d'augmenter l'accès virtuel aux soins.

Bell Cause pour la cause a constitué un fonds d'urgence de 5 millions \$ pour répondre aux besoins qu'a créés la crise de la COVID-19, ce qui a permis la création ou la bonification de programmes de santé mentale de l'Association canadienne pour la santé mentale, de la Croix-Rouge canadienne, de Jeunesse, J'écoute, de Revivre et de l'Institut des Familles Solides.

Alors que le Canada est confronté à l'urgente nécessité de lutter contre le racisme systémique au sein de notre société, l'accès accru à des services de soutien en santé mentale adaptés à différentes cultures pour les Canadiens issus des communautés de personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) est devenu l'une des principales initiatives de Bell Cause pour la cause en 2020.

En effet, Bell a lancé le nouveau Fonds diversité Bell Cause pour la cause de 5 millions \$, qui collaborera avec des conseillers et partenaires experts issus des communautés PANDC afin d'identifier de nouvelles possibilités de satisfaire les besoins en matière de santé mentale des Canadiens racisés. À ce jour, le Fonds a distribué 1,5 million \$ à dix groupes, les dons initiaux ayant été versés à Black Youth Helpline et à l'Association nationale des centres d'amitié.



- Conscients des répercussions de la crise de la COVID-19 sur la santé mentale, nous avons accru le financement que Bell Cause pour la cause accorde aux groupes de soutien qui prodiguent des soins et du soutien d'urgence aux jeunes et aux familles.



Les crises de 2020 ont mis en lumière le besoin de prendre soin des gens souffrant de maladies mentales de façon novatrice, ainsi que le rôle primordial que peut jouer l'ensemble de la population canadienne afin de mettre la santé mentale au premier plan. Cette réalité sous-tendait le thème de notre Journée Bell Cause pour la cause de 2021 : En santé mentale, maintenant plus que jamais, chaque geste compte.

À l'occasion de chaque Journée Bell Cause pour la cause, Bell verse 5 cents au profit de programmes canadiens en santé mentale pour chaque interaction admissible (texto, appel ou interaction sur les médias sociaux) sans frais autres que ceux payés normalement par les participants pour leur service téléphonique, de messagerie texte ou Internet. Lors de la plus récente Journée Bell Cause pour la cause, les Canadiens et des gens du monde entier ont fait preuve d'un engagement sans précédent dans la conversation sur la santé mentale, en échangeant 159 173 435 messages de soutien.

Le montant de 7 958 671,75 \$ généré par le volume global de messages s'ajoute à l'engagement financier total de Bell pour le porter à 121 373 806,75 \$, l'objectif d'au moins 155 millions \$ en 2025 étant donc bien en vue et accessible.

Malgré les restrictions imposées en raison de la COVID-19, les Canadiens ont trouvé des façons originales de participer à la Journée Bell Cause pour la cause en 2021. Dans le cadre d'événements virtuels, des gens des quatre coins du pays se sont rassemblés afin de partager des messages de soutien et des idées d'initiative et plus de 200 universités et collèges ont pris part à la campagne Bell Cause pour la cause sur les campus.

Bon nombre de collectivités et d'organismes partenaires d'un océan à l'autre ont participé aux levées de drapeaux Bell Cause pour la cause afin de manifester leur soutien au message sur la santé mentale. Plus de 160 drapeaux ont été levés par des municipalités et assemblées législatives, des universités et collèges, des centres hospitaliers et d'autres installations publiques, ainsi que par les Forces armées canadiennes, notamment à la SFC Alert près du pôle Nord, par des soldats affectés en Lettonie, ainsi que par les marins à bord du NCSM Halifax dans la mer du Nord.

# Maintenant plus que jamais.



## Tous les gestes comptent tout au long de l'année

Bell Cause pour la cause est active toute l'année et finance des organismes dans chaque province et territoire afin d'aider à réduire la stigmatisation, d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale et de favoriser les recherches essentielles en la matière. Bell est le partenaire de plus 1 100 centres hospitaliers, universités, associations nationales et prestataires locaux de services communautaires depuis 2010.

Cette année, Bell Cause pour la cause a annoncé un financement de près de 7 millions \$ visant divers nouveaux projets de santé mentale :

- Dans la foulée de l'adoption de la Norme nationale du Canada sur la santé mentale et le bien-être des étudiants du postsecondaire (financée en partie par Bell), nous avons procédé au lancement du Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause de 2,5 millions \$ créé en vue d'aider les collèges et les universités du Canada à mettre en œuvre la Norme.
- Un don de 500 000 \$ à Jack.org apportera un soutien complémentaire à la santé mentale des jeunes en permettant d'accroître la portée des Sections Jack partout au pays.
- Un don de 2 millions \$, auquel s'ajoute un don de la même somme de la part du gouvernement du Canada, dans le cadre du programme de recherche en santé mentale de la Fondation Brain Canada et Bell Cause pour la Cause, permettra d'accélérer la recherche canadienne sur le cerveau, dans le contexte de la crise de la COVID-19.
- La Fondation QELL utilisera le don de 420 000 \$ de Bell Cause pour la cause au soutien de nouvelles cliniques de stimulation magnétique transcrânienne répétitive au Nova Scotia Hospital et au Valley Regional Hospital.
- La Fondation CHU Sainte-Justine a reçu un don de 300 000 \$ destiné à soutenir un programme de suivi ambulatoire intensif destiné aux adolescents pris en charge pour un trouble alimentaire.

Veuillez visiter [Bell.ca/Cause](https://Bell.ca/Cause) pour en savoir davantage sur ce que Bell fait chaque jour pour favoriser la santé mentale de la population canadienne.

- Lors de la Journée Bell Cause pour la cause, des millions de personnes, au Canada et partout dans le monde, sont passées à l'action et ont souligné l'importance de la santé mentale, en plus d'établir un nouveau record de mobilisation.



YOUTUBE.COM  
Vidéo officielle : Journée Bell Cause pour la cause 2021  
Aujourd'hui, c'est la Journée Bell Cause pour la cause. Pour chaque visionnement de cette vi...

The collage includes:

- A Twitter post from [juliesnyderofficielle](#) (@bell\_cause) featuring a photo of a woman wearing a blue beanie with a white smiley face logo, making a heart shape with her hands. The post has 877 likes and 3 retweets.
- A Twitter post from [Michel Charette](#) (@michelcharette) with a photo of a man wearing a surgical mask and safety glasses, smiling. The caption reads: "Bonne journée de #BellCause en direct du plateau de D31!!!".
- A Twitter post from [Celine Dion](#) (@celinedion) with a photo of Celine Dion. The caption reads: "Maintenant plus que jamais, prendre soin de notre #santementale est très important. Joignons-nous tous à la conversation et apportons des changements positifs pour aider ceux qui en ont besoin. Il y a de l'aide disponible, n'hésitez pas à en demander. - Céline xx... #BellCause". The post has 523 likes and 271 retweets.

# Bell a toujours été là pour les Canadiens en période de pandémie

Depuis ses débuts en 1880, Bell soutient la population canadienne pour le meilleur et pour le pire, grâce à son réseau fiable, à ses services dévoués et à son appui aux collectivités.

La remarquable réaction de l'équipe Bell durant la crise de la COVID-19 rappelle de manière frappante d'autres pandémies qui ont secoué le Canada autrefois.



- Bell a dû placer des annonces dans les journaux pour demander à ses clients de limiter leurs conversations au téléphone et d'ainsi libérer les lignes durant la crise.

## Comment protéger l'équipe Bell

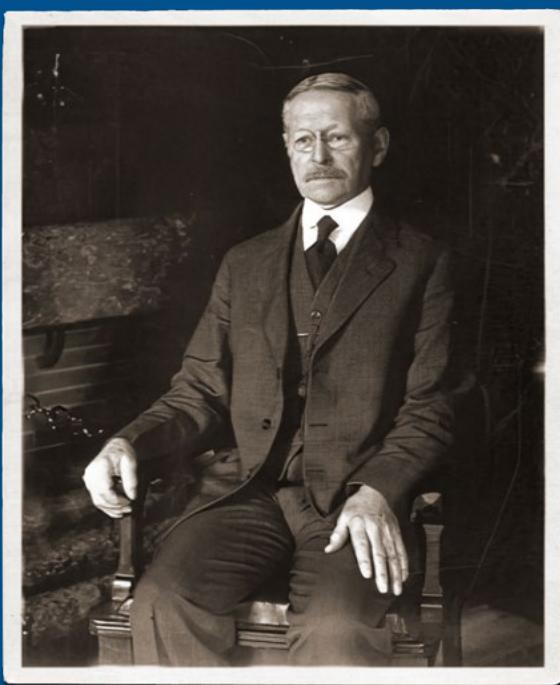
En 1918, Lewis McFarlane, président de Bell, envoyait des conseils aux employés à propos des symptômes de la grippe et des façons de se protéger. Il incita l'équipe « à éviter cette épidémie par tous les moyens possibles. » En 2020, Bell a mis en œuvre de strictes mesures sanitaires et sécuritaires dans toute l'entreprise, dotant l'équipe d'équipements de protection individuelle, procurant des solutions de travail à distance et améliorant l'accès aux services de santé virtuels, notamment aux services de soutien en matière de santé mentale.

Tout juste cinq ans après la fondation de Bell à Montréal, la ville s'est retrouvée au cœur de la dernière écllosion incontrôlée de variole en Amérique du Nord. Comme c'est le cas aujourd'hui avec la COVID-19, la population a été avisée de se protéger en évitant les rassemblements, et les employés de Bell ont été tenus de suivre de strictes consignes de sécurité. L'entreprise a de plus ordonné la vaccination de tous ses employés de Montréal.

Alors que l'écllosion de variole de 1885 s'est essentiellement limitée à Montréal, la pandémie de grippe qui a suivi, en 1918, devint une crise mondiale qui n'épargna aucune région du Canada.

À l'instar des services de Bell (Internet, téléphonie, communications d'affaires et autres) qui ont connu un accroissement marqué durant la crise de la COVID-19, le trafic sur le réseau de Bell s'est amplifié subitement durant l'épidémie de grippe en 1918, car la population canadienne, qui devait demeurer confinée à domicile, a eu recours aux services de ligne téléphonique terrestre comme jamais auparavant.

L'équipe Bell a quant à elle été durement éprouvée par la grippe, et jusqu'à 25 % des employés ont par moment été absents des principaux centres. Dans les établissements plus modestes, les répercussions étaient souvent plus importantes. Joseph Gagnier, chef d'établissement à Trois-Rivières, rapporta qu'il ne pouvait compter que sur deux employés, car les huit autres étaient tombés malades.



● Lewis McFarlane, président de Bell, 1918

L'entreprise n'a ménagé aucun effort pour lutter contre l'épidémie et maintenir le service, et tout ce qui a pu être accompli est en très grande partie attribuable au personnel. Les opératrices ont gentiment accepté d'annuler leurs vacances, les commis et les autres employés connaissant le fonctionnement des standards téléphoniques ont répondu à notre appel et offert leurs services, et de nombreux anciens employés des centrales téléphoniques sont venus à notre aide en nous consacrant une ou deux heures par jour lorsque nous en avons eu besoin. Le crédit revient également aux employés des quartiers relativement épargnés qui se sont portés volontaires pour travailler dans les bureaux gravement affectés par l'épidémie. Ces employés ont risqué leur vie par loyauté envers l'entreprise.

Dans les grands centres, des commis et autres employés de bureau ont dû être réaffectés pour remplacer des standardistes, autre parallèle frappant avec ce que nous avons vécu au cours de la crise de la COVID-19, puisque nous avons procédé au redéploiement de bon nombre de membres des équipes fortement touchées, comme celles des magasins de détail et des services médias, vers des fonctions liées au service à la clientèle et au soutien durant la crise.

Une fois la pandémie de grippe résorbée, Charles Sise Jr, vice-président (puis plus tard président) de Bell décrit dans sa rétrospective la réaction de l'équipe Bell en ces termes :

«Il est probable que notre personnel opérationnel n'a jamais auparavant été appelé à accomplir une charge de travail aussi lourde durant une aussi longue période. Que nos employés aient accompli leur travail si volontiers en vue de surmonter cette crise montre le fort sentiment de loyauté qu'ils éprouvent à l'égard de la collectivité, de la Compagnie et de leurs collègues.»

Les principes directeurs de Bell durant la crise de la COVID constituent l'incarnation moderne de notre engagement durable envers l'excellence à l'égard de toutes nos parties prenantes : permettre à la population canadienne de demeurer connectée et informée; préserver la santé et la sécurité du public, de notre clientèle et de notre équipe; ainsi que soutenir nos clients et nos collectivités.

En 2020, Bell a mis les bouchées doubles. Pour sa clientèle, d'une part : taux de fiabilité de plus de 99,99 % du réseau, services de télé et Internet gratuits, mesures d'allégement pour les clients en difficulté financière et accélération des déploiements du réseau. Et pour la collectivité, d'autre part : déblocage de fonds supplémentaire provenant de Bell Cause pour la cause et dons importants en vue de procurer des équipements de protection et des services mobiles sans frais aux intervenants du secteur de la santé et des autres secteurs de première ligne.



### Méthodes de livraison novatrices pour la clientèle

En 1918, des installateurs comme Don McIntosh, de Port Perry, et ses collègues, trouvèrent des moyens de se protéger tout en veillant à ce que la clientèle demeure connectée, notamment en portant «un masque grossier fait de toile à fromage trempée dans du formaldéhyde. Parfois, nous fixions le téléphone sur une planche que nous poussions par la fenêtre.» En 2020, le programme d'auto-installation et de réparation assistées de Bell a permis aux techniciens d'offrir aux clients des services de soutien à distance à l'aide d'une liaison vocale ou vidéo depuis leur véhicule.

La vie est Bell



# Table des matières

Rapport de gestion.....	30	Rapports sur le contrôle interne.....	125
1 Vue d'ensemble.....	32	Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	125
1.1 Introduction.....	33	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.....	126
1.2 À propos de BCE.....	35		
1.3 Principaux faits récents touchant notre société.....	38		
1.4 Stratégie relative aux marchés financiers.....	39		
1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque.....	42		
1.6 Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.....	45		
2 Impératifs stratégiques.....	50	États financiers consolidés.....	127
2.1 Bâtir les meilleurs réseaux.....	50	Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	127
2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs.....	51	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.....	128
2.3 Offrir le contenu le plus captivant.....	51		
2.4 Promouvoir l'expérience client.....	52		
2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace.....	53		
2.6 Investir dans notre équipe et soutenir son engagement.....	54		
3 Perspectives, hypothèses et risques.....	55	Notes annexes.....	135
3.1 Perspectives commerciales et hypothèses.....	55	Note 1 Renseignements sur la société.....	135
3.2 Principaux risques d'entreprise.....	56	Note 2 Principales méthodes comptables.....	135
4 Analyse financière consolidée.....	61	Note 3 Activités abandonnées.....	144
4.1 Introduction.....	61	Note 4 Information sectorielle.....	145
4.2 Connexions clients.....	62	Note 5 Coûts d'exploitation.....	147
4.3 Produits d'exploitation.....	63	Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	147
4.4 Coûts d'exploitation.....	64	Note 7 Charges d'intérêts.....	148
4.5 Bénéfice net.....	64	Note 8 Perte de valeur d'actifs.....	148
4.6 BAIIA ajusté.....	65	Note 9 Autres (charges) produits.....	149
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	65	Note 10 Impôt sur le résultat.....	149
4.8 Amortissements.....	66	Note 11 Bénéfice par action.....	151
4.9 Charges financières.....	66	Note 12 Créances clients et autres débiteurs.....	151
4.10 Perte de valeur d'actifs.....	67	Note 13 Stocks.....	152
4.11 Autres (charges) produits.....	67	Note 14 Actifs et passifs sur contrats.....	152
4.12 Impôt sur le résultat.....	68	Note 15 Coûts des contrats.....	152
4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA.....	68	Note 16 Immobilisations corporelles.....	153
4.14 Dépenses d'investissement.....	69	Note 17 Contrats de location.....	154
4.15 Flux de trésorerie.....	69	Note 18 Immobilisations incorporelles.....	155
5 Analyse des secteurs d'activité.....	70	Note 19 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.....	156
5.1 Services sans fil de Bell.....	70	Note 20 Autres actifs non courants.....	157
5.2 Services sur fil de Bell.....	75	Note 21 Goodwill.....	157
5.3 Bell Média.....	82	Note 22 Dettes fournisseurs et autres passifs.....	158
6 Gestion financière et des capitaux.....	87	Note 23 Dette à court terme.....	158
6.1 Dette nette.....	87	Note 24 Dette à long terme.....	159
6.2 Données liées aux actions en circulation.....	87	Note 25 Provisions.....	161
6.3 Flux de trésorerie.....	88	Note 26 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	161
6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	90	Note 27 Autres passifs non courants.....	165
6.5 Gestion des risques financiers.....	90	Note 28 Gestion financière et des capitaux.....	165
6.6 Notations.....	92	Note 29 Capital social.....	169
6.7 Liquidité.....	93	Note 30 Paiements fondés sur des actions.....	170
7 Faits saillants annuels et trimestriels.....	96	Note 31 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.....	173
7.1 Information financière annuelle.....	96	Note 32 Obligations de prestation qui restent à remplir.....	174
7.2 Information financière trimestrielle.....	99	Note 33 Engagements et éventualités.....	175
8 Cadre réglementaire.....	103	Note 34 Transactions entre parties liées.....	176
9 Risques d'entreprise.....	108	Note 35 Filiale importante partiellement détenue.....	177
10 Mesures financières, méthodes comptables et contrôles.....	117	Note 36 COVID-19.....	177
10.1 Nos méthodes comptables.....	117		
10.2 Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés.....	121		
10.3 Efficacité des contrôles internes.....	124		

# Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous, notre/nos, BCE et la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. Bell désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés*, aux pages 121 à 124, pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR et des indicateurs de performance clés définis.

Se reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 lors de la lecture de ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 4 mars 2021, soit la date du présent rapport de gestion.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2020 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Principaux faits récents touchant notre société*, la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.1, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, de ce rapport de gestion, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur notre performance financière projetée pour 2021, l'objectif de croissance du dividende et le dividende sur actions ordinaires annualisé pour 2021 de BCE, les dépenses d'investissement prévues de BCE et les avantages qui devraient en découler, notamment dans le cadre de son programme de dépenses d'investissement accrues sur deux ans qui vise à accélérer l'expansion de la zone de couverture du réseau sur fibre, de son service Internet résidentiel sans fil et de son réseau de cinquième génération (5G), les objectifs de la ligne de conduite financière de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités prévus en 2021, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2020 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 4 mars 2021 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant BCE, dont les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (notice annuelle 2020 de BCE), datée du 4 mars 2021, ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](#), sur SEDAR, à [sedar.com](#), et sur EDGAR, à [sec.gov](#).

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2020 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le rapport annuel 2020 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sections du présent rapport de gestion intitulées *Perspectives commerciales et hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les répercussions futures de la pandémie de COVID-19, qui sont difficiles à prévoir, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 4 mars 2021. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans le rapport annuel 2020 de BCE, et en particulier dans ce rapport de gestion, comprennent, sans s'y limiter : la pandémie de COVID-19 et l'incidence défavorable des mesure d'urgence déjà adoptées ou qui seront adoptées par suite de cette pandémie, ainsi que les autres pandémies ou épidémies les autres risques liés à la santé; une conjoncture économique et des conditions des marchés des capitaux défavorables, un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse, l'incidence défavorable connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris de concurrents nouveaux et émergents; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent à l'accélération des perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes en matière de visionnement et l'expansion des fournisseurs de services de télévision (télé) par contournement et les autres fournisseurs de services, ainsi que

la fragmentation du marché de la publicité et les changements qui s'y produisent; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la prolifération du piratage de contenu; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à transformer nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client, tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse et stratégique; l'incapacité à créer une expérience client positive; la complexité de nos activités; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels étant donné l'augmentation importante de la demande relativement à la capacité des réseaux; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de technologies de l'information (TI) très performants; l'incapacité à générer les avantages escomptés de nos restructurations d'entreprises, des remplacements et des mises à niveau de systèmes, des refontes de processus, des réductions de personnel et de l'intégration des entreprises acquises; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; l'incapacité à attirer des employés possédant les compétences appropriées, à les fidéliser et à stimuler leur performance dans un environnement sûr; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs; le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent nos fournisseurs sont contournés; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts de fabrication ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil de BCE ou le conseil) ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; la volatilité liée à l'obligation au titre des régimes de retraite et les cotisations accrues aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation; et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle

efficaces des activités frauduleuses; un règlement défavorable des litiges, en particulier des actions collectives; de nouvelles modifications ou des modifications défavorables aux lois applicables et l'incapacité d'agir en amont pour ce qui est du respect de nos obligations juridiques et réglementaires; l'incapacité à comprendre les préoccupations concernant les changements climatiques ou les attentes en constante évolution des parties prenantes et du gouvernement pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement; et les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans ce rapport de gestion, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport annuel 2020 de BCE.

Les déclarations prospectives que contient le rapport annuel 2020 de BCE, y compris le présent rapport de gestion, pour les périodes postérieures à 2021 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour l'exercice 2021 et présentent donc une plus grande incertitude. Plus particulièrement, la nature et la valeur des dépenses d'investissement que BCE prévoit effectuer au cours des deux prochains exercices s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle nous serons en mesure d'accéder à des sources de capital suffisantes ou de générer les fonds requis, en plus d'accéder au matériel et à la main-d'œuvre nécessaires. Toutefois, comme rien ne garantit que nous pourrons accéder à des sources de capital suffisantes ou au matériel et à la main-d'œuvre nécessaires, la nature et la valeur réelles des dépenses d'investissement de BCE, et le calendrier connexe, pourraient être sensiblement différents des prévisions actuelles. Les déclarations prospectives pour les périodes postérieures à 2021 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques liés à la concurrence, au cadre réglementaire, à la sécurité, à la technologie, à l'exploitation, aux conditions financières et autres décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes, sauf en ce qui a trait à la réduction présumée des risques liés à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture économique au cours des exercices à venir.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons à l'occasion des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 4 mars 2021. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

# 1 Vue d'ensemble

## COVID-19

Les mesures d'urgence instaurées au Canada à compter de mars 2020 pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont gravement perturbé les activités commerciales et de vente au détail dans la plupart des secteurs de l'économie, en plus d'avoir une incidence défavorable et généralisée sur notre performance financière et opérationnelle pour la majeure partie de 2020. Par conséquent, nos trois secteurs ont été touchés défavorablement, les répercussions ayant été plus prononcées dans le cas des secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média. Les contrecoups de la pandémie de COVID-19 ont été le plus notable au deuxième trimestre de 2020. L'assouplissement graduel de certaines mesures d'urgence vers la fin du deuxième trimestre a permis à nombre d'entreprises de reprendre ou d'accroître leurs activités commerciales, d'où une amélioration progressive sensible de notre performance commerciale et financière au troisième trimestre. Cependant, à compter de la fin septembre, du fait de la résurgence du nombre de cas de COVID-19, les restrictions gouvernementales se sont resserrées graduellement avant de devenir plus strictes à la fin décembre, et se sont traduites par la fermeture de toutes les entreprises non essentielles et par la réinstauration de mesures de confinement dans certaines régions. Ce facteur a comprimé l'activité des consommateurs durant des périodes de vente importantes.

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sur nos activités et nos résultats financiers en 2020, dont les principales sont les suivantes :

- baisse des produits tirés de la publicité de notre secteur Bell Média attribuable aux annulations de la part de clients par suite de la fermeture temporaire des entreprises et au report ou à l'annulation d'événements sportifs;
- diminution des ventes de produits sans fil attribuable au niveau d'activité réduit sur le marché, à la quantité moindre d'offres promotionnelles et à la fermeture temporaire de nos canaux de distribution au détail;
- diminution des produits tirés des services dans le secteur Services sans fil de Bell principalement attribuable à la baisse des produits tirés des services d'itinérance sortante en raison de la réduction des voyages des clients et à l'annulation des frais d'itinérance pendant le mois d'avril 2020;
- réduction de l'activité des abonnés des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell en raison du niveau d'activité réduit sur le marché, de la réduction des offres promotionnelles et de la fermeture temporaire

de nos canaux de distribution au détail, ce qui a donné lieu à une diminution du nombre d'activations, contrebalancée par une baisse du nombre de désactivations;

- hausse de la dotation à la provision pour créances douteuses et des accommodements consentis aux clients, tels que le report de l'application des hausses de prix et aux crédits portés aux produits, en raison des difficultés financières qu'ont éprouvées les clients;
- diminution et report des dépenses des clients sur nos marchés des entreprises, en raison de la fermeture temporaire des entreprises, du contexte économique incertain et des difficultés à accéder aux locaux des clients;
- hausse des charges liées à la COVID-19, principalement dans le secteur Services sur fil de Bell, reflétant notamment en ce qui a trait au redéploiement des employés, aux dons plus importants, à l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) et au nettoyage de bâtiments et aux fournitures;
- augmentation des dépenses d'investissement dans l'accroissement de la capacité de notre réseau sans fil et sur fil afin de répondre à la demande croissante, auxquelles s'ajoutent des investissements plus importants dans les outils de traitement des commandes en ligne et en libre-service et les outils automatisés pour les clients, ainsi que dans l'amélioration des fonctionnalités des applications.

Étant donné les incertitudes quant à la gravité et à la durée de la pandémie de COVID-19, y compris la résurgence actuelle et d'éventuelles recrudescences futures du nombre de cas de COVID-19, et les différentes conséquences possibles, il est difficile, pour le moment, d'estimer les répercussions qu'aura la pandémie de COVID-19 sur nos activités ou sur nos résultats financiers futurs et les hypothèses connexes. Nos activités et nos résultats financiers pourraient continuer de subir une incidence défavorable importante au cours des périodes à venir. La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir un effet défavorable sur la société dépendra de l'évolution future de la situation, laquelle est difficile à prévoir, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de la distribution des vaccins et des traitements approuvés et au développement éventuel et à la distribution de nouveaux vaccins et traitements, de même que d'éventuels faits nouveaux concernant la gravité, la durée et les réurgences de cette pandémie et les actions requises pour juguler le coronavirus ou remédier à ses effets, entre autres choses.

## CHANGEMENTS APPORTÉS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE EN 2020

Le 1<sup>er</sup> juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la quasi-totalité de ses centres de données dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$. Nous avons reclassé les montants de l'exercice antérieur se rapportant à la vente dans les activités abandonnées de nos états consolidés du résultat net et de nos tableaux consolidés des flux de trésorerie afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont été vendues ont cessé d'être amorties le 1<sup>er</sup> juin 2020. Au T4 2020, nous avons réalisé la vente, pour un produit de 933 millions \$ (réduction faite de la dette et d'autres éléments), et avons comptabilisé un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt. Le gain en capital résultant de la vente est essentiellement contrebalancé par la comptabilisation de reports en avant de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés antérieurement.

Au T2 2020, nous avons mis à jour nos définitions des termes *bénéfice net ajusté*<sup>(1)</sup>, *BPA ajusté*<sup>(1)</sup> et *flux de trésorerie disponibles*<sup>(1)</sup> afin d'en exclure les effets des activités abandonnées, puisqu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Par suite de cette modification, les chiffres des périodes antérieures ont été retraités à des fins de comparaison. Se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés* pour des renseignements supplémentaires.

(1) Les termes *bénéfice net ajusté*, *BPA ajusté* et *flux de trésorerie disponibles* sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – Bénéfice net ajusté et BPA ajusté ainsi que Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires*, y compris des rapprochements avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables.

Afin de refléter les changements liés à la façon dont nous gérons nos activités et nous évaluons le rendement, les résultats d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell comprennent maintenant nos activités liées aux réseaux terrestres de radiocommunications pour la sécurité publique, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et les chiffres des périodes antérieures ont été retirés à des fins de comparaison. Auparavant, ces résultats étaient inclus dans le secteur Services sans fil de Bell. La gestion de nos activités

liées aux réseaux terrestres de radiocommunications pour la sécurité publique, qui consistent à construire et à gérer des réseaux terrestres de radiocommunications mobiles essentiellement pour le secteur public, est désormais assurée par l'équipe des marchés d'affaires de Bell, ce qui nous permet d'offrir à notre clientèle un meilleur service grâce à des solutions de communication clés en main.

## 1.1 Introduction

### APERÇU

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

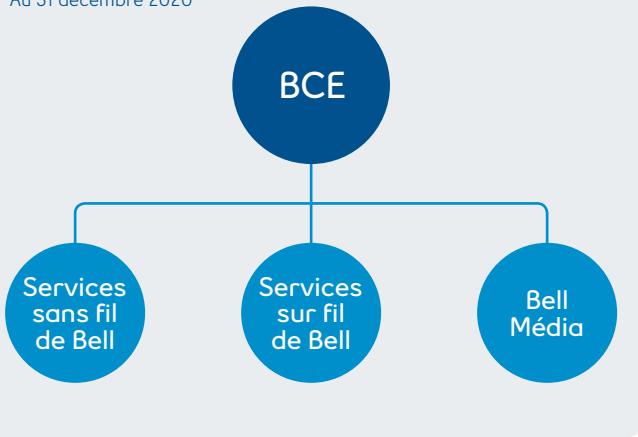
Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, de même que des produits électroniques grand public partout au Canada.

## BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada

### Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2020



Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels et nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE);
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell, à Laval, au Québec.

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE BCE EN 2020

### Produits d'exploitation

**22 883 \$**

millions  
(3,8) % vs 2019

### Bénéfice net

**2 699 \$**

millions  
(17,0) % vs 2019

### BAlIA ajusté<sup>(1)</sup>

**9 607 \$**

millions  
(4,0) % vs 2019

### Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires

**2 498 \$**

millions  
(17,8) % vs 2019

### Bénéfice net ajusté

**2 730 \$**

millions  
(12,5) % vs 2019

### Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

**7 754 \$**

millions  
(2,6) % vs 2019

### Flux de trésorerie disponibles

**3 348 \$**

millions  
(10,4) % vs 2019

## CONNEXIONS CLIENTS DE BCE

### Sans-fil Total

**+2,6 %**

10,2 millions d'abonnés  
à la fin de 2020

### Internet haute vitesse de détail

**+4,2 %**

3,7 millions d'abonnés  
à la fin de 2020

### Télé de détail

**(1,2) %**

2,7 millions d'abonnés  
à la fin de 2020

### Services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail

**(7,9) %**

2,5 millions d'abonnés  
à la fin de 2020

## NOTRE BUT

L'objectif de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Nos impératifs stratégiques prennent appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, permettant à la société d'assurer une croissance continue et un leadership en matière d'innovation dans un marché des communications en constante évolution. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme. Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :

### LES SIX IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES DE BELL

1



Bâtir les meilleurs réseaux

2



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs

3



Offrir le contenu le plus captivant

4



Promouvoir l'expérience client

5



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace

6



Investir dans notre équipe et soutenir son engagement

(1) Le terme BAlIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – BAlIA ajusté et marge du BAlIA ajusté dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable.

## 1.2 À propos de BCE

Nous présentons les résultats de nos activités selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nous décrivons nos gammes de produits par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

### NOS PRODUITS ET SERVICES

#### Services sans fil de Bell

##### DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires partout au Canada.
- Inclut les résultats d'exploitation de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) et de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell Électronique inc. (La Source).

##### NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 4,8 milliards de mégahertz par population (MHz par population), et correspond à une moyenne d'environ 137 mégahertz (MHz) de spectre par Canadien.

La vaste majorité de nos tours cellulaires sont reliées au moyen de la fibre, la plus récente technologie d'infrastructure réseau, en vue d'accroître la vitesse et la fiabilité des connexions.

Nos réseaux de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) et LTE Advanced (LTE-A) à large bande sans fil à l'échelle du Canada sont compatibles avec les normes mondiales et permettent d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables à la quasi-totalité de la population canadienne. Notre réseau 5G, lancé en juin 2020, représente la nouvelle génération de technologie sans fil. Notre réseau LTE servira d'appui à l'expansion de la zone de couverture de notre réseau 5G au Canada.

- La couverture de plus de 99 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, par le réseau LTE, la couverture du réseau LTE-A s'étendant à environ 96 % de la population canadienne et celle du réseau 5G, à 26 %, au 31 décembre 2020.
- Vitesses de pointe d'accès mobile théoriques pour le téléchargement : jusqu'à 1,7 gigabit par seconde (Gbit/s) pour le réseau 5G (vitesses moyennes attendues de 69 à 385 Mbit/s dans la région du Grand Toronto); jusqu'à 1,5 gigabit par seconde (Gbit/s)<sup>(1)</sup> pour le réseau LTE-A (vitesses moyennes attendues de 25 à 319 Mbit/s); jusqu'à 150 Mbit/s pour le réseau LTE (vitesses moyennes attendues de 18 Mbit/s à 40 Mbit/s); jusqu'à 42 Mbit/s pour la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) (vitesses moyennes attendues de 7 à 14 Mbit/s<sup>(2)</sup>).
- Recours à la technologie et aux vitesses LTE/LTE-A lorsque les clients se trouvent à l'extérieur des zones de couverture 5G.
- Bell exploite également un réseau LTE catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE, qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue de piles d'appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la plupart des provinces canadiennes.

##### NOS MARQUES COMPRENNENT



Nous avons plus de 4 600 points de distribution au détail partout au Canada, y compris environ 1 200 emplacements Bell, Virgin Mobile Canada (Virgin Mobile), Lucky Mobile et La Source et emplacements exploités par Glentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil, WIRELESS etc./SANS FIL etc.) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail.

##### NOS PRODUITS ET SERVICES

- Forfaits pour les services de données et les services voix** : gamme de forfaits répondant aux besoins de tous les segments de clientèle, des forfaits axés sur l'abordabilité jusqu'aux services haut de gamme, sous forme de services postpayés ou de services prépayés, notamment des forfaits de données illimitées et de données partageables, le programme de financement d'appareils et le forfait Connectez tout. Nos services offrent un accès Internet rapide pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles, ainsi qu'une panoplie de fonctions d'appel.
- Forfaits spécialisés** : pour tablettes, Internet mobile, les montres intelligentes et les voitures connectées.
- Vaste gamme d'appareils** : téléphones intelligents et tablettes 5G, 4G LTE et LTE-A les plus évolués, stations et clés Turbo pour Internet mobile et appareils mobiles Wi-Fi et objets connectés (montres intelligentes, service Voiture connectée de Bell, dispositifs de localisation, maison connectée, accessoires de style de vie et réalité virtuelle).
- Voyages** : services d'itinérance par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de services sans fil dans plus de 230 destinations pour les communications sortantes, itinérance sur le réseau LTE dans 196 destinations pour les communications sortantes, option « Voyagez mieux » et Passeports Voyage.
- Solutions d'affaires mobiles** : fonction Appuyer-pour-Parler, gestion des effectifs, sécurité des travailleurs et gestion de la mobilité.
- Solutions IdO** : gestion des actifs, bâtiments intelligents, villes intelligentes, gestion de parc de véhicules et autres services IdO.

(1) Des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 1,5 Gbit/s sont actuellement offertes sur le réseau LTE-A à Kingston, Waterloo, Toronto, Mississauga, Vaughan, Richmond Hill, Markham, Brampton, North Bay, Niagara-on-the-Lake, Cambridge, Pickering, Ajax, Burlington, Guelph, London, Niagara Falls, Oakville, St Catharines, Thorold, Thunder Bay, Welland et Ottawa. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

(2) Les vitesses du réseau varient selon l'emplacement, le signal et l'appareil du client. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

# Services sur fil de Bell

## DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé IP, des services voix comprenant des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à des clients résidentiels, ainsi qu'à des petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à des clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Comprend les résultats de nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que les activités sur fil de Norouestel Inc. (Norouestel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien.

## NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.
- Un réseau de fibre à large bande, comprenant des emplacements de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) et de la fibre jusqu'au nœud (FTTN) qui couvre environ 9,9 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Notre zone de couverture du service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique rejoignait environ 5,6 millions de foyers et d'emplacements commerciaux à la fin de 2020, ce qui représente la plus vaste zone de couverture du réseau FTTP au Canada.
- Une zone de couverture du réseau sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTP) qui correspond à près de 50 % de notre cible de 1 million d'emplacements, principalement dans des zones rurales. Le service WTTP repose sur une technologie sans fil fixe 5G fournie par le réseau sans fil LTE de Bell pour offrir un service résidentiel d'accès Internet à large bande à des petites localités mal desservies.
- Le plus important réseau système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux sur protocole Internet (IP) parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à nos clients d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.
- Plus de 700 emplacements Bell et Virgin Mobile.

## NOS PRODUITS ET SERVICES

### RÉSIDENTIELS

- Télé** : services de télé IP (Télé Fibe, Alt Télé et Virgin TV) et service de télé par satellite. Bell Télé Fibe propose de nombreuses options de contenu avec la télé en haute définition (HD) intégrale et l'enregistreur Partout chez vous résolution 4K (4K), la programmation télé en ultrahaute définition 4K, le contenu sur demande et des caractéristiques novatrices, comme les récepteurs sans fil, l'application Télé Fibe, la fonction Rejouer et l'accès à Crave, à Netflix et à YouTube. Le service Alt Télé, un service de télé en continu et en direct qui repose sur une application, offre une programmation en direct et sur demande pouvant être regardée au moyen du Lecteur Bell, de l'Apple TV, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast, d'un ordinateur

## NOS MARQUES COMPRENNENT



portable, d'un téléphone intelligent, d'une tablette et d'autres appareils, sans boîtier décodeur traditionnel. Lecteur Bell est un appareil de lecture en continu 4K High Dynamic Range (HDR) tout-en-un Android TV qui offre un accès à Alt Télé et permet d'accéder à tous les principaux services de lecture en continu et à des milliers d'applications sur Google Play. Nous offrons aussi un service de lecteur service de télé en continu et en direct qui repose sur une application sous la marque Virgin TV.

- Internet** : accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande, de la technologie WTTP 5G ou de ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris le service Wi-Fi Partout chez vous, l'utilisation illimitée, des services de sécurité et Internet mobile. Notre service Internet, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, offre des vitesses d'accès totales allant jusqu'à 1,5 Gbit/s avec le réseau FTTP ou des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbit/s avec le réseau FTTN pour le téléchargement, tandis que notre service Internet résidentiel sans fil fixe offre actuellement des vitesses de téléchargement à large bande allant jusqu'à 50 Mbit/s. Nous offrons également le service Internet sous la marque Virgin Mobile à des vitesses allant jusqu'à 100 Mbit/s pour le téléchargement.
- Téléphonie** : service téléphonique local et interurbain et fonctions d'appel évoluées.
- Maison intelligente** : services de sécurité, de surveillance et d'automatisation par l'entremise de Bell Maison intelligente.
- Forfaits** : forfaits multiproducts (télé, Internet, téléphonie et maison intelligente) assortis de rabais mensuels.

### AFFAIRES

- Internet et réseaux privés** : Internet affaires, services Ethernet, RPV IP et Longueur d'onde, solutions de réseau mondial, services de réseau virtuel, Wi-Fi géré.
- Communications** : téléphonie IP, service local et interurbain, solutions de conférence audio, vidéo et Web, solutions pour centres d'appels.
- Nuage** : service Serveur en nuage, connexion en nuage, sauvegarde et reprise après sinistre, services gérés en nuage.
- Autres** : sécurité, services gérés, services professionnels.

# Bell Média

## DESCRIPTION DU SECTEUR

- Société canadienne prépondérante en matière de création de contenu avec des actifs de premier plan dans les secteurs de la vidéo, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
  - les produits liés à la télé généraliste, à la radio, à l'affichage extérieur et aux médias numériques sont tirés de la vente de publicité;
  - les produits liés à la télé spécialisée sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
  - les produits liés à la télé payante sont tirés des frais d'abonnement.

## NOS ACTIFS ET NOTRE RAYONNEMENT

### VIDÉO

- 35 stations de télé généraliste, y compris CTV, premier réseau de télé au Canada pour la 19<sup>e</sup> année d'affilée, et réseau de langue française Noovo au Québec.
- 27 chaînes de télé spécialisée, y compris TSN, la chaîne de télé spécialisée dans les sports la plus regardée au Canada, et RDS, la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un.
- 4 services de télé payante et 3 services de diffusion en continu directement aux consommateurs, y compris Crave, qui diffuse la programmation de HBO en exclusivité au Canada

### RADIO

- 109 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada.

### AFFICHAGE EXTÉRIEUR

- Réseau de plus de 50 000 faces d'affichage dans les principales villes du pays.

### MÉDIAS NUMÉRIQUES

- Plus de 200 sites Web et plus de 30 applications.

### DROITS DE DIFFUSION

- **Sports** : droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports et diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport comprend les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg et les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), la Saison des champions de curling, la Major League Baseball (MLB), les principaux championnats de golf, les séries de la coupe NASCAR, la Formule Un (F1), le Grand Chelem de tennis, l'Ultimate Fighting Championship (UFC), le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) et plus encore.
- **HBO** : entente à long terme pour offrir en exclusivité au Canada toute la programmation actuelle et passée, et celle de la bibliothèque de HBO, sur nos plateformes linéaires, sur demande et par contournement.
- **HBO Max** : entente exclusive à long terme pour fournir la programmation originale non destinée aux enfants produite par le Warner Bros. Television Group pour HBO Max.

## NOS MARQUES COMPRENNENT



**Crave**

**Discovery**

**TSN**

**RDS**



**noovo**

**HBO**

**SHOWTIME**

**STARZ**



**astral**

- **SHOWTIME** : entente pour les licences de contenu et les marques de commerce afin d'offrir la programmation de SHOWTIME, passée, actuelle et future.

- **STARZ** : entente à long terme avec Lionsgate pour offrir la plateforme de télé payante américaine de premier choix STARZ au Canada.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

### AUTRES ACTIFS

- Participation majoritaire dans les studios Pinewood de Toronto, le plus important studio de production spécialement construit à cette fin au Canada.
- Partenariat avec le Groupe Juste pour rire, l'entreprise qui produit des spectacles d'humour en direct et des émissions de télé.
- Participation dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.
- Participation minoritaire dans Grandé Studios de Montréal, une entreprise montréalaise multidisciplinaire spécialisée dans la télévision, le cinéma et l'équipement de tournage, qui offre des installations de production, des services de location de caméras et d'éclairage et des services techniques.

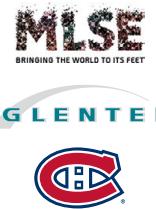
## NOS PRODUITS ET SERVICES

- Vaste gamme diversifiée de programmation télévisuelle offerte à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de télé, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Crave**, le service bilingue de télé en continu sur demande par abonnement qui propose une vaste collection de contenu de choix au même endroit, notamment la programmation de HBO, de HBO Max, de SHOWTIME, de STARZ et de Super Écran, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles, d'appareils de diffusion en continu et du Web. Crave est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **TSN Direct et RDS Direct**, les services de diffusion en continu qui offrent un accès en direct et sur demande au contenu de TSN et de RDS directement aux consommateurs au moyen d'un abonnement mensuel ou pour un jour à visionner sur un ordinateur, une tablette, un appareil mobile, l'Apple TV et tout autre appareil de diffusion en continu.

## Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans MLSE, une entreprise de sports et de divertissement qui est propriétaire de plusieurs équipes sportives, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, et détient des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un fournisseur de services connectés de détail établi au Canada;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec également.



## NOTRE PERSONNEL

### EMPLOYÉS

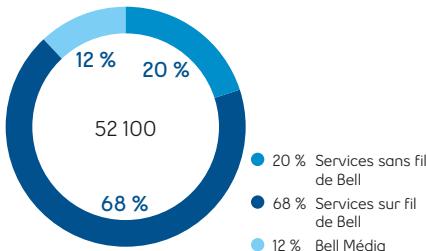
À la fin de 2020, notre effectif était composé de 50 704 personnes, une diminution de 1 396 employés par rapport à la fin de 2019, en raison de la réduction naturelle de l'effectif, des départs à la retraite et des réductions de personnel, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'embauche de personnel dans les centres d'appels.

Environ 41 % du total des employés de BCE étaient représentés par des syndicats au 31 décembre 2020.

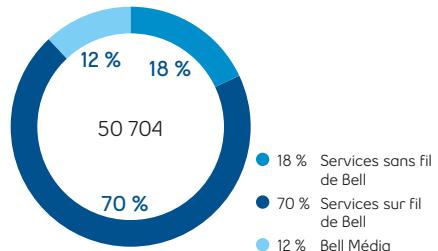
### CODE DE CONDUITE DE BELL

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et le comportement éthique de notre personnel est un rouge essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux employés des lignes directrices pratiques pour les aider à mener

**BCE**  
**Nombre d'employés en 2019**



**BCE**  
**Nombre d'employés en 2020**



### 1.3 Principaux faits récents touchant notre société

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre programme d'accélération des dépenses d'investissement. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le 4 février 2021, Bell a annoncé son plan visant à élargir rapidement ses réseaux à large bande de fibre optique et sans fil à l'aide de dépenses d'investissement accélérées allant de 1 milliard \$ à 1,2 milliard \$ au cours des deux prochaines années. Cette annonce souligne le rôle essentiel que jouent les réseaux de Bell dans la réponse du Canada à la COVID-19 ainsi que leur importance en ce qui a trait à la reprise économique et à la croissance future du pays. L'investissement accéléré sera financé pour l'essentiel par le produit tiré en 2020 de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données. Bell s'attend à investir environ 700 millions \$ de ces fonds additionnels en 2021 afin d'accélérer l'expansion de la zone de couverture des réseaux sur

leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les employés renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année, afin de garantir qu'ils connaissent et respectent tous les normes de conduite de Bell.

fil et sans fil. Cela comprend une augmentation progressive allant jusqu'à 400 000 foyers et entreprises supplémentaires couverts par la fibre rapide et le service Internet résidentiel sans fil en milieu rural (ce qui devrait porter à 900 000 le nombre de nouveaux emplacements couverts par les services de connexion directe au réseau de fibre et Internet résidentiel sans fil cette année, pour un total d'environ 6,9 millions d'emplacements d'ici la fin de 2021). En parallèle, Bell compte doubler, à l'échelle nationale, la population couverte par son réseau 5G, qui est déjà le réseau sans fil le plus rapide au pays et qui rejoindrait ainsi environ 50 % de la population.

## VENTE DES CENTRES DE DONNÉES

Au quatrième trimestre de 2020, BCE a conclu la vente de 25 centres de données dans 13 sites, soit la quasi-totalité de ses centres de données, à l'entreprise mondiale d'interconnexion et de centres de données Equinix, Inc. (Equinix) dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$ CA. Cette transaction renforce la stratégie de Bell visant

à mettre l'accent sur l'investissement dans l'infrastructure du réseau, le contenu et l'innovation en matière de services. Dans le cadre de cette transaction, Bell Marchés Affaires est devenu le premier partenaire Platine d'Equinix au Canada.

## CHANGEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION DE BELL MÉDIA

Le 4 janvier 2021, Wade Oosterman a pris la direction opérationnelle de Bell Média, qui s'ajoute à ses fonctions de gestion stratégique des médias, après le départ de Randy Lennox, alors président de Bell Média. M. Oosterman, qui fait partie de l'équipe de direction de Bell depuis 2006, était tout récemment vice-président principal et président de groupe, BCE et Bell, et responsable de l'orientation stratégique des services résidentiels, sans fil et des médias de Bell. Dans le cadre de ses fonctions précédentes,

M. Oosterman a occupé le poste de président, Bell Mobilité et Services résidentiels, après celui de chef de la gestion de la marque de Bell qu'il occupait depuis son arrivée dans l'entreprise. Tandis que M. Oosterman se concentre entièrement à ses fonctions au sein de Bell Média, le poste de première vice-présidente et chef de la gestion de la marque a été confié à Devorah Lithwick, auparavant première vice-présidente.

## 1.4 Stratégie relative aux marchés financiers

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'objectif de croissance du dividende, le dividende sur actions ordinaires annualisé pour 2021 et les objectifs de la ligne de conduite financière de BCE ainsi que nos perspectives commerciales, objectifs et plans. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Nous cherchons à procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à des augmentations constantes du dividende. Cet objectif s'appuie sur la réalisation d'importants flux de trésorerie disponibles et un solide bilan, et justifie des investissements considérables dans les réseaux et services à large bande évolués qui sont essentiels pour soutenir la croissance à long terme de nos activités.

## CROISSANCE DU DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

**Croissance du dividende<sup>(1)</sup>**

**6,1 %**

en 2020

**Hausse du dividende en 2021**

**+5,1 %**

à 3,50 \$ par action ordinaire

**Politique de distribution de dividendes**

**65 % à 75 %**

des flux de trésorerie disponibles

Le 4 février 2021, nous avons annoncé une augmentation de 5,1 %, ou 17 cents, du dividende annualisé payable sur les actions ordinaires de BCE en 2021, qui passe à 3,50 \$ par action, comparativement à 3,33 \$ par action en 2020, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2021. Il s'agit de la 17<sup>e</sup> augmentation du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE depuis 2009, soit une majoration totale de 140 %. Il s'agit de la 13<sup>e</sup> année consécutive pour laquelle BCE a enregistré une croissance du dividende de 5 % ou plus.

Notre objectif consiste à assurer la croissance du dividende tout en maintenant notre ratio de distribution<sup>(2)</sup> à l'intérieur de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique et en veillant à équilibrer nos priorités stratégiques. La politique de distribution de

dividendes de BCE, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue, ni que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté, ni que des dividendes seront déclarés. Pour 2020, notre ratio de distribution a été de 89 %, ce qui est supérieur à la fourchette cible étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19. En raison de l'accélération prévue des dépenses d'investissement et des répercussions financières de la pandémie de COVID-19 qui devraient continuer de se faire sentir en 2021, le ratio de distribution de BCE devrait demeurer supérieur à la fourchette cible pour l'année à venir.

(1) Correspond au dividende annualisé par action ordinaire de BCE divisé par le cours de l'action de BCE à la clôture de l'exercice.

(2) Le terme ratio de distribution est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution, pour des renseignements supplémentaires.

## ADÉQUATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres de BCE sont structurés de manière à maximiser la valeur pour les actionnaires, le prix de l'action et les rendements de capital tout en nous permettant de réaliser notre objectif de faire progresser la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde par la concrétisation de nos six impératifs stratégiques. Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen des régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers.

### Pratiques exemplaires adoptées par BCE relativement à la rémunération de la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions;
- accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction;
- politique en cas de changement de contrôle à double condition;
- politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative;
- dispositions relatives à la récupération s'appliquant au président et chef de la direction, à tous les vice-présidents exécutifs ainsi qu'à tous les titulaires d'options;
- limites relatives aux paiements des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction de BCE et des primes annuelles, ainsi que des primes des régimes d'intéressement à moyen et à long terme;
- critères d'acquisition entièrement alignés sur les intérêts des actionnaires.

## UTILISATION DES LIQUIDITÉS

Conformément à notre objectif relatif aux marchés financiers, qui est de procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance du dividende, tout en maintenant le niveau prévu de dépenses d'investissement, des notations élevées et une souplesse financière considérable, nous redistribuons les flux de trésorerie disponibles résiduels après le paiement du dividende sur actions ordinaires de manière équilibrée et aux fins suivantes, entre autres :

- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre des services sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;

- les cotisations volontaires aux régimes de retraite à prestations définies (PD) de BCE pour améliorer la situation de capitalisation des régimes et réduire l'utilisation de lettres de crédit pour financer les déficits;
- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

En 2020, les flux de trésorerie disponibles après le paiement du dividende sur actions ordinaires de 373 millions \$, en baisse par rapport à 919 millions \$ en 2019, ont été affectés à diverses acquisitions de petite envergure et à la conclusion de partenariats stratégiques à l'appui de nos impératifs stratégiques, ainsi qu'au remboursement de la dette à court terme. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux répercussions financières de la pandémie de COVID-19.

## RENDEMENT TOTAL PROCURÉ AUX ACTIONNAIRES

Rendement total procuré aux actionnaires sur cinq ans<sup>(1)</sup>

+32 %

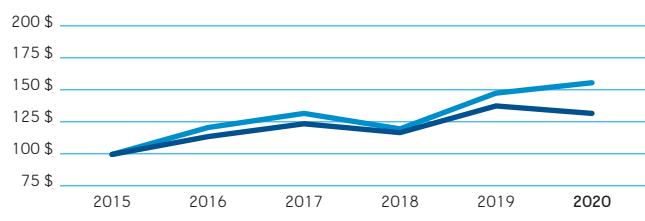
de 2016 à 2020

Rendement total procuré aux actionnaires sur un an<sup>(1)</sup>

(4,1) %

en 2020

## VALEUR TOTALE CUMULATIVE SUR CINQ ANS D'UN PLACEMENT DE 100 \$<sup>(2)</sup> DU 31 DÉCEMBRE 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2020



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé S&P/TSX<sup>(3)</sup> pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2020, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2015 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

● Actions ordinaires de BCE

● Indice composé S&P/TSX

(1) Correspond à la variation du cours des actions ordinaires de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes par action ordinaire de BCE réinvestis divisés par le cours des actions ordinaires de BCE au début de la période.

(2) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la Bourse de Toronto (TSX) et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(3) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

## ROBUSTE STRUCTURE DU CAPITAL

Le bilan de BCE est appuyé par une situation de trésorerie saine, les liquidités s'élevant à environ 3,8 milliards \$ à la fin de 2020, ainsi que des notations élevées, ce qui procure à la société de bonnes assises financières et une grande souplesse financière. La structure d'échéances de la dette à long terme de BCE est intéressante et aucun titre important ne vient à échéance avant le quatrième trimestre de 2022. Nous surveillons continuellement les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire davantage le coût d'émission de nos titres d'emprunt et d'optimiser notre coût du capital. Nous

nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intérêsement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité avec des perspectives stables.

### STRUCTURE D'ÉCHÉANCES DE LA DETTE À LONG TERME INTÉRESSANTE<sup>(1)</sup>

- Durée moyenne des titres d'emprunt émis de Bell Canada : environ 11,8 ans;
- coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis : 3,0 %;
- aucun titre d'emprunt important émis venant à échéance avant le T4 2022.

### SITUATION DE TRÉSORERIE SOLIDE<sup>(1)</sup>

- Montant de 3 151 millions \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 3,5 milliards \$;
- capacité disponible de titrisation des créances de 400 millions \$;
- trésorerie et équivalents de trésorerie en caisse de 224 millions \$.

### PROFIL DE CRÉDIT DE PREMIÈRE QUALITÉ<sup>(1) (2)</sup>

- Notation de la dette à long terme de BBB (élargie) par DBRS Limited (DBRS), de Ba1 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB+ par S&P Global Ratings Canada (S&P), toutes avec des perspectives stables.

Nous utilisons diverses mesures pour surveiller notre structure du capital, notamment le ratio de levier financier net<sup>(3)</sup>, le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes<sup>(3)</sup>, et le ratio de distribution.

Par suite du financement d'un certain nombre d'acquisitions stratégiques réalisées depuis 2010, notamment CTV Inc., Astral Media Inc., MLSE, Bell Aliant Inc., et Manitoba Telecom Services Inc. (MTS), des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite pour diminuer le déficit de solvabilité de nos régimes, de l'acquisition de spectre pour les services sans fil, ainsi que de l'incidence défavorable non récurrente en 2019 découlant de l'adoption d'IFRS 16 qui a ajouté le montant de 2,3 milliards \$ au titre de contrats de location à la dette nette<sup>(3)</sup> inscrite à notre bilan le 1<sup>er</sup> janvier 2019, notre ratio de levier financier net a augmenté à un niveau supérieur à la limite de notre fourchette cible interne. Au 31 décembre 2020, notre ratio de levier financier net était 2,93 fois le BAIIA ajusté, soit un niveau excédant de 0,43 la limite supérieure de notre fourchette cible interne.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes de BCE à la fin de l'exercice 2020 demeure considérablement supérieur à notre fourchette cible interne de plus de 7,5 fois le BAIIA ajusté, à 8,32 fois, ce qui augure bien pour nos coûts du service de la dette et nous offre une protection contre la volatilité des taux d'intérêt dans un avenir prévisible.

Bell Canada a fait appel avec succès aux marchés des titres d'emprunt en février 2020, en mars 2020, en mai 2020 et en août 2020 pour recueillir un produit brut totalisant 4,0 milliards \$ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) au Canada. Ces émissions ont contribué à réduire légèrement notre coût après impôt des titres d'emprunt émis en circulation à environ 3,0 % (4,1 % avant impôt) et à accroître la durée moyenne jusqu'à l'échéance à 11,8 ans. Le produit net des émissions de 2020 a servi au financement du remboursement anticipé de certaines débentures MTN de Bell Canada échéant en 2021, au remboursement de la dette à court terme et au financement des besoins généraux de l'entreprise.

En novembre 2020, Bell Canada a renouvelé son prospectus préalable de base simplifié, qui lui permet d'offrir de temps à autre jusqu'à 6 milliards \$ de titres d'emprunt d'ici le 16 décembre 2022. Les titres d'emprunt sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE. Le produit net de cette émission a été affecté au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de la société. Conformément à ce qui s'est fait dans le passé, le prospectus préalable de base simplifié a été renouvelé afin de permettre à Bell Canada de continuer de profiter d'une souplesse financière et d'un accès efficace aux marchés des titres d'emprunt du Canada et des États-Unis. Au 4 mars 2021, Bell Canada n'avait émis aucun titre d'emprunt au titre de ce nouveau prospectus préalable de base simplifié.

RATIOS DE BCE EN MATIÈRE DE CRÉDIT	CIBLE INTERNE	31 DÉCEMBRE 2020
Ratio de levier financier net	2,0 à 2,5	2,93
Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes	>7,5	8,32

(1) Au 31 décembre 2020.

(2) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction de critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur leur pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

(3) Les termes dette nette, ratio de levier financier net et ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – Dette nette, Ratio de levier financier net et Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

## 1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

### PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil et la direction de BCE sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous cherchons continuellement à consolider notre position de chef de file en matière de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires. Le conseil a la responsabilité de superviser les activités commerciales et les affaires internes de la Société.

Le tableau ci-dessous indique nos meilleures pratiques en matière d'information du conseil et de gouvernance :

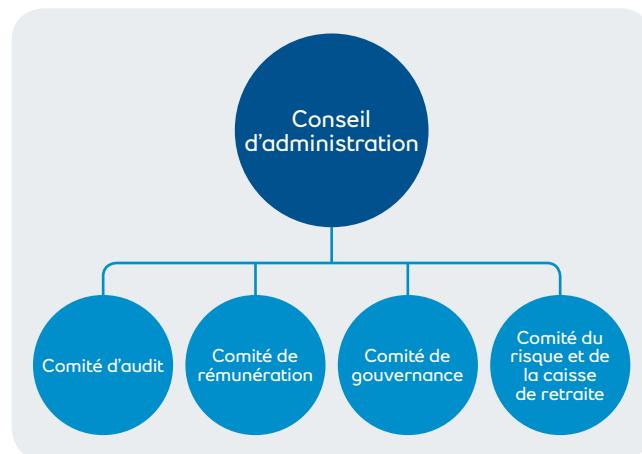
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les administrateurs sont tous indépendants (sauf le chef de la direction)</li> </ul> <p><b>96 %</b> Présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités en 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les membres des comités du conseil sont tous indépendants</li> <li>✓ Politique sur la diversité du conseil et objectif fixé pour la représentation selon le sexe</li> <li>✓ Élection annuelle de tous les administrateurs</li> <li>✓ Les administrateurs sont élus individuellement</li> <li>✓ Politique d'élection des administrateurs à la majorité des voix exprimées</li> <li>✓ Séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lignes directrices sur l'appartenance des administrateurs aux mêmes conseils</li> <li>✓ Lignes directrices sur la durée des mandats des administrateurs</li> <li>✓ Lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction</li> <li>✓ Code de conduite et programme d'éthique</li> <li>✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération des membres de la haute direction</li> <li>✓ Processus structuré d'évaluation des membres du conseil</li> <li>✓ Pratiques du conseil en matière de surveillance des risques</li> <li>✓ Solide planification de la relève</li> </ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction* de BCE (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à [sedar.com](#)) et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à [sec.gov](#)) et disponible sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](#).

### CADRE DE GOUVERNANCE SUR LES RISQUES

#### SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LE CONSEIL

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées, et ces comités tiennent le conseil régulièrement informé.



Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le conseil a mis en place le comité du risque et de la caisse de retraite, lequel succède au comité de la caisse de retraite, ce qui souligne l'importance qu'accorde le conseil à la gestion du risque dans l'ensemble de l'entreprise. L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'année, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

- Le comité du risque et de la caisse de retraite est responsable de surveiller le cadre de gouvernance sur les risques de l'entreprise, qui a été créé pour identifier, évaluer, atténuer et présenter les principaux risques auxquels BCE est exposée. En vertu de sa charte, le comité du risque et de la caisse de retraite doit surveiller les risques liés aux plans de continuité des activités, aux plans en cas d'arrêt de travail et aux plans de reprise après sinistre, à la réglementation et aux politiques publiques, à la gestion de l'information et à la protection de la vie privée, à la sécurité de l'information et à la sécurité physique, à la fraude, à la gestion des fournisseurs et de la chaîne d'approvisionnement, à l'environnement, à la caisse de retraite et à d'autres risques, si nécessaire. Le comité du risque et de la caisse de retraite reçoit un rapport sur des questions liées à la sécurité, y compris l'information relative à la sécurité, à chacune de ses réunions.
- Le comité d'audit est responsable de surveiller la présentation de notre information financière, ainsi que les systèmes de contrôle interne de l'entreprise et sa conformité aux exigences légales.

- Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux politiques et pratiques en milieu de travail.
- Le comité de gouvernance du conseil (comité de gouvernance) aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance doit également s'occuper de la surveillance de questions comme celles liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et comme les politiques de l'entreprise relativement à la conduite des affaires, à l'éthique et à la communication de l'information significative.

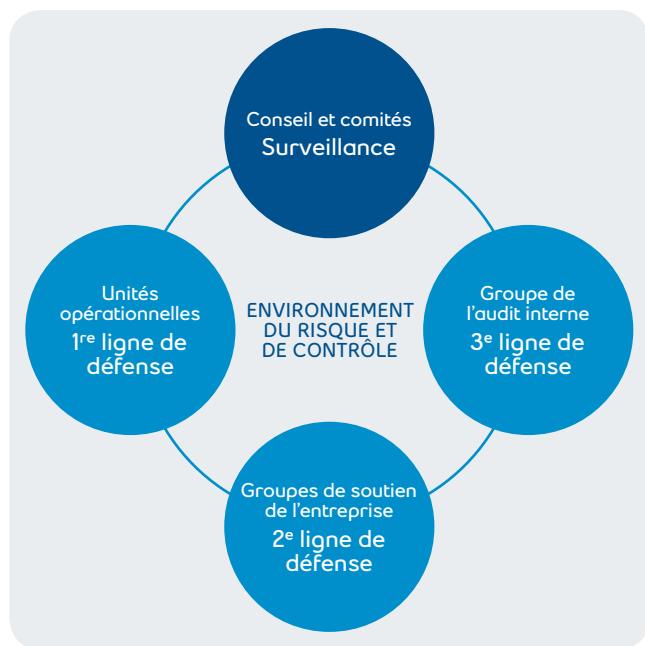
## CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil, le comité du risque et de la caisse de retraite ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

## CADRE DE GESTION DES RISQUES

Tandis que la responsabilité du programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans l'identification et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit et, au besoin, aux autres comités du conseil, une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans la présente section 1.5 soit en accord avec les pratiques courantes de l'industrie, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.



### PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE – UNITÉS OPÉRATIONNELLES

La première ligne de défense désigne les dirigeants de nos unités opérationnelles (Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média), qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les dirigeants et cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les dirigeants et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les dirigeants au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité du risque et de la caisse de retraite tout au long de l'année.

Il incombe également aux dirigeants de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

## DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPES DE SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

BCE est une très grande entreprise : elle comptait 50 704 employés au 31 décembre 2020 et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficience, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les dirigeants des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Affaires réglementaires, les Finances, la Sûreté de l'entreprise, la Gestion des risques de l'entreprise, les Affaires juridiques, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

**Groupe Affaires réglementaires :** ce groupe est responsable de la gestion des questions réglementaires, notamment en ce qui a trait à l'éventail croissant d'obligations établies dans les nouvelles lois de droit à la vie privée et de protection des renseignements personnels qui sont en voie d'être adoptées au Canada et ailleurs dans le monde. BCE a élaboré, et maintiendra en vigueur, une politique améliorée en matière de gouvernance des données qui englobe la protection et l'utilisation appropriée des données à toutes les étapes de leur cycle de vie. Une part importante du programme de gouvernance des données repose sur les activités du groupe Sûreté de l'entreprise décrites ci-dessous : ces deux groupes travaillent en collaboration avec les propriétaires de données, les dépositaires de données et d'autres employés concernés pour s'assurer que la politique est adéquatement mise en œuvre. Nous sommes conscients qu'une approche rigoureuse appliquée de façon systématique en matière de gouvernance des données est essentielle pour maintenir l'approbation sociale nécessaire à la réalisation de nos objectifs commerciaux. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de vie privée et de sécurité des données, se reporter à la section 1.6, *Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance* du présent rapport de gestion.

**Groupe des Finances :** le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée Sarbanes-Oxley Act of 2002 et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. Par ailleurs, BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de s'assurer que l'information qu'elle communique au public, notamment ses risques d'entreprise, est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuration et à la section 10.3, *Efficacité des contrôles internes*, du présent rapport de gestion.

**Groupe Sûreté de l'entreprise :** ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques en matière de sécurité et en surveillant de près la façon dont l'entreprise les applique. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en émergence, comme la sécurité de l'information, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences et, avec le concours des unités opérationnelles, établit

des stratégies afin d'atténuer les risques pour l'entreprise. Par exemple, nous avons mis sur pied des formations de sensibilisation à la sécurité et mis en œuvre des politiques et procédures à cet égard afin d'atténuer les risques découlant des menaces à la sécurité de l'information. Nous nous appuyons également sur des évaluations de la sécurité dans le cadre de l'identification des risques et des projets et pour cerner les contrôles appliqués à la mise en place, afin de nous assurer que les systèmes qui sont déployés ont été soumis au niveau de contrôle approprié en fonction des risques et des capacités techniques, ce qui comprend la gestion des accès, la gestion de la vulnérabilité, le contrôle de la sécurité et les tests qui en découlent, pour aider à détecter les tentatives d'accès non autorisé à nos systèmes d'information et à nos réseaux, et pour y réagir. Nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques et nos procédures relatives à la sécurité conçues pour protéger nos informations et nos actifs en tenant compte de l'évolution continue et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information. Cependant, étant donné en particulier la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les procédures en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. De plus, même si BCE a souscrit une police d'assurance couvrant le risque lié à la sécurité de l'information, rien ne garantit que les polices d'assurance que nous détenons couvriront les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

**Groupe Gestion des risques de l'entreprise :** ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la haute direction participent à un sondage sur les risques qui constituent un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés.

Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le Comité de surveillance de la Santé, Sécurité, Sûreté, de l'Environnement et de la Conformité (Comité de surveillance SSSEC). Un nombre important des plus hauts dirigeants de BCE siègent au Comité de surveillance SSSEC, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de BCE en matière de sûreté (y compris la sécurité de l'information), de conformité, d'environnement ainsi que de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer. Le Comité de surveillance SSSEC charge également le Conseil de l'énergie, un groupe de travail composé d'employés de différentes unités d'affaires occupant un poste de vice-président ou de directeur, d'assurer la supervision de notre consommation globale d'énergie et de nos coûts dans le but de limiter les risques financiers et d'atteinte à la réputation de l'entreprise tout en maximisant les occasions d'affaires.

## TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPE DE L'AUDIT INTERNE

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit, aux autres comités du conseil, au besoin, et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

## 1.6 Pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les pratiques liées aux facteurs ESG font partie intégrante de la stratégie de BCE en matière de responsabilité d'entreprise. Depuis sa fondation en 1880, Bell est le chef de file canadien des télécommunications et aujourd'hui, nous avons comme objectif de faire progresser les moyens dont disposent les Canadiens pour communiquer entre eux et avec le reste du monde. Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de gérer la société de manière

à nous permettre de préserver notre capacité éprouvée à combler les besoins de communications personnelles et d'affaires de millions de clients, à tâcher de créer de la valeur pour les actionnaires, à offrir des carrières intéressantes à des dizaines de milliers de personnes et à apporter une contribution appréciable à la population et à l'économie du Canada.

### LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE EST À LA BASE DE NOS SIX IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

La responsabilité d'entreprise est au cœur de chacun des six impératifs stratégiques qui orientent les politiques, les décisions et les actions de BCE. Cette approche favorise aussi la réalisation de notre objectif de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Le conseil a établi une structure d'autorité claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de nos pratiques liées aux facteurs ESG, la responsabilité première relevant de divers comités. Le comité du risque et de la caisse de retraite surveille les questions liées aux facteurs ESG qui ont trait notamment aux risques environnementaux, à la sécurité et à la continuité de nos activités. Le comité de rémunération a le mandat de surveiller les questions relatives aux ressources humaines, dont les pratiques visant à assurer un milieu de travail respectueux et les pratiques en matière de santé et de sécurité. Le comité de gouvernance est responsable des pratiques et des politiques de gouvernance, de la supervision de la stratégie et de la communication de l'information à fournir concernant les facteurs ESG ainsi que des politiques relatives à la conduite

des affaires et à l'éthique. En outre, en 2020, le comité de rémunération a créé une mesure pour suivre la performance de la société et l'évaluer par rapport à nos objectifs liés aux facteurs ESG.

Nous présentons annuellement l'information sur notre performance au chapitre de la responsabilité d'entreprise et des pratiques liées aux facteurs ESG dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, disponible sur le site Web BCE.ca. Nos rapports portent sur les enjeux liés aux facteurs ESG les plus importants aux yeux de nos parties prenantes et qui pourraient influer fortement sur nos activités.

L'efficacité des programmes de responsabilité d'entreprise et des programmes ESG de BCE est reconnue partout dans le monde, à preuve son inclusion dans le classement de divers indices de durabilité et les prix reçus pour récompenser ses initiatives en matière de durabilité. En 2020, BCE a continué de faire partie d'indices boursiers à caractère éthique, comme l'indice FTSE4Good Index, l'indice Jantzi Social Index, le Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Global et l'indice Euronext Vigeo World 120.

### COMMUNAUTÉ

Depuis 2010, l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause permet de sensibiliser la population et de faire bouger les choses en matière de santé mentale, en aidant à réduire la stigmatisation et en augmentant l'accès aux soins, en soutenant la recherche et en encourageant les initiatives en milieu de travail. Au cours des 11 dernières années, les Canadiens et des gens du monde entier ont fait évoluer de façon remarquable la conversation sur la santé mentale amorcée par Bell Cause pour la cause, ce qui a permis un changement sans précédent en matière de santé mentale. À ce jour, Bell Cause pour la cause a soutenu plus de 1 100 organismes qui fournissent du soutien et des services en santé mentale partout au Canada, dont des hôpitaux, des universités, des organismes locaux de services à la communauté et d'autres organisations axées sur les soins et la recherche.

### IMPORTANCE DE LA SANTÉ MENTALE

La crise liée à la COVID-19 touche tous les aspects de notre vie, et l'Association canadienne pour la santé mentale rapporte que 40 % des Canadiens affirment que leur santé mentale s'est détériorée en raison de la pandémie de COVID-19. Parallèlement, les défis en santé mentale qui touchent les personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) au Canada ainsi que ceux auxquels font face les jeunes ont mis en évidence la nécessité de trouver de nouveaux moyens pour aborder les problèmes de santé mentale et le rôle essentiel que nous pouvons tous jouer pour donner la priorité à la santé mentale.

### CE QUE NOUS FAISONS

En mars 2020, Bell a prolongé pour cinq années de plus son initiative Bell Cause pour la cause et créé un partenariat de 10 millions \$ avec la Fondation Graham Beckh en vue d'accélérer la prestation de services en santé mentale à l'intention des jeunes au moyen de centres de services intégrés pour les jeunes. Plus tard en mars, les responsables de Bell Cause pour la cause ont annoncé des dons supplémentaires de 5 millions \$ à la Croix-Rouge canadienne, à l'Association canadienne pour la santé mentale, à Jeunesse, J'écoute, à Revivre et à l'Institut des Familles Solides, en vue de les aider à soutenir les Canadiens aux prises avec l'isolement, l'anxiété et d'autres problèmes pendant la crise de la COVID-19.

En juillet 2020, Bell a lancé le Fonds diversité Bell Cause pour la cause, un fonds de 5 millions \$ visant à soutenir la santé mentale et le bien-être au sein des communautés PANDC au Canada. Les premiers dons totalisant 500 000 \$ ont été versés à la Black Youth Helpline et à l'Association nationale des centres d'amitié.

En janvier 2021, Bell a fait des dons importants en prévision de la Journée Bell Cause pour la cause : 2 millions \$ au profit du programme de recherche en santé mentale Bell Cause pour la cause – Brain Canada visant à accélérer la recherche sur le cerveau; 2,5 millions \$ au profit d'un nouveau Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause destiné aux collèges et aux universités canadiennes; 1 million \$ en nouvelles subventions du Fonds diversité accordées à huit organismes; 500 000 \$ pour aider à élargir la portée des sections de Jack.org à des centaines de communautés afin d'offrir

aux jeunes un soutien en santé mentale; 420 000 \$ à la Fondation QELL pour soutenir les services de stimulation magnétique transcrânienne répétitive (SMT) dans deux hôpitaux de la Nouvelle-Écosse; et 300 000 \$ à la Fondation CHU Sainte-Justine pour lancer un programme pilote de soins ambulatoires intensifs à l'intention des jeunes de partout au Québec atteints d'un trouble de l'alimentation.

À l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause, qui a eu lieu le 28 janvier 2021 et durant laquelle Bell donne 5 cents de plus aux programmes de santé mentale pour chaque texto, appel ou interaction sur les médias sociaux admissibles, les Canadiens et des gens du monde entier ont fait preuve d'un engagement sans précédent dans la conversation sur la

## SOCIÉTÉ

Être une entreprise socialement responsable est au cœur de notre identité depuis 140 ans. Nos réseaux et nos services sont importants pour la réussite des communautés que nous servons, l'économie du pays et la société canadienne dans son ensemble. Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements, les organismes de réglementation et nos clients afin de maximiser ces bienfaits sociaux.

## IMPORTANCE DE L'ACCÈS NUMÉRIQUE

Les gens dépendent de plus en plus des réseaux et des services de communications pour l'éducation, le travail, les soins de santé et le divertissement ainsi que pour rester informés et en contact avec leurs amis, leurs proches et le reste du monde. Jamais l'accès à une infrastructure numérique moderne n'a été aussi crucial pour tous les Canadiens. La crise liée à la COVID-19, qui a commencé en 2020 et a changé profondément la façon dont nous vivons et travaillons, n'a fait que renforcer cette nécessité.

### CE QUE NOUS FAISONS

Bell est la plus importante société de communications au Canada en ce qui a trait aux investissements dans le réseau, aux activités de recherche et de développement et à l'innovation : nos dépenses d'investissement sont les plus élevées de notre secteur, ce qui nous permet de fournir des réseaux et des services évolués à nos clients. Notre réseau sans fil LTE est reconnu comme le plus rapide au Canada, et a favorisé au cours des dernières années une importante augmentation du nombre de clients qui utilisent des téléphones intelligents riches en fonctionnalités ainsi qu'une accélération de l'usage d'applications pour la diffusion de vidéo sur appareils mobiles, les réseaux sociaux, et l'IDo, de même que d'autres contenus mobiles.

Malgré les nombreux défis rencontrés en 2020, nous avons aussi maintenu notre engagement ferme à l'égard de l'investissement dans notre réseau entièrement optique. En plus de poursuivre des déploiements de réseau entièrement optique dans la région du Grand Toronto et sur l'île de Montréal, nous avons mis en place de nouvelles structures entièrement optiques à Hamilton (Ontario) et à Winnipeg (Manitoba) au début de l'année.

## MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Pour répondre à nos impératifs stratégiques, nous comptons sur l'engagement et l'expertise des membres de notre équipe. Nous nous efforçons d'attirer, de perfectionner et de retenir les meilleurs talents et d'assurer aux membres de l'équipe une expérience positive qui favorise l'efficacité, une excellente performance et la souplesse nécessaire dans notre environnement commercial en constante évolution. En mettant de l'avant des initiatives de promotion du bien-être au travail ou en célébrant la diversité en milieu de travail, nous réaffirmons notre objectif de créer un milieu sécuritaire et inclusif pour tous les membres de l'équipe.

santé mentale en partageant 159 173 435 messages de soutien, ce qui s'est traduit par un nouveau financement en santé mentale de 7 958 671,75 \$ de la part de Bell.

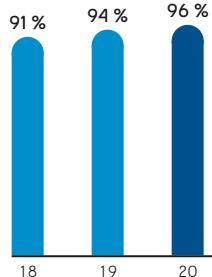
### INDICATEUR CLÉ

Si l'on ajoute le montant du financement constitué lors de la dernière Journée Bell Cause pour la cause à l'engagement initial de Bell Cause pour la cause de 50 millions \$ en 2010, ainsi que les résultats des dix premières journées Bell Cause pour la cause et le financement supplémentaire de 5 millions \$ en réponse à la pandémie de COVID-19, Bell a recueilli jusqu'à maintenant 121 373 806,75 \$ pour l'amélioration de la santé mentale au Canada.

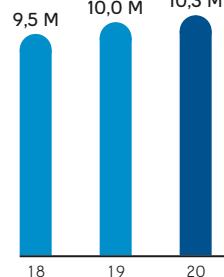
Au commencement de la pandémie de COVID-19, et afin de répondre aux besoins des zones rurales, nous avons aussi intensifié les déploiements de notre service Internet résidentiel sans fil pour rejoindre 137 000 nouveaux foyers en zone rurale avant la fin d'avril 2020. Nous avons aussi poursuivi une importante mise à niveau du service dans plusieurs régions, augmentant les vitesses de téléchargement à 50 mégabits par seconde et de téléversement à 10 Mbps avant la fin de 2020. Nous avons poursuivi l'intensification des déploiements au deuxième semestre de l'exercice afin de rejoindre 80 000 nouveaux foyers en zone rurale, y compris de nouveaux déploiements dans le Canada atlantique à l'automne. Au 31 décembre 2020, le déploiement de notre service résidentiel Internet sans fil atteignait près de 50 % de notre cible visant la couverture de un million d'emplacements dans les petites localités et les régions rurales de Ontario, du Québec, du Canada atlantique et du Manitoba.

### INDICATEURS CLÉS

#### Couverture du réseau LTE Advanced au 31 décembre<sup>(1)</sup>



#### Zone de couverture du réseau de fibre et du réseau WTTp au 31 décembre (résidentiel et commercial)



(1) Les informations démographiques sont tirées du recensement de 2016 mené par Statistique Canada.

## IMPORTANCE DE L'ENGAGEMENT

Nous croyons que tout le monde mérite un environnement respectueux, positif, professionnel et enrichissant. Investir dans l'équipe et soutenir son engagement est un impératif stratégique qui reconnaît qu'une équipe dynamique et engagée est essentielle à notre succès. L'équipe de Bell est primordiale au succès de notre entreprise, car elle nous permet de réaliser notre objectif de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, tout en faisant la différence dans les communautés de tout le pays.

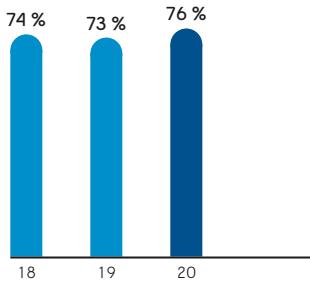
Les membres hautement qualifiés de notre équipe sont pour nous un facteur clé de différenciation contre la concurrence dans un marché dynamique en rapide évolution.

## CE QUE NOUS FAISONS

Nous nous efforçons d'attirer, de perfectionner et de retenir les meilleurs talents au pays en offrant un milieu de travail positif, professionnel et valorisant, ce qui favorise la créativité et l'innovation. Nous sommes fiers de faire partie des meilleurs employeurs au Canada et à Montréal, où Bell a été fondée en 1880. Dans le cadre de notre engagement à l'égard de la santé mentale, nous investissons dans notre équipe et soutenons ses membres en leur offrant un programme complet d'avantages sociaux en matière de santé et de bien-être, ainsi qu'une politique de travail flexible. Témoignant de notre engagement à promouvoir un milieu de travail inclusif, équitable et accessible, Bell a été reconnue par Mediacorp comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité, le meilleur employeur au Canada pour les jeunes, le meilleur employeur Pro-Famille au Canada et l'un des employeurs canadiens les plus respectueux de l'environnement.

## INDICATEURS CLÉS

### Note globale relative à l'engagement des membres de l'équipe<sup>(1)</sup>



(1) Cet indicateur correspond à la moyenne obtenue dans le cadre du sondage annuel de Bell sur la satisfaction des membres de l'équipe. La note relative à l'engagement des membres de l'équipe est établie en fonction de cinq questions précises et du pourcentage d'employés qui ont répondu favorablement (qui sont tout à fait d'accord ou d'accord) à ces questions par rapport au nombre total d'employés qui ont répondu au sondage.

## IMPORTANCE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Bell est déterminée à créer un milieu de travail inclusif, équitable et accessible où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés, respectés et soutenus et sont en mesure de réaliser leur plein potentiel. Une équipe diversifiée et un milieu de travail véritablement inclusif encouragent l'innovation et la créativité, reflètent davantage les clients que nous servons et augmentent l'engagement des membres de l'équipe.

## CE QUE NOUS FAISONS

Notre stratégie en matière de diversité et d'inclusion s'appuie sur un cadre de gouvernance rigoureux qui comprend le Conseil du leadership en matière de diversité de Bell, des comités à l'échelle des unités d'affaires et des réseaux dirigés par des employés, notamment Les professionnels noirs de Bell, Fierté chez Bell et Les femmes chez Bell.

Conformément à notre engagement global d'améliorer la mixité, nous nous efforçons stratégiquement d'accroître la diversité au sein de notre équipe de haute direction. Bell est signataire de l'Accord Catalyst 2022 et membre du Club 30 %. Nous nous sommes fixés comme objectif qu'au moins 35 % des postes de direction (vice-président et échelons supérieurs) soient occupés par des femmes d'ici la fin de 2021.

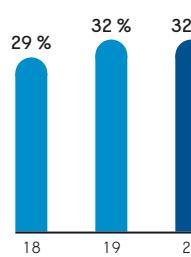
En 2020, Bell s'est engagée à prendre des mesures significatives pour s'attaquer aux répercussions du racisme systémique envers les personnes des communautés autochtones, noires ou de couleur (PANDC) au sein de notre entreprise et dans nos communautés. Ces mesures sont les suivantes :

- Nouvelles cibles de représentation des communautés PANDC, soit au moins 25 % pour l'équipe de haute direction et 40 % pour les étudiants et nouveaux diplômés embauchés d'ici 2025
- Nouveaux partenariats avec l'initiative Onyx et le Black Professionals in Tech Network, qui soutiennent le recrutement d'étudiants collégiaux et universitaires noirs et font la promotion des talents noirs dans le secteur des technologies
- Promotion d'une plus grande diversité dans les médias canadiens avec le lancement du site Web Embauchez Diversité et le groupe de travail sur la diversité des contenus de Bell Média, en partenariat avec BIPOC TV & Film
- Un nouveau Fonds diversité Bell Cause pour la cause de 5 millions \$ pour soutenir la santé mentale et le bien-être au sein des communautés PANDC au Canada
- Renforcement de notre culture d'inclusion au moyen de la révision de nos politiques et pratiques internes, et lancement réussi du programme inclusif de perfectionnement du leadership auprès des chefs d'équipe, notre objectif de participation de plus de 30 % ayant été dépassé au cours de la première année.

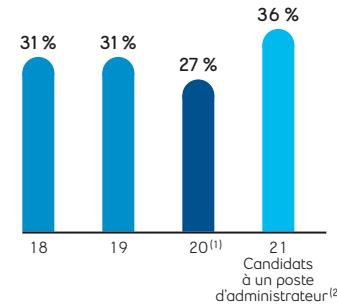
Nous avons l'intention de poursuivre l'exécution de notre stratégie en matière de diversité et d'inclusion en établissant des objectifs concrets et en intégrant des pratiques inclusives de leadership.

## INDICATEUR CLÉ

### Femmes occupant des postes de direction (vice-présidente et échelons supérieurs)



### Femmes ne faisant pas partie de la direction siégeant au conseil de BCE



(1) L'écart entre 2019 et 2020 est attribuable aux nominations au conseil de BCE faites en 2020 en prévision du départ à la retraite de trois administrateurs à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021.

(2) D'après les candidats à un poste d'administrateur dans le cadre de l'élection tenue lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021 de BCE.

## ENVIRONNEMENT

Les membres de notre équipe, nos clients et nos investisseurs s'attendent à ce que nous considérons la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires et que nous cherchions à limiter les répercussions négatives de nos activités sur l'environnement et à créer des retombées positives lorsque c'est possible. Si nous ne prenons pas de mesures pour réduire notre incidence négative sur l'environnement, nous risquons de perdre de précieux membres de l'équipe et des clients au profit de nos concurrents, nous risquons d'engager des coûts accrus liés à des amendes ou à des remises en état, et nous pourrions perdre des investisseurs, et toutes ces conséquences pourraient avoir une incidence sur nos activités.

Depuis plus de 25 ans, nous mettons en œuvre et maintenons des programmes visant à réduire l'impact environnemental de nos activités. Notre politique environnementale, dont la première version remonte à 1993, reflète les valeurs des membres de notre équipe, de même que les attentes des clients, des investisseurs et de la société en général, selon lesquelles nous devons considérer la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires qui doit être gérée systématiquement dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Pour assurer cette amélioration continue, nous avons mis sur pied un système de gestion environnementale, qui a été initialement certifié conforme à la norme ISO 14001<sup>(1)</sup> en 2009, ce qui a fait de nous la première société canadienne de télécommunications à avoir obtenu une telle certification. Nous conservons cette certification depuis 2009. Le système de gestion de l'énergie de Bell Canada a également été certifié conforme à la norme ISO 50001<sup>(2)</sup> en 2020, ce qui a fait de nous la première société de télécommunications en Amérique du Nord à avoir obtenu une telle certification.

## IMPORTANCE DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques peuvent engendrer des risques accrus pour toutes les entreprises, notamment sur des risques liés à la finance, à l'exploitation et à la réputation. Par ailleurs, les changements climatiques pourraient avoir d'importants effets néfastes sur la santé publique et les chaînes d'approvisionnement. Nous sommes d'avis que nous avons un rôle important à jouer dans la prestation de technologies qui aident nos clients à réagir aux changements climatiques et à s'adapter aux effets de ces changements sur leurs activités.

### CE QUE NOUS FAISONS

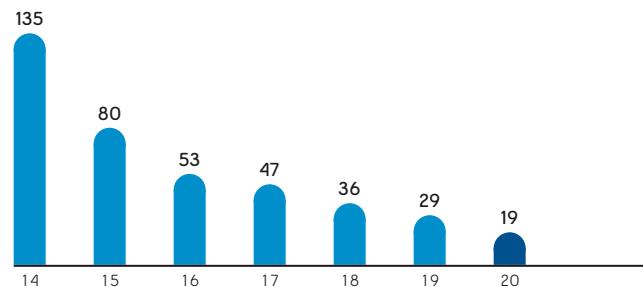
Nous prenons des mesures qui nous aident à lutter contre les changements climatiques et à nous adapter à leurs conséquences. Nous nous adaptons en agissant pour maintenir notre résilience face aux changements climatiques,

et aidons nos clients à faire de même. Pour lutter contre les changements climatiques, nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie, tout en aidant les clients à réduire la leur. Nous croyons aussi que communiquer régulièrement de l'information concernant notre performance relativement à la consommation d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre (« GES ») connexes démontre à nos parties prenantes que nous prenons ces mesures au sérieux. Depuis 2004, nous faisons état de nos efforts visant l'atténuation des répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers par l'intermédiaire du CDP (auparavant appelé Carbon Disclosure Project), un organisme sans but lucratif qui recueille des informations sur les risques et opportunités liés au climat auprès des organisations à l'échelle mondiale. En 2020, nous avons obtenu une note de A- en reconnaissance de nos efforts relativement à l'action climatique, de notre respect des meilleures pratiques et de notre transparence quant à la communication de nos informations liées au climat. En outre, nous appuyons la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) du Financial Stability Board et suivons ses recommandations quant à la divulgation volontaire des informations concernant les risques et opportunités liés au climat. En 2019, nous avons dépassé notre objectif de réduction des GES pour 2020. Nous sommes en train d'établir un nouvel objectif à long terme, mais nous avons aussi établi un objectif intermédiaire de réduction, d'ici la fin de 2021, du ratio des émissions de GES liées à nos activités<sup>(3)</sup> par unité d'utilisation de notre réseau<sup>(4)</sup> de 40 % par rapport aux niveaux de 2019. En mars 2021, nous avons ajouté un nouvel objectif, soit de devenir carboneutre en ce qui a trait à nos émissions liées à nos activités à compter de 2025.

### INDICATEUR CLÉ

#### Réduction du ratio des émissions de GES liées à nos activités par unité d'utilisation de nos réseaux

Émissions liées à nos activités (en tonnes) sur l'utilisation du réseau (en pétaoctets)



(1) Notre certification ISO 14001 porte sur la surveillance par Bell Canada du système de gestion environnementale qui concerne l'élaboration de politiques et de procédures visant la prestation de services sur fil, sans fil, de télévision, Internet, large bande, de connectivité, d'hébergement de données, d'informatique en nuage, de radiodiffusion ainsi que de médias numériques, en plus des fonctions administratives connexes.

(2) Notre certification ISO 50001 porte sur le programme de gestion de l'énergie de Bell Canada qui concerne les activités liées aux services de gestion immobilière, de gestion de parc de véhicules, de radiodiffusion et de médias numériques, sur fil, sans fil, de télé, Internet, de connectivité, large bande, d'hébergement de données et d'informatique en nuage, en plus des fonctions administratives générales connexes.

(3) Les émissions liées à nos activités comprennent les émissions de niveau 1 et de niveau 2. Les émissions de niveau 1 sont les émissions directes dont les sources appartiennent ou sont contrôlées par Bell. Les émissions de niveau 2 sont des émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, de vapeur et d'énergie pour le chauffage et la climatisation achetées.

(4) La performance est basée sur la consommation d'énergie et les données relatives à l'utilisation des réseaux du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour les années civiles 2014 à 2017. Depuis 2018, la performance est basée sur la consommation d'énergie et les données relatives à l'utilisation des réseaux du 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année considérée. L'utilisation du réseau comprend les services Internet résidentiels et de gros, le service Internet spécialisé d'affaires (ISA), les réseaux privés virtuels (RPV), les services de télé IP, l'interconnexion des réseaux, les services sans fil prépayés et postpayés, le service Internet sans fil jusqu'au domicile, le trafic sur le réseau Voix sur LTE (VoLTE), les applications IoT et l'utilisation d'entreprise, au Canada et sur les réseaux des partenaires d'itinérance internationale. Les télécommunicateurs utilisent des méthodologies différentes pour la collecte des données sur l'utilisation du réseau. De plus, comme le modèle d'affaires d'une entreprise influe directement sur le volume de GES émis et sur la méthode de calcul et de classement de ces émissions de GES, le ratio proprement dit ne peut pas être utilisé pour comparer directement le rendement des télécommunicateurs. Cette mesure exclut Bell MTS.

## IMPORTANCE DE LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

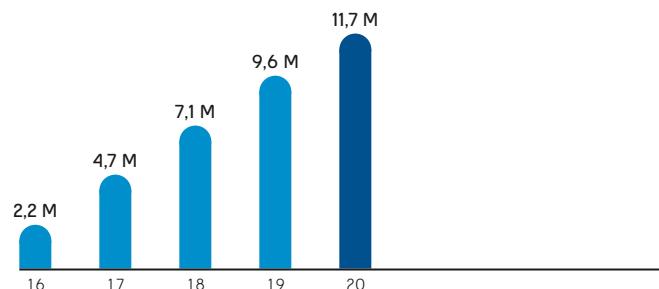
En raison de leur obsolescence rapide, les appareils de communication, en particulier les téléphones mobiles, représentent une part de plus en plus grande des déchets électroniques. L'élimination des déchets électroniques constitue un enjeu mondial qui préoccupe la planète entière. Notre relation avec les clients nous donne l'occasion de recycler, de réutiliser et d'éliminer les vieux produits. Les sociétés de télécommunications comme BCE font donc face à des exigences croissantes de conformité à la réglementation en ce qui a trait aux déchets électroniques. Notre réputation pourrait aussi être à risque si nous ne réagissons pas adéquatement à cet enjeu.

### CE QUE NOUS FAISONS

Nous avons mis sur pied un programme national efficace de gestion du recyclage, de la réutilisation et de l'élimination, notamment des programmes de reprises à l'échelle nationale, des boîtes de récupération et l'envoie postal de directives aux clients. En 2020, nous avons dépassé notre objectif de récupérer 10 millions de récepteurs télé, de modems et de téléphones mobiles usagés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la fin de 2020. Nous envisageons actuellement de nouvelles cibles pour l'avenir.

### INDICATEUR CLÉ

**Nombre cumulatif de récepteurs télé, de modems et de téléphones mobiles usagés récupérés**



## PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

La protection de la vie privée et la sécurité des données présentent à la fois des risques potentiels importants et des occasions intéressantes pour toutes les entreprises participant à l'économie numérique. Elles font l'objet d'obligations de plus en plus vastes en vertu des nouvelles lois sur la protection de la vie privée et des données promulguées au Canada et partout dans le monde. Nos clients, les membres de notre équipe et les investisseurs s'attendent de plus en plus à ce que nous fassions la preuve que nous recueillons les données de façon appropriée, les utilisons à des fins qui servent leurs intérêts et en assurons la protection.

### IMPORTANCE DE LA GOUVERNANCE DE DONNÉES

Nous sommes conscients que pour atteindre notre objectif de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de nos clients et de tous les Canadiens afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale en accordant la priorité au respect de la confidentialité des données de nos clients et en protégeant ces données des menaces à la sécurité de l'information. À l'inverse, ne pas répondre aux attentes des clients concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à la réputation et aux activités et avoir des conséquences financières défavorables pour notre société.

### CE QUE NOUS FAISONS

L'an dernier, nous avons adopté une politique plus rigoureuse en matière de gouvernance de données, laquelle réunit les multiples politiques et programmes que nous avons mis en place dans les domaines interreliés de la protection de la vie privée, de la sécurité de l'information, de la gestion de l'accès aux données et de la gestion des dossiers. Notre approche de gouvernance de données englobe la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie, et nous considérons la gouvernance de données comme un facteur primordial à considérer dans toutes nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies. Cette année, pour appuyer notre nouvelle politique en matière de gouvernance de données, nous avons pour objectif de mettre sur pied et de donner une formation améliorée sur la gouvernance de données.

### IMPORTANCE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La bonne marche de nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos données, nos réseaux et nos systèmes de TI des menaces à la sécurité de l'information. Notre secteur est particulièrement à risque en raison du nombre toujours croissant d'intervenants particulièrement habiles, dont des pirates, des membres du crime organisé, des organisations parrainées par des États et d'autres parties. La prévention des cyberattaques limite notre exposition sur les plans financiers et juridiques liée aux efforts de restauration et à la récupération de la clientèle, conformément à notre impératif stratégique de gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace.

### CE QUE NOUS FAISONS

Pour assurer la protection de nos données et des actifs sous-jacents, nous améliorons sans cesse nos programmes de prévention, de détection et de restauration en réponse directe à l'évolution des menaces à la sécurité. Par ces améliorations, nous contribuons à façonner les pratiques du secteur en matière de sécurité et de gestion du risque, notre objectif étant d'être un chef de file mondial dans le secteur des télécommunications et un partenaire de confiance pour nos clients. Pour réussir, nous devons intégrer les considérations relatives à la sécurité dans la conception, le développement et les activités à l'échelle de la société. Nous avons donc mis en place une culture de sécurisation dès la conception au moyen d'un programme de sensibilisation qui aide les employés à tenir compte de la sécurité dans tous les aspects de nos activités, en accordant la priorité à la protection des données. À cette fin, nous avons récemment établi notre premier objectif en matière de sécurité de l'information, à savoir déployer la formation BeCyberSavvy à tous les membres concernés de l'équipe de Bell d'ici la fin de 2021.

### INDICATEUR CLÉ

Comme il est indiqué ci-dessus, nous avons établi notre premier objectif en matière de sécurité de l'information en 2021.

## 2 Impératifs stratégiques

*Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre objectif : transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.*

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait au déploiement de notre réseau et à nos plans de dépenses d'investissement, ainsi qu'à nos objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2021. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### 2.1 Bâtir les meilleurs réseaux



Accroître le leadership de Bell en matière de réseaux de prochaine génération grâce à des investissements continus dans les connexions entièrement optiques à domicile et au travail dans plus d'emplacements, une connectivité rurale accrue avec le service Internet résidentiel sans fil et la construction de notre réseau mobile 5G.

#### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2020

- Nous avons continué d'étendre la zone de couverture de notre service FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique, rejoignant environ 5,6 millions de foyers et d'entreprises dans sept provinces. Le service FTTP offre des vitesses totales d'accès à large bande allant jusqu'à 1,5 Gbit/s actuellement, et des vitesses plus élevées sont prévues pour l'avenir, à mesure que l'équipement permettra la transmission de données à ces vitesses plus élevées.
- Dans le cadre du plan d'investissement de 1 milliard \$ de Bell au Manitoba, nous avons annoncé un investissement d'environ 400 millions \$ afin de fournir des connexions entièrement optiques à environ 275 000 foyers et entreprises de toute la ville de Winnipeg. Nous avons également annoncé un investissement d'environ 400 millions \$ dans l'infrastructure numérique de la Ville de Hamilton qui devrait permettre de fournir des connexions directes au réseau de fibre optique à plus de 200 000 foyers et entreprises de toute la ville.
- Nous avons accéléré le lancement de notre service Internet résidentiel sans fil novateur dans des collectivités qui n'étaient pas desservies ou étaient mal desservies pour répondre à la demande liée à la COVID-19, et étendu notre service à des collectivités rurales du Canada atlantique.
- À la fin de 2020, notre cible visant couvrir 1 million d'emplacements avait été atteinte à presque 50 % en ce qui a trait au service Internet résidentiel sans fil dans les petites localités et des communautés rurales de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba.
- Le service Internet résidentiel sans fil a aussi été bonifié pour procurer les vitesses 50/10 (50 Mbit/s pour le téléchargement et 10 Mbit/s pour le téléversement) à la plupart des clients.
- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil LTE-A afin de couvrir environ 96 % de la population canadienne, à des vitesses d'accès mobile théoriques pour le téléchargement pouvant atteindre 1,5 Gbit/s dans certains marchés (avec des vitesses de téléchargement moyennes prévues de 25 à 319 Mbit/s).
- Nous avons lancé notre réseau sans fil 5G qui offre des vitesses accrues de transmission de données mobiles, le service ayant été initialement lancé à Montréal, dans la région du Grand Toronto, à Calgary, à Edmonton et à Vancouver. À la fin de 2020, nous avions étendu notre réseau 5G pour rejoindre 26 % de la population canadienne.
- Notre réseau 5G s'étendra à plus de centres partout au pays à mesure que la vitesse et la capacité de la technologie sans fil de prochaine génération augmenteront. Comme elle l'a fait pour les déploiements précédents des réseaux sur fil et sans fil, Bell travaille avec plusieurs fournisseurs d'équipement pour le lancement de son réseau 5G.

- Les réseaux sans fil 4G et 5G de Bell ont été classés comme les plus rapides au Canada selon la prestigieuse analyse des réseaux mobiles les plus rapides au Canada faite par le magazine PCMag en 2020, qui examine annuellement la performance des réseaux partout au pays.
- Les réseaux sans fil et sur fil de Bell ont affiché un taux de disponibilité du service de plus de 99,99 % durant la pandémie de COVID-19, et ce malgré une demande de données accrue alors que des millions de Canadiens travaillaient et étudiaient de la maison.
- Nous avons collaboré avec la Société de Transport de Montréal (STM) et des partenaires du secteur pour mener à bien le déploiement du service sans fil 4G LTE dans l'ensemble du métro de Montréal, fournissant à la STM le plus important réseau numérique intérieur au Canada et le plus long réseau sans fil souterrain au pays.
- Nous avons permis un accès plus rapide à l'infrastructure en vue de poursuivre le lancement des services Internet haute vitesse dans tout le Québec, et mis en place de nouvelles mesures pour simplifier le processus pour les fournisseurs de services qui demandent l'accès à nos structures de soutien de communication.

#### POINTS DE MIRE EN 2021

- En février 2021, Bell a annoncé une accélération des dépenses d'investissement représentant un montant supplémentaire de l'ordre de 1 milliard \$ à 1,2 milliard \$ au cours des deux prochaines années afin de faire progresser le déploiement de nos réseaux de connexion directe par fibre optique, de services Internet résidentiels sans fil et sans fil 5G. Bell a l'intention d'investir environ 700 millions \$ de ces fonds supplémentaires en 2021.
- Poursuivre le déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil et de la technologie sans fil fixe jusqu'aux locaux de l'abonné dans les collectivités rurales.
- Augmenter le nombre de nouveaux emplacements de clients couverts par connexion directe et par technologie WTTCP de pas moins de 900 000, ce qui portera notre couverture à large bande totale à environ 6,9 millions de foyers et entreprises avant la fin de 2021.
- Poursuivre le déploiement du réseau sans fil 5G offrant une couverture qui rivalise avec celle des autres exploitants nationaux partout au Canada.
- Doubler la couverture nationale de notre réseau sans fil 5G pour rejoindre environ 50 % de la population.

## 2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Exploiter la supériorité de notre réseau pour fournir des services de communications intégrés novateurs aux consommateurs et entreprises du pays, y compris l'Internet le plus rapide et la meilleure technologie Wi-Fi, les services mobiles de la plus haute qualité et un éventail croissant de solutions IdO de prochaine génération, de produits de maison intelligente et de solutions d'affaires, comme les services de réseau virtuel.

### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2020

- Nous avons ajouté 263 721 abonnés nets des services sans fil postpayés et prépayés au total. Notre clientèle des services sans fil s'établissait à 10 221 683 au 31 décembre 2020, en hausse de 2,6 % par rapport à 2019.
- Nous avons étoffé notre gamme d'appareils 5G, 4G LTE et LTE-A et offert une vaste sélection de téléphones intelligents 5G, notamment les iPhone 12 d'Apple, le Samsung Galaxy S20 5G et le Samsung Galaxy Note20 5G.
- Nous avons renouvelé notre entente de distribution nationale exclusive avec Dollarama inc. pour offrir les services sans fil prépayés de Lucky Mobile et de Virgin Mobile dans cette chaîne de plus de 1 200 magasins à petits prix au Canada.
- Nous avons conclu un partenariat avec Tigre Géant afin d'offrir Lucky Mobile dans plus de 250 magasins à escompte de cette chaîne au pays, ce qui nous permet d'offrir à encore plus de Canadiens soucieux de leur budget des services sans fil prépayés.
- Nous avons renouvelé notre partenariat avec Loblaws afin d'offrir le service prépayé PC mobile fraîchement renommé dans plus de 840 magasins Loblaws au pays.
- Nous sommes devenus le premier fournisseur sans fil au Canada à offrir une connexion mobile pour la configuration familiale Apple, un service qui permet aux enfants et aux membres plus âgés de la famille d'utiliser la montre Apple Watch même s'ils ne possèdent pas de iPhone.
- Nous avons consolidé notre position de premier fournisseur de services Internet (FSI) du Canada grâce à une clientèle de 3 704 590 abonnés d'Internet haute vitesse de détail au 31 décembre 2020, en hausse de 4,2 % par rapport à 2019, ce qui comprend près de 1,7 million d'abonnés utilisant le réseau FTTB au 31 décembre 2020.
- Nous avons lancé la passerelle de sécurité en nuage gérée, une solution qui procure aux entreprises une protection Internet entièrement gérée sous forme de service en nuage économiquement avantageux et sans tracas. Offerte en partenariat avec Zscaler, la passerelle de sécurité en nuage gérée propose une couche de protection avancée et cohérente, notamment une protection contre les réseaux de zombies, les logiciels malveillants, les tentatives d'hameçonnage et d'autres menaces, en plus de bloquer les sites Web malveillants et d'autres activités frauduleuses sur Internet.
- Nous avons conclu un partenariat avec BlackBerry Limited (BlackBerry) afin d'offrir des communications plus sécuritaires aux entreprises et aux gouvernements. BlackBerry est devenue notre partenaire privilégié en ce qui

a trait à la défense contre les menaces à la sécurité des données mobiles, ce qui a permis à Bell d'offrir aux entreprises un accès à BlackBerry Protect, la solution de défenses contre les menaces à la sécurité des données mobiles qui exploite la puissance de l'intelligence artificielle pour bloquer les attaques de logiciels malveillants, prévenir les attaques par hameçonnage URL et effectuer une vérification de l'intégrité des applications.

- Nous avons lancé les services Wi-Fi Affaires Total de Bell, qui permettent aux petites entreprises du Québec et de l'Ontario de profiter d'une couverture Wi-Fi améliorée et des meilleures vitesses disponibles et de gérer facilement leur réseau.

### POINTS DE MIRE EN 2021

- Préserver notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les exploitants nationaux.
- Accroître de façon continue notre clientèle des services prépayés.
- Favoriser l'adoption continue des téléphones mobiles, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 5G, d'appareils 4G LTE et LTE-A et de nouveaux services de données.
- Favoriser l'adoption plus généralisée des plans de services de données illimitées et des programmes de financement des appareils.
- Réduire les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle grâce à l'adoption plus généralisée des programmes de financement des appareils.
- Enregistrer une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail.
- Accentuer la supériorité de nos produits Internet en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison.
- Investir dans l'expansion des connexions directes par fibre, dans le réseau 5G et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services d'informatique en nuage, les communications unifiées et la sécurité et l'IdO, pour améliorer l'expérience des clients d'affaires et faire augmenter leurs dépenses globales dans les produits et services de télécommunications.
- Continuer d'offrir des solutions réseaucentriques, des solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

## 2.3 Offrir le contenu le plus captivant



Informer et mobiliser le public canadien en adoptant une approche unifiée pour offrir nos meilleures plateformes de service de télé, de médias et de divertissement, en tirant parti de nos marques reconnues et de notre leadership en matière de création de contenu, afin d'offrir aux Canadiens leur contenu favori sur les plateformes de leur choix.

### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2020

- Nous avons maintenu notre position de plus important fournisseur de services de télé du Canada, notre clientèle se chiffrait à 2 738 605 abonnés des services de détail au 31 décembre 2020, et nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de la télé IP de 2,2 %, le portant à 1 806 373.
- Nous avons lancé le Lecteur Bell, un nouvel appareil de lecture en continu 4K HDR tout-en-un Android TV qui permet d'accéder aux émissions de télé en direct, aux films et au contenu sur demande d'Alt Télé de Bell, à tous les principaux services de lecture en continu et à des milliers d'applications sur Google Play.

- Nous avons lancé Virgin TV, un service de télé qui repose sur une application et offre aux membres des services Internet Virgin une toute nouvelle façon de regarder des émissions de télé et des événements sportifs en direct et sur demande sur leurs téléphones intelligents, tablettes, ordinateurs portables et appareils de diffusion en continu iOS et Android.
- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux de télé au Canada pour une 19<sup>e</sup> année d'affilée, en présentant les 10, 20 et 30 émissions les plus regardées par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale.
- TSN est demeuré le chef de file des sports au Canada et RDS est demeurée la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés de Crave, la portant à environ 2,8 millions, en hausse de 8 % par rapport à 2019.

- Nous avons réalisé l'acquisition, auprès de Groupe V Média, du réseau de télé généraliste francophone V et du service de vidéo sur demande (VSD) soutenu par la publicité, Noovo.ca, offrant ainsi un plus grand choix aux téléspectateurs québécois tout en augmentant notre investissement dans la création de contenu en français. Bell Média a changé la marque du réseau V pour Noovo, créant ainsi une marque unifiée au Québec pour sa chaîne conventionnelle et sa populaire plateforme numérique.
- Nous avons conclu avec Grandé Studios un nouveau partenariat qui permet d'offrir davantage de ressources aux communautés de production et de création de contenu en français du Québec. Bell Média a acquis une participation minoritaire dans cette entreprise montréalaise polyvalente qui se spécialise dans les services et l'équipement pour la production télévisuelle et cinématographique, consolidant notre rôle de chef de file de la production de contenu.
- Nous avons introduit la nouvelle plateforme vidéo numérique intégrée de CTV soutenue par la publicité qui permet d'accéder à la programmation en direct et sur demande de CTV, de CTV2, des chaînes spécialisées de CTV, de MTV, de CTV Movies et de CTV Throwback sur les téléphones intelligents, les télévisions intelligentes et d'autres appareils connectés.
- Crave a lancé la programmation HBO Max au Canada dans le cadre de la convention de licence à long terme conclue entre Bell Média et Warner Bros. International Television Distribution.
- TSN et RDS ont annoncé la prolongation sur plusieurs années des droits de diffusion de la F1, qui garantit que les réseaux des sports de Bell Média demeureront les diffuseurs canadiens de F1 jusqu'à la saison 2024.
- TSN et RDS ont prolongé la durée de leur partenariat de diffusion à long terme avec Curling Canada afin de s'assurer que les réseaux des sports de Bell Média demeureront les diffuseurs anglophone et francophone exclusifs de la Saison des champions de Curling Canada jusqu'à la saison 2027-2028.
- Des travaux majeurs ont commencé à Pinewood Toronto Studios, qui appartient à Bell Média, en vue de la construction de nouveaux plateaux insonorisés et espaces de soutien qui se déroulera en plusieurs étapes. Les bâtiments qui s'étendent sur cinq acres permettront de mieux répondre aux besoins d'un nombre croissant de clients canadiens et internationaux

du domaine cinématographique et télévisuel à Toronto, portant à plus de 525 000 pieds carrés la surface totale des installations de production.

- iHeartRadio Canada a lancé la nouvelle marque nationale MOVE Radio (en anglais seulement) dans la catégorie contemporain sur 10 marchés au pays, laquelle est aussi accessible dans l'application iHeartRadio Canada et à l'adresse MoveRadio.ca.

#### POINTS DE MIRE EN 2021

- Augmenter de façon continue de la clientèle d'abonnés des services de télé IP.
- Accentuer la supériorité de nos produits de télé en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison.
- Continuer de soutenir l'adoption des produits de Crave grâce à une offre élargie de contenus et à l'amélioration de l'expérience client.
- Investir dans des émissions d'information pour Noovo et de la programmation originale en français pour mieux servir nos clients francophones.
- En janvier 2021, Noovo, le réseau télévisuel et numérique de langue française de Bell Média, a annoncé que sa nouvelle émission d'information LE FIL débutera le 29 mars, Bell Média demeurant chef de file de son secteur en matière d'investissement et d'engagement à offrir une meilleure programmation d'information et de divertissement sur toutes les plateformes.
- Établir des tarifs stratégiques pour les ventes de publicité.
- Monétiser les droits sur le contenu et les propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.
- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu ainsi que des services dans les sports.
- Optimiser les partenariats uniques en leur genre et les investissements stratégiques dans le contenu.

## 2.4 Promouvoir l'expérience client



Offrir une expérience client positive aux consommateurs et aux clients d'affaires en faisant en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec Bell à tous les niveaux, de la vente au soutien continu, en passant par l'installation.

### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2020

- Nous avons enregistré la plus importante réduction des plaintes de clients parmi tous les fournisseurs nationaux pour la cinquième année d'affilée selon le rapport annuel 2019-2020 de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST). La CPRST a rapporté que les plaintes reçues de clients de Bell ont diminué de plus de 35 % et que la part totale des plaintes revenant à la société a baissé de six points de base pour s'établir à 24 %.

- Virgin Mobile a été classée au premier rang pour ce qui est de la satisfaction globale des clients dans l'étude réalisée en 2020 par J. D. Power sur le service à la clientèle offert par les fournisseurs canadiens de services sans fil, pour la quatrième année d'affilée et pour la cinquième fois au cours des six dernières années. Virgin Mobile a aussi été classée au premier rang pour ce qui est de la satisfaction globale des clients dans l'étude portant sur l'expérience d'achat de produits sans fil réalisée en 2020 par J. D. Power.
- L'application Mon compte de Virgin Mobile a été nommée meilleure application mobile de télécommunications (en anglais seulement) de l'année lors de la remise des prix MobileWebAwards 2020.

- Le taux de désabonnement des services sans fil postpayés a diminué de 0,14 point par rapport à 2019, s'établissant à 0,99 %, soit le plus bas taux de désabonnement que nous ayons jamais enregistré.
- Le taux de désabonnement des clients a diminué pour tous les services résidentiels sur fil comparativement à 2019.
- Nous avons lancé le Valet de déménagement, un service qui aide les clients de l'Ontario et du Québec à transférer sans encombre leurs services Internet, de télévision et de téléphonie résidentielle d'une adresse résidentielle à une autre, et donne accès en tout temps à des spécialistes du service à la clientèle.
- Nous avons amélioré nos capacités numériques, notamment le traitement de commandes en ligne, les outils libre-service et l'amélioration des fonctionnalités des applications. Grâce à cette amélioration, un total de 54 % des transactions clients avaient été effectuées en ligne à la fin de 2020, ce qui représente une hausse de 10 points par rapport à 2019.
- Nous avons lancé le programme d'auto-installation et de réparation assistées en réponse à la pandémie de COVID-19 afin de protéger la santé et la sécurité des clients et des membres de notre équipe. Nous offrons aussi une option d'auto-installation complète pour les foyers de l'Ontario et du Québec où les connexions par fibre sont déjà en place.
- Nous avons intégré le service Gérer votre rendez-vous dans l'application MonBell et offert ce service aux clients de Virgin Mobile. Ce service disponible en Ontario et au Québec donne des informations estimatives plus précises sur l'heure d'arrivée des techniciens et permet aux clients d'ajouter leur rendez-vous dans leur calendrier personnel.
- Nous avons réduit le nombre de visites de techniciens pour les réparations du service Internet PPP résidentiel de 17 % en Ontario, au Québec et dans les provinces atlantiques grâce à l'amélioration de la performance du réseau.
- Nous avons offert des rendez-vous pour les réparations le jour même ou le lendemain 92 % du temps en Ontario, au Québec et dans les provinces atlantiques.
- Nous avons lancé le Bureau virtuel, une nouvelle sélection de solutions de travail à distance conçues pour aider les entreprises à optimiser les coûts, à améliorer la productivité et à accroître l'engagement des employés.

#### POINTS DE MIRE EN 2021

- Améliorer l'expérience client de bout en bout au moyen d'investissements soutenus dans les ventes en ligne et les fonctionnalités numériques.
- Améliorer davantage et étendre les capacités en matière d'auto-installation, notamment les options de commande et de livraison et le soutien interactif.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Fournir à nos clients une expérience libre-service plus pratique et personnalisée.
- Continuer de perfectionner nos outils libre-service.
- Réduire davantage le nombre total d'appels des clients dans nos centres d'appels ainsi que le nombre de visites de techniciens.
- Continuer d'investir dans l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique pour régler plus rapidement les problèmes des clients.

## 2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Améliorer notre excellence opérationnelle dans un marché concurrentiel et tirer parti de notre structure de coût inégalée en mettant l'accent sur l'efficacité et un contrôle rigoureux des coûts dans tous nos secteurs d'activité.

#### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2020

- Nous avons maintenu les marges du BAIJA ajusté<sup>(1)</sup> consolidées de BCE à un niveau relativement stable.
- Nous avons réalisé des améliorations au chapitre de la productivité ainsi qu'un meilleur rapport coûts-efficacité découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau entièrement optique de Bell et des innovations en matière de services facilitées par les nouvelles technologies à large bande.
- Nous avons réduit à 3,0 % le coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis de Bell Canada.

#### POINTS DE MIRE EN 2021

- Continuer à mettre l'accent sur la structure des coûts.
- Réaliser des économies de coûts découlant :
  - de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite;
  - de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
  - de l'efficacité opérationnelle résultant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes;
  - des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits;
  - de la nouvelle technologie pour centres d'appels permettant de fournir des fonctions libre-service;
  - de la rationalisation du parc immobilier;
  - d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.
- Réduire les dépenses liées à l'acquisition et à la fidélisation des abonnés, grâce à l'adoption croissante des programmes de financement d'appareils.

<sup>(1)</sup> Le terme marge du BAIJA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés – BAIJA ajusté et marge du BAIJA ajusté dans ce rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

## 2.6 Investir dans notre équipe et soutenir son engagement



Reconnaitre l'importance de notre équipe dans le succès concurrentiel de Bell en renforçant notre culture de travail maintes fois primée au moyen de nouvelles technologies et de ressources de soutien. Offrir de meilleures occasions de développement pour permettre aux membres de notre équipe diversifiée et dynamique d'atteindre leur plein potentiel.

### PROGRÈS RÉALISÉS EN 2020

- Pour la sixième année consécutive, l'entreprise s'est classée au palmarès des 100 meilleurs employeurs dans le rapport annuel de Mediacorp sur les meilleurs lieux de travail au pays, mettant en évidence notre engagement de longue date envers la santé mentale, notre gamme complète d'avantages sociaux et de ressources à l'intention des employés, notre milieu de travail inclusif et les mesures concrètes que nous avons prises contre la pandémie de COVID-19.
- Nous avons annoncé de nouvelles initiatives pour soutenir les PANDC et les membres de l'équipe issus de ces communautés.
  - Nouvelles cibles de représentation des communautés PANDC au sein de la haute direction de Bell et pour l'embauche des stagiaires ou des diplômés et lancement du Fonds diversité Bell Cause pour la cause en vue d'offrir du soutien en santé mentale et bien-être des Canadiens des communautés PANDC.
  - Partenariat avec BIPOC TV & Film pour mettre sur pied un groupe de travail sur la diversité des contenus de Bell Média afin d'améliorer la représentation de voix diversifiées dans la programmation et la prise de décision dans le but d'augmenter l'embauche de Canadiens des communautés PANDC qui travaillent dans le secteur des médias au moyen du site Web Embauchez Diversité et d'autres initiatives.
  - Partenariat avec Onyx, Black Professionals in Tech Network, Ascend Canada et Indigenous Works et soutien continu au réseau Les professionnels noirs de Bell.
- Bell a été nommée l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada pour la quatrième année d'affilée dans le rapport 2020 de Mediacorp sur la diversité et l'inclusion en milieu de travail. Cette marque de reconnaissance est décernée à Bell pour souligner son engagement à offrir un milieu de travail inclusif et accessible reflétant la diversité canadienne et met en lumière nos nombreux programmes visant à aider les communautés PANDC, les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les minorités visibles et d'autres groupes dans le cadre de leur cheminement de carrière.
- Bell a été classée au premier rang des sociétés de communications dans la liste des 25 marques canadiennes qui font la promotion de la diversité et de l'inclusion publiée par Solutions Research Group (SRG).
- Bell a été classée au palmarès des meilleurs employeurs pour les jeunes pour la troisième année consécutive par Mediacorp, en reconnaissance de ses programmes de recrutement et de perfectionnement de carrière à l'intention des étudiants, les meilleurs du secteur.

- Bell a été classée parmi les meilleurs employeurs Pro-Famille au Canada par Mediacorp, en reconnaissance de nos avantages sociaux en matière de congé de maternité et de congé parental, de notre engagement envers la santé mentale en milieu de travail, de nos programmes complets et flexibles d'avantages sociaux et de notre solide programme d'aide aux employés et à leur famille qui comprend une variété de ressources et différentes formes de soutien.
- Nous avons dévoilé notre politique de travail souple, qui propose aux membres de l'équipe de Bell de nouvelles façons de concilier le travail, la famille et les autres obligations de la vie et facilite le passage aux arrangements de télétravail en réaction à la pandémie de COVID-19.
- Nous avons lancé un programme virtuel de soins de santé en ligne, qui offre aux membres de l'équipe et à leur famille un accès pratique, en toute confidentialité, à des professionnels des soins de santé au moyen de la technologie de consultation virtuelle, et avons ajouté un nouveau service d'assistance de soins de santé afin d'aider les membres de l'équipe à s'y retrouver dans le réseau de la santé.
- Nous avons amélioré les mesures de santé et sécurité dans le cadre des mesures continues prises par Bell contre la pandémie de COVID-19, et offert des ressources en santé mentale et des services de soutien confidentiels dans le cadre du programme d'aide aux employés et à leur famille de Bell.

### POINTS DE MIRE EN 2021

- Continuer d'investir dans l'équipe et de soutenir son engagement, car nous reconnaissons l'importance critique de notre équipe pour le succès de Bell.
- Respecter nos engagements en matière de diversité et d'inclusion.
- Accorder plus d'importance à la performance et à la reconnaissance des employés en mettant en place un programme uniifié de récompense et de reconnaissance.
- Consolider notre avantage en matière de talents en misant sur le perfectionnement des compétences essentielles et la mise à niveau des compétences.
- Continuer à adapter les mesures prises par Bell contre la pandémie de COVID-19, en nous concentrant sur les principes généraux qui sont de permettre aux Canadiens de rester connectés et informés, de protéger la santé et la sécurité du public et de l'équipe, et de soutenir nos clients et nos collectivités.

# 3 Perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2021 et sur nos principaux risques d'entreprise.

## 3.1 Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée pour 2021, à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques et à notre dividende annualisé sur actions ordinaires pour 2021. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### PERSPECTIVES

L'année 2021 marquera un redémarrage pour BCE, puisque nous prévoyons une transition vers les niveaux de performance financière et de dynamisme de l'exploitation que nous avons connus avant la pandémie de COVID-19. Étant donné les incertitudes quant à la gravité et à la durée de la pandémie de COVID-19, y compris la résurgence actuelle et d'éventuelles recrudescences futures du nombre de cas de COVID-19, et les différentes conséquences possibles, il est difficile pour l'heure d'estimer les effets de la pandémie de COVID-19 sur nos activités et nos résultats financiers futurs ni sur les hypothèses connexes. Nos activités et nos résultats financiers pourraient continuer de subir une incidence défavorable importante au cours des futures périodes. La mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 continuera d'avoir une incidence défavorable sur la société dépendra de l'évolution future de la situation, laquelle est difficile à prévoir, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de la distribution des vaccins et des traitements approuvés et au développement éventuel et à la distribution de nouveaux vaccins et traitements, de même que des nouvelles informations qui pourraient être mises en lumière concernant la gravité et la durée de la pandémie et les réurgences de la pandémie de COVID-19, ainsi que les actions requises pour juguler le coronavirus ou remédier à ses effets, entre autres choses.

Notre succès opérationnel projeté pour 2021 continuera de reposer sur les priorités stratégiques que nous avons établies en 2020. Ces priorités sont centrées sur ce qui suit :

- l'augmentation des investissements dans notre principale infrastructure réseau qui servira de fondation pour la croissance future des réseaux Internet à large bande et 5G;
- l'amélioration de l'expérience client de bout en bout;
- la transformation numérique en cours de nos activités, notamment le traitement de commandes en ligne, les outils libre-service et les outils automatisés et l'amélioration des fonctionnalités des applications;
- l'attention continue portée à la structure des coûts.

Nos perspectives pour 2021 reposent sur l'amélioration prévue de la performance pour tous les secteurs opérationnels de Bell. La croissance de la clientèle d'abonnés des services sans fil, Internet et de télé de détail, conjuguée à l'approche rigoureuse en matière d'établissement des prix et à l'incidence des économies de coûts d'exploitation découlant des réductions de personnel, des mesures d'efficience opérationnelle liée à la fibre et de l'amélioration continue des services, devrait permettre de réaliser une croissance globale des produits des activités ordinaires et du BAIJA ajusté. Ces facteurs devraient aider à générer d'importants flux de trésorerie disponibles, ce qui permettra d'assurer le financement du

dividende sur actions ordinaires majoré de BCE pour 2021, ainsi que des dépenses d'investissement accrues destinées à faire progresser encore plus vite notre stratégie d'infrastructure à large bande, notamment en étendant les connexions entièrement optiques, en déployant le service Internet résidentiel sans fil dans encore plus de communautés rurales et en accélérant le déploiement de notre réseau mobile 5G.

Les grandes priorités opérationnelles de 2021 pour BCE sont les suivantes :

- le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les exploitants nationaux;
- l'augmentation continue de notre clientèle des services prépayés;
- l'adoption continue des téléphones mobiles, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 5G, d'appareils 4G LTE et LTE-A et de nouveaux services de données;
- la poursuite du déploiement du réseau sans fil 5G, qui offre une couverture concurrentielle par rapport à celles qu'offrent les autres exploitants nationaux dans des centres partout au Canada;
- l'adoption plus généralisée des plans de services de données illimitées et des programmes de financement d'appareils;
- la réduction des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant de l'adoption plus généralisée des programmes de financement d'appareils;
- la croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail;
- la poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil et de la technologie sans fil fixe jusqu'aux locaux de l'abonné dans les collectivités rurales;
- l'accentuation de la supériorité de nos produits Internet et de télé en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits, de la nouvelle technologie pour centres d'appels permettant de fournir des fonctions libre-service, de la rationalisation du parc immobilier,

ainsi que d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle;

- la réalisation de produits tirés des médias par suite de l'amélioration attendue de la demande des annonceurs et de la reprise économique graduelle, conjuguée à une croissance des produits tirés des frais d'abonnement et à l'établissement de tarifs stratégiques pour les ventes de publicité, tout en cherchant à maîtriser la hausse des coûts relatifs à la programmation télé et au contenu de choix;
- le soutien continual de Crave grâce à une offre de contenu élargie et à l'amélioration de l'expérience utilisateur;

## HYPOTHÈSES

### HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Nous avons formulé certaines hypothèses concernant l'économie canadienne, lesquelles sont pour leur part fondées sur d'importantes hypothèses concernant l'évolution de la pandémie de COVID-19. On suppose notamment que la distribution du vaccin se déroulera pour l'essentiel comme l'ont annoncé les gouvernements et que le Canada, les autres économies avancées et la Chine atteindront l'immunité collective d'ici la fin de 2021. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une forte reprise de la croissance économique après le premier trimestre de 2021, l'économie se remettant des répercussions considérables de la pandémie de COVID-19, hypothèse qui s'appuie sur la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance du produit intérieur brut canadien d'environ 4 % en moyenne pour 2021, alors qu'une diminution de 5,5 % a été enregistrée pour 2020;
- un retour de la confiance des consommateurs et des niveaux élevés de revenu disponible;
- une hausse des investissements des entreprises des secteurs autres que le secteur pétrolier et gazier, alors que l'incertitude diminue;
- une progression de l'emploi en 2021, malgré les difficultés auxquelles sont toujours confrontés certains secteurs;
- une intensification du commerce électronique;
- des taux d'immigration qui demeureront faibles jusqu'à ce que les restrictions en matière de voyages internationaux et les autres restrictions liées à la santé soient levées;

### 3.2 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, Analyse des secteurs d'activité. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et une description des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, Cadre réglementaire, et à la rubrique 9, Risques d'entreprise, respectivement.

#### PANDÉMIE DE COVID-19 ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

La pandémie de COVID-19 a poussé les gouvernements et les entreprises du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour combattre la propagation du coronavirus. Ces mesures ont compris, sans s'y limiter, la distanciation physique, la fermeture temporaire des entreprises non essentielles, les politiques de confinement et de télétravail, les périodes de quarantaine, les fermetures de frontières, les interdictions ou les restrictions de déplacement et les couvre-feux. Ces mesures ont entraîné

- des investissements dans des émissions d'information pour Noovo et de la programmation originale en français pour mieux servir nos clients francophones en leur offrant un vaste éventail de contenu dans la langue de leur choix et sur leurs plateformes préférées;
- la monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.

Compte tenu de la performance financière projetée pour 2021, nous avons pu augmenter de 17 cents, soit 5,1 %, le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE, qui est passé à 3,50 \$ par action.

- de faibles taux d'intérêt se maintenant à leur niveau actuel ou près de ce niveau dans un avenir rapproché;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir à son niveau actuel ou près de ce niveau. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

#### HYPOTHÈSES RELATIVES AU MARCHÉ

- l'intensité continue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration des clients d'affaires vers des solutions de télécommunications traditionnelles à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- bien que le marché publicitaire subisse toujours l'incidence défavorable du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires dans plusieurs secteurs par suite du ralentissement économique durant la pandémie de COVID-19, nous nous attendons à une reprise graduelle en 2021;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

des perturbations importantes des activités de détail et commerciales dans la plupart des secteurs de l'économie et ont eu une incidence défavorable sur notre performance financière et opérationnelle durant la majeure partie de 2020. Les plus importantes répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités et nos résultats financiers ont été ressenties au deuxième trimestre de 2020. L'assouplissement graduel de certaines mesures d'urgence vers la fin du deuxième trimestre a permis à de nombreuses entreprises de reprendre dans une certaine mesure ou d'accroître leurs activités commerciales, ce qui s'est traduit par une amélioration marquée de notre performance financière au troisième trimestre. À compter de la fin de septembre toutefois, en raison de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19, les restrictions imposées par le gouvernement ont été graduellement resserrées, et elles sont devenues encore plus sévères à la fin décembre, ce qui s'est traduit par la fermeture de toutes les entreprises non essentielles et la réintroduction de mesures de confinement dans certaines régions. Par conséquent, cette résurgence de nouveaux cas de COVID-19 a poussé et pourrait continuer de pousser les gouvernements à rétablir des mesures d'urgence ou à renforcer celles en vigueur, notamment, tout dépendant de l'intensité de la recrudescence, une partie ou la totalité des mesures de confinement strict et des fermetures d'entreprises qui

avaient précédemment été imposées, ou peut-être même des mesures supplémentaires. Le rétablissement de mesures d'urgence ou le renforcement de celles en vigueur, ou la persistance de la pandémie de COVID-19 pourrait accroître les perturbations économiques et la volatilité des marchés des capitaux. L'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 pourrait donner lieu à plus de cas d'insolvabilité, de faillites et de fermetures permanentes de magasins, à l'augmentation des taux de chômage et à la diminution des dépenses des consommateurs et des entreprises au Canada et partout dans le monde. L'incertitude économique pourrait perdurer ou s'aggraver tant et aussi longtemps que les mesures prises pour freiner la propagation de la COVID-19 resteront en place, et certaines conditions économiques pourraient persister même après le retrait graduel ou complet de ces mesures. Les programmes gouvernementaux d'aide aux travailleurs et certaines entreprises, conjugués aux faibles taux d'intérêt, ont assuré un certain niveau d'activité chez les consommateurs et les entreprises; cependant, la durée de ces programmes gouvernementaux est incertaine. Il est aussi difficile de prévoir à quelle vitesse et dans quelle mesure se feront la reprise des voyages et la reprise économique, ainsi que l'incidence sur nos activités de l'éventuel retrait des programmes gouvernementaux et des restrictions sanitaires limitant les déplacements.

Les mesures restrictives adoptées ou encouragées pour combattre la propagation de la COVID-19 et la conjoncture économique défavorable qui en a résulté pourraient continuer d'affecter nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie et nos résultats financiers tant et aussi longtemps que les mesures prises contre la COVID-19 resteront en place ou pourront être rétablies, et peut-être même après leur retrait graduel ou complet, et ces répercussions défavorables pourraient être majeures. Si la pandémie de COVID-19 se prolongeait pour encore longtemps et si la fermeture temporaire des entreprises non essentielles était maintenue ou imposée de nouveau, cela se traduirait vraisemblablement par davantage de pertes d'emploi et de difficultés financières ayant une incidence défavorable sur les dépenses de notre clientèle, tant les entreprises que les particuliers, ce qui pourrait continuer d'entraîner ou accélérer une diminution des achats de certains de nos produits et services. Cette prolongation pourrait aussi entraîner la diminution constante des données mobiles par les clients et le déplacement vers des réseaux Wi-Fi puisqu'ils travaillent à la maison, et influer sur l'adoption de nouveaux services, y compris, sans s'y limiter, les services liés à la 5G et à l'Ido.

Dans l'hypothèse où la pandémie de COVID-19 se prolongeait encore plus longtemps, le niveau d'activité des entreprises clientes devrait continuer à diminuer, ce qui pourrait conduire à de nouvelles réductions ou annulations de services pour cause d'incertitude économique. Ces effets néfastes seraient exacerbés si la fermeture temporaire des entreprises non essentielles se prolongeait ou était imposée de nouveau par suite de recrudescences du nombre de cas de COVID-19. Les entreprises clientes pourraient continuer de remettre à plus tard les achats de matériel informatique, opter pour des vitesses moindres de transmission de données, ou encore réviser l'ordre de priorité de différents projets commerciaux pour mettre l'accent sur la continuité des activités plutôt que sur les projets de croissance. Nous pourrions être incapables de réaliser des travaux et de fournir des services dans les locaux de certaines entreprises clientes en raison des directives

gouvernementales, existantes, nouvelles ou remises en vigueur, et des mesures de santé et sécurité. Enfin, un certain nombre de nos entreprises clientes pourraient devenir insolubles ou autrement cesser leurs activités à cause de la pandémie de COVID-19.

Les mesures adoptées pour combattre la propagation de la COVID-19 ont entraîné la suspension, le report ou l'annulation d'une partie de la programmation en direct et d'autres productions, ce qui a réduit les cotes d'écoute de certains segments de marché de Bell Média. De plus, les mesures telles que la distanciation physique et les politiques de confinement et de télétravail ont nui aux cotes d'écoute de la radio et à l'entreprise d'affichage extérieur de Bell Média, alors que les pressions économiques subies par les annonceurs ont conduit au report ou à l'annulation de campagnes publicitaires. Ces circonstances ont eu, et pourraient continuer d'avoir, tant qu'elles dureront, un effet défavorable sur les produits d'exploitation de Bell Média.

De plus, les facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux qui sont décrits à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, ont été ou pourraient être exacerbés, ou devenir plus susceptibles de se concrétiser, par suite de la pandémie de COVID-19. Nous avons mis en œuvre des plans de continuité des activités et pris des mesures supplémentaires au besoin, notamment différentes mesures préventives et précautions, mais rien ne peut garantir que ces mesures prises en réaction à la pandémie de COVID-19 réussiront à prévenir ou à atténuer, en totalité ou en partie, les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19 sur notre société, nos employés ou nos clients; en outre, ces mesures pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités qui pourrait persister après la pandémie de COVID-19.

La mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 continuera d'avoir une incidence défavorable sur la société dépendra de l'évolution future de la situation, laquelle est difficile à prévoir, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de la distribution des vaccins et des traitements approuvés et au développement éventuel et à la distribution de nouveaux vaccins et traitements, de même que des nouvelles informations qui pourraient être mises en lumière concernant la pandémie de COVID-19 et les actions requises pour juguler le coronavirus ou remédier à ses effets, entre autres choses. Tous les faits nouveaux et les risques dont il est question précédemment et ailleurs dans ce rapport de gestion, ainsi que les autres risques qui découlent de la pandémie de COVID-19, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

En plus des risques liés à la pandémie de COVID-19, d'autres pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient survenir, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'assurer le fonctionnement de nos réseaux et de fournir des produits et services à notre clientèle, et à la capacité de nos fournisseurs de nous offrir les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Les risques liés à des pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient aussi avoir une incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux et entraîner une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

## ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Au fur et à mesure que l'étendue de nos activités s'accroît et que l'évolution des technologies entraîne l'apparition de nouveaux services, modèles de prestation de services et partenariats stratégiques, notre contexte concurrentiel s'intensifie et s'élargit pour inclure de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que des concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services en nuage et par contournement, de matériel et de logiciels liés à l'IdO et de services voix sur IP et d'autres entreprises offrant des services sur le Web qui font

leur entrée dans l'industrie des télécommunications et qui disposent de ressources considérables et d'un grand nombre de clients permettant d'amortir les coûts. Le contexte concurrentiel se trouve modifié par certains de ces concurrents qui sont en train d'établir des positions significatives sur le marché, phénomène que la pandémie de COVID-19 a accéléré. Les concurrents existants cherchent à consolider ou à élargir leurs gammes de produits au moyen d'acquisitions leur permettant de prendre de l'expansion et d'accroître les occasions dans le contexte de l'évolution de la dynamique du marché.

La substitution technologique, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de réduire les obstacles à l'accès à l'industrie. En outre, les politiques gouvernementales liées au spectre à prix avantageux réservé aux entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations continuent d'avoir une incidence sur la dynamique du marché. L'ensemble de ces facteurs ont modifié les données économiques de l'industrie et ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en déployant des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, certains concurrents offrent leurs services par l'intermédiaire de nos réseaux, en profitant des obligations réglementaires auxquelles nous sommes assujettis, ce qui réduit leur besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux, et a une incidence sur le caractère distinctif de nos services, fondé sur nos réseaux. La diminution des investissements nécessaires a pour effet de fragiliser la monétisation de nos réseaux et notre modèle d'exploitation. De plus, certains fournisseurs de services par contournement étrangers ne sont actuellement pas assujettis aux mêmes obligations fiscales ni aux mêmes exigences liées à l'investissement en contenu canadien que celles imposées aux fournisseurs de services numériques canadiens, ce qui leur procure un avantage concurrentiel et nous défavorise.

L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme ceux liés à la 5G, à l'itinérance internationale et à la reprise des voyages, ainsi que des services et applications Ido dans le commerce de détail (p. ex. la domotique), le secteur des entreprises (p. ex. la surveillance à distance), les transports (p. ex. la voiture connectée et la localisation des actifs) et l'optimisation des villes (les villes intelligentes), devrait accélérer la croissance ainsi que la concurrence dans ces domaines. Si nous ne réussissons pas à élaborer ni à mettre en œuvre de nouvelles solutions avant nos concurrents, ou au même moment qu'eux, ou si l'adoption de ces nouvelles technologies par le marché ne suit pas le rythme de la mise en œuvre de nos nouvelles solutions, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous prévoyons que ces tendances, dont certaines se sont accentuées pendant la pandémie de COVID-19, se maintiendront dans l'avenir et l'intensification de la concurrence qui en découle à laquelle nous sommes exposés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- l'accélération des perturbations et de la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers;
- la pandémie de COVID-19 et les mesures restrictives imposées ou encouragées pour freiner la propagation du coronavirus ont modifié le comportement et l'activité des consommateurs et la façon dont les entreprises exercent leurs activités, et ces changements pourraient durer ou évoluer de nouveau tant et aussi longtemps que ces mesures seront en vigueur, et peut-être même par la suite, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la vente de nos produits et services, de même que sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie;
- le caractère régional des mesures restrictives imposées par les gouvernements provinciaux en réaction à la pandémie de COVID-19 pourrait faire en sorte que nos activités dans certains marchés clés subissent des répercussions différentes de celles que subissent les activités des autres acteurs du marché;
- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché, jumelées à la sensibilité accrue des consommateurs relativement aux tarifs, pourraient entraîner des pressions sur les prix, une diminution des marges et une hausse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, et notre part de marché et nos volumes de ventes pourraient diminuer si nous n'égalons pas les prix offerts par nos concurrents ou n'absorbons pas l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle;
- si les clients jugeaient notre proposition de valeur en matière de prix, de réseau, de vitesse, de service ou de fonctionnalités insuffisante à la lumière des options offertes ailleurs, cela pourrait entraîner une hausse du taux de désabonnement;
- l'intensification des transactions en ligne pendant la pandémie de COVID-19, dans le contexte des fermetures et d'une fréquentation réduite des magasins, a eu une incidence défavorable sur notre capacité de tirer parti de notre vaste réseau de détail pour augmenter le nombre d'abonnés et vendre nos produits et nos services, et cette situation pourrait se poursuivre pour la durée de la pandémie de COVID-19 et par la suite, et même s'aggraver si les fermetures temporaires de nos points de vente au détail étaient maintenues ou réintroduites;
- la convergence des services sur fil et sans fil a une incidence sur les choix des clients en matière d'achat de produits et pourrait accélérer la substitution favorisant les produits générant de plus faibles marges ainsi qu'accroître le taux de désabonnement, qui devrait augmenter avec l'arrivée de la 5G;
- les décisions liées à la réglementation relative à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient amener de nouveaux concurrents, dont des fournisseurs de services par contournement, ou renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les abonnés du service de détail au profit des abonnés du service de gros générant de plus faibles marges et ainsi nuire à notre capacité de tirer pleinement parti de notre envergure et d'investir dans nos réseaux;
- le déploiement rapide du service mobile 5G pourrait être entravé par des décisions gouvernementales, des contraintes quant à l'accès à des fournisseurs d'équipement lié aux réseaux, l'indisponibilité de combinés compatibles avec la 5G ainsi que par d'éventuels problèmes opérationnels liés au déploiement de cette nouvelle technologie;
- l'adoption accélérée des services en nuage et des services par contournement et l'expansion des services voix sur IP, des solutions de collaboration et des solutions de réseau étendu défini par logiciel (SD-WAN) à coût moindre, offerts par des concurrents locaux et mondiaux comme des entreprises de logiciels traditionnelles, modifient notre approche en ce qui a trait aux gammes de services et aux prix et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- la rationalisation des dépenses par les clients d'affaires pourrait entraîner une baisse accrue des ventes de services de connectivité traditionnels à valeur ajoutée et l'érosion des marges en raison de la substitution technologique, des facteurs économiques et des améliorations à leur efficacité opérationnelle mises en place par les clients;
- l'inclination de la clientèle constituée d'entreprises multinationales à combler tous ses besoins en matière de services réseau à l'échelle mondiale en ne recourant qu'à un seul fournisseur pourrait accélérer la perturbation des activités dans notre secteur des services sur fil;
- la pression exercée par les modèles de services simplifiés, agiles et à moindre coût alimente les tendances en faveur de l'internalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux services gérés;
- la croissance du nombre d'abonnés et de téléspectateurs pourrait être compromise par l'évolution des habitudes en matière de visionnement, le gain de parts de marché, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, des fournisseurs de contenu par contournement à faible coût, des agrégateurs de services par contournement et des autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, certains d'entre eux pouvant offrir du contenu en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ainsi que par le piratage, la facturation combinée, les procédures d'arbitrage du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et la fragmentation de l'auditoire découlant du large éventail des choix;

- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux comme Netflix, Amazon et Disney, en plus des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé, pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition et d'élaboration de contenu et réduire l'accès au contenu de premier plan, certains concurrents se réservant du contenu pour améliorer leur offre de services par contournement;
- la prolifération du piratage de contenu pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à monétiser les produits et les services à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles, et également comprimer la bande passante sans nous permettre de générer une croissance des produits des activités ordinaires correspondante dans le contexte des tarifs réglementés en matière de services Internet haute vitesse de gros;
- la radio traditionnelle risque d'être ébranlée par la substitution accélérée en faveur des services de diffusion en continu, comme ceux qu'offrent des entreprises mondiales de diffusion audio en continu et ceux qui émanent

des nouvelles technologies, comme les services en lien avec les voitures intelligentes, situation qui a été exacerbée par la pandémie de COVID-19 en raison de la baisse des cotes d'écoute de la radio attribuable à la diminution de la nécessité de se déplacer;

- le lancement, par des concurrents internationaux, de satellites en orbite basse afin d'assurer la connectivité principalement dans des zones rurales, ce qui représente une nouvelle forme de concurrence qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre stratégie de déploiement de réseau dans ces régions.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et des risques connexes ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Comme pour tout autre organisme assujetti à la réglementation, les stratégies sont subordonnées aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation

plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation. En raison de la pandémie de COVID-19, de nouvelles lois ou réglementations pourraient être adoptées ou promulguées, selon le cas, de même que des initiatives et des procédures réglementaires, des consultations ou des prises de positions des gouvernements, ce qui pourrait imposer des contraintes supplémentaires à nos activités et entraver notre capacité de rivaliser avec la concurrence sur le marché.

Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, ainsi qu'aux analyses sectorielles pertinentes dans la sous-section *Risques liés à nos principales activités*, à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

## GESTION DE LA SÉCURITÉ

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, y compris nos réseaux, nos systèmes de TI, nos bureaux, nos magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles (y compris, sans s'y limiter, les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux incontrôlés, les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis), les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur les clients et les employés, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité. Étant donné que, dans le cadre de nos activités, nous recevons, traitons et stockons une telle information commerciale de nature exclusive et de tels renseignements personnels, nous devons mettre en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces afin de protéger les systèmes d'information et les données sous-jacentes.

Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être causées par des actions, délibérées ou non, posées par un nombre toujours croissant d'intervenants particulièrement habiles, dont des pirates, des membres du crime organisé, des organisations parrainées par des États et d'autres parties. Au cours des dernières années, la complexité, l'ampleur et la fréquence des atteintes à la sécurité de l'information ont augmenté et le risque de dommages s'accroît. Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être commises par un ensemble complexe de moyens en perpétuelle évolution et transformation, notamment, mais sans s'y limiter, l'utilisation de justificatifs d'identité volés, le piratage psychologique, l'utilisation de virus informatiques et de logiciels malveillants, l'hameçonnage ou d'autres attaques contre les réseaux et les systèmes d'information. Les atteintes à la sécurité de l'information ont différents objectifs malveillants comme l'accès non autorisé à de l'information confidentielle, de nature exclusive ou sensible, ou à des renseignements personnels, et le vol de cette information et de ces renseignements, ainsi que l'extorsion et la perturbation des activités. Les politiques, les procédures et les contrôles relatifs à la sécurité de l'information doivent continuellement s'adapter et évoluer afin de réduire le risque et, par conséquent, exiger un suivi constant en vue de s'assurer de leur efficacité. Cependant, rien ne garantit que nos politiques, procédures et contrôles relatifs à la sécurité de l'information nous permettront de contrer toutes les atteintes à la sécurité de l'information.

Nous sommes également exposés aux menaces à la sécurité de l'information en raison des mesures que pourraient prendre nos clients, nos fournisseurs, nos impartiteurs, nos partenaires d'affaires, nos employés ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques et de la personnalisation des TI. Le recours aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs et notre lien avec nos partenaires d'affaires, qui peuvent également subir des atteintes à la sécurité de l'information, nous exposent également à des risques, car nous ne pouvons pas effectuer une surveillance aussi directe de leur environnement TI. De plus, la prolifération des services de données, comme la télé mobile, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IoT, de même que le recours accru à la numérisation et l'utilisation de technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, la robotique et des contrats intelligents qui mettent à profit une chaîne de blocs pour la création de certificats numériques, ont considérablement augmenté les zones de vulnérabilité de nos réseaux et de nos systèmes, ce qui crée un environnement plus complexe qui doit être surveillé et géré avec attention afin de réduire les menaces à la sécurité. Notre incapacité à mettre en œuvre des programmes de sécurité de l'information qui évaluent efficacement les relations et les interactions avec les partenaires d'affaires, les fournisseurs, les clients, les employés et d'autres tiers dans l'ensemble des méthodes de communication, dont les médias sociaux et les solutions infonuagiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à nous défendre convenablement contre les atteintes à la sécurité de l'information.

La pandémie de COVID-19 a augmenté notre exposition aux menaces à la sécurité de l'information. Les arrangements de télétravail de nos employés et de ceux de nos fournisseurs ont multiplié les connexions à distance à nos systèmes et accru la possibilité que des technologies de communications non autorisées soient utilisées. De plus, une augmentation de l'activité criminelle à l'échelle mondiale a été observée depuis le début de la pandémie de COVID-19, ce qui accroît la pression sur notre environnement de sécurité.

L'exécution réussie de menaces à la sécurité de l'information causant des atteintes à la sécurité de l'information pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance des clients et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, le cours de l'action et la valeur à long terme pour les actionnaires, car elle pourrait entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que la perturbation des activités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à vendre des produits et des services à nos clients, sur la capacité de nos clients à poursuivre leurs activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;
- l'accès non autorisé à de l'information de nature exclusive ou sensible à propos de nos activités, ce qui pourrait affaiblir nos avantages concurrentiels et causer la perte de futures occasions d'affaires;

- le vol, la perte, la divulgation non autorisée, la destruction ou la corruption de données ou d'informations confidentielles, y compris des renseignements personnels sur nos clients et nos employés, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients, des employés et d'autres personnes et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de poursuites;
- la perte de produits des activités ordinaires découlant de l'utilisation non autorisée d'informations de nature exclusive ou de l'incapacité à conserver ou à attirer des clients à la suite d'un incident;
- des dommages matériels causés aux actifs réseau, qui pourraient avoir une incidence sur la continuité du service;
- des litiges, des enquêtes, des amendes et des obligations découlant du non-respect des lois de plus en plus sévères relativement à la protection des renseignements personnels et à la sécurité de l'information, notamment dans le sillage des obligations de nos clients en matière de protection des renseignements personnels, lesquelles nous sont forcément transmises, ainsi qu'un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourrait nécessiter la réaffectation de ressources au détriment de la réalisation des projets;
- des amendes et des sanctions imposées par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de carte;
- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre nous, nos employés ou nos clients;
- des coûts de restauration comme ceux liés aux obligations liées au vol d'informations, aux réparations d'équipements et à la récupération de la clientèle, ainsi qu'aux incitatifs offerts aux clients et aux partenaires d'affaires afin de conserver la relation à la suite d'un incident;
- l'augmentation des coûts relatifs à la protection de l'information, y compris les coûts liés à la mise en place de personnel et de technologies de protection additionnels, à la formation et à la supervision des employés et à l'embauche d'experts en sécurité et d'auditeurs indépendants;
- la hausse du montant des primes d'assurance.

Compte tenu de l'évolution et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information, nous cherchons constamment à adapter nos politiques et nos procédures relatives à la sécurité afin de protéger nos informations et nos actifs. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les procédures en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. Rien ne garantit non plus que la police d'assurance détenue couvrira, en totalité ou en partie, les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

# 4 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2020 par rapport à 2019. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

## 4.1 Introduction

### ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET DE BCE

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation				
Tirés des services	19 832	20 566	(734)	(3,6)%
Tirés des produits	3 051	3 227	(176)	(5,5)%
Total des produits d'exploitation	22 883	23 793	(910)	(3,8)%
Coûts d'exploitation	(13 276)	(13 787)	511	3,7 %
BAlIA ajusté	9 607	10 006	(399)	(4,0)%
<i>Marge du BAlIA ajusté</i>	<i>42,0 %</i>	<i>42,1 %</i>	<i>(0,1) pt</i>	
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(116)	(114)	(2)	(1,8)%
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 475)	(3 458)	(17)	(0,5)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(929)	(886)	(43)	(4,9)%
Charges financières				
Charges d'intérêts	(1 110)	(1 125)	15	1,3 %
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(46)	(63)	17	27,0 %
Perte de valeur d'actifs	(472)	(102)	(370)	n.s.
Autres (charges) produits	(194)	95	(289)	n.s.
Impôt sur le résultat	(792)	(1 129)	337	29,8 %
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 473	3 224	(751)	(23,3)%
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	226	29	197	n.s.
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 699</b>	<b>3 253</b>	<b>(554)</b>	<b>(17,0)%</b>
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	2 272	3 011	(739)	(24,5)%
Actionnaires privilégiés	136	151	(15)	(9,9)%
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	65	62	3	4,8 %
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>	<b>2 473</b>	<b>3 224</b>	<b>(751)</b>	<b>(23,3)%</b>
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	2 498	3 040	(542)	(17,8)%
Actionnaires privilégiés	136	151	(15)	(9,9)%
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	65	62	3	4,8 %
<b>Bénéfice net</b>	<b>2 699</b>	<b>3 253</b>	<b>(554)</b>	<b>(17,0)%</b>
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>2 730</b>	<b>3 119</b>	<b>(389)</b>	<b>(12,5)%</b>
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)				
Activités poursuivies	2,51	3,34	(0,83)	(24,9)%
Activités abandonnées	0,25	0,03	0,22	n.s.
<b>Bénéfice net par action ordinaire</b>	<b>2,76</b>	<b>3,37</b>	<b>(0,61)</b>	<b>(18,1)%</b>
<b>BPA ajusté</b>	<b>3,02</b>	<b>3,46</b>	<b>(0,44)</b>	<b>(12,7)%</b>

n.s. : non significatif

## FAITS SAILLANTS – TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE DE BCE

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 754	7 958	(204)	(2,6)%
Dépenses d'investissement	(4 202)	(3 974)	(228)	(5,7)%
Flux de trésorerie disponibles	3 348	3 738	(390)	(10,4)%

Les produits des activités ordinaires de BCE ont diminué de 3,8 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur nos trois secteurs. Les produits tirés des services ont reculé de 3,6 % d'un exercice à l'autre, en raison de la baisse des produits tirés de la publicité dans les médias et des frais d'abonnement, de l'érosion continue des produits tirés de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels ainsi que de la baisse des produits tirés des services sans fil. Ce recul a été atténué par la croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services sans fil, postpayés et prépayés, Internet et de télé IP de détail de même que par l'effet des augmentations des tarifs. Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 5,5 % d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique principalement par la diminution des ventes de produits sans fil et la diminution des ventes d'équipements aux grandes entreprises clientes.

Le bénéfice net de 2020 a diminué de 17,0 % par rapport à 2019, en raison surtout de la baisse du BAIIA ajusté, de l'augmentation de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des autres charges et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de l'impôt sur le résultat et l'augmentation du bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable à la comptabilisation au T4 2020 d'un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt, par suite de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données.

Le BAIIA ajusté de BCE a diminué de 4,0 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la baisse, d'un exercice à l'autre, des produits des activités ordinaires de nos trois secteurs, facteur atténué par la réduction des coûts d'exploitation, principalement attribuable à la pandémie de COVID-19. Ces facteurs ont donné lieu à une marge du BAIIA ajusté de 42,0 % en 2020, qui demeure relativement stable par rapport à l'exercice précédent, en baisse de 0,1 pt, en raison principalement de l'effet moindre des produits tirés des services, en partie compensé par la réduction des coûts d'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE pour 2020 ont diminué de 204 millions \$ par rapport à 2019, du fait principalement de la baisse du BAIIA ajusté et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé imputable au calendrier de versement des acomptes provisionnels, facteurs partiellement atténués par l'augmentation des rentrées de trésorerie provenant du fonds de roulement et la par baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés.

Les flux de trésorerie disponibles pour 2020 ont diminué de 390 millions \$ par rapport à 2019, du fait surtout de l'augmentation des dépenses d'investissement et de la diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite des fonds provenant des activités abandonnées et des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

## 4.2 Connexions clients

### ACTIVATIONS (PERTES) NETTES DE BCE

	2020	2019	% DE VARIATION
Activations nettes d'abonnés des services sans fil	263 721	515 409	(48,8)%
Services postpayés	225 739	401 955	(43,8)%
Services prépayés	37 982	113 454	(66,5)%
Activations nettes d'abonnés des services filaires Internet haute vitesse de détail	148 989	135 861	9,7 %
(Pertes) activations nettes d'abonnés des services filaires de télé de détail	(33 859)	6 053	n.s.
Services de télé IP	39 191	91 476	(57,2)%
Service de télé par satellite	(73 050)	(85 423)	14,5 %
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(213 551)	(263 325)	18,9 %
<b>Total des activations nettes pour les services</b>	<b>165 300</b>	<b>393 998</b>	<b>(58,0)%</b>

n.s. : non significatif

### CONNEXIONS CLIENTS TOTALES DE BCE

	2020	2019	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	10 221 683	9 957 962	2,6 %
Services postpayés	9 385 679	9 159 940	2,5 %
Services prépayés	836 004	798 022	4,8 %
Abonnés des services filaires Internet haute vitesse de détail	3 704 590	3 555 601	4,2 %
Abonnés des services filaires de télé de détail	2 738 605	2 772 464	(1,2)%
Services de télé IP	1 806 373	1 767 182	2,2 %
Service de télé par satellite	932 232	1 005 282	(7,3)%
SAR filaires résidentiels de détail	2 483 932	2 697 483	(7,9)%
<b>Total des abonnés aux services</b>	<b>19 148 810</b>	<b>18 983 510</b>	<b>0,9 %</b>

BCE a enregistré 165 300 activations nettes d'abonnés des services de détail en 2020, soit un recul de 58,0 % par rapport à l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail en 2020 se ventilent comme suit :

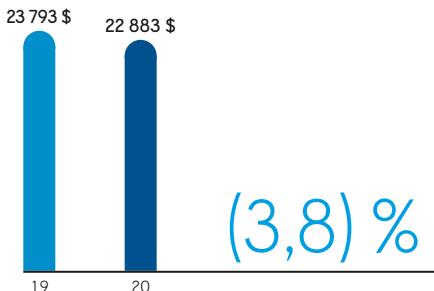
- 225 739 activations nettes d'abonnés des services sans fil postpayés et 37 982 activations nettes d'abonnés des services sans fil prépayés;
- 148 989 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 33 859 pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail, soit 73 050 pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail atténueres par 39 191 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 213 551 pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail.

Au 31 décembre 2020, les connexions clients de détail de BCE totalisaient 19 148 810, soit une hausse de 0,9 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

- 10 221 683 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 2,6 % par rapport à 2019, ce qui comprend 9 385 679 abonnés des services postpayés, une augmentation de 2,5 % par rapport à l'exercice précédent, et 836 004 abonnés des services prépayés, une augmentation de 4,8 % d'un exercice à l'autre;
- 3 704 590 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent;
- 2 738 605 abonnés des services de télé de détail au total, soit une diminution de 1,2 % par rapport à 2019, ce qui inclut 1 806 373 abonnés des services de télé IP de détail, soit une augmentation de 2,2 % d'un exercice à l'autre, et 932 232 abonnés du service de télé par satellite de détail, soit une diminution de 7,3 % d'un exercice à l'autre;
- 2 483 932 abonnés des SAR résidentiels de détail, soit une diminution de 7,9 % par rapport à 2019.

## 4.3 Produits d'exploitation

### BCE Produits (en millions de dollars)



	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	8 683	9 001	(318)	(3,5)%
Services sur fil de Bell	12 206	12 317	(111)	(0,9)%
Bell Média	2 750	3 217	(467)	(14,5)%
Éliminations intersectorielles	(756)	(742)	(14)	(1,9)%
<b>Total des produits d'exploitation de BCE</b>	<b>22 883</b>	<b>23 793</b>	<b>(910)</b>	<b>(3,8)%</b>

### BCE

Le total des produits d'exploitation de BCE a reculé de 3,8 % en 2020 par rapport à 2019, ce qui s'explique par des baisses dans nos trois secteurs, qui ont tous subi l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19, les conséquences ayant été plus prononcées sur les produits tirés de la publicité dans les médias, les volumes de produits sans fil et les produits tirés des services d'itinérance sortante sans fil. Les produits d'exploitation tirés des services de BCE se sont chiffrés à 19 832 millions \$ pour 2020, en baisse de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent et les produits d'exploitation tirés des produits de 3 051 millions \$ pour 2020 ont diminué de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les produits d'exploitation tirés des services sans fil

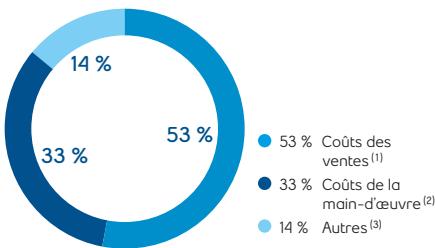
ont diminué de 3,5 %, en raison des reculs respectifs de 3,2 % et de 4,4 % des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits d'exploitation tirés des services sur fil ont reculé de 0,9 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la diminution de 0,4 % des produits tirés des services attribuable à des produits d'exploitation tirés des services voix moins élevés, atténueres par la hausse des produits tirés des services de données, et du recul des produits d'exploitation tirés des produits de 9,9 %. Les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 14,5 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

## 4.4 Coûts d'exploitation

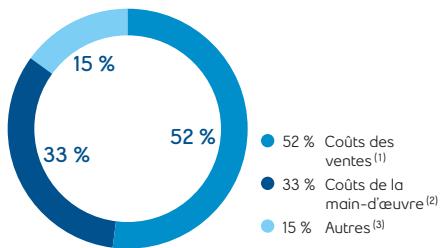
BCE  
Coûts d'exploitation  
(en millions de dollars)



BCE  
Profil des coûts d'exploitation  
2019



BCE  
Profil des coûts d'exploitation  
2020



	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	(5 017)	(5 210)	193	3,7 %
Services sur fil de Bell	(6 960)	(6 952)	(8)	(0,1)%
Bell Média	(2 055)	(2 367)	312	13,2 %
Éliminations intersectorielles	756	742	14	1,9 %
<b>Total des coûts d'exploitation de BCE</b>	<b>(13 276)</b>	<b>(13 787)</b>	<b>511</b>	<b>3,7 %</b>

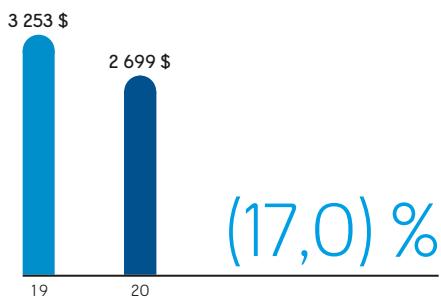
### BCE

Le total des coûts d'exploitation de BCE a diminué de 3,7 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent. Le recul d'un exercice à l'autre est attribuable aux réductions de 13,2 % des coûts de Bell Média et de 3,7 % des coûts des Services sans fil de Bell, tandis que les coûts des Services sur fil de Bell sont

demeurés essentiellement stables d'un exercice à l'autre, augmentant de 0,1 %. La baisse des coûts d'exploitation est essentiellement attribuable à la diminution des coûts associée au recul des produits des activités ordinaires.

## 4.5 Bénéfice net

BCE  
Bénéfice net  
(en millions de dollars)



Le bénéfice net a reculé de 17,0 % en 2020 par rapport à 2019, en raison surtout de la baisse du BAIIA ajusté, de l'augmentation de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des autres charges et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de l'impôt sur le résultat et l'augmentation du bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable à la comptabilisation au T4 2020 d'un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt, par suite de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données.

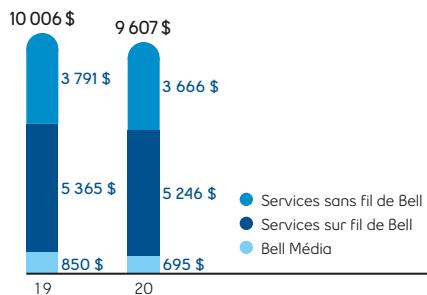
(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (réduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

## 4.6 BAIIA ajusté

**BCE**  
**BAIIA ajusté**  
(en millions de dollars)



**BCE**  
**BAIIA ajusté**  
(en millions de dollars)  
(% de la marge du BAIIA ajusté)



	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	3 666	3 791	(125)	(3,3)%
Services sur fil de Bell	5 246	5 365	(119)	(2,2)%
Bell Média	695	850	(155)	(18,2)%
<b>Total du BAIIA ajusté de BCE</b>	<b>9 607</b>	<b>10 006</b>	<b>(399)</b>	<b>(4,0)%</b>

### BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a diminué de 4,0 % en 2020 par rapport à 2019, ce qui s'explique par la baisse des produits des activités ordinaires, atténuée par la réduction des coûts d'exploitation, principalement attribuable aux répercussions de la pandémie de COVID-19. La marge du BAIIA ajusté

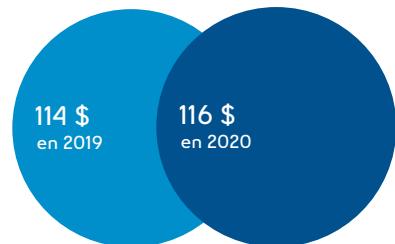
de 42,0 % pour 2020 est demeurée relativement stable d'un exercice à l'autre, ayant diminué de 0,1 pt par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de l'effet moindre des produits tirés des services, en partie compensé par la réduction des coûts d'exploitation.

## 4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice. Il s'agit par exemple des coûts liés aux indemnités de départ qui se composent des charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire, ainsi que des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions d'ordre réglementaire, lorsque ces coûts sont importants, et d'autres coûts.

### BCE

**Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres**  
(en millions de dollars)



### 2020

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 35 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 81 millions \$.

### 2019

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

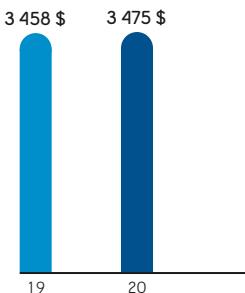
- des coûts liés aux indemnités de départ de 63 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 51 millions \$.

## 4.8 Amortissements

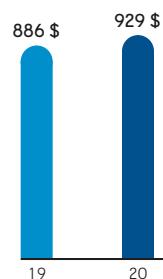
Le montant des amortissements que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.

**BCE**  
**Amortissement des immobilisations corporelles**  
(en millions de dollars)



**BCE**  
**Amortissement des immobilisations incorporelles**  
(en millions de dollars)



### AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

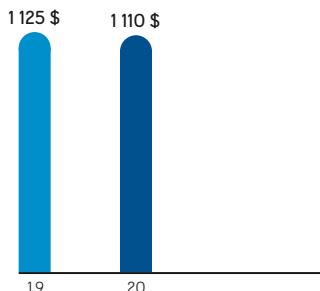
En 2020, l'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 17 millions \$ par rapport à 2019, en raison surtout d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande ainsi que dans nos services de télé IP, en partie contrebalancé par l'allongement de la durée d'utilité estimée de certains actifs par suite de notre processus d'examen annuel.

### AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Pour 2020, l'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 43 millions \$ par rapport à 2019, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations.

## 4.9 Charges financières

**BCE**  
**Charges d'intérêts**  
(en millions de dollars)



**BCE**  
**Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi**  
(en millions de dollars)



### CHARGES D'INTÉRÊTS

Pour 2020, les charges d'intérêts ont diminué de 15 millions \$ par rapport à 2019, en raison principalement de la baisse des taux d'intérêt moyens, en partie contrebalancée par les niveaux d'endettement moyens plus élevés.

### INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le taux d'actualisation était de 3,1 %, comparativement à 3,8 % le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour 2020, les charges d'intérêts sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi ont diminué de 17 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison du taux d'actualisation moins élevé et d'une diminution de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi au début de l'exercice.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

## 4.10 Perte de valeur d'actifs

### 2020

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons décelé des indices de dépréciation de certains des services de télé de Bell Média et de nos marchés de la radio, essentiellement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses générales des taux d'actualisation découlant de l'impact économique de la pandémie de COVID-19. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) et du goodwill.

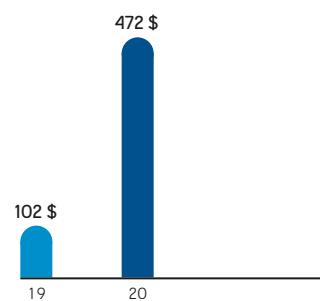
Au T2 2020, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 452 millions \$ relativement aux services de télévision en anglais et en français ainsi qu'à divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 291 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, un montant de 146 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des droits d'émissions et de longs métrages, et un montant de 15 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel. Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

### 2019

En 2019, les pertes de valeur incluaient une tranche de 85 millions \$ attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et une tranche de 8 millions \$ attribuée principalement aux immobilisations corporelles. Ces pertes de valeur se rapportent aux licences de radiodiffusion et à certains actifs de divers marchés de la radio du secteur Bell Média. Ces charges sont imputables au maintien de la demande pour la publicité et aux pressions sur les cotes d'écoute dans l'industrie découlant de la baisse des cotes d'écoute, ainsi qu'aux pressions concurrentielles exercées par les services de diffusion en continu.

### BCE

#### Perte de valeur d'actifs (en millions de dollars)



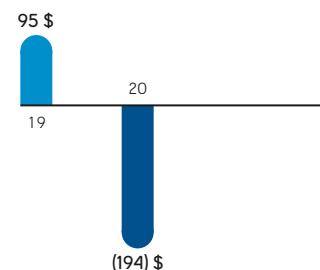
## 4.11 Autres (charges) produits

*Les autres (charges) produits comprennent des éléments de produits ou de charges comme :*

- les profits(les pertes) sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- les profits nets ou les pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres;
- les coûts liés au remboursement anticipé de la dette;
- le produit (la perte) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les profits nets ou les pertes nettes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédonons des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements.

### BCE

#### Autres (charges) produits (en millions de dollars)



### 2020

Les autres charges de 194 millions \$ comprennent les pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles de 83 millions \$, y compris une perte découlant d'un changement d'orientation stratégique lié au développement continu de certains actifs en cours de construction au titre de nos plateformes de télé, les pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres de 51 millions \$, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette de 50 millions \$ et les pertes d'exploitation sur les participations mises en équivalence de 38 millions \$. Ces charges ont été partiellement compensées par des profits sur participations mises en équivalence de 43 millions \$, y compris les profits sur la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE.

### 2019

Les autres produits de 95 millions \$ comprennent les profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres de 138 millions \$ et les profits sur placements de 18 millions \$, qui incluaient l'obligation de BCE de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de ses filiales, en partie contrebalancés par les pertes sur participations mises en équivalence de 72 millions \$, qui incluaient l'obligation de BCE de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, et les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette de 18 millions \$.

## 4.12 Impôt sur le résultat

BCE

**Impôt sur le résultat**  
(en millions de dollars)



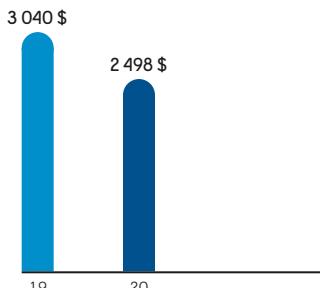
Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,9 % pour 2020 et de 27,0 % pour 2019.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 473	3 224
Réintégration de l'impôt sur le résultat	792	1 129
Bénéfice lié aux activités poursuivies, avant impôt sur le résultat	3 265	4 353
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,9 %	27,0 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(878)	(1 175)
Tranche non imposable des profits sur placements	1	5
Positions fiscales incertaines	21	15
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	9	25
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	6	14
Tranche non imposable des profits (pertes) sur participations mises en équivalence	2	(20)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	47	5
Autres	–	2
<b>Total de l'impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies</b>	<b>(792)</b>	<b>(1 129)</b>
<b>Taux d'imposition moyen effectif</b>	<b>24,3 %</b>	<b>25,9 %</b>

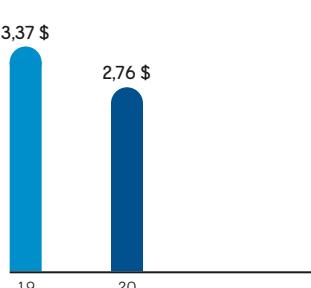
L'impôt sur le résultat a diminué de 337 millions \$ en 2020 par rapport à 2019, en raison principalement de la diminution du bénéfice imposable et de la valeur plus élevée des économies d'impôt non comptabilisées antérieurement; cette diminution a été partiellement contrebalancée par la modification avantageuse du taux d'imposition des sociétés en Alberta au T2 2019.

## 4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

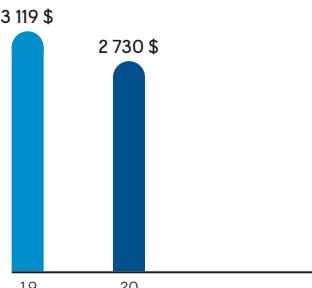
BCE  
**Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires**  
(en millions de dollars)



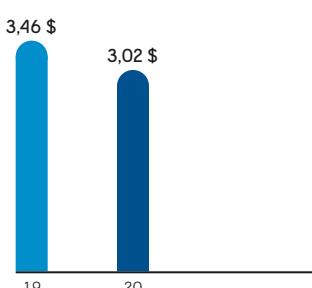
BCE  
**BPA**  
(en \$)



BCE  
**Bénéfice net ajusté**  
(en millions de dollars)



BCE  
**BPA ajusté**  
(en \$)



Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 2020 a reculé de 542 millions \$, soit 0,61 \$ par action ordinaire, par rapport à 2019, en raison principalement de la baisse du BPA ajusté, de l'augmentation de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des autres charges et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie contrebalancés par la diminution de l'impôt sur le résultat et l'augmentation du bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable à la comptabilisation au T4 2020 d'un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt, par suite de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données.

Exclusion faite de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des participations de donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2020 s'est établi à 2 730 millions \$, soit 3,02 \$ par action ordinaire, comparativement à 3 119 millions \$, soit 3,46 \$ par action ordinaire, pour 2019.

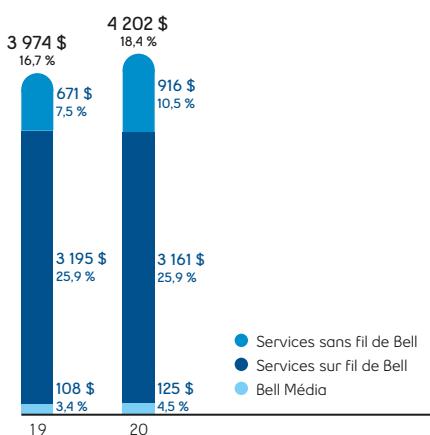
## 4.14 Dépenses d'investissement

BCE

### Dépenses d'investissement

(en millions de dollars)

#### Intensité du capital (%)



Les dépenses d'investissement de BCE ont totalisé 4 202 millions \$ pour 2020, en hausse de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 18,4 %, en hausse de 1,7 point par rapport à 16,7 % en 2019. La hausse des dépenses d'investissement de BCE d'un exercice à l'autre découle surtout des dépenses accrues dans les Services sans fil de Bell et Bell Média, atténuees par les dépenses moindres dans les Services sur fil de Bell. Nous avons continué de concentrer nos investissements sur l'expansion de nos réseaux avec le déploiement continu des réseaux FTTP et WTPP dans plus d'emplacements ainsi que sur le lancement de notre réseau mobile 5G en juin 2020 et le déploiement continu de notre réseau LTE-A, lesquels, à la fin de 2020, avaient respectivement rejoint 26 % et 96 % de la population canadienne. De plus, nous avons investi dans l'expansion de la capacité du fait de la demande accrue résultant de la pandémie de COVID-19 ainsi que dans les outils de traitement des commandes en ligne et en libre-service et les outils automatisés pour les clients et dans l'amélioration des fonctionnalités des applications, également du fait de la pandémie de COVID-19.

## 4.15 Flux de trésorerie

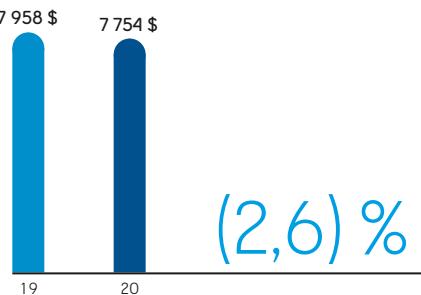
En 2020, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE ont diminué de 204 millions \$ par rapport à 2019, du fait principalement de la baisse du BAIIA ajusté et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé imputable au calendrier de versement des acomptes provisionnels, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des rentrées de trésorerie provenant du fonds de roulement et la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés.

Les flux de trésorerie disponibles pour 2020 ont diminué de 390 millions \$ par rapport à 2019, du fait surtout de l'augmentation des dépenses d'investissement et de la diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite des fonds provenant des activités abandonnées et des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

BCE

### Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

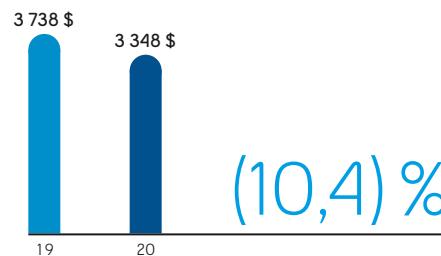
(en millions de dollars)



BCE

### Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)



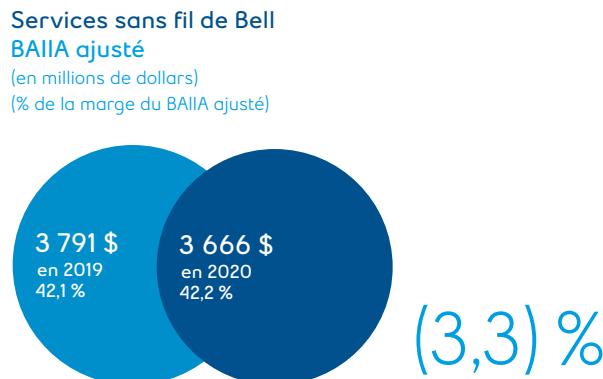
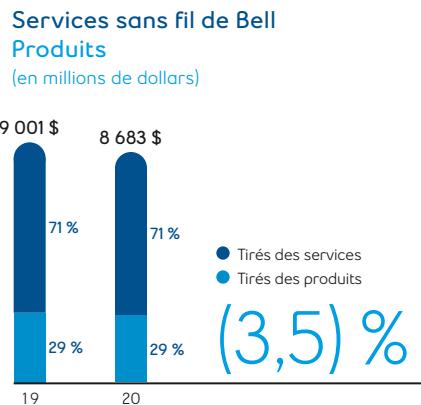
# 5 Analyse des secteurs d'activité

## 5.1 Services sans fil de Bell

Nous avons enregistré une augmentation de 2,6 % de notre clientèle des services sans fil en 2020, grâce à un total de 263 721 ajouts nets d'abonnés des services prépayés et postpayés, dont la grande majorité utilisent des téléphones mobiles. Ce résultat impressionnant dans le contexte difficile de la crise de la COVID-19 témoigne de notre détermination à stimuler la croissance des produits tirés des services et du BAIIA ajusté au moyen de transactions relatives portant sur des téléphones intelligents.

### ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

#### FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2020



Croissance totale des abonnés	Activations nettes des services postpayés en 2020	Activations nettes des services prépayés en 2020	Taux de désabonnement des services postpayés en 2020	Facturation moyenne par utilisateur (FMU) combinée <sup>(1)</sup> par mois
+2,6 % en 2020	225 739 Baisse de 43,8 % vs 2019	37 982 Baisse de 66,5 % vs 2019	0,99 % Amélioration de 0,14 pt vs 2019	(5,4) % 2020 : 64,69 \$ 2019 : 68,36 \$

(1) Au TI 2020, nous avons mis à jour la définition de la FMU pour inclure la facturation mensuelle liée aux créances sur financement d'appareils de clients sous contrat. En conséquence, nous avons retiré les chiffres sur la FMU présentés en 2019 à des fins de comparabilité. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés, du présent rapport de gestion pour la définition de la FMU.

### RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

#### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits externes tirés des services	6 122	6 323	(201)	(3,2)%
Produits intersectoriels tirés des services	47	49	(2)	(4,1)%
<b>Total des produits d'exploitation tirés des services</b>	<b>6 169</b>	<b>6 372</b>	<b>(203)</b>	<b>(3,2)%</b>
Produits externes tirés des produits	2 508	2 623	(115)	(4,4)%
Produits intersectoriels tirés des produits	6	6	–	–
<b>Total des produits d'exploitation tirés des produits</b>	<b>2 514</b>	<b>2 629</b>	<b>(115)</b>	<b>(4,4)%</b>
<b>Total des produits tirés des Services sans fil de Bell</b>	<b>8 683</b>	<b>9 001</b>	<b>(318)</b>	<b>(3,5)%</b>

**Les produits tirés des Services sans fil de Bell** ont diminué de 3,5 % en 2020 par rapport à 2019, du fait de la baisse des produits d'exploitation tirés des services et des produits.

**Les produits tirés des services** ont reculé de 3,2 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, par suite de ce qui suit :

- la diminution des produits tirés des services d'itinérance sortante principalement attribuable à la réduction des voyages d'abonnés en raison de la pandémie de COVID-19;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées et de données partageables;
- les accommodements consentis aux clients à cause de la pandémie de COVID-19, notamment le report de l'application des hausses de prix

et les crédits portés aux produits, en raison des difficultés financières qu'éprouvent les clients.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services postpayés et prépayés ainsi que par l'effet des augmentations de tarifs.

**Les produits d'exploitation tirés des produits** ont diminué de 4,4 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la réduction du nombre de mises à niveau d'appareils et d'activations brutes ainsi que de la baisse des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source découlant de l'achalandage réduit à cause de la pandémie de COVID-19, notamment la fermeture temporaire de nos canaux de distribution au détail au cours de l'exercice. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des ventes d'appareils haut de gamme, les prix plus élevés des combinés et les rabais moins généreux.

#### COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(5 017)	(5 210)	193	3,7 %
BAIIA ajusté	3 666	3 791	(125)	(3,3)%
Marge du BAIIA ajusté totale	42,2 %	42,1 %	0,1 pt	

**Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell** ont diminué de 3,7 % en 2020 par rapport à 2019, par suite de ce qui suit :

- la diminution du coût des produits vendus attribuable à la réduction des ventes d'appareils découlant principalement de la pandémie de COVID-19, en partie compensée par la proportion plus importante d'appareils haut de gamme et les prix plus élevés des combinés;
- la diminution des coûts de la main-d'œuvre attribuable à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le programme de subvention salariale offert par le gouvernement fédéral aux employeurs admissibles en raison de la pandémie de COVID-19, qui a atténué l'incidence sur les employés de nos magasins de la fermeture temporaire de nos canaux de distribution au détail;

- la réduction des dépenses discrétionnaires principalement liées à la publicité et aux déplacements des employés, en raison de la pandémie de COVID-19.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux pour soutenir le déploiement de notre réseau mobile 5G.

Le **BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell** a diminué de 3,3 % en 2020 par rapport à 2019, en raison surtout de la diminution des produits des activités ordinaires atténuée par les coûts d'exploitation moins élevés. La marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits d'exploitation tirés des services sans fil, est restée relativement stable et s'est établie à 42,2 % en 2020, en hausse de 0,1 point par rapport à l'exercice précédent.

#### DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	2020	2019	VARIATION	% DE VARIATION
FMU combinée (\$/mois) <sup>(1)</sup>	64,69	68,36	(3,67)	(5,4)%
Activations brutes	1 805 732	2 117 517	(311 785)	(14,7)%
Services postpayés	1 286 307	1 568 729	(282 422)	(18,0)%
Services prépayés	519 425	548 788	(29 363)	(5,4)%
Activations nettes	263 721	515 409	(251 688)	(48,8)%
Services postpayés	225 739	401 955	(176 216)	(43,8)%
Services prépayés	37 982	113 454	(75 472)	(66,5)%
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,28 %	1,39 %		0,11 pt
Services postpayés	0,99 %	1,13 %		0,14 pt
Services prépayés	4,60 %	4,44 %		(0,16) pt
Abonnés	10 221 683	9 957 962	263 721	2,6 %
Services postpayés	9 385 679	9 159 940	225 739	2,5 %
Services prépayés	836 004	798 022	37 982	4,8 %

(1) Au T1 2020, nous avons mis à jour la définition de la FMU pour inclure la facturation mensuelle liée aux créances sur financement d'appareils de clients sous contrat. En conséquence, nous avons retraité les chiffres sur la FMU présentés en 2019 à des fins de comparabilité. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés, du présent rapport de gestion pour la définition de la FMU.

La **FMU combinée**, qui s'est établie à 64,69 \$, a diminué de 5,4 % en 2020 par rapport à 2019, en raison de ce qui suit :

- la diminution des produits tirés des services d'itinérance sortante attribuable à la réduction des voyages d'abonnés en raison de la pandémie de COVID-19;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées et de données partageables;

- les accommodements consentis aux clients, notamment le report de l'application des hausses de prix et les crédits portés aux produits, en raison des difficultés financières qu'éprouvent les clients à cause de la pandémie de COVID-19.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse de la facturation mensuelle découlant de l'adoption plus généralisée des programmes de financement d'appareils;
- l'effet des augmentations des tarifs.

Le total des activations brutes dans le sans-fil a diminué de 14,7 % en 2020 par rapport à 2019, en raison de la diminution du nombre d'activations brutes de services postpayés et prépayés.

- Les **activations brutes de services postpayés** ont diminué de 18,0 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, en raison du niveau d'activité moins élevé sur le marché et de l'achalandage réduit à cause de la pandémie de COVID-19, notamment la fermeture temporaire de nos canaux de distribution au détail au cours de l'exercice.
- Les **activations brutes de services prépayés** ont diminué de 5,4 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, en raison du niveau d'activité moins élevé sur le marché et de l'achalandage réduit à cause de la pandémie de COVID-19, notamment la fermeture temporaire de nos canaux de distribution au détail au cours de l'exercice, et du nombre élevé d'activations d'abonnés de Lucky Mobile en 2019.

Le taux de désabonnement combiné dans le sans-fil, de 1,28 %, a diminué de 0,11 point en 2020 par rapport à 2019.

- Le **taux de désabonnement des services postpayés** de 0,99 % en 2020 a diminué de 0,14 point par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle du plus petit nombre de désactivations attribuable au niveau d'activité réduit sur le marché par suite de la pandémie de COVID-19.

- Le **taux de désabonnement des services prépayés** de 4,60 % a augmenté de 0,16 point en 2020 par rapport à 2019, en raison de l'intensification de la concurrence sur le marché des services économiques.

Les **activations nettes** ont diminué de 48,8 % en 2020 par rapport à 2019, en raison de la diminution d'un exercice à l'autre du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés et des services prépayés.

- Les **activations nettes de services postpayés** ont diminué de 43,8 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la diminution du nombre d'activations brutes, contrebalancée en partie par le nombre moindre de désactivations d'abonnés.
- Les **activations nettes de services prépayés** ont diminué de 66,5 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution du nombre d'activations brutes et du nombre plus élevé de désactivations d'abonnés.

La **clientèle des services sans fil** au 31 décembre 2020 totalisait 10 221 683 abonnés, une augmentation de 2,6 % comparativement à 2019, ce qui comprend 9 385 679 abonnés des services postpayés et 836 004 abonnés des services prépayés, une augmentation de 2,5 % et de 4,8 %, respectivement, d'un exercice à l'autre. À la fin de 2020, la proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi nos services postpayés était stable par rapport à l'exercice précédent, à 92 %.

## CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne nos perspectives commerciales. Se reporter à la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le secteur canadien du sans-fil a enregistré une forte croissance de la clientèle d'abonnés ces dernières années, notamment du fait de l'immigration et de la croissance démographique, de la tendance à l'utilisation de multiples appareils, dont les tablettes, de la fonctionnalité de plus en plus étendue des applications de données et d'applications connexes, ainsi que de l'adoption des appareils et des services mobiles par les jeunes autant que les personnes plus âgées. Cependant, les différentes mesures de santé publique imposées durant la pandémie mondiale de COVID-19, notamment la fermeture temporaire des magasins et les restrictions mondiales sur les voyages, ont freiné la croissance des nouveaux abonnés en 2020. Le taux de pénétration du sans-fil s'est accru pour atteindre environ 94 % au Canada en 2020, et ce taux devrait continuer de s'accroître en 2021. Par comparaison, le taux de pénétration du sans-fil aux États-Unis est bien supérieur à 100 %, et encore plus élevé en Europe et en Asie.

En 2020, le marché canadien du sans-fil a été éprouvé par la pandémie de COVID-19. La croissance de la FMU avait déjà ralenti, les entreprises de télécommunications ayant fait passer leur clientèle à des forfaits offrant des données illimitées et à des programmes de financement d'appareils. La baisse de la FMU a toutefois été exacerbée par la pandémie de COVID-19, les produits tirés des services d'itinérance du secteur du sans-fil ayant diminué considérablement en raison de la réduction des voyages d'abonnés. De plus, le grand nombre de travailleurs canadiens qui ont fait du télétravail durant la pandémie de COVID-19 a été associé à une baisse des frais facturés pour l'utilisation des services, ceux-ci ayant davantage eu recours aux réseaux Wi-Fi qu'à leurs appareils mobiles. Le marché canadien du sans-fil a aussi continué de subir une concurrence intense à l'échelle nationale, ce qui a entraîné une diminution continue des frais facturés pour l'utilisation des services de données et des limites d'utilisation des données supérieures, en plus d'autres facteurs comme la popularité des forfaits de partage des données et l'évolution de la composition de la clientèle vers des appareils sans fil et des outils non traditionnels, par exemple le clavardage vidéo. Ces facteurs, en plus de l'augmentation de l'utilisation globale des services de données, que la commercialisation en cours de la 5G devrait faire croître énormément, ont conduit à l'adoption et à la promotion généralisées des forfaits offrant des données illimitées et des programmes de financement d'appareils par toutes les entreprises nationales.

Le secteur canadien du sans-fil demeure extrêmement concurrentiel et capitaliste, les entreprises de télécommunications continuant d'étendre et d'améliorer leurs réseaux sans fil à large bande, notamment au moyen d'investissements considérables dans le spectre.

#### Concurrents

- Importants fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations, Rogers Communications Inc. (Rogers) et le groupe de sociétés de Telus Corporation (Telus).
- Petite entreprise régionale de services sans fil dotée d'installations, Shaw Communications Inc. (Shaw), qui fournit actuellement le service à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Edmonton, à Ottawa ainsi que dans plusieurs collectivités du sud-ouest de l'Ontario.
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, Vidéotron Itée (Vidéotron), qui fournit le service à Montréal et ailleurs au Québec; Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation, qui fournit le service en Saskatchewan; Bragg Communications Inc. (Eastlink), qui fournit le service en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard; et Xplornet Communications Inc., qui fournit le service au Manitoba.

### TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

#### ADOPTION PLUS GÉNÉRALISÉE DE FORFAITS DE DONNÉES ILLIMITÉES ET DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT D'APPAREILS

Le lancement de forfaits de services sans fil offrant des données illimitées et de programmes de financement d'appareils résulte d'une évolution naturelle de la concurrence dans le marché du sans-fil. Les forfaits de données illimitées ont des répercussions financières défavorables à court terme, en raison des pressions sur les produits des activités ordinaires et la FMU, car les clients qui cumulent des frais de dépassement élevés ou qui souscrivent à des forfaits plus coûteux cherchent à en avoir plus pour leur argent. À plus long terme, ces nouvelles formules offertes aux clients devraient favoriser un accroissement de la consommation des services de données, en particulier dans le contexte de la transition du secteur vers la 5G au cours des prochaines années; elles devraient également entraîner une diminution des coûts du fait des rabais moins généreux sur les appareils que ceux qui sont accordés dans le cadre des plans de subvention traditionnels,

de la facturation électronique et de la diminution de l'activité dans les centres d'appels. Par ailleurs, les forfaits de données illimitées et les programmes de financement d'appareils répondent à un besoin en offrant aux Canadiens des services de données sans fil et les plus récents téléphones intelligents à un coût plus abordable.

#### CONSOMMATION CROISSANTE DES SERVICES DE DONNÉES

L'augmentation de la demande en matière de services de données sans fil devrait se poursuivre, en raison de l'investissement continu dans des technologies de réseaux de plus en plus rapides, comme les réseaux LTE-A et 5G, qui procurent une expérience plus intéressante pour les utilisateurs et diminuent le temps d'attente sur les réseaux, de l'engouement croissant à l'égard de la connectivité mobile, des réseaux sociaux et d'autres applications, de l'adoption croissante des forfaits à partager pour de multiples appareils par les familles ainsi que de la croissance des forfaits offrant des données illimitées. L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme ceux liés à la 5G, à l'itinérance internationale et à la reprise des voyages après la pandémie de COVID-19, ainsi que des services et applications IdO rendus possibles et développés par les réseaux 5G, devrait elle aussi contribuer à la demande pour les services de données. Dans le marché résidentiel, l'IdO représente un domaine de croissance pour le secteur, car la connectivité sans fil des appareils de tous les jours, allant de la domotique aux caméras, devient généralisée. Les produits tirés des frais de dépassement de données continueront toutefois d'être négativement touchés par la migration des clients vers les forfaits offrant des données illimitées et des limites élevées d'utilisation des données.

#### INVESTISSEMENTS IMPORTANTS DANS LES RÉSEAUX SANS FIL

La croissance rapide du trafic des données mobiles met à rude épreuve les réseaux des entreprises de télécommunications sans fil et leur capacité de gérer et d'absorber ce trafic. Les ventes aux enchères de spectre dans la bande de 600 MHz, de 700 MHz et de 2 500 MHz et de spectre des services sans fil évolutifs-3 (SSFE-3) d'Industrie Canada, qui ont eu lieu depuis 2014, ont procuré aux entreprises de télécommunications sans fil un avantageux bloc de fréquences leur permettant de déployer des réseaux sans fil de prochaine génération plus rapides et d'en augmenter la capacité. L'agrégation de portées, une méthode que les entreprises canadiennes de télécommunications sans fil utilisent actuellement, permet l'utilisation simultanée de plusieurs canaux de spectre, ce qui accroît considérablement la capacité des réseaux et les débits de transfert des données. Les investissements dans les liaisons de raccordement à fibre optique des stations cellulaires et le déploiement de la technologie des petites cellules favorisent une utilisation encore plus efficiente des avoirs en spectre des entreprises de télécommunications et, de plus, ils préparent le terrain pour le service mobile 5G. Les premiers réseaux sans fil 5G ont été déployés par les entreprises nationales en 2020 dans le spectre de bande basse et de bande moyenne. Les vitesses 5G initiales sont similaires aux vitesses de pointe des réseaux mobiles LTE-A. Le véritable avantage de la 5G résidera dans la possibilité d'offrir aux consommateurs des vitesses plus élevées, de réduire le temps d'attente, de permettre le déploiement massif d'appareils connectés à Internet ainsi que d'accélérer la prestation des services de données. Pour que le Canada puisse évoluer dans cet univers 5G, il faudra compter sur un élargissement du spectre de fréquences, notamment le spectre de 3,5 gigahertz (GHz), lequel sera disponible après la vente aux enchères du gouvernement fédéral dont la tenue est prévue en juin 2021. Nous prévoyons que la technologie 5G constituera un puissant vecteur de croissance future pour le secteur.

## PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre performance financière projetée pour 2021 et nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2021. Se reporter à la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### PERSPECTIVES POUR 2021

Nous prévoyons que la croissance des produits des activités ordinaires sera entraînée principalement par l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés et prépayés utilisant des appareils mobiles. Nous prévoyons que la FMU continuera d'être négativement touchée par la diminution des produits tirés des services d'itinérance attribuable aux restrictions continues touchant les voyages en raison de la pandémie de COVID-19, les réductions des produits tirés des frais excédentaires d'utilisation des données découlant de la poursuite de l'adoption de plans de services de données illimitées et de forfaits offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, ainsi que par la croissance de la clientèle d'abonnés des services prépayés. Nous tenterons d'enregistrer des produits des activités ordinaires plus élevés dans la foulée des modifications des prix, ainsi que des services et applications IdO dans le commerce de détail, le secteur des entreprises, les transports et l'optimisation des villes. Nous avons l'intention de lancer sur le marché de nouveaux services d'une façon permettant de maintenir l'équilibre entre innovation et rentabilité.

Nous continuons également d'axer nos efforts sur le maintien de notre part du marché des ajouts nets de services postpayés des entreprises nationales en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts, tout en accroissant notre part des ajouts nets de services prépayés des concurrents plus récents dans le secteur.

Nous prévoyons réaliser une croissance du BAIIA ajusté en 2021 découlant de l'augmentation des produits des activités ordinaires et d'un contrôle rigoureux des coûts.

### HYPOTHÈSES

- Le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil des entreprises nationales.
- L'accroissement continu de notre clientèle des services prépayés.
- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 5G, 4G LTE et LTE-A et de nouveaux services de données.
- La poursuite du déploiement du réseau sans fil 5G, qui offre une couverture concurrentielle par rapport à celles qu'offrent les autres exploitants nationaux dans des centres urbains partout au Canada.
- L'amélioration au chapitre des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant de l'adoption plus généralisée des programmes de financement d'appareils.
- L'incidence défavorable sur la FMU combinée découlant de la diminution des produits tirés des services d'itinérance sortante attribuable aux restrictions en matière de voyages liées à la pandémie de COVID-19, de la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable à la poursuite de l'adoption de plans de services de données illimitées ainsi que de l'effet de la proportion accrue d'abonnés des services prépayés parmi l'ensemble de notre clientèle.
- L'adoption plus généralisée des forfaits de données illimitées et des programmes financement d'appareils.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- Une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada.
- Un nombre accru d'abonnés sur nos réseaux 4G LTE, LTE-A et 5G.
- L'accroissement continu de notre clientèle des services prépayés.
- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données.
- L'adoption plus généralisée des forfaits de données illimitées et des programmes de financement d'appareils.

## PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Services sans fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, y compris ceux qui sont liés à la pandémie de COVID-19, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

### CONCURRENCE FÉROCE

#### RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises de services sans fil à l'échelle nationale, les entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.

#### INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Des pressions sur nos produits des activités ordinaires, notre BAIJA ajusté, notre FMU et notre taux de désabonnement seraient vraisemblablement exercées si des concurrents continuaient de manière active de proposer de nouveaux types de plans tarifaires, de majorer les rabais, d'offrir des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes ou d'offrir d'autres incitatifs, comme des forfaits multiproduits, pour attirer de nouveaux clients.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

#### RISQUE

- Une réglementation accrue des services sans fil, des tarifs et de l'infrastructure (par exemple, un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil et des restrictions liées aux futurs processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre).

#### INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une réglementation accrue pourrait influer sur les investissements dans les réseaux et la structure du marché, réduire notre marge de manœuvre, améliorer la position commerciale de nos concurrents, estomper le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos services sans fil.

### MATURITÉ DU MARCHÉ

#### RISQUE

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés en raison du taux élevé de pénétration des téléphones intelligents au Canada et de la diminution ou du ralentissement des flux d'immigration.

#### INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Le niveau de saturation du marché du sans-fil pourrait nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos services sans fil.

## 5.2 Services sur fil de Bell

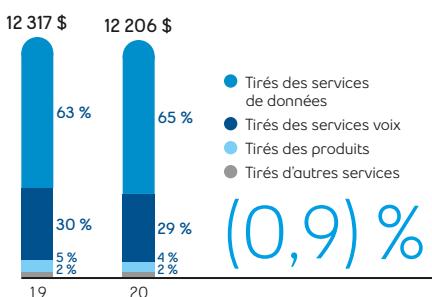
*Les avantages qu'offrent des réseaux à large bande rapides, fiables et à grande capacité sur un marché exigeant et concurrentiel, conjugués à la baisse du taux de désabonnement, ont donné lieu à 148 989 ajouts nets d'abonnés des services Internet de détail en 2020, soit une hausse de 9,7 %, la plus forte du secteur, en dépit de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le niveau d'activité des clients. La zone de couverture du réseau à large bande que nous construisons, en plus du réseau de fibre optique et du service Internet résidentiel sans fil les plus rapides sur le marché à l'heure actuelle, nous placent en bonne position dans nos secteurs de détail et des entreprises pour générer une croissance à long terme des produits tirés des services Internet.*

### ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

#### FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2020

##### Services sur fil de Bell

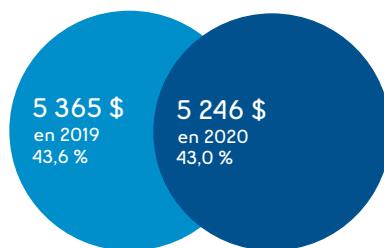
**Produits**  
(en millions de dollars)



**(0,9) %**

##### Services sur fil de Bell

**BAIIA ajusté**  
(en millions de dollars)  
(% de la marge du BAIIA ajusté)



**(2,2) %**

**Services Internet haute vitesse de détail**

**+4,2 %**

**Croissance des abonnés en 2020**

**Services Internet haute vitesse de détail**

**148 989**

**Total des activations nettes d'abonnés en 2020**

**Zone de couverture du réseau de fibre et du réseau WTPP**

**10,3 millions**

**de foyers et d'entreprises à la fin de 2020**

**Services de télé de détail**

**(1,2) %**

**Diminution des abonnés en 2020**

**Services de télé IP de détail**

**39 191**

**Total des activations nettes d'abonnés en 2020**

**Abonnés des SAR résidentiels de détail**

**(7,9) %**

**Diminution des abonnés en 2020**

## RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services de données	7 691	7 617	74	1,0 %
Services voix	3 402	3 564	(162)	(4,5)%
Autres services	248	251	(3)	(1,2)%
<b>Total des produits externes tirés des services</b>	<b>11 341</b>	<b>11 432</b>	<b>(91)</b>	<b>(0,8)%</b>
Produits intersectoriels tirés des services	321	281	40	14,2 %
<b>Total des produits d'exploitation tirés des services</b>	<b>11 662</b>	<b>11 713</b>	<b>(51)</b>	<b>(0,4)%</b>
Services de données	494	556	(62)	(11,2)%
Équipements et autres	49	48	1	2,1 %
<b>Total des produits externes tirés des produits</b>	<b>543</b>	<b>604</b>	<b>(61)</b>	<b>(10,1)%</b>
Produits intersectoriels tirés des produits	1	–	1	n.s.
<b>Total des produits d'exploitation tirés des produits</b>	<b>544</b>	<b>604</b>	<b>(60)</b>	<b>(9,9)%</b>
<b>Total des produits tirés des Services sur fil de Bell</b>	<b>12 206</b>	<b>12 317</b>	<b>(111)</b>	<b>(0,9)%</b>

n.s. : non significatif

**Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell** ont diminué de 0,9 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'érosion continue des produits tirés des services voix et de la diminution des ventes de produits, facteurs atténués par la progression des produits tirés des services de données.

**Les produits d'exploitation tirés des services des Services sur fil de Bell** ont diminué de 0,4 % pour l'exercice à l'étude par rapport à 2019.

- **Les produits tirés des services de données** ont augmenté de 1,0 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, par suite de ce qui suit :
  - la croissance de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail combinée à l'effet des modifications des prix.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- la baisse continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite;
- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
- l'érosion continue des services de données traditionnels;
- le report de l'application des hausses de prix prévues et l'annulation des frais de dépassement sur les forfaits Internet résidentiels du fait des accommodements consentis aux clients en raison de la pandémie de COVID-19;

- la baisse des produits tirés des solutions d'affaires attribuable à la réduction des dépenses des clients et aux retards concernant l'accès aux locaux des clients en raison de la pandémie de COVID-19.
- **Les produits tirés des services voix** ont diminué de 4,5 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, par suite de ce qui suit :
  - l'érosion accrue au chapitre des SAR découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
  - la conversion des grandes entreprises clientes aux services de données IP et sur Internet;
  - le report de l'application des hausses de prix prévues et les autres accommodements consentis aux clients en raison de la pandémie de COVID-19.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- l'utilisation accrue des services de téléconférence par les clients d'affaires en raison du nombre plus élevé d'employés en télétravail à cause de la pandémie de COVID-19;
- l'effet des modifications des prix.

**Les produits d'exploitation tirés des produits des Services sur fil de Bell** ont diminué de 9,9 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la réduction des dépenses des clients et des difficultés pour accéder aux locaux des clients en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi que des ventes moins importantes, principalement dans le secteur public.

### COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(6 960)	(6 952)	(8)	(0,1)%
BAIIA ajusté	5 246	5 365	(119)	(2,2)%
Marge du BAIIA ajusté	43,0 %	43,6 %		(0,6) pt

**Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell** sont demeurés essentiellement stables en 2020, en hausse de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent, par suite de ce qui suit :

- la hausse des coûts attribuable à la pandémie de COVID-19, principalement les coûts associés au redéploiement des employés, l'achat d'EPI, les coûts supplémentaires associés au nettoyage de bâtiments et aux fournitures, et les dons plus importants;

- l'augmentation de la dotation à la provision pour créances douteuses en raison des difficultés financières qu'éprouvent les clients à cause de la pandémie de COVID-19;
- la hausse de la charge de retraite reflétant l'augmentation des coûts liés aux prestations définies attribuable au taux d'actualisation moins élevé.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution du coût des produits vendus et des coûts relatifs à la programmation télé et au contenu qui s'explique essentiellement par la baisse des produits des activités ordinaires;
- la baisse des dépenses discrétionnaires principalement liées aux déplacements des employés, à la publicité et à la promotion des ventes, de même qu'aux reports de commandites, en raison de la pandémie de COVID-19;

- les économies au titre des coûts de la main-d'œuvre découlant de la réduction des coûts liés aux contrats avec les fournisseurs, de la diminution des effectifs et des volumes d'appels moins élevés dans les centres de service à la clientèle.

Le **BAlIA ajusté des Services sur fil de Bell** a diminué de 2,2 % en 2020 par rapport à 2019, ce qui reflète la baisse des produits des activités ordinaires et la hausse des charges d'exploitation. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 43,0 % en 2020, en baisse de 0,6 point par rapport à la marge de 43,6 % enregistrée à l'exercice précédent, en raison de l'effet moindre des produits et des charges supplémentaires attribuables à la pandémie de COVID-19.

## DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SUR FIL DE BELL

### DONNÉES

#### Internet haute vitesse de détail

	2020	2019	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes des services de détail	148 989	135 861	13 128	9,7 %
Abonnés des services de détail	3 704 590	3 555 601	148 989	4,2 %

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail** ont augmenté de 9,7 % en 2020 par rapport à 2019, en raison de l'augmentation du nombre d'ajouts nets d'abonnés des services résidentiels de détail attribuable au plus petit nombre de désactivations du fait de la pandémie de COVID-19 et du plus petit nombre de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin, ainsi que de l'augmentation des activations nettes dans les zones de couverture de nos réseaux FTTP et WTTP. Ces hausses ont été atténues par le plus petit nombre d'activations brutes, surtout sur nos

marchés des services résidentiels et des services aux petites entreprises, en raison du niveau d'activité moins élevé sur le marché principalement attribuable à l'achalandage réduit dans nos canaux de distribution au détail au cours de l'exercice à cause de la pandémie de COVID-19.

La **clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail** au 31 décembre 2020 totalisait 3 704 590 abonnés, en hausse de 4,2 % par rapport à la fin de 2019.

#### Télé de détail

	2020	2019	VARIATION	% DE VARIATION
Activations (pertes) nettes d'abonnés des services de détail	(33 859)	6 053	(39 912)	n.s.
Services de télé IP	39 191	91 476	(52 285)	(57,2)%
Service de télé par satellite	(73 050)	(85 423)	12 373	14,5 %
Total d'abonnés des services de détail	2 738 605	2 772 464	(33 859)	(1,2)%
Services de télé IP	1 806 373	1 767 182	39 191	2,2 %
Service de télé par satellite	932 232	1 005 282	(73 050)	(7,3)%

n.s. : non significatif

Les **activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail** ont diminué de 57,2 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle du niveau d'activité moins élevé sur le marché principalement attribuable à la réduction des offres promotionnelles et à l'achalandage réduit dans nos canaux de distribution au détail, compte tenu de l'incidence de la fermeture temporaire des canaux de distribution au détail au cours de l'exercice, à cause de la pandémie de COVID-19. Le niveau de saturation des marchés du service Télé Fibe et Alt Télé, le ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du service et l'accélération de la substitution des services de télé généraliste par des services de contournement ont aussi eu un effet défavorable sur les activations. Ces facteurs ont été atténus en partie par la diminution des désactivations attribuable à la pandémie de COVID-19, le nombre moins élevé de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin, et l'accélération des activations attribuable à Virgin TV, qui a été lancée en Ontario et au Québec en juillet 2020.

Les **pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail** ont diminué de 14,5 % pour l'exercice à l'étude par rapport à 2019, ce qui s'explique par la réduction du nombre de désactivations en raison de la pandémie de COVID-19, le nombre moins élevé de clients dont les offres promotionnelles

ont pris fin, et le fait que notre clientèle est constituée d'abonnés dont le profil et la localisation géographique font en sorte de favoriser le service de télé par satellite.

Le **nombre total de pertes nettes d'abonnés des services de télé de détail** (télé IP et télé par satellite réunis) a augmenté d'un exercice à l'autre de 39 912 en 2020, du fait de la réduction des activations nettes d'abonnés des services de télé IP, atténuée par la diminution des pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite.

Les **abonnés des services de télé IP de détail** totalisaient 1 806 373 au 31 décembre 2020, en hausse de 2,2 % comparativement à 1 767 182 à la fin de 2019.

Les **abonnés du service de télé par satellite de détail** totalisaient 932 232 au 31 décembre 2020, en baisse de 7,3 % comparativement à 1 005 282 à la fin de 2019.

Le **nombre total d'abonnés des services de télé de détail** (télé IP et télé par satellite réunis) s'établissait à 2 738 605 au 31 décembre 2020, ce qui représente une diminution de 1,2 % comparativement à 2 772 464 à la fin de 2019.

#### SERVICES VOIX

	2020	2019	VARIATION	% DE VARIATION
Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail	(213 551)	(263 325)	49 774	18,9 %
Abonnés des SAR résidentiels de détail	2 483 932	2 697 483	(213 551)	(7,9)%

Les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail ont diminué de 18,9 % en 2020 par rapport à 2019, ce qui résulte de la diminution des désactivations attribuable à la pandémie de COVID-19 et du plus petit nombre d'abonnés dont les offres promotionnelles ont pris fin. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet.

Les abonnés des SAR résidentiels de détail au 31 décembre 2020 s'établissaient à 2 483 932, soit une diminution de 7,9 % par rapport à la fin de 2019. Il s'agit d'une amélioration par rapport au taux d'érosion de 8,9 % enregistré pour 2019, qui s'explique par la diminution des désactivations principalement attribuable à la pandémie de COVID-19.

## CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne nos perspectives commerciales. Se reporter à la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### CONTEXTE CONCURRENTIEL

À l'instar du secteur du sans-fil au Canada, les marchés des services sur fil et les activités connexes ont été très touchés par la pandémie de COVID-19. Les exigences de distanciation physique se sont répercutées sur les installations de services sur fil, puisque les installateurs ne pouvaient plus entrer dans les locaux des clients. En revanche, le grand nombre de travailleurs et d'étudiants qui doivent travailler et étudier à distance a fait bondir la demande de services sur fil, et le trafic réseau a atteint des niveaux sans précédent durant la pandémie de COVID-19. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de saturation, avec un taux de pénétration d'environ 88 % au Canada, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. Un nombre estimatif de 7,3 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux des quatre plus importantes entreprises de câblodistribution à la fin de 2020, en hausse de 2 % par rapport à environ 7,1 millions à la fin de 2019. Environ 6,6 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux des entreprises de services locaux titulaires (ESLT) comme Bell à la fin de 2020, en hausse de 4 % par rapport à environ 6,3 millions à la fin de 2019. Bell continue d'accroître ses parts de marché par suite de l'expansion de notre réseau de fibre au moyen de connexions directes FTTP et du déploiement de notre réseau Internet résidentiel sans fil dans les marchés ruraux.

Bien que les Canadiens continuent de regarder la télé généraliste, les plateformes numériques jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion et à l'égard du contenu. Les populaires services de vidéo en ligne offrent aux Canadiens plus de choix quant au contenu vidéo qu'ils visionnent, au moment et à l'endroit où ils le visionnent, ainsi qu'à la façon dont ils le visionnent. En 2020, les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle d'environ 3 %, rejoignant 3,1 millions de clients, grâce à l'expansion de la couverture du réseau, à l'étoffement des gammes de services différenciés ainsi qu'à des campagnes de commercialisation et des offres promotionnelles axées sur la télé IP. En revanche, le taux de pénétration des services de câblodistribution et de télé par satellite réunis a reculé. Les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient un nombre estimatif de 5,0 millions d'abonnés des services de télé, soit une part de marché de 52 %, une diminution comparativement à 53 % à la fin de 2019. Le reste des abonnés du secteur étaient servis par des entreprises de services de télé par satellite et des fournisseurs régionaux.

Ces dernières années, trois des plus importantes entreprises de câblodistribution canadiennes ont lancé de nouveaux services de télé fondés sur la plateforme vidéo X1 de Comcast, dont Shaw, Rogers et, plus récemment, Vidéotron de Québec. Notre plateforme de télé IP (Télé Fibe, Alt Télé et Virgin TV) continue d'offrir de nombreux avantages en matière de services comparativement à cette plateforme câblée.

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux

services et aux réseaux de données IP. La concurrence livrée de manière constante par les entreprises de câblodistribution continue également d'éroder la part des fournisseurs de services téléphoniques traditionnels dans le marché des services de téléphonie résidentielle locale. À la fin de 2020, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient environ 3,3 millions d'abonnés du service de téléphonie, ce qui représente une part d'environ 46 % de ce marché résidentiel à l'échelle nationale. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services locaux et interurbains voix sur IP et revendent des services Internet haute vitesse.

#### Concurrents

- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
  - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
  - Vidéotron, au Québec;
  - Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
  - Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
  - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite à l'échelle nationale;
  - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- Telus fournit des services voix, Internet et de télé IP résidentiels en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.
- Telus et Allstream Inc. fournissent des produits et services de gros et d'affaires partout au Canada.
- Diverses entreprises (par exemple TekSawy Solutions, Distributel, VMedia et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.)) offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains voix sur IP ainsi que des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Skype, Netflix, Amazon Prime Video, Disney+, CBS All Access et YouTube.
- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Les concurrents offrant des solutions d'impartition gérées personnalisées, comme les intégrateurs de systèmes CGI et IBM.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des ESLC nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.
- Les concurrents dans le marché de la sécurité résidentielle sont des entreprises locales et nationales, comme Telus, Rogers, Chubb-Edwards et Stanley Security.

## TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

### INVESTISSEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À LARGE BANDE

Les ESLT canadiennes ont continué d'effectuer des investissements substantiels dans le déploiement de la fibre à large bande dans leurs territoires, surtout dans le service FTTP au moyen de connexions directes, afin de maintenir et d'accroître leur capacité d'offrir des services IP enrichis ainsi que des vitesses accrues de transmission à large bande. Les câblodistributeurs investissent de plus en plus dans la couverture du réseau FTTP des ESLT en parallèle avec leurs plateformes DOCSIS 3.1, ce qui leur permet d'égaler les vitesses des ESLT concurrentes là où elles ont des réseaux de fibre optique. La plateforme DOCSIS 3.1 n'offre cependant pas les mêmes fonctions évoluées que le réseau FTTP à plus long terme, soit la diminution du temps d'attente ou le potentiel d'augmentation de la vitesse de téléversement. Le réseau FTTP offre des vitesses d'accès à large bande allant jusqu'à 1,5 Gbps actuellement, et des vitesses plus élevées sont attendues dans un avenir rapproché, à mesure que l'équipement des réseaux et des foyers permettra la transmission de données à ces vitesses plus élevées. La modernisation du réseau principal permettra l'accroissement des vitesses des connexions résidentielles à plus de 1,5 Gbps, mais cela ne nécessitera aucune modification du réseau de fibre.

### SERVICES DE TÉLÉ PARALLÈLES ET DE CONTENU TÉLÉ PAR CONTOURNEMENT

La popularité croissante du fait de pouvoir regarder la télé et du contenu sur demande n'importe où, en particulier sur des appareils portables, devrait se maintenir, car les clients choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans. Les fournisseurs de diffusion en continu, comme Netflix, Amazon Prime Video et Disney+, continuent d'améliorer leurs services de diffusion en continu par contournement afin de tenter d'acquérir une part de l'auditoire, au vu de l'évolution des habitudes télévisuelles et de la demande des consommateurs. Les fournisseurs de services de télé surveillent l'évolution des services par contournement et ajustent leur stratégie en matière de contenu et de commercialisation afin de concurrencer ces services non traditionnels. Nous sommes d'avis que les services par contournement représentent une occasion d'accroître les fonctionnalités de nos actifs dans les services linéaires et sur demande, d'offrir aux clients des options souples leur permettant de choisir le contenu qui leur convient et de favoriser l'utilisation accrue des réseaux Internet haute vitesse et sans fil de Bell. Nous continuons d'améliorer notre service Télé Fibre en enrichissant son contenu et en augmentant ses fonctionnalités, notamment en offrant la possibilité de visionner du contenu enregistré en déplacement et en permettant d'accéder à Netflix, Amazon Prime Video et à YouTube au moyen de boîtiers décodeurs. Nous avons lancé Virgin TV en

2020, ce qui nous permet d'offrir à la clientèle des services Internet de Virgin notre service de télé en direct qui repose sur une application, le meilleur de l'industrie. Les abonnés du service Virgin TV ont accès à la télé en direct et à du contenu sur demande sur une série d'appareils. De plus, nous avons lancé le Lecteur Bell Android TV qui permet aux clients d'accéder aux émissions en direct, aux films et au contenu sur demande qu'ils préfèrent directement sur leur grand écran avec Alt Télé. Cet appareil novateur est aussi au cœur de notre stratégie d'agrégation des services vidéo.

### SUBSTITUTION TECHNOLOGIQUE

La substitution technologique, favorisée par le vaste déploiement du service Internet à plus haute vitesse, l'utilisation très répandue du courriel, de la messagerie et des médias sociaux pour remplacer les services téléphoniques et la croissance des services sans fil et voix sur IP, demeure un facteur de diminution des produits tirés des services voix traditionnels des entreprises de télécommunications. On estime que les foyers ne disposant que du sans-fil représentaient environ 53 % des foyers dans la zone de couverture de nos services sur fil à la fin de 2020, comparativement à environ 51 % à la fin de 2019, tandis que le débranchement et la réduction des dépenses pour les services de télé généraliste (débranchement du câble et câbloréduction) continuent d'augmenter. La diminution dans ces services traditionnels se poursuit comme prévu; toutefois, Bell est un fournisseur prépondérant des services de substitution.

### ADOPTION DES SERVICES IP

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications fournissent des services professionnels et des services gérés, de même que d'autres services de TI et du soutien, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux avec leurs logiciels comme gammes de services. De surcroît, les fabricants continuent de lancer sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie IP et technologies traditionnelles), ce qui permet la migration continue vers des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour nos services dans les marchés d'affaires, notamment pour les services d'informatique en nuage et d'hébergement de données, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

## PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre performance financière projetée pour 2021 et nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2021. Se reporter à la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### PERSPECTIVES POUR 2021

Le profil de croissance général des résultats financiers du sur-fil devrait s'améliorer progressivement en 2021 alors que les répercussions de la pandémie de COVID-19 commenceront à s'estomper. Cette prévision repose sur une croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé de détail s'appuyant sur l'expansion de la zone de couverture du service FTTP ainsi que sur un taux de pénétration plus élevé; la poursuite du déploiement de la technologie du service Internet résidentiel sans fil dans un plus grand nombre de collectivités rurales; le soutien de l'adoption plus généralisée des services Alt Télé et Virgin TV (lancé en 2020), les services de télé en continu et en direct de Bell qui reposent sur une application; l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles fonctions télé; l'amélioration d'un exercice à l'autre de la rentabilité d'exploitation des

marchés d'affaires; ainsi que les réductions de coûts pour contrebalancer les pressions concurrentielles sur les prix et la baisse continue des produits tirés des services voix.

L'avantage que nous procure le réseau à large bande que nous construisons à l'échelle de nos zones de couverture urbaines, suburbaines et rurales nous place en excellente position dans nos secteurs de détail et des entreprises pour continuer de faire croître notre part de marché et nos produits tirés des services Internet plus rapidement que nos concurrents. Nous continuerons de viser haut en offrant le réseau à large bande le plus rapide, le meilleur contenu sur la plateforme télé que choisissent les clients, ainsi qu'une expérience Wi-Fi supérieure qui met à profit le leadership de Bell dans

l'automatisation de la maison intelligente avec des services comme Wi-Fi Partout chez vous, la sécurité résidentielle, la vidéo et l'automatisation, afin de générer une croissance d'un exercice à l'autre des ajouts nets d'abonnés des services Internet et de télé.

Dans les services sur fil d'affaires, les clients continuent de rechercher des façons d'exploiter les nouvelles technologies pour faire croître et transformer la main-d'œuvre de l'avenir ainsi que pour diminuer les coûts. En raison de ces facteurs, et vu qu'il est impossible de prévoir à quel rythme l'économie se remettra de la pandémie de COVID-19, nous nous attendons à ce que les dépenses des grandes entreprises clientes dans les produits et services de télécommunications soient variables. La poursuite de la migration des clients depuis les technologies traditionnelles vers les systèmes IP et la demande d'options plus économiques en matière de bande passante continueront d'exercer une pression sur les résultats globaux dans les marchés d'affaires en 2021. Nous entendons contrer la baisse des produits tirés des services de télécommunications traditionnels en continuant de développer des services uniques en leur genre et en améliorant la valeur de nos produits afin de rehausser l'expérience client au moyen de nouvelles fonctions comme l'accès à l'infonuagique et des services de sécurité et de collaboration. En outre, nous avons l'intention de mettre en œuvre des initiatives de commercialisation et d'autres stratégies sur mesure pour les clients pour ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans l'expansion des connexions directes par fibre, dans la 5G et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services d'informatique en nuage, les communications unifiées, la sécurité et l'IDo. Nous continuerons également de mettre l'accent sur l'offre de solutions réseaucentriques, de solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

Nous prévoyons que la concurrence en général sur nos marchés des petites et moyennes entreprises restera forte, malgré la crise de la COVID-19 qui sévit actuellement, car les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications concurrentes estiment que ces segments de clientèle offrent un potentiel de croissance. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur aux clients de nos marchés des petites et moyennes entreprises, en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'expansion du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de services pour renforcer nos liens avec ces clients. Nous continuerons de maintenir le cap sur la rentabilité globale en cherchant à augmenter les produits par abonné et en faisant mieux au chapitre de la fidélisation de la clientèle, ainsi qu'en améliorant nos processus afin de réaliser d'autres gains en matière d'efficacité opérationnelle et de productivité.

Par ailleurs, nous continuons d'axer résolument nos efforts sur notre structure de coûts d'exploitation pour compenser les pressions liées à la croissance et à la fidélisation de la clientèle des services de télé IP, Internet, à large bande IP et des services téléphoniques sur IP hébergés, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil, qui génèrent des marges élevées, et des produits tirés des services traditionnels, les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros,

## PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- L'expansion de la zone de couverture de nos réseaux FTTP et WTTT.
- L'accroissement de la pénétration des services FTTP et WTTT.
- La croissance de la part du marché pour les abonnés des services et Internet et de télé IP de détail.

ainsi que les répercussions financières de la pandémie de COVID-19. Ces éléments, combinés à l'efficacité opérationnelle accrue que permettent la poursuite du déploiement de nouvelles technologies à large bande (fibre optique et fixe WTTT) et les nouvelles améliorations du service, devraient générer des économies de coûts et des gains de productivité significatifs à l'échelle de l'entreprise.

## HYPOTHÈSES

- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler les clients d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption accélérée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture de nos services sur fil et de la technologie fixe WTTT dans les collectivités rurales.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constants.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits, de la nouvelle technologie pour centres d'appels permettant de fournir des fonctions libre-service ainsi que d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

- La progression des dépenses des clients d'affaires pour les services de connectivité, les solutions gérées et de services professionnels.
- Le renforcement des liens avec nos clients d'affaires afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.

## PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Services sur fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, y compris ceux qui sont liés à la pandémie de COVID-19, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

### CONCURRENCE FÉROCE

#### RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents jumelée au lancement de nouveaux produits destinés aux clients de détail (p. ex., IoT, les systèmes et les appareils résidentiels intelligents, les plateformes de services de télé novatrices, etc.) et aux clients d'affaires (p. ex., les services voix sur IP par contournement, les solutions de collaboration et les solutions SD-WAN) par les entreprises nationales, les entreprises non traditionnelles et les grossistes.

#### INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pourrait entraîner la perte de produits des activités ordinaires, une augmentation du taux de désabonnement et une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell.

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

#### RISQUE

- Le CRTC impose des tarifs pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen d'installations utilisant la technologie FTTP qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés et qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'investissement que requièrent ces installations, ou il modifie la configuration du réseau relatif à ce nouveau service d'une façon qui améliore significativement la position commerciale de nos concurrents.
- Le CRTC ne révise pas substantiellement les tarifs pour le service d'accès haute vitesse de gros groupé (fourni au moyen d'installations utilisant la technologie FTTN et des infrastructures de câble des grands câblodistributeurs), tarifs que le CRTC a considérablement réduits en août 2019, cette réduction étant cependant actuellement suspendue d'ici à ce que soit rendue la décision finale du CRTC concernant les demandes de révision et de modification.

#### INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'imposition de tarifs pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen des installations utilisant la technologie FTTP qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés ou l'adoption d'une configuration de réseau avantageuse pour nos concurrents, ou la mise en œuvre des tarifs réduits par le CRTC en août 2019 pour les services d'accès haute vitesse de gros groupé pourraient modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales, améliorer la position commerciale de nos concurrents, accélérer davantage la pénétration du marché par les fournisseurs de services par contournement et la désintermédiation qu'ils entraînent, et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos services sur fil.

### AVANCÉES TECHNOLOGIQUES ET MODIFICATION DES HABITUDES DES CLIENTS

#### RISQUE

- Compte tenu des avancées technologiques, le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement, légaux et illégaux, offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accentuent.
- La prolifération des technologies de réseaux a une incidence sur les décisions des clients d'affaires de migrer vers les services par contournement et les services voix sur IP et/ou de tirer meilleur parti de leur architecture SD-WAN.
- La modification des habitudes des clients contribue davantage à l'érosion au chapitre des SAR.

#### INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres des EDR, de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et mondiaux non réglementés et de la grande quantité de contenu piraté.
- La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement et les offres de logiciels par contournement directement aux consommateurs, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, de même que la diminution des investissements des clients dans les TI d'affaires.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR en raison de la substitution technologique pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

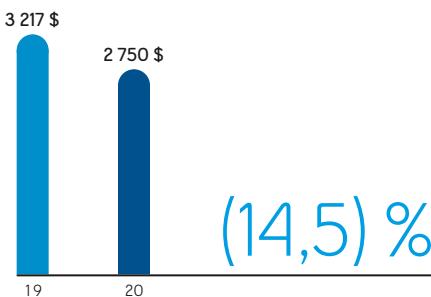
## 5.3 Bell Média

La performance opérationnelle en 2020 a souffert considérablement de la diminution des dépenses des annonceurs sur toutes les plateformes publicitaires – télé, radio, affichage extérieur et médias numériques – reflétant la réduction de l'activité commerciale dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ainsi que les répercussions sur les grandes ligues sportives et les autres événements et émissions de télé en direct.

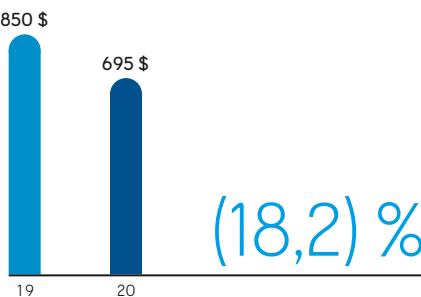
### ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

#### FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2020

Bell Média  
Produits  
(en millions de dollars)



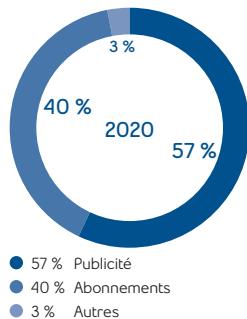
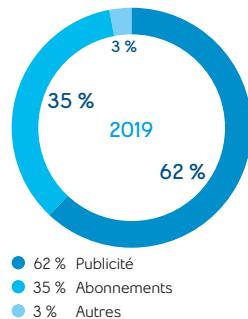
Bell Média  
BAIIA ajusté  
(en millions de dollars)



(14,5) %

(18,2) %

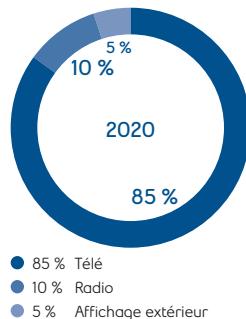
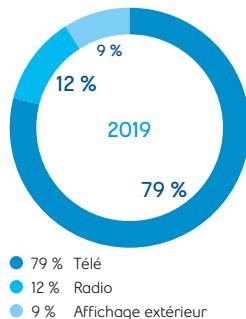
Bell Média  
Composition des produits  
(produits)



- 62 % Publicité
- 35 % Abonnements
- 3 % Autres

- 57 % Publicité
- 40 % Abonnements
- 3 % Autres

Bell Média  
Composition des produits  
(branches d'activité)



- 79 % Télé
- 12 % Radio
- 9 % Affichage extérieur

- 85 % Télé
- 10 % Radio
- 5 % Affichage extérieur

### RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

#### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Total des produits externes	2 369	2 811	(442)	(15,7)%
Produits intersectoriels	381	406	(25)	(6,2)%
<b>Total des produits tirés de Bell Média</b>	<b>2 750</b>	<b>3 217</b>	<b>(467)</b>	<b>(14,5)%</b>

Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont diminué de 14,5 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, par suite de la baisse des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

- Les produits tirés des frais d'abonnement ont diminué en 2020 par rapport à 2019, principalement en raison de la diminution des dépenses des annonceurs sur toutes les plateformes publicitaires (affichage extérieur, radio et télé), l'incidence ayant été plus prononcée sur la publicité extérieure et à la radio en raison de l'incertitude économique causée par la pandémie de COVID-19. La diminution d'un exercice à l'autre reflète les effets suivants sur nos plateformes publicitaires :

- la baisse des produits tirés de l'affichage extérieur attribuable aux restrictions visant les services non essentiels imposées aux restaurants, aux bars, aux arénas et aux campus scolaires, lesquelles se sont poursuivies pendant l'essentiel de 2020, ainsi qu'à la baisse d'achalandage dans les aéroports en raison de la pandémie de COVID-19;
- la diminution des produits tirés de la publicité à la radio découlant de la baisse de la demande imputable à la réduction des cotes d'écoute causée par la baisse de l'écoute au travail et en auto et à la fermeture temporaire des petites entreprises locales en raison de la pandémie de COVID-19, et du recul général continu de l'industrie;

- la baisse des produits tirés de la publicité à la télé attribuable aux annulations et aux dépenses retardées des annonceurs ainsi qu'à l'incidence des annulations et des reports d'événements sportifs, en raison de la pandémie de COVID-19, en plus du déplacement continu des téléspectateurs vers les plateformes numériques et par contournement. Cette baisse a été atténuée par l'acquisition en mai 2020 du réseau de télévision de langue française V renommé Noovo et le retour de la substitution simultanée pour la diffusion du Super Bowl LIV en février 2020.

## COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(2 055)	(2 367)	312	13,2 %
BAIIA ajusté	695	850	(155)	(18,2)%
Marge du BAIIA ajusté	25,3 %	26,4 %		(1,1) pt

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont diminué de 13,2 % en 2020 par rapport à 2019, par suite de ce qui suit :

- la réduction des coûts liés à la programmation et à la production principalement attribuable à la pandémie de COVID-19, y compris la diminution des coûts au titre des droits de diffusion d'événements sportifs en raison des reports et des annulations d'événements sportifs, ainsi qu'à la baisse des coûts liés à la programmation découlant des arrêts et des reports de production;
- la baisse des coûts de la main-d'œuvre principalement attribuable à la SSUC, qui a atténué l'incidence sur nos employés des médias de la baisse des produits tirés de la publicité en raison de la pandémie de COVID-19;
- la réduction des dépenses discrétionnaires principalement liées à la promotion des ventes, à la publicité et aux déplacements des employés en raison de la pandémie de COVID-19.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'augmentation des coûts liés à l'acquisition de V et de Noovo.ca;
- les investissements continus dans le contenu de notre service Crave.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a diminué de 18,2 % en 2020 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits des activités ordinaires atténuée par les coûts d'exploitation moins élevés.

## DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 19<sup>e</sup> année consécutive pour l'ensemble des téléspectateurs aux heures de grande écoute, avec 11 des 20 émissions les plus regardées par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale.

- Les produits tirés des frais d'abonnement ont diminué en 2020 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par le moment du renouvellement de certains contrats avec des EDR, en partie contrebalancé par la croissance continue du nombre d'abonnés au service de diffusion directement aux consommateurs Crave, notre service payant de télé en continu.

Bell Média a conservé sa position de leader du marché de la télé spécialisée et de la télé payante, les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophones s'élevant à 82 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens de la télé spécialisée et de la télé payante anglophones et les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante francophones s'élevant à 76 % des téléspectateurs québécois de la télé spécialisée et de la télé payante francophones d'une semaine moyenne.

- Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques en ce qui a trait aux visiteurs uniques, aux pages consultées totales et aux minutes de temps d'utilisation totales parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents. Bell Média s'est aussi classée au quatrième rang parmi les propriétés en ligne au pays pour ce qui est des visiteurs uniques et de la portée, avec 24,3 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant 76 % de l'auditoire des médias numériques.
- Pour l'année de diffusion 2019-2020, Bell Média a maintenu sa position de premier radiodiffuseur du Canada, rejoignant plus de 14,4 millions d'auditeurs, lesquels ont écouté, chaque semaine, plus de 65,1 millions d'heures de contenu.
- Astral est l'un des plus importants fournisseurs de services d'affichage extérieur au Canada, rejoignant généralement 18 millions de consommateurs chaque semaine, avec son offre de six gammes de produits innovateurs (soit Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et Style de vie) et les plus de 50 000 faces d'affichage installées de manière stratégique dans les principales villes du pays.

## CONTEXTE CONCURRENTIEL ET TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne nos perspectives commerciales. Se reporter à la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

## CONTEXTE CONCURRENTIEL

La concurrence dans le secteur canadien des médias a évolué au cours des dernières années, le contenu étant de plus en plus contrôlé par un petit nombre de concurrents mondiaux qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. La technologie aidant, les nouveaux venus ont pu véritablement s'imposer sur la scène des médias. Certaines entreprises ont renforcé leur intégration verticale avec les plateformes traditionnelles ainsi que les plateformes émergentes afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux livrent concurrence tant pour le contenu que pour les téléspectateurs.

Bell Média livre concurrence dans les marchés des services de vidéo, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques :

- **services de vidéo** : le marché des services de télé est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accentuer à mesure que de nouveaux services et technologies contribueront à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;
- **services de radio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- **services d'affichage extérieur** : le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux;

- **médias numériques** : les consommateurs continuent de réorienter leur utilisation des médias vers les médias numériques et en ligne, les appareils mobiles et le contenu sur demande, ce qui oblige les entreprises de ce secteur à intensifier leurs efforts en matière de contenu et de fonctionnalités numériques afin de pouvoir soutenir la concurrence. Cette tendance fait également en sorte que les annonceurs dirigent une plus grande partie de leurs dépenses vers les services numériques et en ligne, plutôt que vers les médias traditionnels. En outre, le nombre de concurrents a augmenté, étant donné que de plus nombreuses entreprises de médias numériques et en ligne, ce qui comprend de grandes entreprises mondiales, font leur entrée sur le marché.

En 2020, le secteur des médias a vraiment beaucoup souffert des effets de la pandémie de COVID-19. Les produits tirés de la publicité ont enregistré une baisse significative en raison de la contraction généralisée de la demande découlant des restrictions liées à la COVID-19, qui ont entraîné des annulations ou des reports des campagnes publicitaires. Plus tard dans l'année, la demande de publicité à la télévision a augmenté lors de la reprise des événements sportifs en direct et du lancement de la programmation télé d'automne. Cependant, contrairement à la télé où les habitudes d'utilisation ont été moins influencées par la pandémie de COVID-19, la reprise a été plus lente pour la publicité à la radio et la publicité extérieure en raison des mesures de confinement, des restrictions mondiales sur les voyages et des restrictions imposées aux entreprises non essentielles.

### **Concurrents**

#### **SERVICES DE TÉLÉ**

- Stations de télé généraliste (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus Entertainment Inc. (Corus), de Rogers, de Québecor et de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada.
- Stations de télé généraliste et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix, Amazon Prime Video, Disney+, Apple TV+, CBS All Access et DAZN.
- Sites Web de partage de vidéos, comme YouTube.

#### **SERVICES DE RADIO**

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Groupe Stingray Inc., qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Services de musique en continu, comme Spotify et Apple Music.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

#### **SERVICES D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR**

- Annonceurs extérieurs importants, comme Jim Pattison Broadcast Group, Outfront Media, Québecor, Dynamic et Clear Channel Outdoor.
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

### **TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR**

#### **TRANSFORMATION DU MODE DE PRESTATION DE LA TÉLÉ PAR LA TECHNOLOGIE ET LES HABITUDES DES CONSOMMATEURS**

La technologie utilisée dans le secteur des médias continue d'évoluer rapidement, ce qui a mené à l'apparition de méthodes parallèles pour la distribution, le stockage et la consommation de contenu. Cette évolution technologique a entraîné et accentué les changements des comportements

des consommateurs, ces derniers voulant davantage de contrôle sur le moment et l'endroit où ils consomment le contenu, ainsi que la façon dont ils le consomment. Les consommateurs peuvent maintenant visionner le contenu à partir d'une variété de médias sur l'écran de leur choix, notamment des télés, des ordinateurs et d'autres appareils mobiles. Le nombre d'utilisateurs canadiens qui ont une connexion Internet par l'intermédiaire de leur télé augmente, car les connexions sont de plus en plus simples et abordables. Les changements liés à la technologie et aux comportements des consommateurs ont causé de nombreuses difficultés aux revendeurs et aux distributeurs de contenu. La possibilité d'accéder au contenu de partout avec les appareils connectés fait surgir un risque pour les plateformes de distribution traditionnelles en permettant aux propriétaires de contenu de fournir leur contenu directement aux distributeurs et aux consommateurs, contournant ainsi les revendeurs de contenu traditionnels.

#### **AUGMENTATION DES SOURCES DE CONTENU PARALLÈLES À LA TÉLÉ LINÉAIRE GÉNÉRALISTE**

Les consommateurs continuent d'avoir accès à une panoplie de sources de divertissement et d'information en ligne parallèles qui n'existaient pas auparavant. Alors que la télé linéaire généraliste a été pendant très longtemps le seul moyen d'accéder à une programmation de divertissement, l'augmentation des options de divertissement parallèles a suscité la fragmentation des habitudes de consommation. Même s'ils consacrent encore plus de temps à la télé linéaire généraliste qu'à autres modes de consommation vidéo, les gens consomment de plus en plus le contenu de la manière qui leur convient, puisant dans un assortiment de services et une variété de formats. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'heure, modifiant l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage de contenu vidéo sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande, offerte en plus grande abondance. La majorité des foyers n'utilisent des services par contournement dont c'est l'activité unique, comme Crave, Netflix, Amazon Prime Video, Disney+ et Apple TV+, qu'à titre de complément à leur consommation de télé linéaire, mais ils sont de plus en plus nombreux à utiliser ces services pour remplacer leur forfait de services linéaires traditionnels.

#### **COÛTS CROISSANTS RELATIFS AU CONTENU**

Le contenu vidéo de choix revêt maintenant une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias, afin d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs et de les fidéliser. Ce contenu, y compris les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct, devraient continuer d'attirer le public et les annonceurs. La concurrence de plus en plus vive de la part de concurrents mondiaux, dont Netflix, Amazon Prime Video, Disney+ et DAZN, pour les droits à ce contenu a déjà entraîné une augmentation des coûts des droits pour la programmation et pourrait aussi rendre plus difficile l'obtention de contenu, une tendance qui devrait se poursuivre.

#### **LES ENTREPRISES DE MÉDIAS ÉVOLUENT AFIN DE DEMEURER CONCURRENTIELLES**

Compte tenu de l'évolution du comportement des consommateurs, les entreprises de médias font évoluer leur contenu et lancent leurs propres solutions dans le but de concurrencer plus efficacement les services non traditionnels offerts, en proposant des services directement aux consommateurs comme le service bilingue Crave, Super Écran, TSN et RDS de Bell Média, ainsi que CTV, Noovo et Discovery, qui offrent tous des services en continu sur diverses plateformes. L'accès à un contenu de sport en direct et autre contenu de choix revêt maintenant une importance encore plus considérable pour ce qui est d'attirer et de fidéliser des téléspectateurs qui, par ricochet, attirent des annonceurs et font croître les produits tirés des frais d'abonnement. Par conséquent, il est également devenu de plus en plus important pour les entreprises de médias de détenir les droits à l'égard du contenu ou encore de conclure des ententes à long terme avec les propriétaires de contenu.

## PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre performance financière projetée pour 2021 et nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2021. Se reporter à la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### PERSPECTIVES POUR 2021

La performance financière de Bell Média devrait refléter la reprise économique graduelle en 2021, laquelle devrait entraîner une demande plus forte des annonceurs de même que l'établissement de tarifs stratégiques pour les ventes de publicité et la croissance des produits tirés des frais d'abonnement. En revanche, la pandémie de COVID-19 devrait continuer de nuire aux résultats en général.

La performance au chapitre des produits tirés des frais d'abonnement devrait refléter les retombées positives des renouvellements d'ententes de distribution avec les EDR et le soutien, de façon continue, de l'adoption des produits offerts directement aux consommateurs, notamment Crave. Toutefois, les effets de la réorientation de l'utilisation des médias vers les services par contournement et les plateformes numériques des concurrents, ainsi que la poursuite de la câbloréduction et du débranchement du câble continueront de peser sur les volumes d'abonnés aux services traditionnels.

Bien que le marché publicitaire subisse toujours l'incidence défavorable du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires dans plusieurs secteurs par suite du ralentissement économique causé par la pandémie de COVID-19, nous nous attendons à une reprise graduelle au cours de l'année.

Nous avons également l'intention de contrôler les coûts en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Dans nos propriétés de médias, en particulier de vidéo, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché combinée à un meilleur ciblage de l'auditoire afin de continuer d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur un certain nombre de facteurs, notamment : la conclusion d'acquisitions d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié; l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relatives à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes; la production et la mise en service d'un contenu canadien de grande qualité, y compris des nouvelles occupant la première place sur le marché; et la mise à profit de l'outil de gestion stratégique des audiences de Bell Média, une initiative relative aux données intelligentes qui aide les professionnels du marketing et les planificateurs médias de cibler les bonnes personnes, au bon moment alors qu'elles consomment du contenu télé sur les chaînes, avec l'ajout de nouvelles caractéristiques et fonctions, comme l'information de nature exclusive de la meilleure qualité, une expérience utilisateur améliorée et un catalogue plus étendu.

Étant donné la reprise des principaux contenus sportifs en direct (Ligue nationale de hockey (LNH), NBA, CFL, etc.), dans notre gamme vidéo dans les sports, nous avons l'intention de continuer à offrir du contenu de choix et des expériences télévisuelles exceptionnelles à notre auditoire des services de télé et des services offerts directement aux consommateurs. Notre programmation sportive, combinée à l'intégration de nos plateformes numériques, fait partie intégrante de notre stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Nous continuerons également de nous consacrer à créer des productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découlérer de l'investissement dans une programmation et une production de qualité. Nous avons l'intention de miser sur notre position concurrentielle dans les principaux services de télé spécialisée pour générer une hausse des produits des activités ordinaires.

Par le truchement de Crave, notre service de diffusion en continu et de télé bilingue, nous continuerons de tirer parti de nos investissements dans du contenu de choix (notamment HBO, HBO Max, SHOWTIME et STARZ) en vue d'attirer des abonnés de la télé payante et des services offerts directement aux consommateurs. Nous avons l'intention de continuer d'accroître l'offre disponible sur cette plateforme et de rehausser l'expérience utilisateur.

Dans nos services de télé francophones, nous continuerons d'optimiser notre programmation dans le but de plaire davantage à l'auditoire, en nous appuyant en particulier sur l'investissement dans les émissions d'information de Noovo et sur davantage de contenu original en français.

Dans la radio, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. En outre, avec le concours de nos propriétés de télé locale, nous continuerons de rechercher des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, de nous fournir une plateforme plus large pour le partage de contenu et de nous offrir des occasions supplémentaires de dégager des synergies et de l'efficience.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous prévoyons tirer parti de la force de nos produits pour offrir aux annonceurs d'excellentes occasions dans certains marchés canadiens clés. Nous continuerons également de rechercher de nouvelles occasions dans les marchés numériques, notamment en convertissant certaines de nos importantes structures extérieures en panneaux numériques et en ajoutant de nouveaux panneaux.

### HYPOTHÈSES

- Des produits des activités ordinaires totaux qui devraient refléter la reprise économique graduelle en 2021 ainsi que la croissance des produits tirés des frais d'abonnement et l'établissement de tarifs stratégiques pour les ventes de publicité. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur plusieurs secteurs de l'économie devraient toutefois continuer d'exercer une pression à la baisse sur les produits des activités ordinaires.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation de qualité, ainsi que le retour de la programmation sportive et de divertissement, même si, à court terme, les retards de production, les saisons sportives écourtées et d'éventuelles annulations causées par la pandémie de COVID-19 actuelle pourraient encore donner lieu à des économies.
- Le soutien continual de Crave grâce à une offre de contenu élargie et à l'amélioration de l'expérience utilisateur.
- Des investissements dans des émissions d'information pour Noovo et de la programmation originale en français pour mieux servir nos clients francophones en leur offrant un vaste éventail de contenu dans la langue de leur choix et sur leurs plateformes préférées.
- Un système d'attribution de pointe amélioré par notre outil SAM.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- La poursuite de la monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.
- L'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans les médias.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

- La reprise économique graduelle en 2021, y compris la reprise des principaux événements et émissions de sports en direct.
- L'établissement de tarifs stratégiques pour les ventes de publicité.
- L'intégration continue de l'utilisation de nos données dans nos propriétés de médias pour contribuer à l'amélioration des outils des médias liés à la planification, à l'activation et à l'évaluation, combinée à une expérience d'achat améliorée pour les annonceurs.
- La croissance continue des tarifs pour les EDR.
- L'optimisation de partenariats hors du commun et l'investissement stratégique dans le contenu.
- Le perfectionnement de la stratégie dans le numérique, ce qui comprend le soutien de l'adoption des produits offerts directement aux consommateurs.
- L'accroissement de la part de marché et les produits des activités ordinaires générés par les investissements dans les émissions d'information de Noovo et la production de contenu original en français.

## PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, y compris ceux qui sont liés à la pandémie de COVID-19, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

### CONCURRENCE FÉROCE, PIRATAGE ET CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

#### RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la VSD, les plateformes personnelles vidéo, la distribution directement au consommateur et le contenu piraté qui s'ajoutent aux services de télé généraliste, jumelée aux stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises non traditionnelles mondiales et à la réglementation qui exige que toutes les EDR offrent des services de télé à la carte.

#### INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une incidence défavorable sur le nombre d'abonnements et/ou de téléspectateurs des services de télé de Bell Média et sur les sources de produits des activités ordinaires de Bell Média.

### INCERTITUDE RELATIVE AUX PRODUITS TIRÉS DE LA PUBLICITÉ ET DES FRAIS D'ABONNEMENT

#### RISQUE

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, comme l'est notre capacité à développer des activités de publicité sur d'autres supports, tels que les médias numériques et les plateformes d'affichage extérieur, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté. La pression est de plus en plus forte pour les médias traditionnels, qui doivent désormais partager l'attribution des dépenses de publicité avec des sociétés de services numériques non traditionnelles et mondiales qui dominent le marché.
- Le marché publicitaire pourrait aussi subir l'incidence du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires dans plusieurs secteurs par suite du ralentissement économique observé pendant la pandémie de COVID-19.
- Bell Média a conclu des contrats avec diverses EDR en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante, qui viennent à échéance à une date précise.

#### INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Un climat d'incertitude économique pourrait mettre un frein aux dépenses des annonceurs. Notre incapacité à augmenter ou à maintenir l'auditoire ou à obtenir une part du marché de la publicité qui est en évolution et fragmenté pourrait se traduire par la perte de produits tirés de la publicité.
- La pandémie de COVID-19 pourrait continuer d'entraîner une diminution considérable des produits tirés de la publicité pour toutes les plateformes de Bell Média.
- Si nous ne réussissons pas à conclure des ententes favorables avec les EDR, cela pourrait occasionner la perte de produits tirés des frais d'abonnement.

### AUGMENTATION DES COÛTS DU CONTENU ET CAPACITÉ D'OBTENIR DU CONTENU DE PREMIER PLAN

#### RISQUE

- L'augmentation des coûts du contenu lié au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu ou cherchant à conserver du contenu dans leur propre écosystème, et la capacité d'acquérir ou de créer du contenu différencié de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.
- Les retards de production attribuables à la pandémie de COVID-19 pourraient réduire davantage notre capacité à accéder à du contenu de premier plan à court terme.

#### INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir ou à créer du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

# 6 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

## 6.1 Dette nette

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Dette à court terme	2 417	3 881	(1 464)	(37,7)%
Dette à long terme	23 906	22 415	1 491	6,7 %
Actions privilégiées <sup>(1)</sup>	2 002	2 002	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(224)	(145)	(79)	(54,5)%
Dette nette	28 101	28 153	(52)	(0,2)%

(1) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 4 003 millions \$ en 2020 et 4 004 millions \$ en 2019 sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

L'augmentation de 27 millions \$ de la dette totale, qui comprend la dette à court terme et la dette à long terme, s'explique par :

- l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-51, série M-47, série M-52 et série M-53, d'un montant en capital total de 1 250 millions \$, de 1 milliard \$, de 1 milliard \$ et de 750 millions \$ en dollars canadiens, respectivement.

Cette augmentation a été partiellement compensée par :

- le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-42, série M-30 et série M-24, d'un montant en capital total de 850 millions \$, de 750 millions \$ et de 500 millions \$ en dollars canadiens, respectivement;
- la diminution de nos effets à payer (réduction faite des émissions) de 1 641 millions \$;
- une diminution nette de 232 millions \$ attribuable à la réduction des obligations locatives et d'autres dettes.

De plus, au premier semestre de 2020, Bell Canada a prélevé 1 450 millions \$ en dollars américains (2 035 millions \$ en dollars canadiens) sur ses facilités de crédit engagées. Au T2 2020, Bell Canada a remboursé la totalité des emprunts en dollars américains sur ces facilités.

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 79 millions \$ découle principalement :

- des flux de trésorerie disponibles de 3 348 millions \$;
- des fonds provenant des activités abandonnées de 892 millions \$ (inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement), compte tenu du produit net de 933 millions \$ (après déduction de la dette et d'autres éléments) résultant de la conclusion de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données au T4 2020.

Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par :

- les dividendes de 2 975 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- des remboursements de titres d'emprunt de 638 millions \$ (réduction faite des émissions);
- un montant de 263 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- un montant de 93 millions \$ payé pour d'autres activités de financement, y compris le règlement des coûts liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt;
- un montant de 86 millions \$ payé pour l'acquisition de licences d'utilisation de spectre;
- un montant de 79 millions \$ affecté aux autres activités d'investissement.

## 6.2 Données liées aux actions en circulation

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	NOMBRE D'ACTIONS
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	903 908 182
Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	506 828
En circulation au 31 décembre 2020	904 415 010

OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	12 825 541	57
Attribuées	3 420 407	65
Exercées <sup>(1)</sup>	(506 828)	52
Frappées de déchéance ou expirées	(88 886)	61
En cours au 31 décembre 2020	15 650 234	59
Exerçables au 31 décembre 2020	5 186 600	58

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 63 \$ pour les options exercées en 2020.

Au 4 mars 2021, 904 559 124 actions ordinaires étaient en circulation et 15 506 120 options sur actions, en cours.

## 6.3 Flux de trésorerie

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>7 754</b>	<b>7 958</b>	<b>(204)</b>	<b>(2,6)%</b>
Dépenses d'investissement	(4 202)	(3 974)	(228)	(5,7)%
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(132)	(147)	15	10,2 %
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(53)	(65)	12	18,5 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	35	60	(25)	(41,7)%
Rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation)	(54)	(94)	40	42,6 %
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>3 348</b>	<b>3 738</b>	<b>(390)</b>	<b>(10,4)%</b>
Rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation)	54	94	(40)	(42,6)%
Acquisitions d'entreprises	(65)	(51)	(14)	(27,5)%
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(35)	(60)	25	41,7 %
Acquisition de licences de spectre	(86)	–	(86)	n.s.
Autres activités d'investissement	(79)	7	(86)	n.s.
Rentrées (sorties) de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement)	892	(18)	910	n.s.
Remboursement net d'instruments d'emprunt	(638)	(1 209)	571	47,2 %
Émission d'actions ordinaires	26	240	(214)	(89,2)%
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(263)	(142)	(121)	(85,2)%
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(2 975)	(2 819)	(156)	(5,5)%
Autres activités de financement	(93)	(54)	(39)	(72,2)%
Sorties de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement)	(7)	(6)	(1)	(16,7)%
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>79</b>	<b>(280)</b>	<b>359</b>	<b>n.s.</b>

n.s. : non significatif

## FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

En 2020, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 204 millions \$ par rapport à 2019, en raison principalement de la baisse du BAIIA ajusté et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé imputable au calendrier de versement des acomptes provisionnels, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des rentrées de trésorerie provenant du fonds de roulement et la diminution des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 390 millions \$ en 2020 par rapport à 2019, surtout du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement et de la réduction des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des fonds provenant des activités abandonnées et des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2020	2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	916	671	(245)	(36,5)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>10,5 %</i>	<i>7,5 %</i>		<i>(3,0) pts</i>
Services sur fil de Bell	3 161	3 195	34	1,1 %
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>25,9 %</i>	<i>25,9 %</i>		–
Bell Média	125	108	(17)	(15,7)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>4,5 %</i>	<i>3,4 %</i>		<i>(1,1) pt</i>
BCE	4 202	3 974	(228)	(5,7)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>18,4 %</i>	<i>16,7 %</i>		<i>(1,7) pt</i>

Les dépenses d'investissement de BCE ont totalisé 4 202 millions \$ pour 2020, soit une hausse de 5,7 % ou 228 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, attribuable à l'augmentation des dépenses dans les Services sans fil de Bell et Bell Média, atténuée par les dépenses moindres dans les Services sur fil de Bell. Ainsi, le ratio d'intensité du capital correspondant s'est établi à 18,4 % en 2020, en hausse de 1,7 point par rapport au ratio de 16,7 % enregistré en 2019. Les dépenses d'investissement de l'exercice reflètent les facteurs suivants :

- L'augmentation des dépenses d'investissement dans notre secteur des services sans fil de 245 millions \$ en 2020 par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable aux investissements continus dans nos réseaux par suite du lancement de notre réseau mobile 5G en juin 2020 et au déploiement continu de notre réseau LTE-A, lesquels couvraient respectivement 26 % et 96 % de la population canadienne à la fin de 2020. La pandémie de COVID-19 a entraîné des investissements plus importants dans des améliorations informatiques portant sur le traitement de commandes en ligne et l'expansion de la capacité afin de répondre à la demande accrue.

- La diminution des dépenses d'investissement dans notre secteur des services sur fil de 34 millions \$ pour 2020 par rapport à 2019, qui s'explique surtout par le plus petit nombre de nouvelles installations de services chez les clients et les retards touchant la construction de réseaux en raison de la pandémie de COVID-19. Nous avons continué d'investir dans l'expansion de notre réseau FTTP pour brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises et le déploiement de notre service fixe WTTP dans les collectivités rurales. De plus, nous avons investi dans l'expansion de la capacité du fait de la demande accrue résultant de la pandémie de COVID-19 ainsi que dans les outils de traitement des commandes en ligne et en libre-service et les outils automatisés pour les clients, ainsi que dans l'amélioration des fonctionnalités des applications, également du fait de la pandémie de COVID-19.

- Les dépenses d'investissement plus élevées dans notre secteur Bell Média de 17 millions \$ en 2020 par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuables à l'intégration de Noovo ainsi qu'aux améliorations apportées aux réseaux et aux plateformes numériques et vidéo.

## FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (INCLUS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT)

En 2020, les fonds provenant des activités abandonnées (inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement) ont enregistré une hausse de 910 millions \$ essentiellement attribuable au produit de 933 millions \$ (après déduction de la dette et d'autres éléments) reçu au T4 2020 à la suite de la conclusion de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données.

## INSTRUMENTS D'EMPRUNT

Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts titrisés par des créances clients et de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2020, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de notre papier commercial et des billets, série US-1 et série US-2, qui sont libellés en dollars américains, et qui ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme et de swaps de devises et de taux d'intérêt.

### 2020

Nous avons remboursé des titres d'emprunt d'un montant de 638 millions \$, déduction faite des émissions. Il s'agissait notamment du remboursement (déduction faite des émissions) d'effets à payer de 1 641 millions \$, du remboursement anticipé des débentures MTN, série M-42, série M-30 et série M-24, d'un montant en capital total de 850 millions \$, de 750 millions \$ et de 500 millions \$ en dollars canadiens, respectivement, et des paiements nets de 897 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes, facteurs en partie contrebalancés par l'émission de débentures MTN, série M-51, série M-47, série M-52 et série M-53, d'un montant en capital total de 1 250 millions \$, de 1 milliard \$, de 1 milliard \$ et de 750 millions \$ en dollars canadiens, respectivement. De plus, au premier semestre de 2020, Bell Canada a prélevé 1 450 millions \$ en dollars américains (2 035 millions \$ en dollars canadiens) sur ses facilités de crédit engagées. Au T2 2020, Bell Canada a remboursé la totalité des emprunts en dollars américains sur ces facilités.

### 2019

Nous avons remboursé des titres d'emprunt d'un montant de 1 209 millions \$, déduction faite des émissions. Il s'agissait notamment du remboursement anticipé des débentures MTN, série M-27, et des débentures, série M-37, d'un montant en capital de 1 milliard \$ et de 400 millions \$ en dollars canadiens, respectivement, des remboursements (déduction faite des émissions) d'effets à payer de 1 073 millions \$ ainsi que des paiements nets de 825 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes. Ces remboursements ont été partiellement compensés par les émissions des débentures MTN, série M-49 et série M-50, d'un montant en capital total de 600 millions \$ et de 550 millions \$ en dollars canadiens, respectivement, et des billets, série US-2, d'un montant en capital total de 600 millions \$ en dollars américains (808 millions \$ en dollars canadiens) et par l'augmentation des créances clients titrisées de 131 millions \$.

## ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES

L'émission d'actions ordinaires en 2020 a diminué de 214 millions \$ par rapport à 2019, en raison surtout du nombre moins élevé d'options sur actions exercées.

## DIVIDENDES EN TRÉSORERIE PAYÉS SUR ACTIONS ORDINAIRES

En 2020, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires de 2 975 millions \$ ont été majorés de 156 millions \$ par rapport à 2019, en raison d'un dividende plus élevé payé en 2020, de 3,2900 \$ par action ordinaire, comparativement à 3,1325 \$ par action ordinaire en 2019.

## 6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les AERG liés aux activités poursuivies de 687 millions \$. Cette variation découle d'un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes en 2020, partiellement contrebalancé par une baisse du taux d'actualisation réel, à 2,6 % au 31 décembre 2020, comparativement à 3,1 % au 31 décembre 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les AERG liés aux activités poursuivies de 191 millions \$. Cette variation découle d'un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes en 2019, partiellement contrebalancé par une baisse du taux d'actualisation réel, à 3,1 % au 31 décembre 2019, comparativement à 3,8 % au 31 décembre 2018.

## 6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations des prix des marchandises, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Principales méthodes comptables*, à la note 9, *Autres (charges) produits*, à la note 26, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 28, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2020 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de crédit	Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, à nos créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons un grand nombre de clients différents.</li> <li>• Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée.</li> <li>• Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque.</li> <li>• Les soldes de nos créances clients et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2020, qui comprennent la partie courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, étaient de 3 414 millions \$ et de 149 millions \$, respectivement. La correction de valeur pour créances douteuses reflète une augmentation de 87 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'explique essentiellement par l'incidence de la pandémie de COVID-19.</li> <li>• Les soldes de nos actifs sur contrat et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2020 étaient de 1 002 millions \$ et de 59 millions \$, respectivement.</li> <li>• Les soldes de la partie non courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2020 étaient de 399 millions \$ et de 16 millions \$, respectivement.</li> </ul>
Risque de liquidité	Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous générerons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers et nous avons suffisamment de facilités bancaires engagées pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.</li> <li>• Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse de nos passifs financiers comptabilisés.</li> </ul>
Risque de change	<p>Nous sommes exposés à un risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.</p> <p>L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit (une perte) de 7 millions \$ (19 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net lié aux activités poursuivies au 31 décembre 2020 et un profit (une perte) de 245 millions \$ (215 millions \$) comptabilisé(e) dans les AERG liés aux activités poursuivies au 31 décembre 2020, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 4 millions \$ comptabilisé(e) dans les AERG liés aux activités poursuivies au 31 décembre 2020, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous utilisons des contrats de change à terme et des options couvrant nos transactions prévues et notre papier commercial venant à expiration de 2021 à 2022, de 2,2 milliards \$ US (2,9 milliards \$ CA) et 2,2 milliards de pesos philippins (59 millions \$ CA) au 31 décembre 2020, pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.</li> <li>• Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG liés aux activités poursuivies, sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée en résultat au poste <i>Autres (charges) produits</i>. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des AERG</i> sont reclasés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.</li> <li>• Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i>.</li> <li>• Au 31 décembre 2020, nous avions des swaps de devises et de taux d'intérêt en cours, dont le montant notionnel s'élevait à 1 750 millions \$ US (2 301 millions \$ CA) servant à couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets, série US-1 et série US-2, venant à échéance en 2048 et en 2049, respectivement.</li> <li>• Pour les swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les états du résultat net et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.</li> </ul>

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de taux d'intérêt	<p>Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende ajustés sur nos actions privilégiées.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une augmentation (diminution) de 20 millions \$ (26 millions \$) du bénéfice net lié aux activités poursuivies au 31 décembre 2020.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt comme couverture économique des taux de dividende ajustés sur les actions privilégiées. De plus, nous utilisons des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures.</li> <li>• En 2020, nous avons conclu des options sur taux d'intérêt à titre de couverture économique des taux de dividende ajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021.</li> <li>• Pour les options sur taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées immédiatement au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les états du résultat.</li> <li>• Aucun contrat de blocage de taux d'intérêt n'était utilisé au 31 décembre 2020.</li> <li>• En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes de retraite PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.</li> </ul>
Risque lié aux fluctuations du cours de l'action	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à nos flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2020 serait un profit (une perte) de 39 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net lié aux activités poursuivies pour 2020, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contrats à terme sur actions, dont la juste valeur correspondait à un passif de 82 millions \$ au 31 décembre 2020, sur les actions ordinaires de BCE servent à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie.</li> <li>• Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Coûts d'exploitation</i> pour les dérivés qui servent à la couverture d'un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie, et au poste <i>Autres (charges) produits</i> pour les dérivés qui servent à couvrir les régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.</li> </ul>
Risque lié aux fluctuations des prix des marchandises	<p>Nous sommes exposés à un risque lié au coût d'achat de carburant.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 25 % du cours de marché du carburant au 31 décembre 2020 serait un profit (une perte) de 3 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net lié aux activités poursuivies, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2020, nous avons conclu des swaps sur carburant à titre de couverture économique du coût d'achat de carburant en 2020 et 2021. La juste valeur des swaps sur carburant au 31 décembre 2020 correspondait à un actif de 3 millions \$.</li> <li>• Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Autres (charges) produits</i>.</li> </ul>
Risque de longévité	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le régime de retraite de Bell Canada a conclu une entente d'investissement en vue d'assurer la couverture d'une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 4 milliards \$.</li> </ul>

## JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil équivaut approximativement à leur juste valeur car leur durée résiduelle moyenne est courte, et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	31 DÉCEMBRE 2020		31 DÉCEMBRE 2019		
		VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	82	86	82	85
Titres d'emprunt et autres dettes	Dette à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	20 525	24 366	18 653	20 905

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF)	JUSTE VALEUR DE L'ACTIF (DU PASSIF)			DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) <sup>(2)</sup>
		PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) <sup>(1)</sup>		
<b>31 décembre 2020</b>					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup>	Autres actifs non courants	126	3	–	123
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(51)	–	(51)	–
Passif financier lié à MLSE <sup>(4)</sup>	Dettes fournisseurs et autres passifs	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	109	–	167	(58)
<b>31 décembre 2019</b>					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup>	Autres actifs non courants	129	2	–	127
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	165	–	165	–
Passif financier lié à MLSE <sup>(4)</sup>	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	71	1	128	(58)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les AERG liés aux activités poursuivies et les charges pour perte de valeur sont comptabilisées au poste Perte de valeur d'actifs dans les états du résultat net.

(4) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net.

## 6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible

dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Le tableau suivant présente les notations, qui sont considérées comme étant élevées, que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 4 mars 2021.

## PRINCIPALES NOTATIONS

4 MARS 2021	BELL CANADA <sup>(1)</sup>		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-2 (élevée)	P-2	A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)
Dette à long terme	BBB (élevée)	Baa1	BBB+
Dette à long terme subordonnée	BBB (faible)	Baa2	BBB
Actions privilégiées	BCE <sup>(1)</sup>		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Actions privilégiées	Pfd-3	-	P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)

(1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur leur pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au 4 mars 2021, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

## 6.7 Liquidité

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités en 2021. Se reporter à la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

## SOURCES DE LIQUIDITÉS

Les liquidités disponibles au 31 décembre 2020 totalisaient 3,8 milliards \$, dont 224 millions \$ sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, un montant de 400 millions \$ disponible aux termes de nos programmes de créances clients titrisées et un montant de 3,15 milliards \$ disponible aux termes de nos facilités de crédit bancaire engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 349 millions \$).

Nous prévoyons que nos liquidités disponibles, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2021 et un financement provenant des marchés financiers, notamment le papier commercial, nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2021 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2021 devaient excéder notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les

marchés financiers et de nos programmes de créances clients titrisées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

En 2021, grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, aux financements provenant des marchés financiers, aux programmes de créances clients titrisées et aux facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance des activités, ce qui comprend les acquisitions d'entreprises et les ventes aux enchères de spectre, ainsi que les paiements relatifs aux éventualités.

Nous surveillons constamment l'évolution rapide de la pandémie de COVID-19 pour en apprécier les conséquences sur nos activités, sur les marchés financiers et sur l'économie canadienne, dans le but de conserver une situation de trésorerie adéquate.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2020.

AU 31 DÉCEMBRE 2020	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTERS DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL EN COURS	MONTANT NET DISPONIBLE
<b>Facilités de crédit engagées</b>					
Facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion non garanties <sup>(1)(2)</sup>	3 500	–	–	349	3 151
Autres	106	–	106	–	–
<b>Total des facilités de crédit engagées</b>	<b>3 606</b>	<b>–</b>	<b>106</b>	<b>349</b>	<b>3 151</b>
<b>Total des facilités de crédit non engagées</b>	<b>1 939</b>	<b>–</b>	<b>1 082</b>	<b>–</b>	<b>857</b>
<b>Total des facilités de crédit engagées et non engagées</b>	<b>5 545</b>	<b>–</b>	<b>1 188</b>	<b>349</b>	<b>4 008</b>

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en novembre 2024 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en novembre 2022.

(2) Au 31 décembre 2020, le papier commercial en cours de Bell Canada inclut un montant de 274 millions \$ US (349 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 31 décembre 2020. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. En outre, certaines de nos conventions de titres d'emprunt nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions.

## 6 BESOINS DE LIQUIDITÉS

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2021, nos dépenses d'investissement prévues seront concentrées sur nos impératifs stratégiques, ce qui reflète un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services. Le 4 février 2021, Bell a annoncé une intensification des dépenses d'investissement représentant un montant de l'ordre de 1 milliard \$ à 1,2 milliard \$ sur deux ans afin de permettre à encore plus de Canadiens d'accéder à son réseau de fibre optique, à son service Internet résidentiel sans fil en région rurale et à son réseau 5G, une tranche d'environ 700 millions \$ de ce montant devant être investie en 2021. Ces investissements accrus seront financés en grande partie à même le produit de 933 millions \$ (après déduction de la dette et d'autres éléments) tiré de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données en 2020.

### CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite à cotisations définies (CD), ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Notre capitalisation prévue pour 2021 est présentée en détail dans le tableau suivant et est assujettie aux évaluations actuarielles qui seront menées à terme au milieu de 2021. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importantes ont été effectuées en date du 31 décembre 2019.

CAPITALISATION PRÉVUE POUR 2021	TOTAL
Régimes de retraite PD	180
Régimes de retraite CD	120
AAPE	70
<b>Total – régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, montant net</b>	<b>370</b>

### PAIEMENTS DE DIVIDENDES

En 2021, les dividendes en trésorerie à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2020, le dividende sur actions ordinaires annuel de BCE ayant augmenté de 5,1 %, pour s'établir à 3,50 \$ par action ordinaire, contre 3,33 \$ par action ordinaire. Cette augmentation s'applique au dividende payable le 15 avril 2021. La déclaration des dividendes est à la discrétion du conseil de BCE.

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2020, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

AU 31 DÉCEMBRE 2020	2021	2022	2023	2024	2025	PAR LA SUITE	TOTAL
<b>Passifs financiers comptabilisés</b>							
Dette à long terme	221	1 785	1 665	1 278	2 125	13 540	20 614
Effets à payer	392	–	–	–	–	–	392
Obligations locatives <sup>(1)</sup>	921	832	611	459	406	2 077	5 306
Emprunt garanti par des créances clients	1 050	–	–	–	–	–	1 050
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients	844	824	756	693	641	7 623	11 381
(Encaissements) versements nets d'intérêts sur swaps de devises et de taux d'intérêt variables	(1)	(1)	–	–	–	64	62
Passif financier lié à MLSE	149	–	–	–	–	–	149
<b>Engagements (arrangements hors bilan)</b>							
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	975	835	608	416	250	352	3 436
Obligations d'achat	545	479	331	225	144	269	1 993
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté	2	2	1	1	–	–	6
<b>Total</b>	<b>5 098</b>	<b>4 756</b>	<b>3 972</b>	<b>3 072</b>	<b>3 566</b>	<b>23 925</b>	<b>44 389</b>

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 950 millions \$.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Nos engagements à l'égard des contrats de location n'ayant pas encore pris effet comprennent les emplacements d'affichage extérieur ainsi que les biens immobiliers. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

## ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION ET GARANTIES (HORS BILAN)

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

## LITIGES

Dans le cours normal de nos affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information

actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 4 mars 2021, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Pour obtenir une description des litiges importants en cours au 4 mars 2021, se reporter à la rubrique intitulée Litiges dans la notice annuelle 2020 de BCE.

# 7 Faits saillants annuels et trimestriels

## 7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2020, 2019 et 2018, établies à partir des états financiers consolidés annuels préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

Les mesures d'urgence instaurées au Canada pour combattre la pandémie de COVID-19 ont perturbé considérablement les activités commerciales et de détail dans la plupart des secteurs économiques et eu des conséquences néfastes généralisées sur notre performance financière et opérationnelle pour la majeure partie de 2020. Par conséquent, les effets défavorables ont touché nos trois secteurs d'activité, les conséquences étant plus prononcées sur les secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média. Se reporter à la rubrique 1, *Vue d'ensemble – COVID-19*, du présent rapport de gestion pour plus de détails.

Le 1<sup>er</sup> juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la quasi-totalité de ses centres de données dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$. Nous avons reclassé les montants des exercices précédents liés à la vente dans les activités abandonnées dans nos états consolidés du résultat net et nos tableaux consolidés des flux de trésorerie afin que leur présentation soit cohérente avec celle de l'exercice considéré. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont été vendues ont cessé d'être amorties le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Au T4 2020, nous avons conclu la vente pour un produit de 933 millions \$ (après déduction de la dette et d'autres éléments) et comptabilisé un profit sur la vente, après impôt, de 211 millions \$. Le gain en capital résultant de la vente est annulé pour l'essentiel par la comptabilisation de reports en avant de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés antérieurement.

En 2020, nous avons modifié nos définitions du bénéfice net ajusté, du BPA ajusté et des flux de trésorerie disponibles afin d'exclure l'incidence des activités abandonnées, car celles-ci ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Par suite de cette modification, les chiffres des périodes antérieures ont été retraités à des fins de comparaison. Se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés*, du présent rapport de gestion pour plus de détails.

Comme il est exigé, nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous avons adopté IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés conformément à IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires particulières d'IFRS 16. L'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 a été reflété comme un ajustement apporté au déficit au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

	2020	2019	2018
<b>ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET</b>			
Produits d'exploitation			
Tirés des services	19 832	20 566	20 264
Tirés des produits	3 051	3 227	3 027
Total des produits d'exploitation	22 883	23 793	23 291
Coûts d'exploitation	(13 276)	(13 787)	(13 855)
BAlIA ajusté	9 607	10 006	9 436
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(116)	(114)	(136)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 475)	(3 458)	(3 110)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(929)	(886)	(852)
Charges financières			
Charges d'intérêts	(1 110)	(1 125)	(995)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(46)	(63)	(69)
Perte de valeur d'actifs	(472)	(102)	(200)
Autres (charges) produits	(194)	95	(146)
Impôt sur le résultat	(792)	(1 129)	(980)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 473	3 224	2 948
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	226	29	25
Bénéfice net	2 699	3 253	2 973
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 272	3 011	2 760
Actionnaires privilégiés	136	151	144
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	65	62	44
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 473	3 224	2 948
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 498	3 040	2 785
Actionnaires privilégiés	136	151	144
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	65	62	44
Bénéfice net	2 699	3 253	2 973
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué			
Activités poursuivies	2,51	3,34	3,07
Activités abandonnées	0,25	0,03	0,03
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	2,76	3,37	3,10
<b>RATIOS</b>			
Marge du BAlIA ajusté (%)	42,0 %	42,1 %	40,5 %
Rendement des capitaux propres (%) <sup>(1)</sup>	14,7 %	18,2 %	17,1 %

(1) Correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de BCE, excluant les actions privilégiées.

	2020	2019	2018
<b>ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>			
Immobilisations corporelles	27 513	27 636	24 844
Total de l'actif	60 665	60 146	57 100
Dette à court terme (y compris les effets à payer et les emprunts garantis par des créances clients)	2 417	3 881	4 645
Dette à long terme	23 906	22 415	19 760
Total des passifs non courants	31 065	28 961	25 982
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	20 989	21 074	20 363
Total des capitaux propres	21 329	21 408	20 689
<b>TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 754	7 958	7 384
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 540)	(4 036)	(4 386)
Dépenses d'investissement	(4 202)	(3 974)	(3 956)
Acquisitions d'entreprises	(65)	(51)	(395)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités abandonnées	892	(18)	(15)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(4 135)	(4 202)	(3 198)
Émission d'actions ordinaires	26	240	11
(Remboursement net) émission nette d'instruments d'emprunt	(638)	(1 209)	160
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(2 975)	(2 819)	(2 679)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(132)	(147)	(149)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(53)	(65)	(16)
Flux de trésorerie disponibles	3 348	3 738	3 489
<b>INFORMATION SUR LES ACTIONS</b>			
Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions)	904,3	900,8	898,6
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	904,4	903,9	898,2
Capitalisation boursière <sup>(1)</sup>	49 226	54 379	48 440
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,33	3,17	3,02
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	(3 011)	(2 857)	(2 712)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(136)	(151)	(144)
Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars)	54,43	60,16	53,93
Rendement total procuré aux actionnaires	(4,1)%	17,5 %	(5,6)%
<b>RATIOS</b>			
Intensité du capital (%)	18,4 %	16,7 %	17,0 %
Ratio cours/bénéfice (fois) <sup>(2)</sup>	19,72	17,85	17,40
<b>AUTRES DONNÉES</b>			
Nombre d'employés (en milliers)	51	52	53

(1) Correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

## 7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2020 et de 2019. Cette information trimestrielle n'est pas auditee, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion. Se reporter à la section 1, *Vue d'ensemble – COVID-19*, du présent rapport de gestion pour une description des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur nos résultats financiers de 2020.

	2020				2019			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 090	4 924	4 800	5 018	5 235	5 141	5 190	5 000
Tirés des produits	1 012	863	554	622	1 040	799	699	689
Total des produits d'exploitation	6 102	5 787	5 354	5 640	6 275	5 940	5 889	5 689
BALIA ajusté	2 404	2 454	2 331	2 418	2 484	2 568	2 572	2 382
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(52)	(26)	(22)	(16)	(28)	(23)	(39)	(24)
Amortissement des immobilisations corporelles	(872)	(876)	(869)	(858)	(854)	(852)	(879)	(873)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(233)	(232)	(234)	(230)	(224)	(225)	(220)	(217)
Charges financières								
Charges d'intérêts	(274)	(279)	(280)	(277)	(285)	(280)	(279)	(281)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(11)	(12)	(11)	(12)	(16)	(16)	(15)	(16)
Perte de valeur d'actifs	(12)	(4)	(449)	(7)	(96)	(1)	(1)	(4)
Autres (charges) produits	(38)	(29)	(80)	(47)	(18)	62	(54)	105
Impôt sur le résultat	(191)	(262)	(96)	(243)	(245)	(319)	(275)	(290)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	721	734	290	728	718	914	810	782
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	211	6	4	5	5	8	7	9
Bénéfice net	932	740	294	733	723	922	817	791
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires	678	686	233	675	667	859	754	731
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	889	692	237	680	672	867	761	740
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué								
Activités poursuivies	0,75	0,76	0,26	0,74	0,73	0,96	0,84	0,81
Activités abandonnées	0,23	0,01	–	0,01	0,01	–	0,01	0,01
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	0,98	0,77	0,26	0,75	0,74	0,96	0,85	0,82
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	904,4	904,3	904,3	904,1	903,8	901,4	899,5	898,4
AUTRES RENSEIGNEMENTS								
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 631	2 110	2 562	1 451	2 091	2 258	2 093	1 516
Flux de trésorerie disponibles	92	1 034	1 611	611	874	1 169	1 076	619
Dépenses d'investissement	(1 494)	(1 031)	(900)	(777)	(1 150)	(1 009)	(967)	(848)

## FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

PRODUITS D'EXPLOITATION	T4 2020	T4 2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	2 408	2 454	(46)	(1,9)%
Services sur fil de Bell	3 095	3 135	(40)	(1,3)%
Bell Média	791	879	(88)	(10,0)%
Éliminations intersectorielles	(192)	(193)	1	0,5 %
<b>Total des produits d'exploitation de BCE</b>	<b>6 102</b>	<b>6 275</b>	<b>(173)</b>	<b>(2,8)%</b>

BAIIA AJUSTÉ	T4 2020	T4 2019	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	903	931	(28)	(3,0)%
Services sur fil de Bell	1 312	1 348	(36)	(2,7)%
Bell Média	189	205	(16)	(7,8)%
<b>Total du BAIIA ajusté de BCE</b>	<b>2 404</b>	<b>2 484</b>	<b>(80)</b>	<b>(3,2)%</b>

Les **produits d'exploitation de BCE** ont diminué de 2,8 % au T4 2020 par rapport à la période correspondante de 2019. La diminution au T4 2020 est attribuable à des reculs dans nos trois secteurs d'activité découlant principalement des conséquences défavorables persistantes de la pandémie de COVID-19, l'incidence étant plus prononcée sur les produits tirés de la publicité dans les médias ainsi que sur les volumes de produits sans fil et les produits tirés des services d'itinérance sortante sans fil. La baisse d'un exercice à l'autre au T4 2020 reflète la réduction des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits, de 2,8 % et de 2,7 %, respectivement. La baisse des produits tirés des services au T4 2020 représente une amélioration séquentielle depuis le T2 2020 du fait de l'atténuation des conséquences de la pandémie de COVID-19.

Le **bénéfice net de BCE** a augmenté de 28,9 % au T4 2020 par rapport au T4 2019, principalement en raison de la hausse du bénéfice net lié aux activités abandonnées résultant du profit sur la vente, après impôt, de 211 millions \$ au T4 2020 à la suite de la conclusion de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données, des charges pour perte de valeur moins élevées pour le trimestre de notre secteur Bell Média et de la baisse de l'impôt sur le résultat. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution du BAIIA ajusté, l'augmentation de la dotation aux amortissements, la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et l'augmentation des autres charges.

Le **BAIIA ajusté de BCE** a diminué de 3,2 % au T4 2020 par rapport au T4 2019. Ce recul d'un exercice à l'autre représente toutefois une amélioration séquentielle depuis le T2 2020 du fait de l'atténuation des conséquences de la pandémie de COVID-19. La diminution du BAIIA ajusté au T4 2020 s'explique par des reculs dans nos trois secteurs d'activité principalement imputables à la baisse des produits des activités ordinaires, partiellement contrebalancée par la diminution des charges d'exploitation, en raison des répercussions continues de la pandémie de COVID-19. Ainsi, la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 39,4 % pour le T4 2020, ce qui représente une baisse de 0,2 point par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'effet moindre des produits tirés des services, partiellement contrebalancé par la diminution des charges d'exploitation.

Les **produits d'exploitation des Services sans fil de Bell** ont diminué de 1,9 % au T4 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, dans la foulée de la baisse des produits tirés des services ainsi que des produits d'exploitation tirés des produits. Le recul des produits tirés des services de 2,5 % d'un exercice à l'autre représente toutefois une amélioration séquentielle depuis le T2 2020. La diminution des produits tirés des services au T4 2020 est principalement attribuable à la baisse des produits tirés des services d'itinérance sortante découlant de la réduction des voyages d'abonnés en raison de la pandémie de COVID-19, à la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données et à l'incidence du report de l'application des hausses de prix du fait des accommodements consentis aux clients à cause de la pandémie de COVID-19. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services postpayés et prépayés. La diminution de 0,7 % d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation tirés des produits découle de la réduction du nombre d'activations brutes et du nombre de mises à niveau d'appareils attribuable à l'achalandage réduit dans nos canaux de distribution au détail du fait des restrictions liées à la COVID-19, en particulier lors des périodes très occupées du Vendredi fou et du Boxing Day, en partie compensée par l'augmentation des ventes d'appareils haut de gamme, les prix plus élevés des combinés et les rabais moins généreux.

Le **BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell** a diminué de 3,0 % au T4 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète une amélioration continue de la performance trimestrielle d'un exercice à l'autre depuis le T2 2020. La diminution du BAIIA ajusté au T4 2020 s'explique surtout par la baisse des produits des activités ordinaires, partiellement contrebalancée par la diminution des charges d'exploitation de 1,2 % d'un exercice à l'autre. Les charges d'exploitation moins élevées sont principalement attribuables à la baisse des commissions découlant de la diminution des désactivations d'abonnés, à la réduction des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications en raison de la diminution des produits tirés des services d'itinérance sortante à cause de la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à la baisse des coûts de la main-d'œuvre du fait des heures d'ouverture réduites des magasins en raison des restrictions liées à la COVID-19, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux pour soutenir le déploiement de notre réseau 5G. La marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits d'exploitation tirés des services sans fil, s'est établie à 37,5 %, en baisse de 0,4 point par rapport à la période correspondante de 2019, du fait de l'effet moindre des produits tirés des services, facteur contrebalancé par la diminution des charges d'exploitation.

Les **produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell** ont diminué de 1,3 % au T4 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits d'exploitation tirés des services et des produits. Les produits tirés des services ont diminué de 0,6 % d'un exercice à l'autre du fait de l'érosion continue des volumes de nos services voix, de notre service de télé par satellite et de nos services de données traditionnels ainsi que de la diminution des ventes de solutions d'affaires attribuable à la réduction des dépenses des clients et aux retards concernant l'accès aux locaux des clients en raison de la pandémie de COVID-19, du report des hausses de prix aussi attribuable à la pandémie de COVID-19 et de la contribution de l'élection fédérale en 2019. Ces facteurs ont été en partie compensés par l'expansion continue de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail et par l'effet des modifications de prix. Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 11,5 % au T4 2020 par rapport au T4 2019, en raison surtout des ventes importantes dans le secteur public au T4 2019 et de la réduction des dépenses des clients imputable à la pandémie de COVID-19.

Le **BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell** a diminué de 2,7 % au T4 2020 par rapport au T4 2019, en raison de la baisse des produits des activités ordinaires, partiellement compensée par la diminution des coûts d'exploitation. Les coûts d'exploitation moins élevés s'expliquent surtout par la diminution du coût des produits vendus et des coûts relatifs à la programmation et au contenu découlant de la baisse des produits des activités ordinaires, de même que par les économies au titre des coûts de la main-d'œuvre essentiellement attribuables aux économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs et la réduction des déplacements des employés en raison de la pandémie de COVID-19. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la hausse des coûts attribuable à la pandémie de COVID-19, principalement les coûts associés au redéploiement des employés, l'achat d'EPI et les coûts supplémentaires associés au nettoyage de bâtiments et aux fournitures, ainsi que les dépenses publicitaires plus élevées pour générer un plus grand nombre d'activations au cours du trimestre. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 42,4 % au T4 2020, en baisse de 0,6 point par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la réduction de l'effet des produits tirés des services.

Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont diminué de 10,0 % au T4 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Il s'agit toutefois d'une amélioration trimestrielle depuis le T2 2020, surtout attribuable à la demande plus élevée des annonceurs télé. Le recul d'un exercice à l'autre au T4 2020 est imputable à la baisse des produits tirés de la publicité qui s'explique essentiellement par les conséquences de la pandémie de COVID-19, lesquelles s'atténuent mais se poursuivent, et qui ont entraîné une diminution des dépenses des annonceurs sur l'ensemble des plateformes en raison de l'incertitude économique et des reports ou des annulations d'événements sportifs (début retardé des saisons 2020-2021 de la LNH et de la NBA et annulation de la saison de la CFL). Ces baisses ont été atténuées par la contribution de l'acquisition de V aux produits tirés de la publicité de la télé généraliste. Les produits tirés des frais d'abonnement ont aussi diminué d'un exercice à l'autre, en raison du renouvellement au T4 2019 de certains contrats avec des EDR, partiellement neutralisé par la croissance continue du nombre d'abonnés au service de diffusion directement aux consommateurs de Crave et aux services de diffusion en continu de sports.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a diminué de 7,8 % au T4 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration continue de la performance trimestrielle. Le recul d'un exercice à l'autre découle de la diminution des produits des activités ordinaires atténuée par les coûts d'exploitation moins élevés. La baisse des coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre s'explique surtout par la réduction des coûts liés à la programmation et à la production attribuable à la pandémie de COVID-19, du fait de la diminution des coûts au titre des droits de diffusion d'événements sportifs en raison des reports et des annulations d'événements sportifs, ainsi que par la baisse des coûts liés à la programmation canadienne et étrangère découlant des arrêts et des reports de production. Cette baisse des charges d'exploitation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des coûts liés à l'acquisition de V et de Noovo.ca.

Les dépenses d'investissement de BCE, de 1 494 millions \$ au T4 2020, ont augmenté de 29,9 % ou 344 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ainsi, le ratio d'intensité du capital correspondant s'est établi à 24,5 % pour le trimestre, en hausse de 6,2 points par rapport au ratio de 18,3 % enregistré au T4 2019. L'augmentation des dépenses d'investissement au T4 2020 s'explique par l'accroissement des activités de construction après le rythme plus lent des dépenses plus tôt dans l'année en raison de la pandémie de COVID-19. La hausse d'un exercice à l'autre résulte des dépenses plus élevées dans chacun de nos trois secteurs. Les dépenses d'investissement dans les services sans fil ont augmenté de 189 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison principalement du déploiement continu de notre réseau mobile 5G. Les dépenses d'investissement dans les services sur fil ont augmenté de 143 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison principalement du calendrier de nos dépenses alors que nous avons poursuivi le déploiement de nos réseaux FTTB et WTTB dans plus de collectivités. Les dépenses d'investissement de Bell Média ont augmenté de 12 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison de l'intégration de Noovo et des améliorations apportées aux réseaux et aux plateformes numériques.

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE, de 52 millions \$ au T4 2020, ont augmenté de 24 millions \$ par rapport au T4 2019, surtout en raison de la hausse des coûts liés aux acquisitions et autres, partiellement contrebalancée par la baisse des coûts liés aux indemnités de départ.

L'amortissement des immobilisations corporelles de BCE, de 872 millions \$ au T4 2020, a augmenté de 18 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison surtout du volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande ainsi que dans nos services de télé IP.

L'amortissement des immobilisations incorporelles de BCE, de 233 millions \$ au T4 2020, a augmenté de 9 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison essentiellement d'un volume accru d'immobilisations.

Les charges d'intérêts de BCE se sont élevées à 274 millions \$ au T4 2020, en baisse de 11 millions \$ par rapport au T4 2019, en raison principalement des taux d'intérêt moyens moins élevés, en partie contrebalancés par les niveaux d'endettement moyens plus élevés.

La perte de valeur d'actifs de BCE de 12 millions \$ au T4 2020 a diminué de 84 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison essentiellement des charges pour perte de valeur moins élevées pour le trimestre de notre secteur Bell Média.

Les autres charges de BCE, de 38 millions \$ au T4 2020, ont augmenté de 20 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison surtout de la diminution des profits sur placements découlant du profit réalisé au T4 2019 sur l'obligation de BCE de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de ses filiales, de l'augmentation des pertes d'exploitation sur les participations mises en équivalence, de la hausse des pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, et des coûts plus élevés liés au remboursement anticipé de la dette. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

L'impôt sur le résultat de BCE, de 191 millions \$ au T4 2020, a diminué de 54 millions \$ par rapport au T4 2019, essentiellement en raison de la valeur plus élevée des économies d'impôt non comptabilisées antérieurement et de la diminution du bénéfice imposable.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE s'est élevé à 889 millions \$ au T4 2020, soit 0,98 \$ par action, en hausse par rapport à 672 millions \$, soit 0,74 \$ par action, au T4 2019. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à la hausse du bénéfice net lié aux activités abandonnées résultant du profit sur la vente, après impôt, de 211 millions \$ au T4 2020 à la suite de la conclusion de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données, des charges pour perte de valeur moins élevées pour le trimestre de notre secteur Bell Média et de la baisse de l'impôt sur le résultat. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution du BAIIA ajusté, l'augmentation de la dotation aux amortissements, la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et l'augmentation des autres charges. Le bénéfice net ajusté a diminué pour s'établir à 731 millions \$ au T4 2020, comparativement à 784 millions \$ au T4 2019, et le BPA ajusté a diminué à 0,81 \$, par rapport à 0,86 \$ au T4 2019.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont élevés à 1 631 millions \$ au T4 2020, comparativement à 2 091 millions \$ au T4 2019. La diminution est principalement attribuable à la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle principalement de l'augmentation des créances clients résultant du niveau d'activité accru des consommateurs, notamment le volume plus élevé des ventes d'appareils sans fil aux termes du programme de financement d'appareils, et du calendrier des paiements aux fournisseurs, à la hausse de l'impôt sur le résultat payé en raison du calendrier des acomptes et au BAIIA ajusté moins élevé.

Les flux de trésorerie disponibles de BCE générés au T4 2020 se sont établis à 92 millions \$, comparativement à 874 millions \$ au T4 2019. Cette baisse est essentiellement imputable à la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées et des coûts liés aux acquisitions et autres coûts payés, et à la hausse des dépenses d'investissement.

## CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE SAISONNIER

Une partie des produits et des charges de nos secteurs varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers d'un trimestre à l'autre. La pandémie de COVID-19 a eu des effets importants sur nos activités et nos résultats financiers pour la majeure partie de 2020. Étant donné les incertitudes concernant la gravité et la durée de la pandémie de COVID-19, il est difficile pour le moment de prévoir l'incidence que la pandémie de COVID-19 aura sur nos activités et sur nos futurs résultats financiers. Par conséquent, les variations saisonnières décrites ci-dessous pourraient ne pas être entièrement représentatives des tendances observées au cours de la pandémie de COVID-19, qui a eu des répercussions sur le comportement des consommateurs, les dépenses de consommation et la façon dont nous exerçons nos activités, et qui continue d'en avoir. Il est donc difficile pour le moment d'estimer l'incidence qu'aura la pandémie de COVID-19 sur les tendances saisonnières qui caractérisent habituellement nos activités.

Les résultats d'exploitation des **Services sans fil de Bell** sont influencés par les dates de lancement de nouveaux appareils mobiles et les offres promotionnelles saisonnières, comme la période du retour en classe, le Vendredi fou et la période des fêtes, ainsi que par le niveau d'intensité de la concurrence dans l'ensemble. En raison de l'incidence saisonnière, les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant des mises à niveau d'appareils dans le cadre des renouvellements de contrats sont habituellement plus élevées au troisième et au quatrième trimestre. En ce qui concerne la FMU, nous avons enregistré historiquement des augmentations séquentielles saisonnières aux deuxième et troisième trimestres, en raison des niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours du printemps et de l'été, suivis habituellement par des diminutions séquentielles saisonnières aux quatrième et premier trimestres. Cependant, cette incidence saisonnière sur la FMU s'est atténuée, du fait que les forfaits offrant des options voix et données illimitées sont de plus en plus répandus; ainsi, la variabilité des frais facturés pour l'utilisation des services de données est moindre.

Les produits tirés des **Services sur fil de Bell** ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre, en raison des ventes historiquement plus élevées de produits de données et d'équipements aux clients d'affaires. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses des clients. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les résultats d'exploitation globaux des services sur fil.

Les produits tirés de **Bell Média** et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Ces variations découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la LNH et de la NBA et la Coupe du Monde de soccer, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

# 8 Cadre réglementaire

## 8.1 Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Téléclic, société en commandite (Télébec) et Norouestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par la réglementation et les politiques de divers organismes de réglementation, et par les décisions rendues par ceux-ci, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, et d'autres ministères du gouvernement fédéral, en particulier l'ISDE et le Bureau de la concurrence. En raison de la pandémie de COVID-19, de nouvelles lois ou réglementations pourraient être adoptées ou promulguées, selon le cas, de même que des initiatives et des procédures réglementaires, des consultations ou des prises de positions des gouvernements, ce qui pourrait imposer des contraintes supplémentaires à nos activités et entraver notre capacité de rivaliser avec la concurrence sur le marché.

De façon plus particulière, le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications de détail lorsqu'il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence est suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de télécommunications sur fil et sans fil de détail. Le CRTC peut également nous imposer de donner accès à nos réseaux sur fil et sans fil à nos concurrents et dicter les tarifs que nous pouvons leur demander. En particulier, actuellement, il rend obligatoire l'accès haute vitesse de gros pour les services filaires à large bande et les services sans fil nationaux d'itinérance. L'ajout d'autres services obligatoires et l'imposition de tarifs de gros moins pourraient nous dissuader d'investir dans les améliorations et le prolongement des réseaux, réduire notre marge de manœuvre, influer sur la structure du marché, améliorer la position commerciale de nos concurrents, avoir une incidence sur le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités. Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédistribution et de radiodiffusion sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

## EXAMEN DE LOIS IMPORTANTES

Le 5 juin 2018, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et la ministre du Patrimoine canadien ont annoncé le lancement d'un examen de la *Loi sur la radiodiffusion*, de la *Loi sur la radiocommunication* et de la *Loi sur les télécommunications*. Cet examen a pour but de moderniser le cadre législatif en tenant compte des nouvelles réalités dans les secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications. Il a été mené par un groupe d'experts externes qui avaient pour tâche de consulter les membres de ces industries ainsi que les consommateurs canadiens. Le 29 janvier 2020, ces experts ont présenté un rapport assorti de 97 recommandations. La modification de ces lois importantes est susceptible d'avoir une incidence significative sur nos activités en radiodiffusion, en télécommunications et dans le sans-fil.

Le 3 novembre 2020, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-10 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*. Selon l'une des principales modifications proposées, les entreprises de diffusion en ligne nationales et étrangères qui exercent des activités au Canada pourraient devoir contribuer au système de radiodiffusion canadien de la façon que le CRTC jugera appropriée. Les modalités de cette contribution seront déterminées dans le cadre de processus de consultation publique du CRTC et seront appliquées sous forme de conditions imposées par le CRTC. Il est prévu que d'autres changements visant à moderniser complètement la *Loi sur la radiodiffusion* seront apportés à une date ultérieure.

Il est difficile de prédire quelles seront les autres recommandations du groupe d'experts qui pourraient être adoptées par le gouvernement, le cas échéant, et de déterminer si le projet de loi C-10 recevra la sanction royale et à quel moment les changements pourraient entrer en vigueur. L'incidence éventuelle de ces recommandations et des projets de modification à la *Loi sur la radiodiffusion* sur nos activités et nos résultats financiers demeure donc incertaine à l'heure actuelle.

## 8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Téléclic et Norouestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression *entreprises de télécommunications*, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les services de télécommunications, à moins que les services en question ne soient exemptés ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. Le CRTC peut exempter toute une catégorie

d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris celles du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

## EXAMEN DES SERVICES SANS FIL MOBILES

Le 28 février 2019, le CRTC a lancé son examen planifié du cadre réglementaire des services sans fil mobiles. L'instance vise à considérer des modifications à apporter au cadre réglementaire régissant les services sans fil élaboré en 2015. Les principales questions soulevées dans le cadre de la consultation du CRTC portent notamment sur i) la concurrence dans le marché de détail; ii) le cadre réglementaire actuel régissant les services sans fil mobiles de gros, particulièrement l'accès des exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) aux services de gros et iii) l'avenir des services sans fil mobiles au Canada, particulièrement la réduction des obstacles au déploiement de l'infrastructure. En ce qui concerne les ERMV, le CRTC a exprimé l'opinion préliminaire selon laquelle les entreprises de services sans fil nationales devraient permettre aux ERVM d'avoir accès aux services de gros. Le CRTC a tenu une audience publique en février 2020 et une décision est attendue en 2021. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette consultation sur nos activités et nos résultats financiers. Néanmoins, une décision du CRTC rendant obligatoire l'accès des ERMV aurait une incidence défavorable sur notre capacité à investir dans nos réseaux autant que nous l'avons fait dans le passé et, par conséquent, compromettrait notre capacité à investir dans les réseaux de prochaine génération.

## SERVICE D'ACCÈS DE GROS DÉGROUPE OBLIGATOIRE AUX RÉSEAUX FTTP

Le 22 juillet 2015, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326, le CRTC a ordonné la mise en place d'un nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, dont l'accès aux installations utilisant la technologie FTTP. La première étape de sa mise en œuvre s'est déroulée uniquement en Ontario et au Québec. Cette décision défavorable liée à la réglementation pourrait avoir une incidence sur la nature de nos décisions futures en matière d'investissement dans la technologie FTTP, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. Plus particulièrement, l'introduction par le CRTC des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP dissuade les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales.

Le 29 août 2017, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2017-312, le CRTC a établi les tarifs provisoires pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé. Les tarifs définitifs ne sont pas encore déterminés. Le 11 juin 2020, le CRTC a lancé une nouvelle instance (Voir *Examen de la configuration du réseau pour l'accès de gros dégroupé*) visant à réexaminer la configuration réseau pour le service d'accès haute vitesse de gros dégroupé qu'il a rendu obligatoire en 2015 et a suspendu la fixation des tarifs provisoires et des modalités tarifaires qui avaient été établis en 2017 jusqu'à nouvel ordre. Si les tarifs définitifs imposés diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, cela pourrait influer sur notre stratégie d'investissement, favoriser la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

## DEMANDE DU CORC CONCERNANT LES SERVICES À LARGE BANDE DE DÉTAIL FOURNIS AU MOYEN DE LA TECHNOLOGIE FTTP

Le 8 janvier 2021, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. (CORC) a présenté au CRTC une demande visant à obtenir une ordonnance obligeant Bell Canada et d'autres grands fournisseurs à vendre des services à large bande de détail fournis au moyen de la technologie FTTP aux fournisseurs de services Internet à un tarif réduit par rapport au prix de détail. Les fournisseurs de services Internet revendraient ensuite ces services sous leurs propres marques. Le CORC a proposé que l'obligation de donner accès aux services de détail fournis au moyen de la technologie FTTP soit en vigueur jusqu'à ce que le CRTC ait terminé l'examen de toutes les instances se rapportant aux services haute vitesse de gros qui sont en cours ou qui le seront dans un avenir rapproché. La mise en œuvre de la proposition du CORC aurait pour effet de dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales, en plus d'améliorer la position commerciale de nos concurrents et d'avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

## EXAMEN DES TARIFS DES SERVICES D'ACCÈS HAUTE VITESSE DE GROS FOURNIS AU MOYEN DE LA TECHNOLOGIE FTTN

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux FTTN ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016 (la décision). Selon les estimations, cette décision pourrait se traduire pour Bell Canada par une augmentation des coûts supérieure à 100 millions \$, si elle n'est pas infirmée ou autrement modifiée. En réaction à cette décision, Bell Canada a procédé à une réduction équivalant à environ 200 000 foyers de son plan de déploiement du service Internet sans fil à large bande pour les petites villes et les collectivités rurales.

Bell Canada et cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Eastlink, Rogers, Shaw et Vidéotron) (collectivement, les « demandeurs ») ont obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision auprès de la Cour d'appel fédérale, et celle-ci a autorisé la suspension de la décision jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue. Le 10 septembre 2020, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel et lève la suspension. La demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada faite par les demandeurs a été rejetée le 25 février 2021.

Les demandeurs et TELUS Communications Inc. ont aussi présenté au CRTC des demandes de révision et de modification de la décision. Le 28 septembre 2020, le CRTC a suspendu la décision jusqu'à ce qu'il ait pris une décision définitive concernant les demandes de révision et de modification. Les demandeurs et TELUS Communications Inc. ont également interjeté appel de la décision devant le Conseil des ministres fédéral. Le 19 août 2020, le Conseil des ministres fédéral a rendu un décret indiquant qu'une nouvelle décision du CRTC concernant les demandes de révision et de modification de la décision était à venir. Sans toutefois annuler la décision, le décret précise néanmoins que « les tarifs définitifs établis dans la décision ne concilient pas adéquatement dans tous les cas les objectifs du cadre de services de gros ». L'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs sensiblement inférieurs aux tarifs actuellement pratiqués sur le marché ou l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs pourrait améliorer la position commerciale de nos concurrents, avoir des répercussions plus importantes sur notre stratégie d'investissement et nuire à nos résultats financiers.

## EXAMEN DE LA CONFIGURATION RÉSEAU POUR LE SERVICE D'ACCÈS DE GROS DÉGROUPE

Le 11 juin 2020, le CRTC a lancé une instance visant à réexaminer la configuration réseau pour le service d'accès haute vitesse de gros dégroupé devant être fourni par Bell Canada et les grandes entreprises de câblodistribution. La consultation a pour but l'adoption d'un modèle applicable aux fournisseurs d'accès de gros à l'échelle du pays. Elle pourrait aussi déboucher sur l'adoption, pour Bell Canada, d'un niveau de dégrouppement différent de celui qui a été imposé en 2015, comme il est expliqué plus haut sous *Service d'accès de gros dégroupé obligatoire aux réseaux FTTP*. Le lancement de cette nouvelle consultation a suspendu l'établissement des tarifs définitifs du service d'accès haute vitesse dégroupé fourni par Bell Canada, et les tarifs provisoires actuels resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Des révisions facilitant l'accès des revendeurs à l'accès de gros dégroupé et/ou l'imposition de tarifs définitifs qui diffèrent considérablement des tarifs proposés par Bell Canada pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, améliorer la position commerciale des revendeurs de services d'accès haute vitesse et avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

## EXAMEN DE LA MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE GROS

Le 24 avril 2020, le CRTC a lancé une instance visant à réexaminer la méthode qu'utilise actuellement le CRTC pour fixer les tarifs des services de télécommunications de gros obligatoires. L'instance a pour but d'évaluer la méthode la plus appropriée pour faire en sorte que ces tarifs soient justes et raisonnables et établis de manière efficace. Elle pourrait déboucher sur l'adoption d'une nouvelle méthode d'établissement des coûts qui diffère substantiellement de l'actuelle méthode d'établissement des coûts « de la Phase II ». La Phase II est une méthode d'établissement des coûts différentiels prospective actuellement utilisée par le CRTC pour fixer les tarifs des services de gros réglementés. Si l'actuelle méthode d'établissement des coûts de la Phase II était révisée ou remplacée, les changements ainsi apportés pourraient donner lieu à une méthode d'établissement des coûts plus efficace et plus transparente, ou à un processus d'établissement des coûts qui favorise les revendeurs et dissuade les investissements dans les installations. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

### 8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence significative sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir

## EXAMEN DU CRTC CONCERNANT L'ACCÈS AUX POTEAUX

Le 30 octobre 2020, la CRTC a amorcé une instance pour solliciter des propositions sur les mesures réglementaires possibles pour améliorer l'efficacité de l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises de télécommunications, comme Bell Canada. Dans le cadre de l'instance, le CRTC a expressément invité les parties à fournir des observations sur les questions suivantes : devrait-il y avoir un délai maximum pour effectuer les travaux de préparation? les occupants d'un poteau de télécommunication devraient-ils tous être responsables des coûts liés à l'entretien nécessaire et aux travaux de réparation? devrait-il y avoir une limite dans la durée pendant laquelle un propriétaire de poteau peut réserver une capacité de réserve sur un poteau? le CRTC pourrait-il et devrait-il prendre des mesures dans les limites de sa compétence pour améliorer l'accès aux poteaux appartenant à une entreprise de services publics? Nous avons apporté des améliorations à nos procédures d'accès aux poteaux et avons demandé l'autorisation du CRTC pour planter un processus de réalisation des travaux de préparation d'un coup, avec essai préalable au Québec. Cette procédure pourrait entraîner d'autres modifications de notre processus réglementaire actuel concernant l'accès aux poteaux. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

## RÈGLES CANADIENNES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE DES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur l'Investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes.

une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédistribution et de radiodiffusion sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

## 8.4 Loi sur la radiocommunication

ISDE réglemente l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* en vue d'assurer le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Les entreprises qui souhaitent exploiter un réseau sans fil au Canada doivent être titulaires d'une licence de spectre. Conformément au *Règlement sur la radiocommunication*, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

### DÉCISION ET CONSULTATION D'ISDE CONCERNANT LE SPECTRE DANS LA BANDE DE 3 500 MHz ET D'AUTRES SPECTRES

Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document *Décision sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et décisions préliminaires sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*. ISDE a décidé de permettre une utilisation flexible (soit la permission d'utiliser le spectre tant pour les services fixes que les services mobiles) dans la bande de 3 450 à 3 650 MHz. ISDE pourra ainsi délivrer des licences d'utilisation flexible dans cette gamme de fréquences. ISDE exigera que les titulaires actuels restituent une partie de leurs licences actuelles en contrepartie d'une licence d'utilisation flexible à la suite de l'enchère. Les titulaires actuels qui détiennent des licences d'utilisation fixe pour 75 MHz ou plus de spectre dans une zone donnée pourront présenter une demande pour une nouvelle licence d'utilisation flexible du spectre de 60 MHz dans cette zone; ceux qui détiennent 50 MHz de spectre pourront présenter une demande pour 50 MHz; et tous les autres titulaires de licences pourront présenter une demande pour 20 MHz. Les titulaires actuels pourront poursuivre leurs activités si cela n'entrave pas le déploiement des systèmes des nouveaux titulaires de licences. S'ils sont tenus d'effectuer la transition, les titulaires bénéficieront d'une période de protection de six mois à trois ans, selon la taille du centre de population dans leur zone de service. Comme il est expliqué à la rubrique *Consultation d'ISDE concernant le spectre dans la bande de 3 800 MHz* ci-dessous, ISDE a lancé une consultation pour déterminer la quantité de spectre qui serait attribuée pour l'utilisation flexible dans la bande de 3 700 à 4 200 MHz. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence éventuelle des résultats de cette décision et des futurs processus connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

### VENTE AUX ENCHÈRES DE SPECTRE DANS LA BANDE DE 3 500 MHz

Le 5 mars 2020, ISDE a publié son cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3500 MHz qui régira les enchères relatives aux licences de spectre de la bande de 3500 MHz. ISDE réservera 50 MHz du spectre aux fournisseurs de services régionaux dans toutes les régions où au moins 50 MHz de spectre seront mis aux enchères ou la totalité du spectre disponible dans les régions qui présentent une population importante et où moins de 50 MHz de spectre est disponible. Les licences mises aux enchères auront une période de validité de 20 ans et les licences de spectre réservé ne seront pas transférables aux entités non admissibles au spectre réservé pour les 5 à 7 premières années de

la période de validité de la licence. Par ailleurs, les titulaires de licences devront atteindre des objectifs généraux pour ce qui est de la couverture dans chacune des zones de service dans les 5, 10 et 20 années suivant la délivrance des licences. Les titulaires de licences qui opèrent les réseaux LTE actuels seront soumis à des exigences de déploiement additionnelles, selon la couverture du réseau LTE qu'ils offrent actuellement. Bien que l'adoption de dispositions sur le spectre réservé limite la portion du spectre pour laquelle Bell Mobilité peut soumissionner, ISDE n'imposera pas de plafonnement de spectre aux titulaires de licences. Les soumissions dans le cadre des enchères devaient initialement commencer le 15 décembre 2020, mais cette date a été reportée au 15 juin 2021.

### CONSULTATION D'ISDE CONCERNANT LE SPECTRE DANS LA BANDE DE 3 800 MHz

Le 27 août 2020, ISDE a lancé une *Consultation sur le cadre technique et politique concernant le spectre de la bande de 3 650 à 4 200 MHz et modifications à l'attribution des fréquences de la bande de 3 500 à 3 650 MHz*. Dans le cadre de cette consultation, ISDE lance un appel à commentaires concernant la manière d'instaurer des services fondés sur une utilisation flexible (services fixes et mobiles) dans la bande de fréquences de 3 650 à 4 200 MHz (appelée la bande de 3 800 MHz) et sur la quantité de spectre à rendre disponible. ISDE propose de libérer la bande de fréquences de 3 700 à 4 000 MHz des services par satellites fixes (à quelques exceptions près) d'ici décembre 2023 afin d'accueillir les services fondés sur une utilisation flexible. ISDE propose aussi de déplacer les services à large bande sans fil, de la bande de 3 650 à 3 700 MHz vers celle de 3 900 à 3 980 MHz. De plus, ISDE sollicite des commentaires sur la proposition par Telesat Canada (Telesat) d'attribuer des licences de service d'utilisation flexible dans la bande de 3 700 à 3 900 MHz par l'entremise d'une vente privée sur le marché secondaire et de libérer le spectre dans la bande de 3 900 à 4 100 MHz pour la rendre disponible aux fins des services d'utilisation flexible par le truchement d'une future mise aux enchères d'ISDE. Il est impossible de déterminer clairement l'incidence que pourraient avoir les résultats de cette consultation et les futures procédures connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

### DÉCISION SUR LA LIBÉRATION DU SPECTRE DES ONDES MILLIMÉTRIQUES À L'APPUI DE LA TECHNOLOGIE 5G

Le 5 juin 2019, ISDE a publié sa *Décision sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G*. Dans cette décision, ISDE a annoncé la transition du spectre dans les bandes de 26 GHz, de 28 GHz et de 37 à 40 GHz de l'utilisation par satellite à l'utilisation flexible (c.-à-d., utilisation mobile ou fixe). ISDE permettra une utilisation exempte de licence dans la bande de 64 à 71 GHz en régime de non-brouillage et de non-protection. ISDE a indiqué que les détails et les règles spécifiques seraient précisés dans le cadre d'une ou de plusieurs futures consultations. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence éventuelle des résultats de cette décision et des futurs processus connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

## 8.5 Loi sur Bell Canada

Entre autres choses, la *Loi sur Bell Canada* restreint la façon dont les actions avec droit de vote de Bell Canada et les installations de Bell Canada peuvent être vendues ou transférées. Plus particulièrement, aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite

de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

## 8.6 Autres lois importantes

### EXAMEN DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Le 13 décembre 2017, le gouvernement fédéral a adopté une motion au Parlement afin de commencer officiellement un examen de la *Loi sur le droit d'auteur*. Cet examen est imposé par la *Loi sur le droit d'auteur* qui exige que son contenu fasse l'objet d'un examen quinquennal. Le comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, en collaboration avec le comité permanent du patrimoine canadien, a dirigé le processus qui a commencé en février 2018. Le comité permanent du patrimoine canadien a publié son rapport le 15 mai 2019 et le comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie a publié le sien le 3 juin 2019. Chaque comité a fait une série de recommandations à l'égard des droits des titulaires et utilisateurs canadiens d'un droit d'auteur et de l'efficacité de la législation canadienne en matière de droit d'auteur. Pour l'instant, il est impossible de savoir si ces rapports donneront lieu à des modifications de la *Loi sur le droit d'auteur* ni quelle sera l'incidence de toute modification éventuelle sur nos activités et nos résultats financiers.

### EXAMEN DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DU CRTC S'APPLIQUANT À NOROUESTEL

Le 2 novembre 2020, le CRTC a lancé une instance visant à examiner le cadre réglementaire s'appliquant à Norouestel et l'état des services de télécommunications dans le Nord canadien. Cette instance pourrait se solder par des modifications du cadre réglementaire qui s'applique actuellement à Norouestel, notamment en ce qui a trait à des questions comme les tarifs, l'accès de gros et les subventions. Des modifications du cadre réglementaire actuel pourraient se traduire par de nouvelles subventions et une marge

de manœuvre tarifaire accrue pour Norouestel, ce qui favoriserait les investissements, ou elles pourraient donner lieu à des limitations tarifaires ou à d'autres obligations concernant l'accès de gros, ce qui pourrait dissuader les investissements dans le Nord. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

### PROJET DE LOI C-11 : LOI DE 2020 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DU NUMÉRIQUE

Le 17 novembre 2020, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a déposé le projet de loi C-11 intitulé *Loi de 2020 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*. S'il est adopté, le projet de loi mettra en place une nouvelle loi sur la vie privée destinée au secteur privé au Canada, la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (la « LPVPC »), et un nouveau Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données. Les changements proposés au régime de protection de la vie privée en vigueur au Canada portent sur de nouveaux droits à la portabilité des données et un nouveau droit privé d'action pour les particuliers. La LPVPC prévoit de nouveaux outils d'application rigoureux qui donneront au Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données nouvellement constitué le pouvoir d'imposer, sur recommandation du commissaire à la vie privée du Canada, des sanctions administratives péquénaires pouvant aller jusqu'à 10 millions \$ ou 3 % du revenu global, si ce montant est plus élevé, et, dans certains cas de manquements plus sévères, jusqu'à 25 millions \$ ou 5 % du revenu global, si ce montant est plus élevé. La date d'entrée en vigueur n'a pas encore été annoncée, mais les déclarations publiques du ministre indiquent que la nouvelle loi devrait entrer en vigueur en 2022.

# 9 Risques d'entreprise

Par risque, nous entendons la possibilité que se produise un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter aux sections et aux rubriques suivantes pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant, ainsi que l'analyse des risques liés à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture économique générale présentée à la section 3.2, Principaux risques d'entreprise, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

## RISQUES PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES RUBRIQUES ET SECTION DU PRÉSENT RAPPORT DE GESTION

## RUBRIQUES ET SECTION DE RÉFÉRENCE

Environnement concurrentiel	Section 3.2, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité (sous-section Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur)</i>
Cadre réglementaire	Section 3.2, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i>
Gestion de la sécurité	Section 3.2, <i>Principaux risques d'entreprise</i>
Risques liés en particulier à nos secteurs des Services sans fil de Bell, des Services sur fil de Bell et de Bell Média	Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité (sous-section Principaux risques d'entreprise de chaque secteur)</i>

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation sont présentés ci-après.

## TRANSFORMATION DES TECHNOLOGIES/DE L'INFRASTRUCTURE

*Notre incapacité à transformer nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client à tous les points d'interaction dans le contexte d'une gamme de produits et de services de premier plan en constante évolution, tout en aplanissant notre structure de coûts, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.*

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes des clients et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. La disponibilité de réseaux et de technologies logicielles améliorées procure en outre la base nécessaire pour offrir des connexions supérieures et plus rapides, une efficacité de connexion qui s'est traduite par une croissance considérable du nombre d'applications IoT. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de l'infrastructure de nos réseaux et de nos TI. Notre incapacité à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ou à investir et à évoluer dans la bonne direction dans un contexte où les modèles d'affaires changent, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En particulier, les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à utiliser de nouvelles technologies ainsi que des technologies en évolution et en développement, comme la virtualisation des fonctions réseau, la mise en réseau SDN (pour Software-Defined Networking), les technologies infonuagiques, les logiciels libres, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique. Elles visent également à transformer nos réseaux et nos systèmes au moyen du regroupement, de la virtualisation et de l'automatisation en vue d'atteindre nos objectifs qui sont d'offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, ainsi que de fournir des fonctions omnicanaux à nos clients, d'assurer la meilleure qualité et expérience client qui soit et de développer une nouvelle infrastructure réseau permettant une structure de coûts concurrentielle et une croissance rapide de la capacité. Les activités liées à une telle évolution exigent un changement de nature opérationnelle et culturelle. L'harmonisation de la technologie, du développement de produits et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources. Notre incapacité à transformer assez rapidement nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client à tous les points d'interaction dans le contexte d'une gamme de produits et de services de premier plan en constante évolution, tout en aplanissant notre structure de coûts, pourrait limiter notre capacité à rivaliser avec la concurrence sur le plan des zones de couverture, de l'expérience en matière de service et de la structure de coûts et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Si nous n'arrivons pas à réaliser ce projet conformément à nos calendriers de déploiement tout en maintenant la disponibilité et la performance des réseaux pendant le processus de migration, nous pourrions perdre des clients en raison de la piètre performance du service, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à optimiser les infrastructures, les processus et les technologies adaptables afin de nous ajuster rapidement et efficacement aux habitudes et aux comportements en mutation de nos clients et à tirer parti des services IP dans toutes les facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client, ce qui limiterait ou éliminerait l'aspect pratique d'une fonction libre-service complète, l'approvisionnement en temps réel, les économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, et aurait une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.

Parallèlement à notre orientation sur l'investissement dans les technologies de prochaine génération, des décisions défavorables liées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur la nature de nos décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, la diminution par le CRTC des tarifs des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTN ou FTTP, l'élargissement possible de l'accès obligatoire à nos réseaux ou l'imposition d'obligations pour les services de gros sur les réseaux sans fil dissuade les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération. Notre incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse et stratégique pourrait limiter notre capacité à faire concurrence, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus.

D'autres exemples de risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de notre transformation des technologies/de l'infrastructure comprennent les suivants :

- La pandémie de COVID-19 pourrait donner lieu à des coûts supplémentaires, des retards, la non-disponibilité du matériel et des matières premières ou l'incapacité d'accéder aux locaux des clients, ainsi qu'à la non-disponibilité des employés ou de ceux des fournisseurs ou entrepreneurs, que ce soit pour cause de mesures gouvernementales, de maladie, de quarantaines, d'absentéisme, d'initiatives de réduction des effectifs ou d'autres restrictions, facteurs qui pourraient tous entraver notre capacité d'assurer l'expansion de nos réseaux ou d'amorcer, de poursuivre ou d'achever les projets de déploiement de réseaux planifiés ou d'autres projets planifiés.
- Nous devons, à l'instar des autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, être en mesure d'acheter en temps opportun et à un coût raisonnable, de l'équipement et des services liés aux réseaux de grande qualité auprès de tiers fournisseurs (se reporter à la section *Dépendance aux tiers fournisseurs* ci-dessous pour obtenir des renseignements supplémentaires).

- La construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait faire augmenter le coût et retarder le déploiement des technologies FTTP, WTTP et sans fil.
- La canalisation sous-optimale des capitaux dans la construction des réseaux, la mise à niveau de l'infrastructure et des processus ainsi que l'amélioration du service à la clientèle pourraient contrecarrer les efforts que nous déployons pour faire face à la concurrence.
- Le déploiement du service s'appuyant sur la technologie WTTP et des services mobiles 5G pourrait subir l'incidence de divers facteurs, y compris des facteurs environnementaux ayant des répercussions sur la couverture et les coûts.
- La plus forte demande pour une vitesse et une capacité Internet accrues, qui s'ajoute aux politiques et aux initiatives gouvernementales, crée des tensions en ce qui a trait à l'emplacement géographique et au rythme privilégiés pour le déploiement des réseaux FTTP et WTTP.
- La dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation des clients et l'expérience en matière de service créent le besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours.
- Les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution de la durée d'utilité des technologies existantes et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.
- Au fur et à mesure que les habitudes de consommation de contenu évoluent et que le nombre d'options de visionnement augmente, notre capacité à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés et d'augmenter l'engagement des clients et les sources de produits des activités ordinaires pourrait être compromise par l'investissement considérable nécessaire au développement de logiciels et aux réseaux.
- La gestion efficace de l'élaboration et de la mise en œuvre en temps opportun de solutions pertinentes permettant de suivre le rythme de l'adoption de l'IoD dans les secteurs de la vente au détail, des entreprises et des organismes gouvernementaux pourrait être difficile.
- Nous devons être en mesure de tirer profit des nouvelles occasions afin d'atteindre nos objectifs commerciaux, comme celles créées par les mégadonnées, qui poseront de nombreux défis, comme l'évolution de la perception des clients et les modifications de nature juridique et réglementaire. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file dans ce domaine, en acquérant les compétences connexes liées aux ventes, aux services et à l'exploitation qui respectent les valeurs sociales ainsi que les exigences prévues par la loi et la réglementation, nous pourrions rater d'importantes occasions de faire croître nos activités à l'aide de l'information commerciale améliorée et d'un modèle de service à la clientèle plus proactif.

## EXPÉRIENCE CLIENT

*Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle afin d'éviter la détérioration de la marque et d'autres incidences défavorables sur nos activités et notre performance financière.*

Alors que les attentes des clients en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable et constante reposant sur une proposition de valeur raisonnable pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. L'efficacité du service à la clientèle dépend de notre capacité à offrir des solutions simples

dont la qualité est constante et élevée aux clients dans les meilleurs délais et selon des modalités convenues mutuellement. Cependant, la complexité de nos activités découlant des multiples plateformes technologiques, systèmes de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, ainsi que d'une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles et de gammes de produits, dans le contexte d'une imposante clientèle et d'un grand nombre d'employés qui doivent continuellement être formés, suivis et remplacés, peut réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts et pourrait créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation, des erreurs liées aux services ou

autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction des clients, leur acquisition et leur fidélisation. Ces difficultés peuvent devenir plus importantes au fur et à mesure que les services se complexifient. L'attention médiatique sur les plaintes des clients pourrait également détériorer notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle.

Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients sont habitués de mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels et de médias sociaux. Ces demandes des clients se sont intensifiées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et, même si nous avons lancé de nouveaux services et de nouveaux outils, dont des solutions autogérées visant à accélérer l'évolution de l'expérience client, nous ne pouvons prévoir si ces services et outils seront suffisants pour répondre aux attentes de clients. L'intensification des transactions en ligne pendant la pandémie de COVID-19 dans le contexte des fermetures et d'une fréquentation réduite des magasins a entravé notre capacité de tirer parti de notre vaste réseau de détail pour augmenter le

nombre d'abonnés et vendre nos produits et nos services, et cette situation pourrait se poursuivre pour la durée de la pandémie de COVID-19 et par la suite, et même s'aggraver si les fermetures temporaires de nos points de vente au détail étaient maintenues. Notre incapacité à développer de véritables fonctions omnicanaux et à améliorer les outils en libre-service pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque.

Dans le contexte d'une dynamique concurrentielle en pleine évolution, il est de plus en plus important d'avoir une compréhension globale de la relation client dans l'environnement multi-produits et d'offrir une expérience caractérisée par sa simplicité et sa fluidité, à un juste prix. Notre incapacité à améliorer l'expérience client par le truchement de la numérisation et d'un service uniforme et rapide proposant des solutions sur demande clés en main, avant et après les opérations de vente, en recourant à de nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, tout en continuant de faire évoluer nos réseaux, pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque.

## PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

*Nos réseaux et nos systèmes de TI servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de service.*

Notre capacité à fournir de façon constante des services sans fil, sur fil et de médias aux clients dans un contexte d'exploitation complexe et en constante évolution est essentielle à la réussite continue de nos activités. En effet, la demande d'une capacité de réseau nécessaire pour alimenter les applications de télé et d'autres offres de contenu et applications qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux sur fil et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence défavorable sur leur performance et notre capacité à fournir des services. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou plus anciens pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière. En outre, comme nous nous orientons vers des technologies plus récentes, y compris la mise en réseau SDN et les services en nuage, nous devrons envisager la possibilité d'une certaine instabilité transitoire.

Les mesures de confinement et de télétravail mises en œuvre par les gouvernements et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19 ont eu une incidence sur la nature de l'utilisation par nos clients de nos réseaux, de nos produits et de nos services. Cette situation a exercé une pression sans précédent sur la capacité dans certaines zones de nos réseaux sans fil, sur fil et de diffusion. Même si, grâce aux différentes mesures que nous avons prises dans le but d'assurer la continuité des services essentiels, nos réseaux ont, en général, bien supporté cette utilisation plus intensive, rien ne garantit que cela continuera d'être le cas. Les bureaux à domicile peuvent se trouver n'importe où au pays et la performance et la fiabilité du réseau peuvent varier selon l'emplacement. Des pannes et des ralentissements de réseau pourraient entacher notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle, de même que sur nos résultats financiers. Nous pourrions aussi devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux pendant la pandémie de COVID-19 et par la suite.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations ainsi que des applications internes et des applications fournies par des tiers qui sont interreliés pour l'approvisionnement, le réseautage,

la distribution, la gestion de la diffusion, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait limiter notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des systèmes de TI très performants qui sont soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, la performance pourrait être inconstante et les clients pourraient être insatisfaits, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- La pandémie de COVID-19 pourrait donner lieu à des coûts supplémentaires, des retards, à la non-disponibilité du matériel et des matières premières ainsi qu'à la non-disponibilité des employés ou de ceux des fournisseurs ou entrepreneurs, que ce soit pour cause de mesures gouvernementales, de maladie, de quarantaines, d'absentéisme, d'initiatives de réduction des effectifs ou d'autres restrictions, ce qui pourrait entraver notre capacité d'assurer le maintien ou la mise à niveau de nos réseaux en réaction à l'intensification substantielle de l'utilisation des réseaux attribuable aux mesures de confinement et de télétravail et d'offrir le niveau voulu de service à la clientèle.
- Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus, les réductions de personnel et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues.
- Notre incapacité à réduire le nombre de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers.
- Le nombre d'interruptions de service ou de pannes pourrait être plus élevé en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle. Dans certains cas, le soutien du fournisseur n'est plus disponible ou le fournisseur de l'équipement traditionnel a cessé ses activités.
- Il pourrait manquer de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux et les systèmes informatiques traditionnels dans un état fonctionnel.

***La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir, à remplacer et à mettre à niveau nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations.***

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité, de celle de nos fournisseurs de produits et de services ainsi que de celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à protéger les réseaux et systèmes de TI, ainsi que les autres infrastructures et installations contre les incidents comme les atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, les incendies, les catastrophes naturelles (y compris, sans s'y limiter, les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux incontrôlés, les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis), les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, les actions de voisins et d'autres événements du même ordre. Comme il est expliqué plus en détail ci-dessous à la section *Préoccupations liées à l'environnement et à la santé – Les changements climatiques et les autres préoccupations en matière d'environnement pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités* les changements climatiques, notamment dans les zones particulièrement sensibles sur le plan environnemental, pourraient être responsables de la matérialisation des risques environnementaux mentionnés ci-dessus. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, ou des leurs, ce qui, entre autres, dépend de notre capacité, ou de la capacité de ces autres entreprises de télécommunications, à acheter de l'équipement et des services auprès de tiers fournisseurs, pourraient perturber nos activités (y compris les interruptions

qui découlent des défaillances de nos réseaux, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle). Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 pourrait donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel et des matières premières ainsi qu'à la non-disponibilité des employés ou de ceux des fournisseurs ou entrepreneurs, facteurs qui pourraient tous avoir une incidence sur nos activités et nos stratégies de continuité des activités.

***Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.***

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre ExpressVu et Télésat, nous détenons actuellement des satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires ou par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients annulent leurs abonnements à notre service de télé par satellite.

## PERSONNEL

***Nos employés et les entrepreneurs que nous engageons constituent des ressources clés, et l'étendue des risques est vaste et complexe. Ces risques doivent être gérés de façon efficace afin de favoriser une culture d'entreprise d'excellence et une performance exceptionnelle.***

La bonne marche de nos affaires dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise de nos dirigeants, des employés autres que les dirigeants et des entrepreneurs que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon efficace et sécuritaire compte tenu des tâches qu'ils exécutent et du contexte dans lequel ils travaillent. Notre incapacité à répondre à ces besoins de base pourrait avoir une incidence défavorable sur la culture de notre organisation, notre réputation, nos activités et nos résultats financiers, ainsi que sur notre capacité à attirer au sein de l'équipe des membres dont le rendement est élevé. La concurrence pour le recrutement de personnes hautement compétentes est intense, ce qui rend essentielle l'élaboration d'une stratégie globale liée aux ressources humaines afin de demeurer efficace dans l'obtention des talents de même que dans le repérage et la rétention des candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. L'incapacité à former, à motiver, à rémunérer ou à bien répartir les employés au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques ou à remplacer de façon efficiente les employés qui partent à la retraite pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux

éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités. De plus, si les compétences, la diversité et la taille de la main-d'œuvre ne répondent pas aux exigences opérationnelles des activités et ne favorisent pas une culture d'excellence, nous ne pourrons probablement pas maintenir notre performance.

La pandémie de COVID-19 a créé de nouveaux risques liés au personnel et amplifié ceux qui existaient déjà. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons accordé la priorité à la santé et à la sécurité de notre équipe en mettant en place des procédures de désinfection et de sécurité rigoureuses et en fournissant à nos équipes de l'équipement de protection individuelle et d'autres outils, en accélérant la mise en œuvre d'arrangements de télétravail, en réaffectant les employés touchés à d'autres fonctions lorsque possible, en nous assurant que les employés touchés par les fermetures temporaires et les réductions des heures de travail reçoivent des subventions salariales, et en fournissant un accès amélioré aux services liés à la santé mentale au travail. Nous devons tout de même gérer des préoccupations de santé et de sécurité liées à la pandémie de COVID-19 dans le cadre de nos activités quotidiennes, en plus de relever les défis liés aux arrangements de télétravail. Si les arrangements de télétravail devaient se prolonger encore, cela pourrait mettre à rude épreuve nos plans de continuité des activités, entraver notre capacité d'engager et de motiver les employés, nuire à notre capacité de mettre au point et de lancer de nouveaux produits et services et nous exposer à de nouveaux risques opérationnels ou exacerber notre exposition aux risques qui existent déjà, ce qui pourrait compromettre notre capacité à gérer nos activités. La fatigue sociale ou mentale qui pourrait découler de l'adaptation à des arrangements de télétravail prolongés

pourrait compromettre davantage la productivité et l'équilibre travail-vie personnelle. De plus, des interruptions de travail et des pénuries de main-d'œuvre auraient aussi un effet néfaste sur notre capacité de vendre nos produits et services, d'installer de nouveaux services ou d'effectuer des réparations dans les locaux des clients. Une absence prolongée pour cause de maladie de nos hauts dirigeants pourrait nuire à la gestion de nos activités et à nos résultats financiers.

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- La complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel et la demande élevée sur le marché pour des ressources qualifiées dans des zones stratégiques créent un contexte difficile pour l'embauche, la rétention ou le développement de ces ressources qualifiées.
- Notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les postes clés, s'il y a lieu, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

- Le renouvellement des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre et pourrait se révéler ardu dans le contexte d'une charge de travail décroissante attribuable à la transformation, au degré de maturité élevé de notre zone de couverture et à l'amélioration de l'efficience. Au cours du processus de négociation, il pourrait y avoir des retards dans l'exécution des projets ainsi que des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à nos clients et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière.
- Assurer la sécurité de nos employés qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux de nouvelles à l'étranger et des zones de guerre ou dans un contexte de pandémie, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, la maladie, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.
- Enfin, les réductions de personnel, les réductions de coûts continues ou les restructurations dont sont témoins les employés peuvent affecter leur moral et leur engagement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

## DÉPENDANCE AUX TIERS FOURNISSEURS

*Nous dépendons de tiers fournisseurs, d'impartiteurs et de consultants, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités, mettre en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres, offrir de nouveaux produits et services, ainsi que respecter différentes obligations.*

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et impartiteurs, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les processus de sélection, de gouvernance et de surveillance de nos fournisseurs conçus pour tâcher d'assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des renégociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir le service à la clientèle et à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. De plus, ces lacunes pourraient entraîner une gestion sous-optimale du répertoire de nos fournisseurs, l'augmentation des coûts et la perte d'occasions. Certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, ce qui augmente le risque que l'approvisionnement soit interrompu en raison des risques liés à l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où les lois, les contextes géopolitiques et les cultures sont différents, ainsi que l'exposition au risque de catastrophes naturelles locales.

Nous pourrions devoir choisir différents tiers fournisseurs d'équipements et d'autres produits et services, ainsi que différents impartiteurs, afin de respecter les politiques et les lignes directrices internes en constante évolution de la société ainsi que les exigences réglementaires. Si nous décidons de mettre fin à une relation avec un fournisseur ou un impartiteur existant, ou que nous sommes tenus de le faire en raison d'une autorité gouvernementale ou pour une autre raison, le nombre de fournisseurs ou d'impartiteurs disponibles diminuerait, ce qui pourrait entraîner une hausse des coûts ainsi que des difficultés liées à la transition, au soutien, au service, à la qualité ou à la continuité des activités; retarder la mise en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres ainsi que l'offre de nouveaux produits et de services, et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En règle générale, l'externalisation des services entraîne un transfert du risque, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche des impartiteurs en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de

l'approvisionnement et la force de la marque. En outre, au fur et à mesure que les modèles infonuagiques des fournisseurs continuent d'évoluer, nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer afin de nous permettre de gérer les risques connexes de façon appropriée.

Par ailleurs, certaines initiatives de la société sont fortement tributaires des services de consultation professionnels fournis par des tiers, et un manquement des tiers pourrait ne pas être décelé avant que les travaux ne soient terminés ou retardés. Les difficultés liées à la mise en œuvre de stratégies correctives en ce qui concerne les services de consultation professionnels fournis par des tiers qui ne sont pas effectués de façon appropriée ou dans un délai acceptable pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter nos différentes obligations, y compris les exigences applicables sur le plan juridique et comptable.

D'autres exemples de risques liés à notre dépendance aux tiers fournisseurs comprennent les suivants :

- Nous comptons sur la mise en œuvre et l'exécution réussies des plans de poursuite des activités de nos fournisseurs de produits et services. Dans la mesure où ces plans ne permettraient pas d'atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 et où nos fournisseurs subiraient des défaillances opérationnelles, cela pourrait entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur nos activités. Le risque de perturbations de la chaîne d'approvisionnement serait accru si le ralentissement de l'économie s'aggravait ou si nos fournisseurs éprouvaient des problèmes de liquidité. Des coûts supplémentaires, des retards ou la non-disponibilité de matériel, de matières premières et de produits ainsi que la non-disponibilité d'employés ou de ceux des fournisseurs ou entrepreneurs, que ce soit pour cause de mesures gouvernementales, de maladie, de quarantaines, d'absentéisme, d'initiatives de réduction des effectifs ou d'autres restrictions, pourraient nuire à nos activités.
- L'insolvabilité d'un ou de plusieurs de nos fournisseurs pourrait occasionner une interruption de l'approvisionnement et avoir une incidence défavorable sur nos activités, notamment sur notre capacité à effectuer des ventes ou à offrir le service à la clientèle, ainsi que sur nos résultats financiers.
- Les conséquences de la pandémie de COVID-19 pourraient nuire aux activités de nos centres d'appels et, par conséquent, à notre service à la clientèle. Nous avons formé certains de nos employés pour qu'ils effectuent des tâches de service à la clientèle, mais rien ne garantit que suffisamment d'employés ont été formés ni qu'ils sont en voie d'atteindre

le même niveau de connaissances ou d'efficacité que les employés de nos centres d'appels. En outre, en raison des restrictions liées à la COVID-19, les exploitants de bon nombre de nos centres d'appel ont dû inciter leurs employés à faire du télétravail. Nous comptons sur nos fournisseurs pour nous assurer que ces employés respectent les exigences en matière de sécurité dans le cadre de leur télétravail.

- La demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production de ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers les clients et à répondre à la demande.
- Les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent nos fournisseurs sont contournés.
- Notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels.
- Si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants

des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives, lesquelles peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

- Les produits (y compris les logiciels) et les services qui nous sont fournis pourraient présenter des problèmes de sécurité, y compris, sans s'y limiter, des problèmes de sécurité latents qui ne seraient pas apparents lors d'une inspection. Si un problème de sécurité ne peut être corrigé par nous ou par un fournisseur dans un délai acceptable, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers et notre réputation.
- Nous nous appuyons à l'occasion sur d'autres entreprises de télécommunications pour la prestation de nos services. Si ces entreprises de télécommunications ne réussissent pas à déployer de nouveaux réseaux ou à mettre à niveau leurs réseaux existants, ou encore si leurs réseaux devaient subir des défaillances opérationnelles ou des interruptions de service, de tels problèmes pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises; par conséquent, ils pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers et notre réputation.
- BCE dépend de centres d'appels et de services de soutien technique fournis par un nombre de fournisseurs externes et d'impartiteurs, dont certains sont situés à l'étranger. Ces fournisseurs ont accès aux renseignements sur les clients et à l'information interne de BCE nécessaires à la prestation de leurs services de soutien. La gestion inappropriée des questions liées à l'accès aux renseignements et à la prestation de services pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation, la qualité des services offerts aux clients et la vitesse à laquelle ils sont fournis, et notre capacité à résoudre les problèmes techniques.

## GESTION FINANCIÈRE

*Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devrons peut-être réduire nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.*

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux.

Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au Canada ou à l'étranger, les politiques gouvernementales, les politiques monétaires des banques centrales, les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de regroupement pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à

notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Les marchés des capitaux mondiaux ont connu, et pourraient connaître de nouveau, une volatilité et une faiblesse importantes en raison de la pandémie de COVID-19. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en adoptant des politiques monétaires et budgétaires de grande envergure visant à stabiliser la conjoncture économique et les marchés des capitaux. Cependant, l'efficacité de ces mesures est incertaine. En outre, il est impossible de savoir avec certitude si ces mesures se poursuivront et, le cas échéant, pour combien de temps. L'incertitude économique pourrait avoir un effet négatif sur les marchés des capitaux propres et des capitaux d'emprunt, pourrait causer la volatilité et des variations des taux d'intérêt et des taux de change et pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'obtenir du financement sur les marchés publics des capitaux, sur le marché du crédit bancaire et/ou sur le marché du papier commercial, et sur le coût d'un tel financement. Par ailleurs, l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur la situation financière de nos clients pourrait continuer d'avoir un effet défavorable sur notre capacité d'obtenir le règlement des créances clients et conduire à d'autres augmentations des

créances douteuses, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie, et pourrait aussi nuire à notre situation aux termes de nos programmes de créances clients titrisées.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des transactions sur les titres de BCE, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou à mobiliser des capitaux, à retenir les hauts dirigeants et d'autres employés clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à établir des coentreprises.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

#### ***Il est impossible de garantir que des dividendes seront augmentés ou déclarés.***

L'augmentation du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes de BCE, sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté, ni que des dividendes seront déclarés. Les hausses du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

#### ***Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché.***

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion et à la note 28 des états financiers consolidés 2020 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, diminuer les marges bénéficiaires, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, nuire à notre réputation, dévaluer les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

#### ***La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite, notre situation de trésorerie et notre performance financière, et nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.***

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite PD subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications des exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite, ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, aurait un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière. Par ailleurs, le rendement des actifs de nos régimes de retraite et/ou le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi pourraient subir à court et à moyen terme l'incidence négative de la pandémie de COVID-19. Cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et sur nos cotisations aux régimes de retraite au cours d'exercices futurs.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité de nos régimes de retraite et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

#### ***Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer de façon significative des montants prévus.***

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales. L'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons davis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

#### ***L'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser nos impératifs stratégiques et à respecter notre orientation financière.***

Nos objectifs de réduction de coûts ciblée demeurent audacieux, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès, particulièrement parce que les économies de coûts sont plus difficiles à réaliser sur une base continue. Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts ou à limiter les augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- La hausse des coûts liés à la pandémie de COVID-19 pourrait perdurer un certain temps.
- Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.

- La réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus.
- L'incapacité à maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation relatifs aux sites des réseaux, à la performance des réseaux, à l'expansion de la zone de couverture, aux licences de spectre et à l'acquisition de contenu et d'équipements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.
- Les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques, comme la tarification du carbone, ont une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles.
- Notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

*L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.*

En tant que société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant un grand nombre d'employés, BCE exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par les employés et/ou des parties externes. Les fraudes peuvent entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque.

Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- la violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- les abonnements frauduleux, dont les comptes qui sont établis sous une fausse identité ou payés avec une carte de crédit volée;
- l'accès frauduleux (non autorisé) et la manipulation des comptes des clients, notamment une fraude par échange de carte SIM et par transfert de numéro de téléphone;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil;
- les tentatives constantes qui visent à voler les services des fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et ExpressVu, en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires.

*La conjoncture économique et l'évolution des comportements des clients pourraient se traduire par la comptabilisation de nouvelles charges pour perte de valeur et des modifications des estimations.*

Conséquence de la pandémie de COVID-19, au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une charge pour perte de valeur au titre de certains actifs liés aux services de télévision en anglais et en français et aux services de radio de notre secteur Bell Média. Il est possible que les estimations actuellement présentées dans nos résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 soient modifiées de nouveau ultérieurement, notamment les évaluations et les estimations ayant trait à la correction de valeur pour créances douteuses et à la dépréciation des actifs sur contrats, qui tiennent toutes deux compte de la conjoncture économique, de l'information historique et de l'information prospective, aux provisions pour perte de valeur des stocks, à la dépréciation des actifs non financiers, aux instruments financiers dérivés, aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et aux autres provisions.

## LITIGES ET OBLIGATIONS JURIDIQUES

*Les litiges, les modifications des lois applicables et l'incapacité à s'occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.*

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Il est de plus en plus facile pour les demandeurs d'intenter des actions collectives et d'obtenir leur autorisation au nom d'un groupe important de personnes. De plus, les lois en matière de valeurs mobilières favorisent les actions collectives intentées par des investisseurs du marché secondaire contre des sociétés ouvertes pour des cas de déclarations trompeuses présumées contenues dans des documents d'information publics et dans des déclarations orales. Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ainsi que les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre d'actions collectives autorisées, lesquelles, de par leur nature, pourraient donner lieu à des jugements en dommages-intérêts appréciables et à des coûts liés à des litiges, pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. De surcroît, l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements régissant les interactions avec la clientèle et l'évolution technologique de nos activités donne lieu à un ensemble complexe d'exigences en matière de conformité que nous devons gérer de manière appropriée.

Des exemples d'obligations juridiques et réglementaires que nous devons respecter comprennent les obligations découlant des éléments suivants :

- Comme il est expliqué plus en détail à la rubrique 8, Cadre réglementaire, les politiques et les autres initiatives du CRTC, d'ISDE, du Bureau de la concurrence et d'autres organismes gouvernementaux, ainsi que les lois de nature réglementaire;
- les lois sur la protection des consommateurs;
- les lois sur la protection des renseignements personnels, comme la Loi canadienne antipourriel et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, ainsi que d'autres lois sur la protection des renseignements personnels, notamment dans le sillage des obligations de nos clients en matière de protection des renseignements personnels, lesquelles nous sont forcément transmises, et auxquelles nous pourrions être assujettis, y compris le Règlement général sur la protection des données (UE);
- les lois fiscales;
- les lois sur les sociétés et les valeurs mobilières;
- les exigences liées aux normes IFRS;
- les lois sur la protection de l'environnement et en matière de santé et de sécurité;
- les normes du secteur des cartes de paiement liées à la protection contre les infractions commises sur les cartes de crédit des clients.

L'incapacité à respecter les obligations susmentionnées ou les autres obligations juridiques et réglementaires pourrait nous exposer à des risques de litiges, y compris des actions collectives, ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, et pourrait nuire à notre réputation.

Pour obtenir une description des litiges importants dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique *Litiges* de la notice annuelle 2020 de BCE.

## PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT ET À LA SANTÉ

*Les changements climatiques et les autres préoccupations en matière d'environnement pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.*

Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents mentionnés à la section *Performance opérationnelle – La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir, à remplacer et à mettre à niveau nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations* ainsi qu'à la présente rubrique 9. Comme certains de nos tiers fournisseurs et importateurs sont situés à l'étranger, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités. De plus, la hausse des températures moyennes et les canicules prolongées pourraient occasionner l'accroissement des besoins en matière de refroidissement de notre infrastructure réseau, ce qui ferait augmenter nos coûts relatifs à la consommation énergétique et les coûts connexes. Plusieurs aspects de nos activités soulèvent également des questions environnementales plus particulières, notamment le stockage de carburant, les émissions de GES, l'élimination de matières résiduelles dangereuses ainsi que la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons. Par ailleurs, les membres de notre équipe, nos clients et nos investisseurs s'attendent à ce que nous considérons la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires et que nous cherchions à limiter les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités et à en créer des positives lorsque cela est possible. Notre incapacité à comprendre leurs attentes en constante évolution, ainsi que celles du gouvernement, pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement, notamment en prenant des mesures pour réduire les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités, pourrait nous valoir des amendes, nous faire rater des occasions, entraîner un renforcement des examens réglementaires à notre égard, nous faire perdre des membres de l'équipe, des clients et des investisseurs et nuire à notre marque ou à notre réputation.

*Les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.*

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les téléphones sans fil, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien

entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. En 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérogènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme. ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce code indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les téléphones mobiles, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences, et certaines difficultés qui y sont liées pourraient freiner considérablement nos activités et notre performance financière, notamment les suivantes :

- Nous pourrions être exposés à des poursuites relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de nos clients ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites éventuelles ne pourrait être prédite et pourrait changer au fil du temps.

- Les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité.
- Les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement.

L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

# 10 Mesures financières, méthodes comptables et contrôles

## 10.1 Nos méthodes comptables

La présente section traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux normes IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette section sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Principales méthodes comptables*, et à la note 3, *Activités abandonnées*, des états financiers consolidés 2020 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

### ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours, y compris, sans s'y limiter, la pandémie de COVID-19, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence significative sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

#### ESTIMATIONS

##### DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

*Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.*

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

##### RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

*Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.*

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet significatif sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

## ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPÉ.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2020	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2020	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(76)	64	(1 897)	2 127
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	38	(38)	1 092	(1 092)

## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

## DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour perte de valeur, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Perte de valeur d'actifs*.

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons identifié des indices de dépréciation pour certains services de télévision et marchés de la radio de notre secteur Bell Média, essentiellement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses générales des taux d'actualisation découlant de l'impact économique de la pandémie de COVID-19. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT et du goodwill.

Au T2 2020, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 452 millions \$ relativement aux services de télévision en anglais et en français ainsi qu'à divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 291 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, un montant de 146 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des droits d'émissions et de longs métrages, et un montant de 15 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel. Elles ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2025, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,0 % à 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel allant de (1,0) % à néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction Faite des pertes de valeur, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 942 millions \$.

En 2019, les pertes de valeur incluaient une tranche de 85 millions \$ attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et une tranche de 8 millions \$ attribuée principalement aux immobilisations corporelles. Ces pertes de valeur se rapportaient aux licences de radiodiffusion et à certains actifs de divers marchés de la radio du secteur Bell Média. Ces charges étaient imputables au maintien de la demande pour la publicité et aux pressions sur les cotes d'écoute dans l'industrie découlant de la baisse des cotes d'écoute, ainsi qu'aux pressions concurrentielles exercées par les services de diffusion en continu. Ces charges ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 7,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2019, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 464 millions \$.

## TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés 2020 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence significative sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercute sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell ou des Services sur fil de Bell ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons décelé des indices montrant que le goodwill du groupe d'UGT de Bell Média aurait pu se déprécier en raison des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, plus particulièrement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses des taux d'actualisation. Le test de dépréciation n'a révélé aucune dépréciation du goodwill.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, la valeur recouvrable établie au deuxième trimestre de 2020 a été reportée prospectivement et utilisée aux fins du test de dépréciation annuel. Une baisse de (0,6) % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,4 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2020 ou en 2019.

## IMPÔT DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

## CONTRATS DE LOCATION

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

## ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligeait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

## CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

## JUGEMENTS

### RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

### CONTRATS DE LOCATION

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exige l'exercice d'un jugement. En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles et d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes franchies.

En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement. Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de ventes et des coûts d'exécution d'un contrat prépayés, sont inclus au poste *Coûts du contrat* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

### UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

### ÉVENTUALITÉS

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

## ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES OU DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous avons adopté les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
Décision sur le programme de travail de l'IFRIC concernant IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	Décision sur le programme de travail de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) qui clarifie la détermination de la durée du contrat de location dans le cas des contrats de location résiliables ou renouvelables en vertu d'IFRS 16.	Cette décision sur le programme de travail n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Définition d'une entreprise, Modifications apportées à IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	Les modifications apportées au guide de mise en œuvre d'IFRS 3 clarifient la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs.	Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers. Elles pourraient avoir une incidence sur la décision de comptabiliser les acquisitions futures comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que sur la répartition du prix d'achat qui en découlerait entre les actifs nets identifiables acquis et le goodwill.

## FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les normes comptables modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2020 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Allègements de loyer liés à la COVID-19, Projet de modification d'IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	Cette modification accorde aux preneurs une exemption facultative de l'application des directives d'IFRS 16 aux modifications de contrats de location qui représentent un allègement de loyer consenti en conséquence directe de la pandémie de COVID-19.	Nous n'avons pas adopté cette exemption facultative.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2020. L'application anticipée est autorisée.
Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire, Modifications d'IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	Ces modifications précisent quels coûts doivent être inclus dans le calcul des coûts d'exécution d'un contrat afin de déterminer si un contrat est déficitaire.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022. L'application anticipée est autorisée

## 10.2 Mesures financières non conformes aux PCGR et indicateurs de performance clés

La présente section décrit les mesures financières non conformes aux PCGR et les indicateurs de performance clés que nous utilisons dans ce rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables.

En 2020, nous avons modifié nos définitions du bénéfice net ajusté, du BPA ajusté et des flux de trésorerie disponibles afin d'exclure l'incidence des activités abandonnées, car celles-ci ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Par suite de cette modification, les chiffres des périodes antérieures ont été retraités à des fins de comparaison.

### BAIIA AJUSTÉ ET MARGE DU BAIIA AJUSTÉ

Les termes *BAIIA ajusté* et *marge du BAIIA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE. Le BAIIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés de 2020 de BCE. Nous définissons la marge du BAIIA ajusté comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Nous utilisons le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités, puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités. Le BAIIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants.

Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable au BAIIA ajusté et à la marge du BAIIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté.

	2020	2019
Bénéfice net	2 699	3 253
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	116	114
Amortissement des immobilisations corporelles	3 475	3 458
Amortissement des immobilisations incorporelles	929	886
Charges financières		
Charges d'intérêts	1 110	1 125
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	46	63
Perte de valeur d'actifs	472	102
Autres charges (produits)	194	(95)
Impôt sur le résultat	792	1 129
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	(226)	(29)
BAIIA ajusté	9 607	10 006
<i>Produits d'exploitation de BCE</i>	22 883	23 793
Marge du BAIIA ajusté	42,0 %	42,1 %

## BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET BPA AJUSTÉ

Les termes *bénéfice net ajusté* et *BPA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

	2020		2019	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 498	2,76	3 040	3,37
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	85	0,10	83	0,10
Pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	37	0,04	(101)	(0,11)
(Profits nets) pertes nettes sur placements	(46)	(0,05)	39	0,04
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	37	0,04	13	0,01
Perte de valeur d'actifs	345	0,38	74	0,08
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	(226)	(0,25)	(29)	(0,03)
Bénéfice net ajusté	2 730	3,02	3 119	3,46

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET RATIO DE DISTRIBUTION

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *ratio de distribution* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes sur actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 754	7 958
Dépenses d'investissement	(4 202)	(3 974)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(132)	(147)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(53)	(65)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	35	60
Rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation)	(54)	(94)
Flux de trésorerie disponibles	3 348	3 738

## DETTE NETTE

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à la dette nette, mais celle-ci est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs des états de la situation financière, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2020	2019
Dette à court terme	2 417	3 881
Dette à long terme	23 906	22 415
50 % des actions privilégiées en circulation	2 002	2 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(224)	(145)
Dette nette	28 101	28 153

## RATIO DE LEVIER FINANCIER NET

Le terme *ratio de levier financier net* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

## RATIO BAIIA AJUSTÉ/CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES

Le terme *ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la solidité financière de la société.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des 12 derniers mois. Les charges d'intérêts nettes correspondent aux charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % des dividendes déclarés sur actions privilégiées, comme il est présenté dans nos états du résultat net.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR décrites précédemment, nous utilisons un certain nombre d'indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS DÉFINITION

<b>FMU</b>	La facturation moyenne par utilisateur (FMU) ou abonné est le montant moyen approximatif facturé aux clients sur une base mensuelle, incluant la facturation mensuelle liée aux créances sur financement d'appareils de clients sous contrat, et sert à effectuer le suivi de nos flux de facturation récurrents. La FMU combinée des services sans fil correspond à certains montants facturés aux clients divisés par le nombre moyen d'abonnés pour la période visée, et est exprimée en unité monétaire par mois.
<b>Intensité du capital</b>	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
<b>Taux de désabonnement</b>	Le taux de désabonnement correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des services sans fil correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
<b>Unité d'abonnement</b>	<p>Une unité d'abonnement des services sans fil se compose d'une unité génératrice de produits active (p. ex., les appareils mobiles, les tablettes ou les produits Internet sans fil), assortie d'un identificateur unique (habituellement un numéro d'identité internationale d'équipement mobile (IIEM)), qui a accès à nos réseaux sans fil. Nous présentons les unités d'abonnement des services sans fil en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et/ou les SAR de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement.</li><li>• Les abonnés des SAR de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.</li></ul>

## 10.3 Efficacité des contrôles internes

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2020, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens de la règle 13a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2020.

### CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2020.

### CHANGEMENTS DANS LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement important ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence significative.

# Rapports sur le contrôle interne

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, en se fondant sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2020. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020.

(signé) Mirko Bibic  
*Président et chef de la direction*

(signé) Glen LeBlanc  
*Vice-président exécutif et chef des affaires financières*

(signé) Thierry Chaumont  
*Premier vice-président, contrôleur et taxes*

Le 4 mars 2021

# RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

## OPINION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société ») au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 4 mars 2021 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

## FONDEMENT DE L'OPINION

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

## DÉFINITION ET LIMITES DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas permettre de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada  
Le 4 mars 2021

# États financiers consolidés

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board. Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure à la page 178 du présent rapport annuel. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) Mirko Bibic  
*Président et chef de la direction*

(signé) Glen LeBlanc  
*Vice-président exécutif et chef des affaires financières*

(signé) Thierry Chaumont  
*Premier vice-président, contrôleur et taxes*

Le 4 mars 2021

# RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

## OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société »), aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2020 ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 4 mars 2021 comporte une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

## FONDEMENT DE L'OPINION

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

## ÉLÉMENT CRITIQUE DE L'AUDIT

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui 1) est liée à un compte ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication de l'élément critique de l'audit ne change rien à notre opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. De plus, en communiquant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion qui se rapporte spécifiquement à l'élément critique de l'audit ou aux comptes ou informations à fournir concernés par l'élément en question.

### *Goodwill et immobilisations incorporelles – Groupe Bell Média – se reporter aux notes 8, 18 et 21 des états financiers*

#### DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT CRITIQUE DE L'AUDIT

La Société effectue un test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (particulièrement les licences de radiodiffusion) pour les unités génératrices de trésorerie du groupe Bell Média (« Bell Média ») ou plus souvent lorsque des indices indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation sont décelés. Au deuxième trimestre de 2020, Bell Média a décelé des indices de dépréciation de certains de ses actifs, essentiellement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses générales des taux d'actualisation. À la suite du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles de Bell Média effectué au deuxième trimestre et du test annuel, la direction a déterminé qu'il n'y avait aucune perte de valeur du goodwill et une perte de valeur des immobilisations incorporelles.

Bien que plusieurs hypothèses soient nécessaires pour déterminer les montants recouvrables, les jugements auxquels sont associés le degré de subjectivité le plus élevé et l'incidence la plus importante sur les montants recouvrables aux fins du test du goodwill de Bell Média sont les prévisions de la performance opérationnelle future, la détermination des multiples du BAIIA, les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuels. Les jugements auxquels sont associés le degré de subjectivité le plus élevé et l'incidence la plus importante sur les montants recouvrables aux fins du test des immobilisations corporelles sont les prévisions de la performance opérationnelle future, les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuels. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur le montant recouvrable de Bell Média, ce qui pourrait entraîner une perte de valeur du goodwill et des immobilisations corporelles, le cas échéant. Étant donné les jugements importants portés par la direction, en ce qui concerne les prévisions de la performance opérationnelle future, la détermination des multiples du BAIIA, les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuels, un haut niveau de jugement de la part de l'auditeur a été requis. Il en a résulté un travail d'audit plus étendu et il a été nécessaire de faire appel à des spécialistes de la juste valeur.

#### FAÇON DONT L'ÉLÉMENT CRITIQUE DE L'AUDIT A ÉTÉ TRAITÉ DANS LE CADRE DE L'AUDIT

Nos procédures d'audit relatives aux prévisions de la performance opérationnelle future, à la détermination des multiples du BAIIA, aux taux d'actualisation et aux taux de croissance perpétuels utilisés par la direction pour déterminer les montants recouvrables de Bell Média, comprenaient les suivantes, entre autres :

- l'évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles, notamment ceux qui concernent les prévisions de la performance opérationnelle future, la détermination des multiples du BAIIA, les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuels;
- l'évaluation de la capacité de la direction à prévoir, avec exactitude, la performance opérationnelle future en comparant les résultats réels avec les prévisions passées de la direction;
- l'évaluation du caractère raisonnable des prévisions par la direction de la performance opérationnelle future en comparant les prévisions aux éléments suivants :
  - la performance opérationnelle passée;
  - les rapports des analystes et les rapports sectoriels visant la Société et certaines de ses sociétés similaires, ainsi que les autres informations publiées pertinentes;
  - les changements connus liés aux activités de Bell Média ou à son secteur d'activité, y compris ceux découlant de la pandémie de COVID-19, qui devraient avoir une incidence sur la performance opérationnelle future;
  - les communications internes avec la direction et le conseil d'administration.
- Avec l'aide de spécialistes de la juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable 1) des multiples du BAIIA, 2) des taux d'actualisation et 3) des taux de croissance perpétuels par les moyens suivants :
  - l'exécution de tests sur les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation;
  - l'examen de l'information interne et externe pertinente, notamment les rapports des analystes et les rapports sectoriels, afin d'évaluer le caractère raisonnable des multiples du BAIIA, des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels choisis;
  - la définition d'une fourchette d'estimations indépendantes et la comparaison des estimations aux multiples du BAIIA, aux taux d'actualisation et aux taux de croissance perpétuels choisis par la direction.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada  
Le 4 mars 2021

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS)	NOTE	2020	2019
Produits d'exploitation	4	22 883	23 793
Coûts d'exploitation	4, 5	(13 276)	(13 787)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(116)	(114)
Amortissement des immobilisations corporelles	16	(3 475)	(3 458)
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	(929)	(886)
Charges financières			
Charges d'intérêts	7	(1 110)	(1 125)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	26	(46)	(63)
Perte de valeur d'actifs	8, 16, 18	(472)	(102)
Autres (charges) produits	9	(194)	95
Impôt sur le résultat	10	(792)	(1 129)
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>		<b>2 473</b>	<b>3 224</b>
<b>Bénéfice net lié aux activités abandonnées</b>	<b>3</b>	<b>226</b>	<b>29</b>
<b>Bénéfice net</b>		<b>2 699</b>	<b>3 253</b>
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux :</b>			
Actionnaires ordinaires		2 272	3 011
Actionnaires privilégiés		136	151
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		65	62
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>		<b>2 473</b>	<b>3 224</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux :</b>			
Actionnaires ordinaires		2 498	3 040
Actionnaires privilégiés		136	151
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	35	65	62
<b>Bénéfice net</b>		<b>2 699</b>	<b>3 253</b>
<b>Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué</b>	<b>11</b>		
Activités poursuivies		2,51	3,34
Activités abandonnées	<b>3</b>	0,25	0,03
<b>Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué</b>		<b>2,76</b>	<b>3,37</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)</b>		<b>904,3</b>	<b>900,8</b>

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2020	2019
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		2 473	3 224
Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net			
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de néant pour 2020 et 2019		(15)	6
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 12 millions et de (45) millions \$ pour 2020 et 2019, respectivement		(33)	112
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (184) millions \$ et de (51) millions \$ pour 2020 et 2019, respectivement	26	503	140
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de néant et de 9 millions \$ pour 2020 et 2019, respectivement		(1)	(25)
Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies		454	233
Bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires		226	29
Total du bénéfice global		3 153	3 486
Total du bénéfice global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 953	3 277
Actionnaires privilégiés		136	151
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	35	64	58
Total du bénéfice global		3 153	3 486

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	31 DÉCEMBRE 2020	31 DÉCEMBRE 2019
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie		224	141
Équivalents de trésorerie		—	4
Créances clients et autres débiteurs	12	3 528	3 038
Stocks	13	439	427
Actifs sur contrats	14	687	1 111
Coûts des contrats	15	402	415
Charges payées d'avance		209	194
Autres actifs courants		199	190
<b>Total des actifs courants</b>		<b>5 688</b>	<b>5 520</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Actifs sur contrats	14	256	533
Coûts des contrats	15	362	368
Immobilisations corporelles	16	27 513	27 636
Immobilisations incorporelles	18	13 102	13 352
Actifs d'impôt différé	10	106	98
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	19	756	698
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	26	1 277	558
Autres actifs non courants	20	1 001	716
Goodwill	21	10 604	10 667
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>54 977</b>	<b>54 626</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>60 665</b>	<b>60 146</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs et autres passifs	22	3 935	3 954
Passifs sur contrats	14	717	683
Intérêts à payer		222	227
Dividendes à payer		766	729
Passifs d'impôt exigible		214	303
Dette à court terme	23	2 417	3 881
<b>Total des passifs courants</b>		<b>8 271</b>	<b>9 777</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs sur contrats	14	242	207
Dette à long terme	24	23 906	22 415
Passifs d'impôt différé	10	3 810	3 561
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	26	1 962	1 907
Autres passifs non courants	27	1 145	871
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>31 065</b>	<b>28 961</b>
<b>Total du passif</b>		<b>39 336</b>	<b>38 738</b>
Engagements et éventualités	33		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE</b>			
Actions privilégiées	29	4 003	4 004
Actions ordinaires	29	20 390	20 363
Surplus d'apport	29	1 174	1 178
Cumul des autres éléments de bénéfice global		103	161
Déficit		(4 681)	(4 632)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE</b>		<b>20 989</b>	<b>21 074</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	35	340	334
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>21 329</b>	<b>21 408</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>60 665</b>	<b>60 146</b>

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE						PARTICIPA-TIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉ-GIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 31 décembre 2019		4 004	20 363	1 178	161	(4 632)	21 074	334	21 408
Bénéfice net		—	—	—	—	2 634	2 634	65	2 699
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global des activités poursuivies		—	—	—	(48)	503	455	(1)	454
<b>Total (de la perte globale) du bénéfice global</b>		—	—	—	(48)	3 137	3 089	64	3 153
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	29	—	27	(1)	—	—	26	—	26
Autre rémunération fondée sur des actions	29	—	—	(3)	—	(35)	(38)	—	(38)
Rachat d'actions privilégiées	29	(1)	—	—	—	—	(1)	—	(1)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(3 147)	(3 147)	—	(3 147)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(53)	(53)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	(10)	—	(10)	—	(10)
Autres		—	—	—	—	(4)	(4)	(5)	(9)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>		4 003	20 390	1 174	103	(4 681)	20 989	340	21 329
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE						PARTICIPA-TIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉ-GIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 31 décembre 2018		4 004	20 036	1 170	90	(4 937)	20 363	326	20 689
Adoption d'IFRS 16	2	—	—	—	—	(19)	(19)	(1)	(20)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>		4 004	20 036	1 170	90	(4 956)	20 344	325	20 669
Bénéfice net		—	—	—	—	3 191	3 191	62	3 253
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des activités poursuivies		—	—	—	97	140	237	(4)	233
<b>Total du bénéfice global</b>		—	—	—	97	3 331	3 428	58	3 486
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	29	—	251	(11)	—	—	240	—	240
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés (REE)	29	—	75	—	—	—	75	—	75
Autre rémunération fondée sur des actions	29	—	1	19	—	1	21	—	21
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(3 008)	(3 008)	—	(3 008)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(64)	(64)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	(26)	—	(26)	—	(26)
Autres		—	—	—	—	—	—	15	15
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>		4 004	20 363	1 178	161	(4 632)	21 074	334	21 408

## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2020	2019
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		2 473	3 224
Rapprochement du bénéfice net lié aux activités poursuivies et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	116	114
Amortissements	16, 18	4 404	4 344
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	26	315	309
Charges d'intérêts nettes		1 087	1 101
Perte de valeur d'actifs	8	472	102
Profits sur placements	9	(3)	(18)
Impôt sur le résultat	10	792	1 129
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	26	(297)	(290)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	26	(61)	(72)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(78)	(167)
Intérêts payés		(1 112)	(1 079)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(846)	(725)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(35)	(60)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		473	(48)
Fonds provenant des activités abandonnées	3	54	94
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		7 754	7 958
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Dépenses d'investissement	4	(4 202)	(3 974)
Acquisitions d'entreprises		(65)	(51)
Acquisition de licences de spectre		(86)	–
Autres activités d'investissement		(79)	7
Fonds provenant des (affectés aux) activités abandonnées	3	892	(18)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		(3 540)	(4 036)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Diminution des effets à payer		(1 641)	(1 073)
Augmentation des créances clients titrisées		–	131
Émission de titres d'emprunt à long terme	24	6 006	1 954
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	24	(5 003)	(2 221)
Émission d'actions ordinaires	29	26	240
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	30	(263)	(142)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(2 975)	(2 819)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(132)	(147)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(53)	(65)
Autres activités de financement		(93)	(54)
Fonds affectés aux activités abandonnées	3	(7)	(6)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		(4 135)	(4 202)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		83	(284)
Trésorerie au début de l'exercice		141	425
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		224	141
(Diminution) augmentation nette des équivalents de trésorerie		(4)	4
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice		4	–
<b>Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		–	4

# Notes annexes

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

## Note 1 | Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros

au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 4 mars 2021.

## Note 2 | Principales méthodes comptables

### A) MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

### MONNAIE FONCTIONNELLE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

### B) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons, au sens où le contrôle est obtenu lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité de diriger les activités de l'entité émettrice de manière à influer considérablement sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales acquises

afin que leurs méthodes comptables soient conformes aux nôtres. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont tous éliminés lors de la consolidation.

Les changements dans notre participation dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres, sans effet sur le bénéfice net ni sur les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies. Toute différence entre la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) et la contrepartie payée ou reçue est imputée aux capitaux propres des propriétaires.

### C) PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie prévue dans un contrat conclu avec un client et excluent les taxes de vente et les autres montants que nous percevons pour le compte de tiers. Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au client. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son

prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

Un actif sur contrat est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière) lorsque notre droit à une contrepartie dans le cadre de la fourniture de produits ou de services à un client dépend de notre obligation de fournir d'autres produits ou services. Les actifs sur contrats sont transférés dans les créances clients lorsque notre droit à une contrepartie dépend uniquement du passage du temps. Un passif sur contrat est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsque nous recevons une contrepartie avant la fourniture de produits ou de services au client. Les actifs et les passifs sur contrats liés au même contrat sont présentés pour leur montant net.

Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de vente et des coûts d'exécution de contrat prépayés, sont inclus au poste *Coûts des contrats* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR SERVICES SANS FIL

Notre secteur Services sans fil génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires.

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services sans fil progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Dans le cas des regroupements de contrats, les prix de vente spécifiques sont déterminés d'après les prix observables ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin.

En ce qui a trait aux produits et aux services sans fil vendus séparément, habituellement, les clients paient le montant total au point de vente pour ce qui est des produits et sur une base mensuelle pour ce qui est des services. En ce qui concerne les produits et les services sans fil vendus dans le cadre de regroupements de contrats, y compris les plans de financement d'appareils, les clients paient un montant mensuel sur la durée d'un contrat allant jusqu'à 24 mois pour les clients résidentiels et jusqu'à 36 mois pour les clients d'affaires. Lorsqu'elles comprennent une composante financement importante, les créances au titre des plans de financement d'appareils sont actualisées aux taux du marché et les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la période de remboursement prévue au contrat.

## D) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent les options sur actions, les unités d'actions restreintes et les unités d'actions liées au rendement (UAR/UALR), les unités d'actions différées (UAD), un régime d'épargne des employés (REE) et un régime d'actions différées.

### OPTIONS SUR ACTIONS

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour évaluer le coût des options sur actions de nos employés en fonction du nombre d'options dont les droits devraient être acquis. Une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net). La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis.

## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR SERVICES SUR FIL

Notre secteur Services sur fil génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, du service de télé par satellite et des services de connectivité ainsi que d'autres produits et services de communications à des clients résidentiels et d'affaires. Notre secteur Services sur fil comprend également des produits des activités ordinaires tirés de nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les entrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies. Dans le cas des regroupements de contrats, les prix de vente spécifiques sont déterminés d'après les prix observables ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin, ou selon la méthode du coût attendu plus marge, dans le cas des accords commerciaux personnalisés.

Pour ce qui est des clients des services sur fil, habituellement, les produits sont payés en totalité au point de vente. Les services sont payés sur une base mensuelle, sauf si un calendrier de facturation a été établi avec certains clients d'affaires dans le cadre de contrats à long terme dont la durée peut généralement aller jusqu'à sept ans.

## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU SECTEUR MÉDIA

Notre secteur Média génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de services de télé généraliste et spécialisée, de médias numériques, de radiodiffusion et d'affichage extérieur ainsi que par les frais d'abonnement aux services de télé spécialisée et payante et aux services de diffusion en continu.

Nous comptabilisons les produits tirés de la publicité après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur nos sites Web ou sur nos panneaux publicitaires et notre mobilier urbain. Les produits des activités ordinaires liés aux frais d'abonnement sont comptabilisés sur une base mensuelle, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients sont exigibles mensuellement, au fur et à mesure que les services sont fournis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital social la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

### UAR ET UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Cette charge de rémunération est d'un montant égal à la valeur de marché d'une action ordinaire de BCE à la date d'attribution en fonction du nombre d'UAR/UALR dont les droits pourraient être acquis sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'UAR/UALR dont les droits devraient être acquis. L'incidence de ces changements est comptabilisée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

#### UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des UAD à la date d'émission. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

#### REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées au REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre du REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits de deux ans, d'après l'estimation faite par la direction des droits dévolus qui devraient être acquis. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

#### RÉGIME D'ACTIONS DIFFÉRÉES

Pour chacune des actions différées attribuées en vertu du régime d'actions différées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Cette charge de rémunération est d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE. Les actions différées ne sont plus attribuées, sauf celles émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de la valeur de marché des actions ordinaires de BCE. L'incidence cumulative d'une variation de la valeur est comptabilisée au cours de la période où celle-ci a lieu. Les participants ont le choix de recevoir des actions ordinaires de BCE ou un montant équivalent en trésorerie pour chaque action différée dont les droits ont été acquis, au moment où ils sont admissibles au paiement aux termes des modalités de l'attribution.

### E) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES TAXES

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les états du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies ou dans les capitaux propres directement.

Un actif ou un passif d'impôt courant ou non courant correspond aux montants estimés de l'impôt à recevoir ou à payer sur le bénéfice (la perte) imposable pour les périodes en cours ou antérieures.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

#### CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT (CII), AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

Nous comptabilisons les CII et les autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière, lorsqu'il est prévu qu'ils seront utilisés à l'exercice suivant. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le CII ou la subvention publique se rapporte.

### F) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie se composent de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition et qui sont évalués au coût amorti.

### G) TITRISATION DE CRÉANCES CLIENTS

Le produit de la titrisation de créances clients est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

## H) STOCKS

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de

la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

## I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

### CONTRATS DE LOCATION

Nous concluons des contrats de location liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau, aux terrains et aux bâtiments dans le cours normal des activités. Habituellement, les contrats de location sont conclus pour des périodes déterminées, mais peuvent prévoir des options d'achat, de renouvellement et de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et prévoient des modalités très variées.

Nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Certains contrats de location-financement conclus avant cette date ont été initialement comptabilisés selon IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires particulières d'IFRS 16.

#### IFRS 16

Nous déterminons si un contrat comprend un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui sont comptabilisés en charges de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La contrepartie d'un contrat est répartie entre les composantes locatives et non locatives en proportion de la valeur intrinsèque. Habituellement, nous comptabilisons les composantes locatives et les composantes non locatives connexes comme une seule composante locative.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements de loyers fixes (et fixes en substance), moins les incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelle et les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées (ou des périodes couvertes par des options de résiliation dont on n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées).

Les obligations locatives sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées, un ajustement correspondant étant apporté aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes, lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux entraîne la variation des paiements de loyers variables ou lorsque nous modifions notre évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût et comprennent l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci et les coûts directs initiaux. Ils sont amortis ultérieurement de manière linéaire et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent également être ajustés de manière à refléter la réévaluation des obligations locatives connexes. Si nous devenons propriétaires de l'actif loué à la fin du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète l'exercice d'une option d'achat, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Sinon, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la première occurrence.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans les coûts d'exploitation dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

#### IAS 17

En vertu d'IAS 17, les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation, nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation locative à long terme correspondante au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux futurs, exclusion faite des composantes non locatives.

## OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également les OMHS et enregistrons un montant correspondant dans les charges d'intérêts pour refléter le passage du temps.

## J) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

#### LOGICIELS

Nous comptabilisons au coût historique les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les frais de développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

#### RELATIONS CLIENTS

L'acquisition d'actifs liés aux relations clients se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

#### DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de radiodiffusion. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût d'acquisition

moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- nous recevons du matériel original à diffuser et que le coût des licences de nouvelles émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable;
- ou lorsque la période de validité des licences commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les passifs connexes aux émissions et aux longs métrages sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell, Bell Média et Bell MTS et des licences de radiodiffusion, se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de nos marques de commerce ou de nos licences de spectre.

## K) AMORTISSEMENTS

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

#### DURÉE D'UTILITÉ ESTIMATIVE

Immobilisations corporelles	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMATIVE
Infrastructure et équipement réseau	2 à 50 ans
Bâtiments	5 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 12 ans
Relations clients	2 à 26 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

## L) PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES PARTENARIATS

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt.

Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière et nous comparons leur valeur recouvrable à leur valeur comptable lorsqu'il existe un indice de dépréciation.

Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

## M) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les états du résultat net.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise,

toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis surpassé la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

## N) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

### TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou

chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée dans les états du résultat net. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 4, *Information sectorielle*.

## O) INSTRUMENTS FINANCIERS ET ACTIFS SUR CONTRATS

Nous évaluons les créances clients et autres débiteurs, y compris les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil, au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments de bénéfice global et sont présentés au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global) et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global* dans le poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les obligations imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les intérêts à payer et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Nous évaluons les corrections de valeur pour créances douteuses et la dépréciation des actifs sur contrats selon un modèle des pertes de crédit attendues qui tient compte de la conjoncture économique, de l'information historique et de l'information prospective. En ce qui a trait aux créances clients et autres débiteurs et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

## P) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques découlant des variations des taux d'intérêt et de change et des prix des marchandises ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux produits et aux charges d'exploitation. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation ou de transaction.

Les dérivés qui viennent à échéance d'ici un an sont inclus aux postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière, tandis que les dérivés qui viennent à échéance dans plus de un an sont inclus aux postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

### COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons les relations entre le dérivé et l'exposition au risque identifié connexe, ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou à un passif spécifique, à un engagement ou à une transaction prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à couvrir l'exposition à un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une relation de couverture ne remplit plus les conditions requises, nous mettons fin à la comptabilité de couverture de façon prospective.

### COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Nous établissons des couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change lié à certains instruments d'emprunt et à des acquisitions et à des ventes prévues, ainsi que le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt prévues.

Nous utilisons des contrats de change à terme et des options afin de gérer l'exposition au risque de change lié aux acquisitions et aux ventes prévues

libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces contrats de change à terme et de ces options sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global* sont reclassés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.

Nous utilisons des contrats de change à terme et des swaps de devises et de taux d'intérêt afin de gérer notre dette libellée en dollars américains aux termes de nos facilités de crédit engagées, de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et de nos titres d'emprunt à long terme libellés en dollars américains. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

### DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES ÉCONOMIQUES

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des acquisitions prévues libellées en devises, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action relativement à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie, le risque de taux d'intérêt lié au rajustement des taux de dividende sur les actions privilégiées et le risque marchandises lié au coût d'achat de carburant. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste *Coûts d'exploitation* pour les dérivés qui servent à la couverture des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et au poste *Autres (charges) produits* pour les autres dérivés.

## Q) RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (PD) ET RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés et retraités. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités depuis le 31 décembre 2016. La plupart de ces régimes AAPE sont sans capitalisation et les indemnités sont versées lorsqu'un événement l'exigeant survient;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Les intérêts liés aux actifs et aux obligations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les états du résultat net et représentent la désactualisation des intérêts sur les actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts

actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies dans les états du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation fondée sur les hypothèses de la direction au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019.

## RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

## R) PROVISIONS

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne des charges d'intérêts qui sont comptabilisées au poste *Charges financières* dans les états du résultat net.

## S) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CLÉS

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la pandémie de COVID-19, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

### ESTIMATIONS

#### DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

#### RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

#### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

#### DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

#### IMPÔT DIFFÉRÉ

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

#### CONTRATS DE LOCATION

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

## **JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

### **ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

### **CONTRATS DÉFICITAIRES**

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

## **JUGEMENTS**

### **RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

### **IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

### **CONTRATS DE LOCATION**

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

### **PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS**

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exige l'exercice d'un jugement. En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement.

### **UGT**

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

### **ÉVENTUALITÉS**

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

## **T) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES OU DE NORMES COMPTABLES MODIFIÉES**

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous avons adopté les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
<b>Décision sur le programme de travail de l'IFRIC concernant IFRS 16, Contrats de location</b>	Décision sur le programme de travail de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) qui clarifie la détermination de la durée du contrat de location dans le cas des contrats de location résiliables ou renouvelables en vertu d'IFRS 16.	Cette décision sur le programme de travail n'a pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
<b>Définition d'une entreprise, Modifications apportées à IFRS 3, Regroupements d'entreprises</b>	Les modifications apportées au guide de mise en œuvre d'IFRS 3 clarifient la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs.	Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers. Elles pourraient avoir une incidence sur la décision de comptabiliser les acquisitions futures comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que sur la répartition du prix d'achat qui en découlerait entre les actifs nets identifiables acquis et le goodwill.

## U) FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Les normes comptables modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2020 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Allégements de loyer liés à la COVID-19, Projet de modification d'IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	Cette modification accorde aux preneurs une exemption facultative de l'application des directives d'IFRS 16 aux modifications de contrats de location qui représentent un allégement de loyer consenti en conséquence directe de la pandémie de COVID-19.	Nous n'avons pas adopté cette exemption facultative.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2020. L'application anticipée est autorisée.
Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire, Modifications d'IAS 37, <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	Ces modifications précisent quels coûts doivent être inclus dans le calcul des coûts d'exécution d'un contrat afin de déterminer si un contrat est déficitaire.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022. L'application anticipée est autorisée.

## Note 3 | Activités abandonnées

Le 1<sup>er</sup> juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la quasi-totalité de ses centres de données dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$.

Nous avons reclassé les montants de l'exercice précédent se rapportant à la vente dans les activités abandonnées de nos états consolidés du résultat net et de nos tableaux consolidés des flux de trésorerie afin que leur présentation

soit conforme à celle de l'exercice considéré. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont été vendues ont cessé d'être amorties le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Au T4 2020, nous avons conclu la vente pour un produit de 933 millions \$ (après déduction de la dette et d'autres éléments) et comptabilisé un profit sur la vente, après impôt, de 211 millions \$. Le gain en capital résultant de la vente est essentiellement contrebalancé par la comptabilisation de reports en avant de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés antérieurement.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs et des passifs vendus :

	2020
Actifs sur contrats	1
Coûts des contrats	2
Immobilisations corporelles	484
Immobilisations incorporelles	227
Goodwill	115
<b>Total des actifs vendus</b>	<b>829</b>
Dette à long terme	113
Passif d'impôt différé	37
Autres passifs non courants	9
<b>Total des passifs vendus</b>	<b>159</b>
<b>Actifs nets vendus</b>	<b>670</b>

Les tableaux suivants résument les états du résultat net et les tableaux des flux de trésorerie de nos activités abandonnées jusqu'au moment de la vente.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Produits d'exploitation	118	171
Coûts d'exploitation	(57)	(71)
Amortissement des immobilisations corporelles	(18)	(38)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(7)	(16)
Charges d'intérêts	(6)	(7)
Autres charges	(8)	(6)
Impôt sur le résultat	(7)	(4)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant le profit sur la vente	15	29
Profit sur la vente (après impôt de 3 millions \$)	211	—
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>226</b>	<b>29</b>
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	54	94
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	892	(18)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(7)	(6)
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>939</b>	<b>70</b>

## Note 4 | Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Principales méthodes comptables*. Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Afin de refléter les changements liés à la façon dont nous gérons nos activités et nous évaluons le rendement, les résultats d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell comprennent maintenant nos activités liées aux réseaux terrestres de radiocommunications pour la sécurité publique, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et les chiffres des périodes antérieures ont été retraités à des fins de comparaison. Auparavant, ces résultats étaient inclus dans le secteur Services sans fil de Bell. La gestion de nos activités liées aux réseaux terrestres de radiocommunications pour la sécurité publique, qui consistent à construire et à gérer des réseaux terrestres de radiocommunications mobiles essentiellement pour le secteur public, est désormais assurée par l'équipe des marchés d'affaires de Bell, ce qui nous permet d'offrir à notre clientèle un meilleur service grâce à des solutions de communications clés en main.

En raison de la vente de la quasi-totalité de nos centres de données, les résultats financiers de ces centres de données, qui étaient auparavant inclus dans le secteur Services sur fil de Bell, sont maintenant pris en compte en tant qu'activités abandonnées. Se reporter à la note 3, *Activités abandonnées*, pour obtenir plus de détails.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. La quasi-totalité de nos coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de nos amortissements, de nos charges financières et de nos autres charges sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

La quasi-totalité de nos activités d'exploitation et de nos actifs sont situés au Canada.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, ainsi que des produits électroniques grand public partout au Canada.

Notre secteur Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé IP, des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

## INFORMATION SECTORIELLE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		8 630	11 884	2 369	–	22 883
Produits intersectoriels		53	322	381	(756)	–
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>8 683</b>	<b>12 206</b>	<b>2 750</b>	<b>(756)</b>	<b>22 883</b>
Coûts d'exploitation	5	(5 017)	(6 960)	(2 055)	756	(13 276)
<b>Bénéfice sectoriel<sup>(1)</sup></b>		<b>3 666</b>	<b>5 246</b>	<b>695</b>	<b>–</b>	<b>9 607</b>
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(116)
Amortissements	16, 18					(4 404)
Charges financières						
Charges d'intérêts	7					(1 110)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	26					(46)
Perte de valeur d'actifs	8					(472)
Autres charges	9					(194)
Impôt sur le résultat	10					(792)
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>						<b>2 473</b>
<b>Bénéfice net lié aux activités abandonnées</b>	3					<b>226</b>
<b>Bénéfice net</b>						<b>2 699</b>
Goodwill	21	3 046	4 612	2 946	–	10 604
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	18	4 063	1 692	2 085	–	7 840
Dépenses d'investissement		916	3 161	125	–	4 202

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		8 946	12 036	2 811	–	23 793
Produits intersectoriels		55	281	406	(742)	–
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>9 001</b>	<b>12 317</b>	<b>3 217</b>	<b>(742)</b>	<b>23 793</b>
Coûts d'exploitation	5	(5 210)	(6 952)	(2 367)	742	(13 787)
<b>Bénéfice sectoriel<sup>(1)</sup></b>		<b>3 791</b>	<b>5 365</b>	<b>850</b>	<b>–</b>	<b>10 006</b>
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(114)
Amortissements	16, 18					(4 344)
Charges financières						
Charges d'intérêts	7					(1 125)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	26					(63)
Perte de valeur d'actifs	8					(102)
Autres produits	9					95
Impôt sur le résultat	10					(1 129)
<b>Bénéfice net lié aux activités poursuivies</b>						<b>3 224</b>
<b>Bénéfice net lié aux activités abandonnées</b>	3					<b>29</b>
<b>Bénéfice net</b>						<b>3 253</b>
Goodwill	21	3 046	4 675	2 946	–	10 667
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	18	3 948	1 692	2 381	–	8 021
Dépenses d'investissement		671	3 195	108	–	3 974

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR GAMMES DE SERVICES ET DE PRODUITS

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
<b>Services<sup>(1)</sup></b>		
Services sans fil	6 122	6 323
Services de données filaires	7 691	7 617
Services voix filaires	3 402	3 564
Services de médias	2 369	2 811
Autres services sur fil	248	251
<b>Total des gammes de services</b>	<b>19 832</b>	<b>20 566</b>
<b>Produits<sup>(2)</sup></b>		
Services sans fil	2 508	2 623
Services de données filaires	494	556
Équipements filaires et autres	49	48
<b>Total des gammes de produits</b>	<b>3 051</b>	<b>3 227</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>22 883</b>	<b>23 793</b>

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

## Note 5 | Coûts d'exploitation

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2020	2019
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes <sup>(1)</sup>		(4 108)	(4 281)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	26	(269)	(246)
Autres coûts de la main-d'œuvre <sup>(2)</sup>		(975)	(1 004)
Moins :			
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		1 007	1 028
<b>Total des coûts de la main-d'œuvre</b>		<b>(4 345)</b>	<b>(4 503)</b>
Coût des ventes <sup>(3)</sup>		(6 967)	(7 356)
Autres coûts d'exploitation <sup>(4)</sup>		(1 964)	(1 928)
<b>Total des coûts d'exploitation</b>		<b>(13 276)</b>	<b>(13 787)</b>

(1) Les coûts pour l'exercice 2020 sont présentés déduction faite des montants provenant de la Subvention salariale d'urgence du Canada, un programme de subvention salariale offert par le gouvernement fédéral aux employeurs admissibles en raison de la pandémie de COVID-19.

(2) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils mobiles et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(4) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 47 millions \$ et de 109 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2020 et 2019, respectivement.

## Note 6 | Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Coûts liés aux indemnités de départ	(35)	(63)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(81)	(51)
<b>Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres</b>	<b>(116)</b>	<b>(114)</b>

## COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

## COÛTS LIÉS AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

## Note 7 | Charges d'intérêts

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	(1 072)	(1 017)
Charges d'intérêts sur les autres dettes	(87)	(153)
Intérêts inscrits à l'actif	49	45
<b>Total des charges d'intérêts</b>	<b>(1 110)</b>	<b>(1 125)</b>

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme comprennent les charges d'intérêts sur les obligations locatives de 199 millions \$ en 2020 et de 213 millions \$ en 2019.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 3,95 % et de 3,96 % en 2020 et en 2019, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

## Note 8 | Perte de valeur d'actifs

### 2020

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons décelé des indices de dépréciation de certains des services télé de Bell Média et de nos marchés de la radio, essentiellement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses générales des taux d'actualisation découlant de l'impact économique de la pandémie de COVID-19. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT et du goodwill.

Au T2 2020, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 452 millions \$ relativement aux services de télévision en anglais et en français ainsi qu'à divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 291 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, un montant de 146 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des droits d'émissions et de longs métrages, et un montant de 15 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel. Elles ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2025, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,0 % à 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel allant de (1,0) % à néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 942 millions \$.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 21, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

### 2019

En 2019, les pertes de valeur incluaient une tranche de 85 millions \$ attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et une tranche de 8 millions \$ attribuée principalement aux immobilisations corporelles. Ces pertes de valeur se rapportent aux licences de radiodiffusion et à certains actifs de divers marchés de la radio du secteur Bell Média. Ces charges sont imputables au maintien de la demande pour la publicité et aux pressions sur les cotes d'écoute dans l'industrie découlant de la baisse des cotes d'écoute, ainsi qu'aux pressions concurrentielles exercées par les services de diffusion en continu. Ces charges ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024, au moyen d'un taux d'actualisation de 7,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2019, la valeur comptable de ces UGT s'élevait à 464 millions \$.

## Note 9 | Autres (charges) produits

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2020	2019
Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(83)	(9)
(Pertes nettes) profits nets lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres		(51)	138
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	24	(50)	(18)
Profits (pertes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	19		
Profits (pertes) sur placements		43	(53)
Exploitation		(38)	(19)
Profits sur placements		3	18
Autres		(18)	38
<b>Total des autres (charges) produits</b>		<b>(194)</b>	<b>95</b>

## PERTES SUR LA MISE HORS SERVICE ET LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En 2020, nous avons comptabilisé une perte de 45 millions \$ attribuable à un changement d'orientation stratégique ayant trait au développement continu de certains actifs en cours de construction liés aux plateformes de services de télé.

## PROFITS (PERTES) SUR PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

En 2020 et en 2019, nous avons comptabilisé un profit (une perte) sur placements de 43 millions \$ et de (53) millions \$, respectivement, découlant de profits (pertes) sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire

dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

## PROFITS SUR PLACEMENTS

En 2019, nous avons comptabilisé des profits de 18 millions \$ qui incluaient un profit lié à une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

## Note 10 | Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduit du résultat net lié aux activités poursuivies.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE		2020	2019
Impôt exigible			
Impôt exigible		(776)	(761)
Positions fiscales incertaines		26	6
Modification des estimations liées aux périodes antérieures		32	22
Avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement		40	–
Impôt différé			
Montant d'impôt différé différent à la naissance et à la résorption de différences temporaires		(107)	(316)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures		(26)	(8)
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes		15	(106)
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial		9	25
Positions fiscales incertaines		(5)	9
<b>Total de l'impôt sur le résultat</b>		<b>(792)</b>	<b>(1 129)</b>

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant présenté de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,9 % pour 2020 et de 27,0 % pour 2019.

<b>POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 473	3 224
Réintégration de l'impôt sur le résultat	792	1 129
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant impôt sur le résultat	3 265	4 353
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,9 %	27,0 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(878)	(1 175)
Tranche non imposable des profits sur placements	1	5
Positions fiscales incertaines	21	15
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	9	25
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	6	14
Tranche non imposable des profits (pertes) sur participations mises en équivalence	2	(20)
Avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement	47	5
Autres	–	2
<b>Total de l'impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies</b>	<b>(792)</b>	<b>(1 129)</b>
<b>Taux d'imposition moyen effectif</b>	<b>24,3 %</b>	<b>25,9 %</b>

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des états du résultat net.

<b>POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE</b>	<b>2020</b>		<b>2019</b>	
	<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL</b>	<b>DÉFICIT</b>	<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL</b>	<b>DÉFICIT</b>
Impôt exigible	–	14	3	4
Impôt différé	(172)	(20)	(90)	13
<b>Total (de la charge) de l'économie d'impôt</b>	<b>(172)</b>	<b>(6)</b>	<b>(87)</b>	<b>17</b>

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que des reports en avant de pertes fiscales.

<b>PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>REPORTS EN AVANT DE PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL</b>	<b>RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORÉES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS INCORPORÉES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE</b>	<b>AVANTAGES TANGIBLES EXIGÉS PAR LE CRTC</b>	<b>AUTRES</b>	<b>TOTAL</b>
	1 <sup>er</sup> janvier 2019	129	415	(1 763)	(1 642)	16	(199)
État du résultat net	(105)	3	–	(173)	(9)	(112)	(396)
Acquisitions d'entreprises	5	–	–	(6)	–	(1)	(2)
Autres éléments de bénéfice global	–	(54)	–	–	–	(36)	(90)
Déficit	–	–	–	–	–	13	13
Activités abandonnées	–	–	–	(4)	–	–	(4)
Autres	2	–	–	46	–	12	60
<b>31 décembre 2019</b>	<b>31</b>	<b>364</b>	<b>(1 763)</b>	<b>(1 779)</b>	<b>7</b>	<b>(323)</b>	<b>(3 463)</b>
État du résultat net	13	5	46	(426)	(7)	255	(114)
Acquisitions d'entreprises	25	–	–	–	–	1	26
Autres éléments de bénéfice global	–	(184)	–	–	–	12	(172)
Déficit	–	–	–	–	–	(20)	(20)
Activités abandonnées	–	–	–	30	–	–	30
Autres	–	–	–	–	–	9	9
<b>31 décembre 2020</b>	<b>69</b>	<b>185</b>	<b>(1 717)</b>	<b>(2 175)</b>	<b>–</b>	<b>(66)</b>	<b>(3 704)</b>

Au 31 décembre 2020, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 357 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 69 millions \$ sur un montant de 263 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2025 à 2040.

- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 94 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2024 à 2038.

Au 31 décembre 2020, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 64 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2019, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 215 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 31 millions \$ sur un montant de 122 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2024 à 2039.

- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 93 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2037.

Au 31 décembre 2019, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 734 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

## Note 11 | Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	2 272	3 011
Bénéfice net lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	226	29
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base</b>	<b>2 498</b>	<b>3 040</b>
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,33	3,17
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	904,3	900,8
Exercice présumé d'options sur actions <sup>(1)</sup>	0,1	0,6
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)</b>	<b>904,4</b>	<b>901,4</b>

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 10 783 936 en 2020 et 61 170 en 2019.

## Note 12 | Crédences clients et autres débiteurs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2020	2019
Crédences clients <sup>(1)</sup>		3 414	2 981
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires		(185)	(104)
Correction de valeur pour créances douteuses	28	(149)	(62)
Taxes à la consommation à recouvrer		122	12
Actifs d'impôt exigible		92	23
Autres débiteurs		234	188
<b>Total des crédences clients et autres débiteurs</b>		<b>3 528</b>	<b>3 038</b>

(1) La note 23, Dette à court terme, présente le détail des créances clients titrisées.

## CRÉANCES AU TITRE DES PLANS DE FINANCEMENT D'APPAREILS SANS FIL

Les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil représentent les montants dus à la société aux termes des accords de financement d'appareils sans fil qui n'ont pas encore été facturés. La partie courante de ces soldes est prise en compte dans les créances clients au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière et la partie non courante est comptabilisée au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil au 31 décembre 2020.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2020	2019
Partie courante		649	85
Partie non courante	20	399	65
<b>Total des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil <sup>(1)</sup></b>		<b>1 048</b>	<b>150</b>

(1) Exclut une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie courante de 28 millions \$ et de 9 millions \$ au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, respectivement, et une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie non courante de 17 millions \$ et de 5 millions \$ au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, respectivement.

## Note 13 | Stocks

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE		2020	2019
Appareils mobiles et accessoires		189	199
Marchandises et autres		250	228
<b>Total des stocks</b>		<b>439</b>	<b>427</b>

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 2 927 millions \$ et à 3 141 millions \$ pour 2020 et 2019, respectivement.

## Note 14 | Actifs et passifs sur contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations importantes des soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	ACTIFS SUR CONTRATS (1)		PASSIFS SUR CONTRATS	
		2020	2019	2020	2019
Solde d'ouverture aux 1 <sup>er</sup> janvier		1 644	1 493	890	899
Produits des activités ordinaires comptabilisés inclus dans les passifs sur contrats au début de l'exercice		–	–	(643)	(666)
Produits des activités ordinaires comptabilisés provenant des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au début de l'exercice		188	131	–	–
Augmentation des passifs sur contrats au cours de l'exercice		–	–	688	644
Augmentation des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au cours de l'exercice		(186)	(175)	–	–
Augmentation des actifs sur contrats découlant des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice		834	1 915	–	–
Actifs sur contrats transférés dans les créances clients		(1 376)	(1 461)	51	47
Acquisitions		–	–	–	(4)
Contrats résiliés transférés dans les créances clients		(145)	(205)	19	24
Activités abandonnées	3	(1)	–	–	–
Autres		(15)	(54)	(46)	(54)
<b>Solde de clôture aux 31 décembre</b>		<b>943</b>	<b>1 644</b>	<b>959</b>	<b>890</b>

(1) Déduction faite des corrections de valeur pour créances douteuses de 59 millions \$ et de 68 millions \$ au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, respectivement. Se reporter à la note 28, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

## Note 15 | Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2020	2019
Solde d'ouverture aux 1 <sup>er</sup> janvier		783	707
Coûts marginaux d'obtention de contrats et coûts d'exécution de contrats		535	602
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		(552)	(523)
Charges pour perte de valeur incluses dans les coûts d'exploitation		–	(3)
Activités abandonnées	3	(2)	–
<b>Solde de clôture aux 31 décembre</b>		<b>764</b>	<b>783</b>

Les coûts des contrats sont amortis sur une période dont la durée varie de 12 à 84 mois.

## Note 16 | Immobilisations corporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU <sup>(1)</sup>	TERRAINS ET BÂTIMENTS <sup>(1)</sup>	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL
<b>COÛT</b>					
1 <sup>er</sup> janvier 2020		67 597	8 079	1 687	77 363
Entrées		2 414	247	2 071	4 732
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		2	5	–	7
Transferts		964	49	(1 825)	(812)
Mises hors service et cessions		(1 348)	(54)	(32)	(1 434)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(17)	(9)	(1)	(27)
Activités abandonnées	3	(135)	(485)	(11)	(631)
<b>31 décembre 2020</b>		<b>69 477</b>	<b>7 832</b>	<b>1 889</b>	<b>79 198</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
1 <sup>er</sup> janvier 2020		45 914	3 813	–	49 727
Amortissement		3 035	440	–	3 475
Mises hors service et cessions		(1 268)	(54)	–	(1 322)
Activités abandonnées	3	(70)	(77)	–	(147)
Autres		(48)	–	–	(48)
<b>31 décembre 2020</b>		<b>47 563</b>	<b>4 122</b>	<b>–</b>	<b>51 685</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>					
1 <sup>er</sup> janvier 2020		21 683	4 266	1 687	27 636
<b>31 décembre 2020</b>		<b>21 914</b>	<b>3 710</b>	<b>1 889</b>	<b>27 513</b>

(1) Ces données comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation. Se reporter à la note 17, Contrats de location, pour obtenir plus de détails.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU <sup>(1)</sup>	TERRAINS ET BÂTIMENTS <sup>(1)</sup>	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL
<b>COÛT</b>					
1 <sup>er</sup> janvier 2019		65 048	7 528	1 764	74 340
Entrées		2 508	567	1 694	4 769
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		3	38	–	41
Transferts		1 130	(14)	(1 772)	(656)
Mises hors service et cessions		(1 085)	(42)	–	(1 127)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(11)	(4)	–	(15)
Activités abandonnées	3	4	6	1	11
<b>31 décembre 2019</b>		<b>67 597</b>	<b>8 079</b>	<b>1 687</b>	<b>77 363</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
1 <sup>er</sup> janvier 2019		43 834	3 405	–	47 239
Amortissement		3 015	443	–	3 458
Mises hors service et cessions		(1 003)	(27)	–	(1 030)
Activités abandonnées	3	14	23	–	37
Autres		54	(31)	–	23
<b>31 décembre 2019</b>		<b>45 914</b>	<b>3 813</b>	<b>–</b>	<b>49 727</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>					
1 <sup>er</sup> janvier 2019		21 214	4 123	1 764	27 101
<b>31 décembre 2019</b>		<b>21 683</b>	<b>4 266</b>	<b>1 687</b>	<b>27 636</b>

(1) Ces données comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation. Se reporter à la note 17, Contrats de location, pour obtenir plus de détails.

## Note 17 | Contrats de location

### ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par BCE se composent de satellites, de locaux de bureaux, de terrains, d'emplacements de pylônes cellulaires, d'établissements de vente au détail et d'emplacements d'affichage extérieur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au poste *Immobilisations corporelles* dans les états de la situation financière.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	TOTAL
<b>COÛT</b>				
1 <sup>er</sup> janvier 2020		3 609	2 933	6 542
Entrées		470	200	670
Transferts		(360)	(2)	(362)
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		–	4	4
Résiliation de contrats de location		(20)	(10)	(30)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(1)	(9)	(10)
Activités abandonnées	3	(8)	(121)	(129)
<b>31 décembre 2020</b>		<b>3 690</b>	<b>2 995</b>	<b>6 685</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
1 <sup>er</sup> janvier 2020		1 301	817	2 118
Amortissement		377	294	671
Transferts		(199)	–	(199)
Résiliation de contrats de location		(2)	(6)	(8)
Activités abandonnées	3	(4)	(19)	(23)
<b>31 décembre 2020</b>		<b>1 473</b>	<b>1 086</b>	<b>2 559</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>				
1 <sup>er</sup> janvier 2020		2 308	2 116	4 424
<b>31 décembre 2020</b>		<b>2 217</b>	<b>1 909</b>	<b>4 126</b>
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	TOTAL
<b>COÛT</b>				
1 <sup>er</sup> janvier 2019		3 329	2 453	5 782
Entrées		526	512	1 038
Transferts		(233)	–	(233)
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		–	8	8
Résiliation de contrats de location		(12)	(38)	(50)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(2)	(3)	(5)
Activités abandonnées	3	1	1	2
<b>31 décembre 2019</b>		<b>3 609</b>	<b>2 933</b>	<b>6 542</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
1 <sup>er</sup> janvier 2019		1 042	536	1 578
Amortissement		372	298	670
Transferts		(111)	–	(111)
Résiliation de contrats de location		(3)	(22)	(25)
Activités abandonnées	3	1	5	6
<b>31 décembre 2019</b>		<b>1 301</b>	<b>817</b>	<b>2 118</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>				
1 <sup>er</sup> janvier 2019		2 287	1 917	4 204
<b>31 décembre 2019</b>		<b>2 308</b>	<b>2 116</b>	<b>4 424</b>

## CONTRATS DE LOCATION COMPTABILISÉS DANS LE BÉNÉFICE NET LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUVIES

Le tableau suivant présente les charges liées aux contrats de location comptabilisés dans le bénéfice net lié aux activités poursuivies.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	199	213
Charges liées aux paiements de loyers variables qui ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives	150	148
Charges liées aux contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée	60	58
Charges liées aux contrats de location à court terme	31	30

## CONTRATS DE LOCATION COMPTABILISÉS DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'est élevé à 1 219 millions \$ et à 1 214 millions \$ pour les périodes closes le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019, respectivement.

## OBLIGATIONS D'INFORMATIONS À FOURNIR SUPPLÉMENTAIRES

Se reporter à la note 23, *Dette à court terme*, et à la note 24, *Dette à long terme*, pour connaître les soldes des obligations locatives inclus dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 33, *Engagements et éventualités*, pour obtenir l'information sur les contrats de location conclus mais qui n'ont pas encore débuté au 31 décembre 2020.

Se reporter à la note 28, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir une analyse des échéances des obligations locatives.

## Note 18 | Immobilisations incorporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'EMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO-DIFFUSION	TOTAL	
<b>COÛT</b>											
1 <sup>er</sup> janvier 2020		10 522	2 017	716	489	13 744	2 409	3 586	2 026	8 021	21 765
Entrées		344	–	874	41	1 259	–	116	–	116	1 375
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		1	–	10	–	11	–	–	–	–	11
Transferts		810	–	–	–	810	–	–	–	–	810
Mises hors service et cessions		(2 479)	–	–	(36)	(2 515)	–	–	–	–	(2 515)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(13)	–	(110)	(25)	(148)	–	(1)	(296)	(297)	(445)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(845)	–	(845)	–	–	–	–	(845)
Activités abandonnées	3	(16)	(281)	–	–	(297)	–	–	–	–	(297)
<b>31 décembre 2020</b>		<b>9 169</b>	<b>1 736</b>	<b>645</b>	<b>469</b>	<b>12 019</b>	<b>2 409</b>	<b>3 701</b>	<b>1 730</b>	<b>7 840</b>	<b>19 859</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>											
1 <sup>er</sup> janvier 2020		7 345	839	–	229	8 413	–	–	–	–	8 413
Amortissement		787	99	–	43	929	–	–	–	–	929
Mises hors service et cessions		(2 480)	–	–	(37)	(2 517)	–	–	–	–	(2 517)
Activités abandonnées	3	(8)	(60)	–	–	(68)	–	–	–	–	(68)
<b>31 décembre 2020</b>		<b>5 644</b>	<b>878</b>	<b>–</b>	<b>235</b>	<b>6 757</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 757</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>											
1 <sup>er</sup> janvier 2020		3 177	1 178	716	260	5 331	2 409	3 586	2 026	8 021	13 352
<b>31 décembre 2020</b>		<b>3 525</b>	<b>858</b>	<b>645</b>	<b>234</b>	<b>5 262</b>	<b>2 409</b>	<b>3 701</b>	<b>1 730</b>	<b>7 840</b>	<b>13 102</b>

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019	NOTE	LOGICIELS	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE				À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE			TOTAL DES IMMOBILISAS- TIONS INCOR- PORELLES	
			RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSION ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO- DIFFUSION		
<b>COÛT</b>											
1 <sup>er</sup> janvier 2019		9 525	2 014	704	500	12 743	2 409	3 587	2 111	8 107	20 850
Entrées		388	–	1 004	4	1 396	–	–	–	–	1 396
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		–	6	–	–	6	–	–	–	–	6
Transferts		657	–	–	–	657	–	–	–	–	657
Mises hors service et cessions		(52)	(3)	–	(14)	(69)	–	–	–	–	(69)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	–	(1)	(1)	–	(1)	(85)	(86)	(87)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(992)	–	(992)	–	–	–	–	(992)
Activités abandonnées	3	4	–	–	–	4	–	–	–	–	4
<b>31 décembre 2019</b>		<b>10 522</b>	<b>2 017</b>	<b>716</b>	<b>489</b>	<b>13 744</b>	<b>2 409</b>	<b>3 586</b>	<b>2 026</b>	<b>8 021</b>	<b>21 765</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>											
1 <sup>er</sup> janvier 2019		6 720	727	–	198	7 645	–	–	–	–	7 645
Amortissement		743	98	–	45	886	–	–	–	–	886
Mises hors service et cessions		(51)	–	–	(14)	(65)	–	–	–	–	(65)
Activités abandonnées	3	2	14	–	–	16	–	–	–	–	16
Autres		(69)	–	–	–	(69)	–	–	–	–	(69)
<b>31 décembre 2019</b>		<b>7 345</b>	<b>839</b>	<b>–</b>	<b>229</b>	<b>8 413</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 413</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>											
1 <sup>er</sup> janvier 2019		2 805	1 287	704	302	5 098	2 409	3 587	2 111	8 107	13 205
<b>31 décembre 2019</b>		<b>3 177</b>	<b>1 178</b>	<b>716</b>	<b>260</b>	<b>5 331</b>	<b>2 409</b>	<b>3 586</b>	<b>2 026</b>	<b>8 021</b>	<b>13 352</b>

## Note 19 | Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir plus de renseignements sur nos entreprises associées et nos coentreprises, se reporter à la note 34, *Transactions entre parties liées*.

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Actifs	3 953	4 045
Passifs	(2 448)	(2 689)
Total de l'actif net	1 505	1 356
Quote-part de l'actif net de BCE	756	698

## ÉTATS DU RÉSULTAT NET

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2020	2019
Produits		1 359	2 398
Charges		(1 351)	(2 545)
Total du bénéfice net (de la perte nette)		8	(147)
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de BCE	9	5	(72)

## Note 20 | Autres actifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2020	2019
Créances à long terme au titre des plans de financement d'appareils sans fil	12	399	65
Placements (1)	28	167	128
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées	28	126	129
Créances à long terme		128	83
Actifs dérivés	28	92	200
Autres		89	111
<b>Total des autres actifs non courants</b>		<b>1 001</b>	<b>716</b>

(1) Ces montants ont été donnés en garantie relativement à des obligations liées à certains avantages du personnel et ne peuvent servir à des fins générales.

## Note 21 | Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. Les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter.

	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	BCE
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>		3 046	4 681	2 931	10 658
Acquisitions et autres		–	(6)	15	9
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>		<b>3 046</b>	<b>4 675</b>	<b>2 946</b>	<b>10 667</b>
Acquisitions et autres		–	52	–	52
Activités abandonnées	3	–	(115)	–	(115)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>		<b>3 046</b>	<b>4 612</b>	<b>2 946</b>	<b>10 604</b>

## TEST DE DÉPRÉCIATION

Comme il est décrit à la note 2, *Principales méthodes comptables*, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que le goodwill peut s'être déprécié, en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT au montant recouvrable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et la valeur d'utilité.

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons décelé des indices de dépréciation du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média en raison des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, essentiellement des baisses des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement ainsi que des hausses des taux d'actualisation. Le test de dépréciation du goodwill effectué en 2020 pour le groupe d'UGT de Bell Média n'a pas donné lieu à une perte de valeur du goodwill.

## VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable de chacun des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell correspond à sa juste valeur. La valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell Média correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au bénéfice

sectoriel, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle. Les produits des activités ordinaires et les projections de coûts pour le groupe d'UGT de Bell Média reflètent aussi les hypothèses qu'utiliseraient les intervenants du marché.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque UGT ou groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable des groupes d'UGT.

GROUPES D'UGT	HYPOTHÈSES UTILISÉES	
	TAUX DE CROISSANCE PERPÉTUELS	TAUX D'ACTUALISATION
Services sans fil de Bell	0,8 %	9,1 %
Services sur fil de Bell	1,0 %	6,0 %
Bell Média	0,5 %	8,5 %

La valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell déterminée dans un exercice antérieur excède leur valeur comptable actuelle correspondante d'une marge substantielle et a été reportée et utilisée aux fins du test de dépréciation de l'exercice considéré. Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la

valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell ou des Services sur fil de Bell ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, la valeur recouvrable déterminée au deuxième trimestre de 2020 a été reportée et utilisée aux fins du test de dépréciation annuel. Une baisse de 0,6 % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,4 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

## Note 22 | Dettes fournisseurs et autres passifs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2020	2019
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 595	2 604
Rémunération à payer		592	589
Passif financier lié à Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) <sup>(1)</sup>	28	149	135
Passifs dérivés	28	69	49
Provisions	25	53	33
Taxes à la consommation à payer		33	101
Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer		23	35
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	28	13	13
Autres passifs courants		408	395
<b>Total des dettes fournisseurs et autres passifs</b>		<b>3 935</b>	<b>3 954</b>

(1) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net.

## Note 23 | Dette à court terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020	2020	2019
Effets à payer <sup>(1)</sup>	28	0,24 %	392	1 994
Emprunts garantis par des créances clients	28	1,10 %	1 050	1 050
Tranche à court terme de la dette à long terme <sup>(2)</sup>	24	5,52 %	975	837
<b>Total de la dette à court terme</b>			<b>2 417</b>	<b>3 881</b>

(1) Inclut du papier commercial au montant de 274 millions \$ US (349 millions \$ CA) et de 1 502 millions \$ US (1 951 millions \$ CA) au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 28, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche courante des obligations locatives de 754 millions \$ et de 775 millions \$ au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, respectivement.

## CRÉANCES CLIENTS TITRISÉES

Nos programmes de créances clients titrisées sont comptabilisés en tant qu'emprunts renouvelables à taux variables garantis par certaines créances clients et viennent à expiration le 31 décembre 2021 et le 1<sup>er</sup> décembre 2022, respectivement.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos programmes de créances clients titrisées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice	1,58 %	2,79 %
Créances clients titrisées	2 007	2 185

Nous continuons d'assurer la gestion de ces créances clients. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances clients à priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans nos créances clients jusqu'à l'expiration ou à la résiliation des conventions de créances clients titrisées. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

## FACILITÉS DE CRÉDIT

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant

total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion de Bell Canada au 31 décembre 2020. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2020.

	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL EN COURS	MONTANT NET DISPONIBLE
<b>Facilités de crédit engagées</b>					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties <sup>(1)(2)</sup>	3 500	–	–	349	3 151
Autres	106	–	106	–	–
<b>Total des facilités de crédit engagées</b>	<b>3 606</b>	<b>–</b>	<b>106</b>	<b>349</b>	<b>3 151</b>
<b>Total des facilités de crédit non engagées</b>	<b>1 939</b>	<b>–</b>	<b>1 082</b>	<b>–</b>	<b>857</b>
<b>Total des facilités de crédit engagées et non engagées</b>	<b>5 545</b>	<b>–</b>	<b>1 188</b>	<b>349</b>	<b>4 008</b>

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en novembre 2024, et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en novembre 2022.

(2) Au 31 décembre 2020, le papier commercial en cours de Bell Canada inclut un montant de 274 millions \$ US (349 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

## RESTRICTIONS

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

## Note 24 | Dette à long terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020	ÉCHÉANCE	2020	2019
<b>Titres d'emprunt</b>					
Acte de fiducie de 1997		3,68 %	2022 à 2050	16 400	14 500
Acte de fiducie de 1976		9,54 %	2021 à 2054	1 100	1 100
Acte de fiducie de 2011		4,00 %	2024	225	225
Acte de fiducie américain de 2016 <sup>(1)</sup>		4,41 %	2048 à 2049	2 228	2 273
Acte de fiducie de 1996 (débentures subordonnées)		8,21 %	2026 à 2031	275	275
<b>Obligations locatives</b>		4,91 %	2021 à 2065	4 356	4 599
Autres				386	328
<b>Total de la dette</b>				<b>24 970</b>	<b>23 300</b>
Prime (escompte) non amortie, montant net				(19)	15
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(70)	(63)
Moins :					
Tranche à court terme	23			(975)	(837)
<b>Total de la dette à long terme</b>				<b>23 906</b>	<b>22 415</b>

(1) Aux 31 décembre 2020 et 2019, les billets émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016 représentaient un montant total de 1 750 millions \$ US et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 28, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Les titres d'emprunt de Bell Canada ont été émis en dollars canadiens, à l'exception des titres d'emprunt émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016, qui ont été émis en dollars américains. Tous les titres d'emprunt portent intérêt à un taux fixe.

## RESTRICTIONS

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Tous les titres d'emprunt en circulation ont été émis en vertu d'actes de fiducie et sont non garantis. Tous les titres d'emprunt ont été émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

### 2020

Le 6 novembre 2020, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures à moyen terme (MTN), série M-42, à 2,00 %, dont le capital en cours s'établissait à 850 millions \$, et qui venaient à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le 14 septembre 2020, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-30, à 3,15 %, dont le capital en cours s'établissait à 750 millions \$, et qui venaient à échéance le 29 septembre 2021.

Le 14 août 2020, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-53, à 1,65 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$ et qui viennent à échéance le 16 août 2027.

Le 14 mai 2020, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-52, à 2,50 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 14 mai 2030.

Le 14 mai 2020 et le 13 février 2020, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-51, à 3,50 %, dont le capital s'établit à 500 millions \$ et à 750 millions \$, respectivement, et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050.

Le 25 mars 2020, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-47, à 3,35 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$, et qui viennent à échéance le 12 mars 2025.

Le 16 mars 2020, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-24, à 4,95 %, dont le capital en cours s'établissait à 500 millions \$, et qui venaient à échéance le 19 mai 2021.

Au premier semestre de 2020, Bell Canada a prélevé 1 450 millions \$ US (2 035 millions \$ CA) aux termes de ses facilités de crédit engagées. Au T2 2020, Bell Canada a remboursé la totalité des emprunts en dollars américains sur ces facilités. Les emprunts, qui étaient pris en compte dans la dette à long terme, étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. En conséquence, au T2 2020, les contrats de change à terme utilisés pour couvrir ces emprunts ont été réglés. Se reporter à la note 28, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, nous avons engagé des charges de 50 millions \$ liées au remboursement anticipé de la dette qui ont été comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

### 2019

Le 10 septembre 2019, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-50, à 2,90 %, dont le capital s'établit à 550 millions \$, et qui viennent à échéance le 10 septembre 2029.

Le 13 juin 2019, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-27, à 3,25 %, dont le capital en cours s'établissait à 1 milliard \$, et qui venaient à échéance le 17 juin 2020.

Le 24 mai 2019, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures, série M-37, à 3,54 %, dont le capital en cours s'établissait à 400 millions \$, et qui venaient à échéance le 12 juin 2020.

Le 13 mai 2019, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-49, à 2,75 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$, et qui viennent à échéance le 29 janvier 2025. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-2, à 4,30 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$ US (808 millions \$ CA), et qui viennent à échéance le 29 juillet 2049.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons engagé des charges de 18 millions \$ liées au remboursement anticipé de la dette qui ont été comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

## Note 25 | Provisions

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	NOTE	OMHS	AUTRES <sup>(1)</sup>	TOTAL
1 <sup>er</sup> janvier 2020		199	132	331
Entrées		21	95	116
Utilisation		(8)	(20)	(28)
Reprises		(1)	(1)	(2)
Activités abandonnées	3	(9)	–	(9)
<b>31 décembre 2020</b>		<b>202</b>	<b>206</b>	<b>408</b>
Courantes	22	15	38	53
Non courantes	27	187	168	355
<b>31 décembre 2020</b>		<b>202</b>	<b>206</b>	<b>408</b>

(1) La colonne Autres comprend les provisions liées aux questions environnementales et juridiques et aux locaux vacants et les autres provisions.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation du contrat. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

## Note 26 | Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

### COÛT DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommis, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité de risque et de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition des régimes PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

### COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Régimes de retraite PD	(219)	(193)
Régimes de retraite CD	(113)	(109)
AAPE	(2)	(3)
Moins :		
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	65	59
<b>Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(269)</b>	<b>(246)</b>

### COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Régimes de retraite PD	(10)	(19)
AAPE	(36)	(44)
<b>Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(46)</b>	<b>(63)</b>

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2020	2019
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 1 <sup>er</sup> janvier	(2 701)	(2 892)
Gains actuariels dans les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies <sup>(1)</sup>	732	191
Augmentation de l'effet de la limite de l'actif dans les autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies <sup>(2)</sup>	(45)	–
<b>Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 31 décembre</b>	<b>(2 014)</b>	<b>(2 701)</b>

(1) Les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les états du résultat global s'élèvent à 2 215 millions \$ en 2020.

(2) La diminution cumulative de l'effet de la limite de l'actif comptabilisée dans les états du résultat global s'élève à 201 millions \$ en 2020.

## COMPOSANTES (DES OBLIGATIONS) DES ACTIFS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD		RÉGIMES AAPE		TOTAL	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 <sup>er</sup> janvier	(25 650)	(23 404)	(1 529)	(1 469)	(27 179)	(24 873)
Coût des services rendus au cours de la période	(219)	(193)	(2)	(3)	(221)	(196)
Intérêts liés aux obligations	(782)	(872)	(46)	(55)	(828)	(927)
Pertes actuarielles <sup>(1)</sup>	(1 830)	(2 498)	(90)	(80)	(1 920)	(2 578)
Versements des prestations	1 342	1 326	67	77	1 409	1 403
Cotisations des employés	(10)	(10)	—	—	(10)	(10)
Autres	—	1	—	1	—	2
<b>Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre</b>	<b>(27 149)</b>	<b>(25 650)</b>	<b>(1 600)</b>	<b>(1 529)</b>	<b>(28 749)</b>	<b>(27 179)</b>
Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 <sup>er</sup> janvier	25 530	23 071	320	287	25 850	23 358
Rendement attendu des actifs des régimes <sup>(2)</sup>	772	853	10	11	782	864
Gains actuariels <sup>(1)</sup>	2 632	2 742	20	27	2 652	2 769
Versements des prestations	(1 342)	(1 326)	(67)	(77)	(1 409)	(1 403)
Cotisations de l'employeur	183	180	61	72	244	252
Cotisations des employés	10	10	—	—	10	10
<b>Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre</b>	<b>27 785</b>	<b>25 530</b>	<b>344</b>	<b>320</b>	<b>28 129</b>	<b>25 850</b>
Actif (déficit) des régimes	636	(120)	(1 256)	(1 209)	(620)	(1 329)
Effet de la limite de l'actif	(65)	(20)	—	—	(65)	(20)
<b>Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre</b>	<b>571</b>	<b>(140)</b>	<b>(1 256)</b>	<b>(1 209)</b>	<b>(685)</b>	<b>(1 349)</b>
Actif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 277	558	—	—	1 277	558
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(706)	(698)	(1 256)	(1 209)	(1 962)	(1 907)

(1) Les écarts actuariels comprennent les gains liés à l'expérience de 2 613 millions \$ en 2020 et de 2 525 millions \$ en 2019.

(2) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 3 434 millions \$, ou 13,7 %, en 2020 et à 3 633 millions \$, ou 16,0 %, en 2019.

## SITUATION DE CAPITALISATION DES COÛTS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CAPITALISÉS		PARTIELLEMENT CAPITALISÉS <sup>(1)</sup>		SANS CAPITALISATION <sup>(2)</sup>		TOTAL	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(26 421)	(24 961)	(2 011)	(1 918)	(317)	(300)	(28 749)	(27 179)
Juste valeur des actifs des régimes	27 727	25 474	402	376	—	—	28 129	25 850
<b>Surplus (déficit) des régimes</b>	<b>1 306</b>	<b>513</b>	<b>(1 609)</b>	<b>(1 542)</b>	<b>(317)</b>	<b>(300)</b>	<b>(620)</b>	<b>(1 329)</b>

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et de certains AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en certains AAPE pour lesquels des indemnités sont versées lorsque les demandes d'indemnisation sont soumises.

## HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE	
	2020	2019
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	2,6 %	3,1 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie <sup>(1)</sup>	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à l'âge de 65 ans (en années)	23,2	23,2

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE	
	2020	2019
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	3,2 %	4,0 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie <sup>(1)</sup>	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à l'âge de 65 ans (en années)	23,2	23,1

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 15 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 6,5 % en 2020, laquelle va en diminuant à 4,0 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,7 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 4 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	3	(3)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	110	(95)

## ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2020		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2020	
		AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(76)	64	(1 897)	2 127
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	38	(38)	1 092	(1 092)

## ACTIFS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de garantir le maintien des avantages.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2020 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2020 et 2019.

CATÉGORIE D'ACTIFS	MOYENNE PONDERÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	
		2020	31 DÉCEMBRE 2020      31 DÉCEMBRE 2019
Titres de capitaux propres	0 % à 40 %	23 %	22 %
Titres d'emprunt	60 % à 100 %	60 %	62 %
Autres placements	0 % à 50 %	17 %	16 %
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019		
			Données observables sur le marché	
Titres d'emprunt				
Titres canadiens	1 027	1 017		
Titres étrangers	5 242	4 534		
Titres d'emprunt				
Titres canadiens	13 361	13 216		
Titres étrangers	2 913	2 385		
Titres du marché monétaire	369	219		
Données d'entrée non observables sur le marché				
Autres placements				
Titres de sociétés fermées	2 564	2 119		
Fonds de couverture	1 200	1 001		
Titres du secteur immobilier	1 033	948		
Autres	76	91		
<b>Total</b>	<b>27 785</b>	<b>25 530</b>		

Les titres de capitaux propres comprenaient des actions ordinaires de BCE d'environ 3 millions \$, ou 0,01 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2020, et des actions ordinaires de BCE d'environ 15 millions \$, ou 0,06 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2019.

Les titres d'emprunt comprenaient des débentures de Bell Canada d'environ 141 millions \$, ou 0,51 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2020, et des débentures de Bell Canada d'environ 53 millions \$, ou 0,21 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2019.

Les autres placements comprenaient un investissement dans MLSE de 149 millions \$, ou 0,54 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2020, et de 135 millions \$, ou 0,53 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2019.

Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 4 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les

autres placements. Comme il s'agit d'une entente de couverture liée au régime de retraite, la transaction n'exige aucune cotisation en trésorerie de BCE.

## FLUX DE TRÉSORERIE

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les autorités de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous contribuons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES PD		RÉGIMES CD		RÉGIMES AAPE	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Cotisations/versements	(183)	(180)	(114)	(110)	(61)	(72)

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 180 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2021, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 120 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 70 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2021.

## Note 27 | Autres passifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2020	2019
Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée		361	305
Provisions	25	355	298
Passifs dérivés	28	98	7
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	28	69	69
Autres		262	192
<b>Total des autres passifs non courants</b>		<b>1 145</b>	<b>871</b>

## Note 28 | Gestion financière et des capitaux

### GESTION FINANCIÈRE

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations des prix des marchandises et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

### DÉRIVÉS

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et nos risques liés aux fluctuations des prix des marchandises et aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE.

Les instruments dérivés suivants étaient en cours en 2020 et/ou en 2019 :

- des contrats de change à terme et des options servant à gérer le risque de change de certaines acquisitions et ventes prévues et d'emprunts sous forme de papier commercial américain;
- des contrats de change à terme et des swaps de devises et de taux d'intérêt utilisés à titre de couverture du risque de change sur une tranche de notre dette à court terme et de notre dette à long terme;
- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE visant à réduire le risque lié aux flux de trésorerie et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action qui découlent des actions ordinaires émises dans le cadre de nos régimes de paiement fondé sur des actions;
- des swaps de taux d'intérêt et des options servant à couvrir des taux de dividende futurs rajustés sur les actions privilégiées;
- des swaps sur carburant qui atténuent le coût d'achat de carburant.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	NOTE	31 DÉCEMBRE 2020		31 DÉCEMBRE 2019	
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre du compte de report imposé par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres passifs non courants	22, 27	82	86	82	85
Titres d'emprunt et autres dettes	Dette à court terme et dette à long terme	23, 24	20 525	24 366	18 653	20 905

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	NOTE	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR DE L'ACTIF (DU PASSIF)		
			PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) <sup>(1)</sup>	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) <sup>(2)</sup>
<b>31 décembre 2020</b>					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées	Autres actifs non courants 20	126	3	–	123
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(51)	–	(51)	–
Passif financier lié à MLSE <sup>(3)</sup>	Dettes fournisseurs et autres passifs 22	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	109	–	167	(58)
<b>31 décembre 2019</b>					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées	Autres actifs non courants 20	129	2	–	127
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	165	–	165	–
Passif financier lié à MLSE <sup>(3)</sup>	Dettes fournisseurs et autres passifs 22	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	71	1	128	(58)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et tout profit ou perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net.

## RISQUE DE CRÉDIT

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de paiements par versements visant les appareils sans fil, et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptions. Aux 31 décembre 2020 et 2019, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée, et nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque.

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux créances clients, y compris la partie courante des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil, laquelle correction rend compte d'une augmentation pour l'exercice 2020 qui s'explique essentiellement par l'incidence de la pandémie de COVID-19.

NOTE	2020	2019
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier	(62)	(51)
Ajouts	(134)	(114)
Utilisations et reprises	47	103
<b>Solde aux 31 décembre</b>	<b>12</b>	<b>(149)</b>

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si le débiteur n'a pas été recouvré après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

AUX 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Créances clients non en souffrance	2 574	2 082
Créances clients en souffrance		
Moins de 60 jours	432	541
De 60 à 120 jours	214	232
Plus de 120 jours	45	64
<b>Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses</b>	<b>3 265</b>	<b>2 919</b>

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux actifs sur contrats.

NOTE	2020	2019
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier	(68)	(73)
Ajouts	(31)	(28)
Utilisations et reprises	40	33
<b>Solde aux 31 décembre</b>	<b>(59)</b>	<b>(68)</b>
<b>Montant courant</b>	<b>(29)</b>	<b>(32)</b>
<b>Montant non courant</b>	<b>(30)</b>	<b>(36)</b>
<b>Solde aux 31 décembre</b>	<b>14</b>	<b>(59)</b>

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2020 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

AU 31 DÉCEMBRE 2020	NOTE	2021	2022	2023	2024	2025	PAR LA SUITE	TOTAL
Dette à long terme	24	221	1 785	1 665	1 278	2 125	13 540	20 614
Effets à payer	23	392	–	–	–	–	–	392
Obligations locatives <sup>(1)</sup>		921	832	611	459	406	2 077	5 306
Emprunt garanti par des créances clients	23	1 050	–	–	–	–	–	1 050
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients		844	824	756	693	641	7 623	11 381
(Encaissements) paiements nets sur swaps de devises et de taux d'intérêt		(1)	(1)	–	–	–	64	62
Passif financier lié à MLSE	22	149	–	–	–	–	–	149
<b>Total</b>		<b>3 576</b>	<b>3 440</b>	<b>3 032</b>	<b>2 430</b>	<b>3 172</b>	<b>23 304</b>	<b>38 954</b>

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 950 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

## RISQUE DE MARCHÉ

### RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change lié aux acquisitions et aux ventes prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

Au premier semestre de 2020, nous avons conclu des contrats de change à terme d'un montant notionnel de 1 453 millions \$ US (2 039 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change associé aux montants prélevés sur nos facilités de crédit engagées. Ces contrats de change sont venus à échéance au T2 2020 et une perte de 14 millions \$ au titre de ces contrats de change à terme a été comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les états consolidés du résultat net, ce qui annule le profit de change lié au remboursement des montants prélevés sur les facilités de crédit.

Au 31 décembre 2020, nous avions des swaps de devises et de taux d'intérêt en cours, dont le montant notionnel s'élevait à 1 750 millions \$ US (2 301 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain

auquel nous exposent nos billets, série US-1 et série US-2, venant à échéance en 2048 et en 2049, respectivement. Se reporter à la note 24, *Dette à long terme*, pour obtenir plus de détails.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit (une perte) de 7 millions \$ (19 millions \$) comptabilisé(e) dans le résultat net lié aux activités poursuivies au 31 décembre 2020 et un profit (une perte) de 245 millions \$ (215 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies* au 31 décembre 2020, toutes les autres variables restant constantes.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 4 millions \$ comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global des activités poursuivies* au 31 décembre 2020, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 décembre 2020.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANT À RECEVOIR	MONNAIE DE VENTE	MONTANT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	\$ US	675	\$ CA	885	2021	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	274	\$ CA	349	2021	Papier commercial
Flux de trésorerie	PHP	2 174	\$ CA	59	2021	Transactions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	479	\$ CA	614	2022	Transactions prévues
Flux de trésorerie – options d'achat	\$ US	231	\$ CA	299	2022	Transactions prévues
Flux de trésorerie – options de vente	\$ US	231	\$ CA	295	2022	Transactions prévues
Économique	\$ US	130	\$ CA	180	2021	Transactions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	12	\$ CA	17	2021	Transactions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	17	\$ US	12	2021	Transactions prévues
Économique – options de vente	\$ US	120	\$ CA	154	2021	Transactions prévues
Économique – options de vente	\$ US	99	\$ CA	123	2022	Transactions prévues

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

En 2020, nous avons conclu des options sur taux d'intérêt à titre de couverture économique des taux de dividende ajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021. La juste valeur de ces options sur taux d'intérêt au 31 décembre 2020 correspondait à un passif net de 6 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états consolidés de la situation financière. Une perte de 6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 au titre de ces options sur taux d'intérêt est comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les états consolidés du résultat net.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1% des taux d'intérêt serait une augmentation (diminution) de 20 millions \$ et de (26 millions \$) du bénéfice net lié aux activités poursuivies au 31 décembre 2020.

En 2019, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt échéant en 2020, dont le montant notionnel s'élevait à 275 millions \$, comme couverture des taux de dividende ajustés sur les actions privilégiées de BCE en 2020. (Une perte) un profit de (9 millions \$) et de 8 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, respectivement, au titre de ces swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés au poste *Autres (charges) produits* dans les états consolidés du résultat net.

## RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie. Se reporter à la note 30, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails sur nos accords de paiements

fondés sur des actions. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 décembre 2020 correspondait à un passif net de 82 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états consolidés de la situation financière. La juste valeur des contrats à terme sur actions au 31 décembre 2019 correspondait à un actif de 40 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états consolidés de la situation financière. (Une perte) un profit de (51 millions \$) et de 138 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, respectivement, au titre de ces contrats à terme sur actions sont comptabilisés au poste *Autres (charges) produits* dans les états consolidés du résultat net.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2020 serait un profit (une perte) de 39 millions \$ comptabilisé(e) dans le résultat net lié aux activités poursuivies pour 2020, toutes les autres variables restant constantes.

## RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DES PRIX DES MARCHANDISES

En 2020, nous avons conclu des swaps sur carburant à titre de couverture économique du coût d'achat de carburant en 2020 et 2021. La juste valeur des swaps sur carburant au 31 décembre 2020 correspondait à un actif de 3 millions \$, comptabilisé au poste *Autres actifs courants* dans les états consolidés de la situation financière. Un profit de 3 millions \$ au titre de ces swaps sur carburant est comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états consolidés du résultat net.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 25 % du prix de marché du carburant au 31 décembre 2020 serait un profit (une perte) de 3 millions \$ comptabilisé(e) dans le résultat net lié aux activités poursuivies, toutes les autres variables restant constantes.

## GESTION DES CAPITAUX

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital sont le ratio de levier financier net<sup>(1)</sup> et le ratio BAIJA ajusté/charges d'intérêts nettes<sup>(2)</sup>. En 2020 et en 2019, la fourchette cible de notre ratio de levier financier net était de 2,0 à 2,50 fois le BAIJA ajusté et la cible de notre ratio BAIJA ajusté/charges d'intérêts nettes était supérieure à 7,5 fois. Au 31 décembre 2020, nous avions excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,43.

Ces ratios n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio de levier financier net ainsi que le ratio BAIJA ajusté/charges d'intérêts nettes et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer le levier financier et la solidité financière de la société.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos ratios clés.

AUX 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Ratio de levier financier net	2,93	2,81
Ratio BAIJA ajusté/charges d'intérêts nettes	8,32	8,50

Le 3 février 2021, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,1 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,33 \$ à 3,50 \$ par action ordinaire. De plus, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,875 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2021 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2021.

Le 5 février 2020, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,0 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,17 \$ à 3,33 \$ par action ordinaire.

Au T4 2020, BCE a lancé une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de premier rang. Se reporter à la note 29, *Capital social*, pour obtenir plus de détails.

(1) Notre ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIJA ajusté. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans nos états de la situation financière. Le BAIJA ajusté correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans nos états du résultat net.

(2) Notre ratio BAIJA ajusté/charges d'intérêts nettes correspond au BAIJA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes. Le BAIJA ajusté correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans nos états du résultat net. Les charges d'intérêts nettes correspondent aux charges d'intérêts nettes, comme il est présenté dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % des dividendes déclarés sur actions privilégiées, comme il est présenté dans nos états du résultat net.

## Note 29 | Capital social

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant présente un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2020, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

SÉRIE	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D'ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ	
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	31 DÉCEMBRE 2020	31 DÉCEMBRE 2019
Q	variable	série R	1 <sup>er</sup> décembre 2030		25,50 \$	8 000 000	–	–	–
R <sup>(1)</sup>	3,018 %	série Q	1 <sup>er</sup> décembre 2025	1 <sup>er</sup> décembre 2025	25,00 \$	8 000 000	7 998 900	200	200
S	variable	série T	1 <sup>er</sup> novembre 2021	en tout temps	25,50 \$	8 000 000	3 511 848	88	88
T <sup>(1)</sup>	3,019 %	série S	1 <sup>er</sup> novembre 2021	1 <sup>er</sup> novembre 2021	25,00 \$	8 000 000	4 486 552	112	112
Y	variable	série Z	1 <sup>er</sup> décembre 2022	en tout temps	25,50 \$	10 000 000	8 079 291	202	202
Z <sup>(1)</sup>	3,904 %	série Y	1 <sup>er</sup> décembre 2022	1 <sup>er</sup> décembre 2022	25,00 \$	10 000 000	1 918 509	48	48
AA <sup>(1)</sup>	3,61 %	série AB	1 <sup>er</sup> septembre 2022	1 <sup>er</sup> septembre 2022	25,00 \$	20 000 000	11 397 196	291	291
AB	variable	série AA	1 <sup>er</sup> septembre 2022	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	8 599 204	219	219
AC <sup>(1)</sup>	4,38 %	série AD	1 <sup>er</sup> mars 2023	1 <sup>er</sup> mars 2023	25,00 \$	20 000 000	10 027 991	256	256
AD	variable	série AC	1 <sup>er</sup> mars 2023	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	9 963 209	254	254
AE	variable	série AF	1 <sup>er</sup> février 2025	en tout temps	25,50 \$	24 000 000	6 512 913	163	232
AF <sup>(1)</sup>	3,865 %	série AE	1 <sup>er</sup> février 2025	1 <sup>er</sup> février 2025	25,00 \$	24 000 000	9 481 487	237	168
AG <sup>(1)</sup>	2,80 %	série AH	1 <sup>er</sup> mai 2021	1 <sup>er</sup> mai 2021	25,00 \$	22 000 000	4 984 851	125	125
AH	variable	série AG	1 <sup>er</sup> mai 2021	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	9 012 249	225	225
AI <sup>(1)</sup>	2,75 %	série AJ	1 <sup>er</sup> août 2021	1 <sup>er</sup> août 2021	25,00 \$	22 000 000	5 949 884	149	149
AJ	variable	série AI	1 <sup>er</sup> août 2021	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	8 050 116	201	201
AK <sup>(1)</sup>	2,954 %	série AL	31 décembre 2021	31 décembre 2021	25,00 \$	25 000 000	22 735 621	568	569
AL <sup>(2)</sup>	variable	série AK	31 décembre 2021	en tout temps		25 000 000	2 254 079	56	56
AM <sup>(1)</sup>	2,764 %	série AN	31 mars 2021	31 mars 2021	25,00 \$	30 000 000	9 542 615	218	218
AN <sup>(2)</sup>	variable	série AM	31 mars 2021	en tout temps		30 000 000	1 952 085	45	45
AO <sup>(1)</sup>	4,26 %	série AP	31 mars 2022	31 mars 2022	25,00 \$	30 000 000	4 600 000	118	118
AP <sup>(3)</sup>	variable	série AO	31 mars 2027			30 000 000	–	–	–
AQ <sup>(1)</sup>	4,812 %	série AR	30 septembre 2023	30 septembre 2023	25,00 \$	30 000 000	9 200 000	228	228
AR <sup>(3)</sup>	variable	série AQ	30 septembre 2028			30 000 000	–	–	–
								4 003	4 004

(1) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(2) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2021, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AL ou AN, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

(3) Si des actions privilégiées de premier rang, série AP ou AR, sont émises le 31 mars 2022 et le 30 septembre 2023, respectivement, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 31 mars 2027 et le 30 septembre 2028, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AP ou AR, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS VISANT LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG DE BCE

Le 4 novembre 2020, le conseil d'administration de BCE a autorisé la société à lancer une offre publique de rachat (« OPRA ») dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE cotées à la Bourse de Toronto. En 2020, BCE a racheté et annulé 41 400 actions privilégiées de premier rang, pour un coût total de 1 million \$. L'OPRA dans le cours normal des activités prendra fin le 8 novembre 2021, ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

### DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2020, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

### PRIORITÉ ET DROITS AUX DIVIDENDES

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM, AO et AQ, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est ajusté tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ, ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

### MODALITÉS DE CONVERSION

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2020 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

## ACTIONS ORDINAIRES ET ACTIONS DE CATÉGORIE B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2020 et 2019.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

NOTE	2020		2019	
	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ
En circulation, aux 1 <sup>er</sup> janvier	903 908 182	20 363	898 200 415	20 036
Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	30 506 828	27	4 459 559	251
Actions émises en vertu du REE	–	–	1 231 479	75
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	–	–	16 729	1
En circulation, aux 31 décembre	904 415 010	20 390	903 908 182	20 363

### SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport en 2020 et en 2019 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

## Note 30 | Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
REE	(31)	(29)
UAR et UALR	(51)	(54)
Autres <sup>(1)</sup>	(9)	(10)
<b>Total des paiements fondés sur des actions</b>	<b>(91)</b>	<b>(93)</b>

(1) Ces données comprennent le régime d'actions différées, les UAD et les options sur actions.

## DESCRIPTION DES RÉGIMES

### REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre 12 % de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence de 2 % du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur

les actions ordinaires de BCE. Les cotisations de l'employeur au REE et les dividendes connexes sont conditionnels à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2020, l'émission de 4 360 087 actions ordinaires sur le capital autorisé était autorisée aux termes du REE.

Le tableau suivant résume la situation relativement aux cotisations de l'employeur dont les droits n'étaient pas acquis aux 31 décembre 2020 et 2019.

NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES EN VERTU DU REE	2020	2019
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis aux 1 <sup>er</sup> janvier	1 124 198	1 120 426
Cotisations <sup>(1)</sup>	648 812	623 705
Dividendes crédités	62 171	57 083
Droits acquis	(581 119)	(523 359)
Frappées de déchéance	(107 082)	(153 657)
<b>Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis aux 31 décembre</b>	<b>1 146 980</b>	<b>1 124 198</b>

(1) La juste valeur moyenne pondérée des actions visées par les cotisations était de 57 \$ en 2020 et de 60 \$ en 2019.

### UAR ET UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. La valeur de une UAR/UALR à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs

et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction du poste occupé et du niveau de cotisation. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et, dans certains cas, si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2020 et 2019.

NOMBRE D'UAR/UALR	2020	2019
En cours aux 1 <sup>er</sup> janvier	2 915 118	2 812 697
Attribuées <sup>(1)</sup>	866 127	975 348
Dividendes crédités	165 435	149 648
Réglées	(935 117)	(932 133)
Frappées de déchéance	(38 170)	(90 442)
<b>En cours aux 31 décembre</b>	<b>2 973 393</b>	<b>2 915 118</b>
<b>Droits acquis aux 31 décembre<sup>(2)</sup></b>	<b>1 065 454</b>	<b>904 266</b>

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 63 \$ en 2020 et de 58 \$ en 2019.

(2) Les droits sur les UAR/UALR acquis le 31 décembre 2020 ont été entièrement réglés, en février 2021, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

### RÉGIME D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La valeur de une action différée est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'actions différées additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Le passif relatif au régime d'actions différées comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière était de 19 millions \$ et de 22 millions \$ aux 31 décembre 2020 et 2019, respectivement.

### UAD

Des primes admissibles et des UAR/UALR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur de une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Le tableau suivant résume la situation des UAD en cours aux 31 décembre 2020 et 2019.

NOMBRE D'UAD	2020	2019
En cours aux 1 <sup>er</sup> janvier	4 623 099	4 391 997
Émises <sup>(1)</sup>	77 042	84 588
Règlement des UAR/UALR	90 435	146 960
Dividendes crédités	255 960	236 079
Réglées	(815 864)	(236 525)
<b>En cours aux 31 décembre</b>	<b>4 230 672</b>	<b>4 623 099</b>

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAD émises était de 61 \$ en 2020 et de 59 \$ en 2019.

## OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2020, en plus des options sur actions en cours, l'émission de 4 193 370 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées avant 2019, et dix ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées en 2019 et en 2020.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours de BCE aux 31 décembre 2020 et 2019.

NOTE	2020		2019	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours aux 1 <sup>er</sup> janvier	12 825 541	57	14 072 332	56
Attribuées	3 420 407	65	3 357 303	58
Exercées <sup>(1)</sup>	(506 828)	52	(4 459 559)	54
Frappées de déchéance ou échues	(88 886)	61	(144 535)	58
<b>En cours aux 31 décembre</b>	<b>15 650 234</b>	<b>59</b>	<b>12 825 541</b>	<b>57</b>
<b>Exerciables aux 31 décembre</b>	<b>5 186 600</b>	<b>58</b>	<b>2 786 043</b>	<b>56</b>

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 63 \$ pour les options exercées en 2020 et de 62 \$ pour les options exercées en 2019.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE aux 31 décembre 2020 et 2019.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS					2019	
	2020		PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE (ANNÉES)		
	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE (ANNÉES)					
40 \$ à 49 \$	187 744	— <sup>(1)</sup>	48	449 216	1	47	
50 \$ à 59 \$	11 998 200	5	58	12 271 003	6	58	
60 \$ ou plus	3 464 290	9	65	105 322	4	61	
	<b>15 650 234</b>	<b>7</b>	<b>59</b>	<b>12 825 541</b>	<b>5</b>	<b>57</b>	

(1) Les options sur actions en cours viennent à échéance en février 2021.

## HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intérêsement fondé sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2020	2019
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	1,55 \$	2,34 \$
Prix moyen pondéré de l'action	63 \$	58 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	65 \$	58 \$
Croissance du dividende attendue	5 %	5 %
Volatilité attendue	12 %	14 %
Taux d'intérêt sans risque	1 %	2 %
Durée attendue (en années)	4	4

La croissance du dividende attendue est de même mesure que la stratégie de croissance du dividende de BCE. La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution ayant une durée égale à la durée attendue des options.

## Note 31 | Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs découlant des activités de financement.

NOTE	DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	DÉRIVÉ UTILISÉ À TITRE DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE SUR LA DETTE <sup>(1)</sup>	DIVIDENDES À PAYER	AUTRES PASSIFS	TOTAL
1er janvier 2020	26 296	56	729	–	27 081
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
(Diminution) augmentation des effets à payer	(1 810)	169	–	–	(1 641)
Émission de titres d'emprunt à long terme	6 006	–	–	–	6 006
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(5 003)	–	–	–	(5 003)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées	–	–	(3 107)	–	(3 107)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	35	–	–	(53)	–
Activités abandonnées	3	(7)	–	–	(7)
Autres activités de financement	–	–	–	(52)	(83)
<b>Total des flux de trésorerie (affectés aux provenant des activités de financement excluant les capitaux propres)</b>	(845)	169	(3 160)	(52)	(3 888)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :					
Augmentation des obligations locatives	675	–	–	–	675
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées	–	–	3 147	–	3 147
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	53	–	53
Incidence des variations des taux de change	159	(159)	–	–	–
Acquisitions d'entreprises	7	–	–	–	7
Activités abandonnées	3	(106)	–	–	(106)
Autres	–	137	–	(3)	52
<b>Total des variations sans contrepartie de trésorerie</b>	872	(159)	3 197	52	3 962
<b>31 décembre 2020</b>	<b>26 323</b>	<b>66</b>	<b>766</b>	<b>–</b>	<b>27 155</b>

(1) Inclus aux postes Autres actifs courants, Autres actifs non courants et Dettes fournisseurs et autres passifs dans les états de la situation financière.

NOTE	DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	DÉRIVÉ UTILISÉ À TITRE DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE SUR LA DETTE <sup>(1)</sup>	DIVIDENDES À PAYER	AUTRES PASSIFS	TOTAL
<b>31 décembre 2018</b>	24 405	(169)	691	–	24 927
Adoption d'IFRS 16	2 304	–	–	–	2 304
<b>1er janvier 2019</b>	<b>26 709</b>	<b>(169)</b>	<b>691</b>	<b>–</b>	<b>27 231</b>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Diminution des effets à payer	(1 045)	(28)	–	–	(1 073)
Émission de titres d'emprunt à long terme	1 954	–	–	–	1 954
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(2 221)	–	–	–	(2 221)
Augmentation des créances clients titrisées	131	–	–	–	131
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées	–	–	(2 966)	–	(2 966)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	35	–	(65)	–	(65)
Activités abandonnées	3	(6)	–	–	(6)
Autres activités de financement	(34)	–	–	(20)	(54)
<b>Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement excluant les capitaux propres</b>	<b>(1 221)</b>	<b>(28)</b>	<b>(3 031)</b>	<b>(20)</b>	<b>(4 300)</b>
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :					
Augmentation des obligations locatives	1 005	–	–	–	1 005
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées	–	–	3 008	–	3 008
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	64	–	64
Incidence des variations des taux de change	(261)	261	–	–	–
Activités abandonnées	3	1	–	–	1
Autres	63	(8)	(3)	20	72
<b>Total des variations sans contrepartie de trésorerie</b>	<b>808</b>	<b>253</b>	<b>3 069</b>	<b>20</b>	<b>4 150</b>
<b>31 décembre 2019</b>	<b>26 296</b>	<b>56</b>	<b>729</b>	<b>–</b>	<b>27 081</b>

(1) Inclus aux postes Autres actifs courants et Autres actifs non courants dans les états de la situation financière.

## Note 32 | Obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires qui devraient être comptabilisés dans l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2020.

	2021	2022	2023	2024	2025	PAR LA SUITE	TOTAL
Services sur fil	1 411	1 098	593	371	180	530	4 183
Services sans fil	1 645	635	44	1	1	1	2 327
<b>Total</b>	<b>3 056</b>	<b>1 733</b>	<b>637</b>	<b>372</b>	<b>181</b>	<b>531</b>	<b>6 510</b>

Pour effectuer l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, restantes, BCE a appliqué la mesure de simplification permettant de ne pas présenter l'information à fournir sur les obligations de prestation restantes dont la durée initiale attendue est de un an ou moins et les contrats dans le cadre desquels nous facturons un montant correspondant à la valeur des produits ou services fournis au client.

## Note 33 | Engagements et éventualités

### ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2020, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2021	2022	2023	2024	2025	PAR LA SUITE	TOTAL
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	975	835	608	416	250	352	3 436
Obligations d'achat	545	479	331	225	144	269	1 993
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté	2	2	1	1	–	–	6
<b>Total</b>	<b>1 522</b>	<b>1 316</b>	<b>940</b>	<b>642</b>	<b>394</b>	<b>621</b>	<b>5 435</b>

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Nos engagements prévus dans les contrats de location qui n'ont pas encore débuté comprennent des emplacements d'affichage extérieur et des actifs immobiliers. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

### ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016 (la « décision »). Selon les estimations, cette décision pourrait se traduire pour Bell Canada par une augmentation des coûts supérieure à 100 millions \$, si elle n'est pas infirmée ou autrement modifiée.

Bell Canada et cinq principaux câblodistributeurs (les « demandeurs ») ont obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision auprès de la Cour d'appel fédérale, et celle-ci a autorisé la suspension de la décision jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue. En raison de la suspension, l'incidence de la décision n'a pas été prise en compte dans nos états financiers de 2019.

Le 10 septembre 2020, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel et lève la suspension. La demande d'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale auprès de la Cour suprême du Canada faite par les demandeurs a été rejetée le 25 février 2021.

Les demandeurs et TELUS Communications Inc. (« Telus ») ont aussi présenté au CRTC des demandes de révision et de modification de la décision. Le 28 septembre 2020, le CRTC a suspendu la décision jusqu'à ce qu'il ait pris une décision définitive concernant les demandes de révision et de modification.

Les demandeurs et Telus ont également interjeté appel de la décision devant le Conseil des ministres fédéral. Le 19 août 2020, le Conseil des ministres fédéral a rendu un décret n'invalidant pas la décision mais indiquant qu'une nouvelle décision du CRTC concernant les demandes de révision et de modification de la décision était à venir.

En raison de la suspension décrétée par le CRTC, l'incidence de la décision continue de ne pas être comptabilisée dans nos états financiers de 2020.

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 4 mars 2021, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

## Note 34 | Transactions entre parties liées

### FILIALES

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2020. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

FILIALE	POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION	
	2020	2019
Bell Canada	100 %	100 %
Bell Mobilité Inc.	100 %	100 %
Bell Média Inc.	100 %	100 %

### TRANSACTIONS AVEC LES PARTENARIATS ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au cours de 2020 et de 2019, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, BCE a fourni des services de communications à ses partenariats et à ses entreprises associées et a obtenu de ceux-ci du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats et nos entreprises associées comprennent MLSE, Glentel Inc. et Dome Productions Partnership. BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2020, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses partenariats et ses entreprises associées de 14 millions \$ (17 millions \$ en 2019) et de 133 millions \$ (200 millions \$ en 2019), respectivement.

### FONDS UNITAIRE BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale entièrement détenue de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 13 millions \$ pour 2020 et de 12 millions \$ pour 2019. La note 26, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

### RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 qui figure dans nos états du résultat net. Les principaux dirigeants comprennent le chef de la direction, le chef de l'exploitation, les présidents du groupe et les présidents qui relèvent directement de ces derniers.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2020	2019
Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes	(30)	(24)
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE	(3)	(3)
Rémunération fondée sur des actions	(26)	(29)
Charge de rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration	(59)	(56)

## Note 35 | Filiale importante partiellement détenue

Les tableaux suivants présentent l'information financière résumée de notre filiale pour laquelle le pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) est important.

### ÉTATS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CTV SPECIALTY <sup>(1)(2)</sup>	
	2020	2019
Actifs courants	357	314
Actifs non courants	1 032	994
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 389</b>	<b>1 308</b>
Passifs courants	159	151
Passifs non courants	227	192
<b>Total du passif</b>	<b>386</b>	<b>343</b>
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE</b>	<b>699</b>	<b>671</b>
PNDPC	304	294

(1) Aux 31 décembre 2020 et 2019, le pourcentage des PNDPC dans CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

(2) Les actifs nets de CTV Specialty aux 31 décembre 2020 et 2019 comprennent des montants de 6 millions \$ et de 8 millions \$, respectivement, directement attribuables aux détenteurs de PNDPC.

### FAITS SAILLANTS SUR LE RÉSULTAT ET LES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CTV SPECIALTY <sup>(1)</sup>	
	2020	2019
Produits d'exploitation	754	878
Bénéfice net	202	193
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC	64	61
<b>Total du bénéfice global</b>	<b>200</b>	<b>181</b>
Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDPC	63	58
<b>Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDPC</b>	<b>53</b>	<b>65</b>

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent un montant de 5 millions \$ directement attribuable aux détenteurs de PNDPC pour 2020 et 2019.

## Note 36 | COVID-19

Depuis la dernière partie du premier trimestre de 2020, notre entreprise subit l'incidence négative des mesures d'urgence adoptées pour combattre la propagation de la COVID-19 et la conjoncture économique défavorable qui en découle. Tous nos secteurs d'activité ont été touchés, les répercussions ayant été plus marquées en ce qui a trait aux produits tirés de la publicité dans les médias, aux volumes de vente de produits sans fil et aux produits tirés des services d'itinérance sortante. Selon la gravité et la durée des bouleversements entraînés par la pandémie de COVID-19, notamment le nombre et l'intensité des réurgences de cas de COVID-19 ainsi que l'ampleur et la durée des mesures prises en réponse à celles-ci, nos activités et nos résultats financiers pourraient continuer à subir une incidence défavorable importante pour les périodes à venir. Pour l'heure, il est difficile d'estimer l'ampleur de ces répercussions futures.

# Conseil d'administration

EN DATE DU 4 MARS 2021

## Gordon M. Nixon

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés  
Président du Conseil,  
BCE Inc. et Bell Canada  
*Administrateur depuis novembre 2014*

## Barry K. Allen

FLORIDE, ÉTATS-UNIS

Associé responsable  
de l'exploitation,  
Providence Equity Partners LLC  
*Administrateur depuis mai 2009*

## Mirko Bibic

ONTARIO, CANADA

Président et chef de la direction,  
BCE Inc. et Bell Canada  
*Administrateur depuis janvier 2020*

## Robert E. Brown

QUÉBEC, CANADA

Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis mai 2009*

## David F. Denison,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis octobre 2012*

## Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil  
et chef de la direction,  
Maritime Travel Inc.

*Administrateur depuis novembre 2014*

## Ian Greenberg

QUÉBEC, CANADA

Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis juillet 2013*

## Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés  
*Administratrice depuis août 2015*

## Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., FCPA, FCA

QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés  
*Administratrice depuis avril 2016*

## Sheila A. Murray

TORONTO, ONTARIO

Administratrice de sociétés  
*Administratrice depuis mai 2020*

## Louis P. Pagnutti,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis novembre 2020*

## Thomas E. Richards

FLORIDE, ÉTATS-UNIS

Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis mai 2020*

## Calin Rovinescu

QUÉBEC, CANADA

Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis avril 2016*

## Karen Sheriff

TORONTO, ONTARIO

Administratrice de sociétés  
*Administratrice depuis avril 2017*

## Robert C. Simmonds

ONTARIO, CANADA

Président du Conseil,  
Lenbrook Corporation  
*Administrateur depuis mai 2011*

## Paul R. Weiss,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés  
*Administrateur depuis mai 2009*

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMITÉ D'AUDIT

*L.P. Pagnutti (président),  
I. Greenberg, K. Lee, M.F. Leroux,  
T.E. Richards, P.R. Weiss*

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe
- la conformité de BCE aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les risques auxquels BCE est exposée en matière de présentation de l'information financière.

### COMITÉ DE GOUVERNANCE

*M.F. Leroux (présidente), B.K. Allen,  
R.E. Brown, D.F. Denison, K. Lee,  
R.C. Simmonds*

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et lignes directrices de BCE en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membre du conseil d'administration
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et aux comités de celui-ci
- élaborer un processus d'évaluation du président du conseil, du conseil, des comités du conseil, des présidents des comités ainsi que des administrateurs, et en surveiller l'application
- examiner et recommander au conseil à des fins d'approbation les politiques de BCE quant à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante et à d'autres questions
- examiner la stratégie et les informations communiquées par BCE en matière d'ESG.

### COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

*D.F. Denison (président),  
B.K. Allen, R.E. Brown, R.P. Dexter,  
I. Greenberg, S.A. Murray,  
T.E. Richards, C. Rovinescu*

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et pratiques de BCE relatives au milieu de travail (y compris les politiques en matière de santé et sécurité, veillant à assurer un milieu de travail respectueux et exempt d'harcèlement et un milieu de travail diversifié et inclusif).
- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE pour le placement collectif des caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

### COMITÉ DU RISQUE ET DE LA CAISSE DE RETRAITE

*C. Rovinescu (président),  
R.P. Dexter, S.A. Murray,  
L.P. Pagnutti, K. Sheriff,  
R.C. Simmonds, P.R. Weiss*

Le comité de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- le cadre de gouvernance des risques d'entreprise de BCE et les processus de gestion des politiques, des procédures et des contrôles servant à évaluer et à gérer les principaux risques auxquels BCE est exposée
- les principaux risques auxquels BCE est exposée, à l'exception de ceux qui demeurent sous la responsabilité principale d'un autre comité du conseil
- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE pour le placement collectif des caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

# Haute direction

EN DATE DU 4 MARS 2021

## Mirko Bibic

Président et chef de la direction,  
BCE Inc. et Bell Canada

## Michael Cole

Vice-président exécutif et chef de l'information,  
Bell Canada

## Stephen Howe

Vice-président exécutif et chef du développement technologique,  
Bell Canada

## Rizwan Jamal

Président, Services résidentiels & petites entreprises,  
Bell Canada

## Claire Gillies

Présidente, Bell Mobilité,  
Bell Canada

## Blaik Kirby

Président de groupe, Bell Mobilité et  
Services résidentiels et petites entreprises,  
Bell Canada

## Glen LeBlanc

Vice-président exécutif et chef des affaires financières,  
BCE Inc. et Bell Canada

## Bernard le Duc

Chef des ressources humaines et  
vice-président exécutif, Services généraux,  
BCE Inc. et Bell Canada

## Devorah Lithwick

Première vice-présidente et chef de la gestion de la marque,  
Bell Canada

## Thomas Little

Président, Bell Marchés Affaires,  
Bell Canada

## Robert Malcolmson

Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques & réglementaires,  
BCE Inc. and Bell Canada

## Karine Moses

Présidente Direction du Québec et Première vice-présidente,  
développement de contenu et nouvelles,  
Bell Canada

## Wade Oosterman

Président, Bell Média et Vice-président principal,  
Bell Canada et BCE Inc.

## John Watson

Président de groupe, Expérience client,  
Bell Canada

# Renseignements aux investisseurs

## INFORMATION BOURSIÈRE

### SYMBOLE

BCE

### INSCRIPTIONS

Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse [BCE.ca](http://BCE.ca).

### ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

31 décembre 2020 – 904 415 010

### DIVIDENDE TRIMESTRIEL\*

0,875 \$ par action ordinaire

### CALENDRIER DES DIVIDENDES 2021\*

Date d'inscription	Date de paiement**
15 mars 2021	15 avril 2021
15 juin 2021	15 juillet 2021
15 septembre 2021	15 octobre 2021
15 décembre 2021	15 janvier 2022

\* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

\*\* Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe une fin de semaine, le versement est effectué le jour ouvrable suivant

### DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 2021

Premier trimestre	29 avril 2021
Deuxième trimestre	5 août 2021
Troisième trimestre	4 novembre 2021
Quatrième trimestre	3 février 2022

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous les procurer en communiquant avec le groupe des Relations avec les investisseurs.

## RENSEIGNEMENTS FISCAUX

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes reçus ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent, le cas échéant, lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

### LA VENTE OU DISPOSITION DE VOS ACTIONS POURRAIT GÉNÉRER UN GAIN EN CAPITAL

**IMPORTANT :** Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales de ces plans d'arrangement sur le calcul de votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse [BCE.ca](http://BCE.ca).

### DIVIDENDES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

### NON-RÉSIDENTS DU CANADA

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

### RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

### OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 5 novembre 2020, la Bourse de Toronto (TSX) a accepté l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (avis d'intention) déposé par BCE. Le dépôt de cet avis d'intention permet à BCE de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série de ses actions privilégiées de premier rang en circulation (les actions privilégiées) cotées à la TSX. L'offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités a commencé le 9 novembre 2020 et prendra fin le 8 novembre 2021, ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités. BCE procède à cette OPRA dans le cours normal des activités car elle estime qu'il arrive de temps à autre que les actions privilégiées se négocient à des prix qui ne reflètent pas pleinement leur valeur. BCE est d'avis que, dans de telles circonstances, le rachat d'actions privilégiées constitue une utilisation opportune de ses fonds disponibles. Les rachats aux termes de l'OPRA dans le cours normal des activités peuvent être exécutés au moyen d'une combinaison d'opérations discrétionnaires et de rachats effectués aux termes d'un régime de rachat automatique de titres par l'intermédiaire de la TSX ou d'un système de négociation parallèle, selon ce qui est admissible, et par tout autre moyen autorisé par la TSX et en vertu des lois en vigueur. Un exemplaire de l'avis d'intention peut être obtenu sur demande et sans frais en communiquant avec le groupe Relations avec les investisseurs de BCE.

## SERVICES AUX ACTIONNAIRES

### RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D'ACTIONS

Un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

### SERVICE DE VIREMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

### SYSTÈME D'INSCRIPTION DIRECTE (DRS)

#### DÉTENIR SES ACTIONS SOUS FORME ÉLECTRONIQUE AU LIEU DE CERTIFICATS D'ACTIONS

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténue la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés deux ans après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

### SERVICE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aiderez l'entreprise à réduire ses coûts.

### ENVOIS MULTIPLES

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

### GÉREZ VOTRE COMPTE D'ACTIONNAIRE

Inscrivez-vous à *Centre pour les investisseurs* à l'adresse [www.astfinancial.com](http://www.astfinancial.com) et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non-inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

## POUR NOUS CONTACTER

### AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société de fiducie AST (Canada)  
1 Toronto Street, Suite 1200  
Toronto, Ontario M5C 2V6

courriel [bce@astfinancial.com](mailto:bce@astfinancial.com)

tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934  
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

téléc. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189  
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

site internet [www.astfinancial.com](http://www.astfinancial.com)

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

*Pour toutes questions financières :*

Tour A, 8<sup>e</sup> étage  
1 Carrefour Alexander-Graham-Bell  
Verdun, Québec H3E 3B3

courriel [relations.investisseurs@bce.ca](mailto:relations.investisseurs@bce.ca)

tél. 1 800 339-6353

téléc. 514 786-3970

ou visitez la section Investisseurs  
de notre site internet at [BCE.ca](http://BCE.ca)

**BCE.CA**